

Documentation des stratégies et activités
de prévention et de réinsertion mises en
place par des comités de village dans le
cadre de la lutte contre la traite des
enfants

(Bénin, Mali, Burkina Faso)

UNICEF Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et
du Centre (BRAOC), Mars 2005

RESUME GENERAL

Si les structures de surveillance communautaires (Mali) et les comités villageois de lutte contre le trafic des enfants (Bénin) sont comparables, il n'en est pas de même des comités de vigilance et de surveillance du Burkina Faso. Les deux premières structures interviennent au niveau villageois, l'autre au niveau provincial. Le choix du Burkina Faso d'engager la lutte à partir de structures provinciales reposant sur une forte implication des administrations a induit une dynamique plus forte que dans les deux autres pays. La décentralisation actuelle grâce à des noyaux relais sous-traités à des intervenants non gouvernementaux, principalement des ONG, semble également bénéficier de structures villageoises plus réactives que dans les deux autres pays. Le Burkina Faso se différencie encore sur deux points : la forte implication des transporteurs — inexistante au Bénin et faible au Mali —, et l'avance prise sur les deux autres pays dans le plan intégré de communication. Au Bénin comme au Burkina Faso les missions des comités relèvent d'un arrêté ; au Mali, il n'existe aucun document officiel portant création des structures de surveillance communautaires.

Le niveau politique

Au Mali, il semble exister un certain malaise au sein de la Direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille. Le changement récent de ministre, le départ du directeur qui avait conçu le lancement — en phase avec les conceptions de l'Unicef — des comités de surveillance communautaires, les incertitudes d'un certain nombre de cadres sur leur avenir, des mutations et, semble-t-il parfois une véritable incompréhension politique au niveau du ministère —, tout cela entraîne une démobilisation des instances intermédiaires et laisse planer un doute sur la pérennité même des structures de surveillance.

Au Bénin, l'État n'est pas franchement engagé dans la lutte contre le trafic des enfants : il n'a ni politique, ni stratégie nationale et, sans lignes directrices, improvise en fonction des urgences. Il manque toujours dans l'arsenal juridique une loi qui prohibe explicitement le trafic des enfants et qui permette le jugement effectif des trafiquants et la fin de leur impunité. Le fait que le processus législatif soit en panne depuis deux ans à l'Assemblée nationale ne constitue pas un signe très encourageant.

Au Burkina Faso, il paraît y avoir une volonté politique soutenue de la part des différentes autorités dans la lutte contre la traite des enfants. Au plan institutionnel, le ministère de l'Action sociale et de la solidarité en charge de la protection de l'enfant et de l'adolescent met en œuvre le plan d'action national avec le soutien du Comité national de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants. On remarque une véritable osmose entre le ministère et les représentants de l'Unicef. Un certain recul de la part des représentants de l'Unicef ne serait pas nécessairement préjudiciable à l'action.

Les structures intermédiaires

Les seules structures pérennes présentes sur toute l'étendue du territoire sont les structures décentralisées des différents ministères, dont celui en charge des questions des enfants en situation difficile, le ministère de la famille et ses Centres de promotion sociale au Bénin, la Direction du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées chargée de l'action humanitaire et de la promotion des collectivités au Mali. Au Bénin comme au Mali leur mission n'est traditionnellement pas de se consacrer aux enfants issus du trafic. Néanmoins, ces structures se trouvent de plus en plus sollicitées notamment parce qu'elles doivent assurer le suivi des comités locaux de lutte contre le trafic des enfants. Or, ces structures doivent faire face à des tâches multiples — en particulier, la mise en œuvre de la politique sociale — et à des sollicitations diverses avec un personnel réduit. La lutte contre le trafic des enfants est une tâche supplémentaire et parfois subsidiaire car elle ne s'inscrit pas nécessairement parmi les priorités du service. Ces structures font face à des problèmes de moyens tant humains que matériels et financiers qui les handicapent considérablement dans leur travail d'animation, d'impulsion et de suivi. Bref, elles ne disposent pas de moyens suffisants pour effectuer l'ensemble des missions qui leur ont été assignées.

Au Mali comme au Bénin, la première mesure urgente à prendre devrait consister à motiver et à rendre véritablement opérationnelles ces structures intermédiaires tant au niveau des cercles (Mali) qu'à celui des arrondissements (Bénin). La solution idéale, dans un cas comme dans l'autre, serait la nomination d'un agent uniquement chargé de la lutte contre le trafic des enfants. Il serait d'ailleurs souhaitable d'envisager une évolution de ses missions qui s'orienteraient, outre la traite, vers une notion de protection globale de l'enfant et pour le respect de ses droits. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de lutte contre le trafic au niveau du cercle ou au niveau de l'arrondissement permettraient de concrétiser pour tous des objectifs bien définis et de valoriser le rôle de ces structures intermédiaires. En définitive, c'est au niveau du cercle (Mali) et de l'arrondissement (Bénin) qu'il faudrait intervenir prioritairement avant même de penser à redynamiser les comités villageois.

Au Burkina Faso, les comités de vigilance et de surveillance, se présentent comme une structure relativement bureaucratique, leur constitution et leur mode de fonctionnement ayant des effets sur leur activité. Si les CVS ont une bonne capacité de réaction dans l'urgence, notamment dans la mobilisation des membres appartenant à l'administration, leur fonctionnement quotidien apparaît beaucoup plus routinier et dépend, dans une large mesure, de l'intensité de l'engagement du Haut-Commissaire qui est aussi le président du comité.

La formation originelle des CVS à sept membres et son caractère mixte (fonctionnaires, société civile) continue d'avoir des effets sur le fonctionnement de la structure. Le poids « historique » des membres fonctionnaires est prépondérant, ils sont souvent là depuis la création de la structure, ils ont généralement reçu une formation et sont de toute façon mieux informés du phénomène du trafic que la plupart des autres membres. À l'inverse, et à l'exception des représentants des organisations non gouvernementales, les autres représentants de la société civile peinent à s'imposer face aux membres de l'administration et donnent parfois l'impression de faire de la figuration, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes.

Par ailleurs, les CVS pâtissent d'un important *turn over* des membres appartenant aux divers

services de l'administration.

Les structures communautaires de surveillance

Les comités locaux, au Bénin comme au Mali, reposent sur un modèle idéal-type mis en place de manière bureaucratique et sur lequel les populations n'ont finalement pas leur mot à dire. La composition des comités locaux reproduit largement les structures dominantes du village : l'avoir, le savoir et le pouvoir ; c'est-à-dire en définitive tout ce que n'ont pas les familles dont les enfants sont victimes de trafic.

Ces enfants et ces familles ne sont évidemment jamais représentés dans les comités locaux : on parle et on pense à leur place. De ce point de vue, certains des comités locaux rencontrés par le consultant poussent ces traits jusqu'à la caricature. Il y a donc une certaine ingénuité à croire que ces comités puissent parler au nom de la communauté tout entière ou qu'ils en soient représentatifs. Il existe par ailleurs à peu près partout un décalage considérable entre ce que l'on dit que les membres des comités locaux doivent faire et ce qu'ils comprennent qu'ils doivent faire. Les membres des comités ne possèdent pas le même niveau d'information sur la nature et les objectifs de leur action. L'appréciation de la situation varie donc selon les membres et d'un comité à l'autre. Ce qui est vrai pour les membres des comités l'est également pour les autorités locales, pour les divers intervenants et a fortiori pour les villageois. Les nombreuses interrogations des membres des comités locaux sur le bien fondé de leur action n'ont, dans l'ensemble, pas été levées alors qu'on leur demande de devoir dénoncer des personnes de leur village — des membres de leur famille peut-être — pour des objectifs extérieurs qui leur échappent largement. Au lieu de les engager dans un vrai travail de conviction, de conciliation, de médiation — la sensibilisation en réalité s'effectue aux niveaux supérieurs —, leur mission consiste d'abord à dénoncer avec tout ce que cela peut comporter dans l'approfondissement des fractures au sein du village. Une des raisons de l'inefficacité des comités locaux, le fait qu'ils ne sont ni véritablement convaincus ni véritablement engagés, tient sans aucun doute à ces contradictions. Or, un engagement de façade permet de satisfaire l'administration sans se mettre à dos la population. C'est une vieille pratique qui remonte à l'époque coloniale.

Cette situation se trouve aggravée par le fait que les structures communautaires sont laissées à elles-mêmes et souffrent d'un faux suivi institutionnel. Bien souvent, les organes de coordination et de suivi n'interviennent que de manière épisodique ou uniquement lors de la création du comité de surveillance communautaire. Par la suite, une fois passé le volontarisme du début, l'organe supérieur ne se manifeste plus. Ce défaut de maîtrise du dispositif de contrôle par l'administration, combiné à l'« usure » du temps favorise toutes sortes de pesanteurs et de dérives. La structure abandonnée à elle-même s'étiole avant même de s'être véritablement mise en mouvement.

Dans l'ensemble, les comités locaux travaillent dans des conditions pénibles, ce qui peut justifier en partie leur caractère inopérant. En plus du manque de motivation, l'incompétence des membres et la mésentente entre eux sont des raisons qui peuvent être invoquées pour expliquer leur faible rendement, voire leur impuissance. Tout cela engendre frustration et découragement. Mais la première des causes du manque de conviction tient indéniablement aux limites du

bénévolat. Il est illusoire, dans des sociétés qui subissent une crise profonde de moralité, de tabler sur le seul esprit civique des membres des comités locaux. Il faut, en effet, beaucoup d'angélisme pour penser qu'ils puissent agir uniquement par désintéressement pur. Certes, des cas existent ; mais ils sont singulièrement minoritaires.

C'est pourquoi il conviendrait de réfléchir à une manière d'encouragement en nature ou en espèces : le salut des comités réside dans la « motivation ». Quoi qu'il en soit, les structures locales communautaires de surveillance des migrations des enfants sont loin de pouvoir remplir efficacement leur mission de régulation sociale endogène du phénomène. Aujourd'hui, plus qu'une dynamisation des dispositifs communautaires en place, le besoin se fait sentir de faire une pause et de prendre le temps d'une mise à plat radical de l'expérience au niveau national. La contradiction à résoudre s'énonce ainsi : la prévention ne peut se faire qu'à la base, or les structures communautaires ne répondent pas ou ne répondent que très imparfaitement à cette mission.

Alors que les structures communautaires de surveillance devraient atteindre leur maturité après deux ans de fonctionnement ou plus une question lancinante revient partout : comment dynamiser les dispositifs communautaires ? Certes, toutes ces structures ont été mises en place dans l'urgence, voire dans l'improvisation. Toutefois, il est frappant de constater qu'après plusieurs années de fonctionnement on se pose encore les mêmes questions. Il n'est pas sûr que la solution soit à rechercher seulement dans une amélioration du fonctionnement des structures communautaires.

Message

La nature des messages de prévention tels qu'ils sont délivrés dans les trois pays inquiète. On cherche visiblement plus à faire peur qu'à convaincre. En effet, le message est essentiellement délivré à travers un schéma en termes de bien et de mal qui n'est pas forcément celui des sociétés africaines. Il renvoie de toute façon à une conception plus manichéenne que didactique de la communication au prétexte, semble-t-il, que des populations analphabètes (en français) ne seraient pas capables de saisir un message complexe. Or, le danger à ne privilégier que les aspects négatifs et dramatiques d'une situation serait de tomber dans la caricature et de se trouver en porte à faux avec les réalités vécues par la population. Au fond, le caractère complexe de la traite des enfants fait qu'un discours simpliste ne peut trouver écho auprès des populations et, par conséquent, endiguer durablement le phénomène. Sauf à produire des réactions paradoxales comme dans certains villages du Bénin qui réorientent les flux d'enfants du Nigeria diabolisé vers les circuits internes *vidomègon*. Les messages de type émotionnel ont sans doute leur efficacité pour lever des fonds dans les pays occidentaux, leur impact est moins probant pour convaincre des populations au bord du précipice. Cela dit, les messages délivrés par les radios communautaires locales auprès des populations sont une des rares actions de communication à atteindre véritablement leurs buts. C'est pourquoi, on recommande de privilégier de manière très significative le soutien apporté aux radios communautaires.

Réinsertion et accompagnement des enfants

On remarquera d'abord que rien n'est prévu, à aucun niveau, pour la prise en charge des enfants interceptés le temps de leur accompagnement. Cela a probablement des incidences sur le nombre possible des interceptions dans la mesure où tous les acteurs de la lutte ont évoqué une participation financière personnelle. Certains pourraient hésiter à alourdir cette charge en multipliant les cas d'interception.

On notera, ensuite, que les formations proposées dans le cadre de la réinsertion (couture, coiffure, menuiserie, petite mécanique...) sont peu ambitieuses. Elles relèvent d'une vision conservatrice du monde rural car elles n'innovent en rien. La formation soulève cependant beaucoup d'espoir et, notamment, le souhait de recevoir une fois l'apprentissage terminé le matériel nécessaire (poste de soudure, unité de menuiserie, atelier de couture) à une installation de l'enfant et à son indépendance économique. Mais en faisant preuve d'un peu plus de conviction, on pourrait imaginer d'autres formations amenant des éléments de médecine vétérinaire, d'agronomie, de maîtrise de l'eau et autres susceptibles de faire entrer le village dans la modernisation. Car les actions actuelles de toute façon restent partielles ; elles ne visent à résoudre que des cas individuels et, finalement, les chiffres concernant les enfants réinsérés ou aidés d'une façon ou d'une autre demeurent très modestes. Les critères de choix des familles à risque n'ont pas toujours semblé transparents. Au demeurant, plutôt que de supporter des familles pauvres individuelles, il serait sans doute plus efficace de favoriser la communauté tout entière.

Les mesures de réinsertion des enfants visent généralement à les reconduire dans leur communauté d'origine. Or, pas mal d'entre eux ont justement fui ces communautés pour échapper à un certain nombre d'abus ou de maltraitances car la violence y est omniprésente. Au Bénin, une enquête a relevé dix-huit cas concrets de maltraitance allant des sévices corporels aux abus sexuels en passant par une exploitation économique éhontée ; ils soulignent la relativité du « champ protecteur de la famille ». Or, il semble y avoir du côté des intervenants une vision idyllique du monde rural, tout à la fois citadine et condescendante. Là pourtant les enfants sont assujettis à des rôles ancestraux ; ils n'ont ni liberté individuelle ni autonomie car les normes culturelles ne tolèrent pas de telles « libertés ». Le départ des fillettes dogons ou autres, et leur rapatriement, doivent aussi se mesurer à l'aune de ces critères. D'autant qu'une fois l'enfant accompagné dans sa famille, il ne se passe généralement plus grand-chose au niveau du suivi. Sans mesure de réadaptation et de réinsertion sociale, il va sans dire que de tels enfants se trouvent à nouveau exposés. Les enquêtes conduites au Bénin, avant réinsertion, par la Croix-Rouge ou les sœurs salésiennes pourraient utilement servir de modèle ailleurs. Outre l'importance de la médiation avec les familles (mais il faut des personnels formés) et la définition d'une méthodologie d'écoute, il conviendrait de mener partout une campagne massive pour le respect des droits économiques, sociaux et culturels des enfants et de les impliquer dans la mise en œuvre de leurs droits. La promulgation d'un code général de l'enfance pourrait y contribuer.

Les recettes suggérées pour maintenir les gens sur les terroirs sont partout les mêmes. Elles ont déjà été essayées ici ou là et elles ont montré leurs limites et leur fragilité. On pense ici au maraîchage présenté un peu partout comme la panacée universelle. L'autodéveloppement du projet peut être en partie une illusion. Les risques de mévente ou d'échec économique sont élevés, dus aux difficiles conditions de production et de commercialisation conduisant à des coûts élevés

(sols très pauvres, enclavement). Le rôle de ces financements pourrait être concentré vers des actions « pilotes » ou pour tester des opérateurs nouveaux, voire accompagner une initiative locale particulièrement intéressante. Quoi qu'il en soit, les causes du phénomène étant bien circonscrites leur traitement relève pour l'essentiel d'une volonté politique et de moyens financiers adéquats. Parmi les expériences « visitées », on notera le rôle du crédit dans le processus de développement et pour la réduction des inégalités sociales (groupements de femmes au Nord Bénin, association APEM).

Les attitudes de la société et des intervenants face à la traite

Dans la pratique, peu de gens apparaissent véritablement convaincus du bien-fondé de l'utilisation du terme traite ou trafic. Au Bénin, à tous les niveaux de la société, l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine (*vidomègon*) et ses conséquences bénéficient d'une tolérance et d'une impunité pratiquement totales. Il en est à peu près de même, en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre féminine domestique enfantine au Bénin et au Burkina Faso.

Dans les trois pays, la majorité de la société apparaît sceptique sur la nature du phénomène et cela conduit à s'interroger sur la réelle motivation des pouvoirs publics et des communautés à trouver des solutions. Nulle part les intellectuels ne se sont saisis de la question : ils ne reconnaissent pas leurs idées dans l'approche des concepts par la communauté internationale. Les incertitudes sur le vocabulaire sont d'ailleurs emblématiques du scepticisme des convictions personnelles à l'égard du phénomène.

Les formations systématiques des personnels qui ont à intervenir dans le processus de trafic des enfants marquent leurs limites. En fait, la sensibilisation à travers des stages de formation ou autres a des effets pervers en diffusant un modèle généraliste singulièrement déconnecté des réalités de terrain ou en porte à faux avec l'expérience des intervenants à la base. Il est frappant de constater d'un pays à l'autre la continuité et la coexistence de deux discours bien différents. Un discours officiel en tant que représentant de telle ou telle structure qui restitue presque mot pour mot la formation reçue et l'argumentaire international, et un discours *of the record* ou privé extraordinairement plus nuancé, plus perplexe sur les objectifs, voire carrément sceptique. Le danger serait de prendre l'effet de miroir du premier discours — on renvoie à l'Unicef une analyse conforme à ce que l'on pense être les vues de l'organisation — pour l'expression de la réalité. Ce qui est en jeu et qui distille le doute au cœur même des structures chargées de la lutte contre le trafic est ceci : où placer la démarcation entre le processus de migration définit culturellement et économiquement et ce qui est approprié par les organisations internationales comme trafic.

On ne reviendra pas sur le malentendu fondamental avec les populations en ce qui concerne la nature des concepts (entre migration et trafic), sauf pour relever la duplicité des structures d'intervention — leur action principale est la répression — qui ne proposent, en contrepartie, aucun traitement de fond et aucune perspective en amont. Du côté de l'Unicef, il n'existe pas seulement une difficulté conceptuelle à penser autrement la traite ou la migration — c'est-à-dire à analyser les réalités au plus près —, mais envisager un autre concept reviendrait à sortir du cadre de référence et, par conséquent, à se priver du soutien des bailleurs. Entre une approche plus

scientifique du problème et une approche plus pragmatique, on choisit cette dernière.

Trafic externe ou trafic interne

Le recours à la main-d'œuvre enfantine à l'intérieur des trois pays est le principal problème rencontré par l'enquête et celui auquel il semblerait le plus urgent de s'intéresser. Or, pour des raisons qui tiennent à l'historique de la création des comités locaux, l'essentiel de l'action est orienté vers le trafic transfrontalier. En fait, le trafic interne était déjà prépondérant dès l'origine et il le demeure dans des proportions toujours considérables aujourd'hui. D'autant plus que la situation en Côte d'Ivoire a rapatrié vers l'intérieur un certain nombre de flux (Mali et Burkina Faso) et que les campagnes sur la situation des enfants au Nigeria en ont fait de même pour le Bénin. Simultanément, cependant, on sous-estime d'autres flux internationaux comme ceux qui conduisent les talibés maliens au Sénégal ou des fillettes domestiques burkinabés vers le Niger. La chronologie montre bien l'antériorité de l'intérêt d'abord principalement porté sur le travail domestique interne puis son quasi-abandon. La seule explication plausible à ce constat est que, d'une part, les pays par réaction nationaliste admettent plus facilement l'exploitation de leurs enfants à l'étranger, par un autre, que chez eux ; et, d'autre part, il semble que du point de vue médiatique, il soit plus facile d'attirer l'attention sur la traite internationale que sur le trafic interne. Il n'en reste pas moins que les objectifs définis au départ ne tenaient compte que d'une partie de la réalité. Cela rend fragile les résultats, voire probable des échecs. Enfin, l'inflation des chiffres de la traite transnationale, dont on sait qu'ils ne correspondent à aucune réalité mesurable, a probablement contribué à faire prendre des conjectures pour des éléments du réel.

On a déjà souligné la complaisance des trois sociétés à l'égard de l'exploitation du travail infantile. Il existe cependant une différence considérable entre le Mali et le Burkina Faso, d'une part, et le Bénin, d'autre part. Dans les deux premiers pays le travail des enfants est presque toujours rémunéré au prix du marché — même s'il est insuffisant —, avec des variations saisonnières lorsqu'il y a pénurie de « petites bonnes » pendant l'hivernage. Au Bénin, par contre, les *vidomègon* ne reçoivent presque jamais de rémunération en raison du dévoiement dans un contexte d'économie de marché des pratiques traditionnelles. Paradoxalement, dans ce pays, comme le montrent les entretiens, la situation des enfants exploités au Nigeria semble plus « enviable » que celle de leurs homologues sur place. Le fait que partout le problème soit plus développé dans sa dimension intérieure que dans sa dimension transfrontalière demande une approche plus conforme aux réalités et, au minimum, un réajustement des priorités. Certes, l'emploi interne des enfants, notamment des enfants domestiques, est évoqué dans les textes ; mais cela ne se traduit pas correctement dans les choix opérationnels.

Outre les recommandations qui sont faites dans l'annexe sur Les « petites bonnes » dogons, les pays pourraient envisager des dispositions dérogatoires sur le travail des enfants, hors exploitation, et à l'intérieur d'un cadre légal qui devrait inclure :

- Une réglementation des horaires de travail, des travaux autorisés et du salaire ;
- Une obligation de suivre une formation ;
- Un droit de recours pour l'enfant travailleur et la désignation d'un médiateur ;

- Des modalités de visite par les inspecteurs du travail ;
- L'ouverture d'un compte épargne au nom de l'enfant.
- En ce qui concerne spécifiquement le Bénin, afin de contrecarrer le dévoiement du confiage d'enfants, il faut légiférer quant au transfert de l'enfant de ses parents biologiques à un tiers. Le transfert d'autorité parentale doit être reconnu et avoir fait l'objet d'une convention écrite et visée par l'autorité compétente.

L'école

Le constat le plus évident — il n'est pas nouveau — est la véritable dualisation de la société entre les enfants scolarisés et les autres. Et, on sait les risques qu'encourent les enfants privés d'un accès à l'éducation en matière de trafic. Le système classique se révèle incapable de toucher des millions d'enfants d'âge scolaire, parmi lesquels, en particulier, les filles habitant des zones rurales reculées et qui dans les trois pays fournissent les gros contingents de la main-d'œuvre féminine infantile vers les centres urbains. Les obstacles à la scolarisation sont bien connus ; on en rappellera ici quelques éléments.

Les parents sont en général réticents à la scolarisation des filles. En effet, l'école est perçue comme un espace de liberté où la fille peut devenir supérieure à son père par l'éducation qu'elle reçoit. Nous pensons que la migration précoce des fillettes dogons, tant au Mali qu'au Burkina Faso, tient fortement au désir de se « civiliser en l'absence de toute opportunité culturelle sur place.

Partout, la gratuité de l'enseignement primaire reste un mythe malgré les dispositions constitutionnelles existantes. Les parents ne peuvent pas payer les frais d'inscription à l'école pour tous leurs enfants car ils doivent, dans un premier temps, répondre aux besoins primaires : se nourrir. C'est pourquoi, ils choisissent, dans le meilleur des cas, de mettre un ou deux enfants à l'école, en général des garçons. La question de la gratuité réelle de l'enseignement est revenue comme un leitmotiv tout au long de l'enquête. Non seulement, les parents doivent cotiser pour payer les enseignants communautaires mais encore les maîtres salariés de l'éducation nationale demandent un « appoint ». Avant même d'inscrire les enfants des directeurs réclament le banc ou certaines fournitures obligatoires.

La tendance dominante est de faire porter aux seuls parents la responsabilité de la non scolarisation des enfants en renvoyant à des attitudes mentales rétrogrades ou à leurs priorités socio-économiques. On ne peut nier le poids de ces facteurs mais la responsabilité en revient d'abord à un système éducatif inadapté : en produisant plus d'échecs que de réussites scolaires ce système module des représentations de l'école négatives tant en ce qui concerne les élèves potentiels que leurs parents. En effet, outre le coût très dissuasif pour beaucoup de parents, les établissements scolaires sont extrêmement surchargés ; les taux d'abandon scolaire, d'analphabétisme et le redoublement sont élevés ; on constate une insuffisance des matériels de formation de base, le mauvais état des infrastructures et de l'équipement, la pénurie de manuels scolaires et d'autres matériels, et le faible nombre d'enseignants qualifiés. Enfin, les abus sexuels d'enseignants sur leurs élèves favorisent également le refus de la scolarisation. C'est pourquoi les campagnes de sensibilisation pour la promotion à la scolarisation — qui est, comme au Bénin,

inscrite parmi la mission des comités locaux — sont vouées à l'échec si on ne prend pas en compte l'ensemble des éléments susceptibles de créer un environnement accueillant à l'école. Car le droit d'être inscrit à l'école ne garantit pas de pouvoir disposer de locaux scolaires conformes, ni de matériel mobilier adapté ou de moyens didactiques suffisants ou de maîtres compétents.

Lors des entretiens, les responsables du projet US DOL ont mis en évidence le cas de Yangasso (Mali). Dans cette commune, lors d'un camp d'enfants et d'autres activités, la sensibilisation est très bien passée auprès des parents pour les inscriptions à l'école. Mais l'école n'offre que quatre-vingt-seize places et il a donc fallu arrêter les inscriptions à cent quarante élèves. On peut faire le même constat dans la commune de Sikki (Bénin), où un projet de groupement des femmes est né pour empêcher que les enfants servent de main d'œuvre : « Le groupement [des femmes] s'est engagé à stimuler les écoliers à aller à l'école. Et, de fait, c'est une réussite, l'école est débordée : il manque des classes et il manque des enseignants.

C'est ainsi que des campagnes de sensibilisation sont menées pour envoyer les enfants à l'école et, au bout du compte, il n'y a pas de place à l'école. En outre, pour la suite, il n'y a aucune perspective de débouchés dans le secondaire. Ou, comme le remarque le président de la brigade de surveillance de Bankass : « Certes, il faut lutter contre le trafic, créer les conditions pour que l'enfant ait accès à l'éducation. Mais, il ne suffit pas de dire comme l'Unicef que l'éducation est un droit, il faut aussi des classes et des maîtres ».

BENIN, RESUME EXECUTIF

Le Bénin prend conscience de bonne heure du problème de la traite, notamment grâce à l'action des ONG. Malgré un débat précoce, dès février 1997, visant à élaborer un texte juridique permettant une plus grande protection des enfants placés (*vidomègon*) et pour prévoir des dispositions pour décourager les déplacements d'enfants à l'étranger, aucun texte législatif n'a encore abouti à ce jour.

En réalité, l'Etat béninois ne s'est jamais franchement engagé dans la lutte contre le trafic des enfants : il n'y a ni politique, ni stratégie nationales de protection des enfants. Du coup, sans lignes directrices, les autorités improvisent en fonction des fonds reçus et des urgences (*Etirano*, Abeokuta) au lieu de mener des activités coordonnées et pérennes entre les différentes instances. L'action de l'Etat béninois reste donc très théorique et se limite, en outre, essentiellement au trafic transfrontalier.

Or, le « placement » et l'exploitation des enfants à l'intérieur du pays (*vidomègon*) s'établissent actuellement à leur plus haut niveau. Ils sont généralisés dans toutes les sphères de la société et l'utilisation de cette main-d'œuvre infantine, qui bénéficie d'une tolérance et d'une impunité totales, est considérée comme normale par l'écrasante majorité de la population. Ce modèle d'exploitation du travail des enfants, qui était jusqu'alors cantonné au Sud, commence d'ailleurs à se répandre au Nord hors de sa zone historique.

Les campagnes de sensibilisation à la radio qui mettent l'accent sur les tourments et les sévices endurés par les enfants à l'étranger ont induit une certaine décroissance du trafic transfrontalier mais elles ont eu un effet paradoxal en réorientant les flux d'enfants vers l'intérieur du pays. Ce trafic est considérablement plus important que le trafic transfrontalier et a souvent des répercussions plus graves sur les conditions de vie des enfants *vidomègon* : à la différence des enfants exploités à l'étranger, ils ne reçoivent aucune compensation financière ou autre de leur employeur, sinon dérisoire ; ils vivent souvent de manière plus dure que leurs homologues transfrontaliers et, en outre, ils n'attirent pas autant l'attention médiatique des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics.

En réalité, le trafic interne n'est pour ainsi dire pas considéré comme un cas de trafic, alors même qu'il en est un.

Les comités de lutte contre le trafic des enfants, au nombre de 1 092 à la fin du mois d'octobre 2004, ont été installés en priorité dans les milieux ruraux réputés « zones pourvoyeuses » d'enfants. Or, la plupart des enfants *vidomègon* sont exploités dans les villes et il n'existe pas de structures de contrôle spécifiques à l'exception des haltes de Terre des Hommes, de la Croix Rouge et des sœurs salésiennes.

Les comités locaux travaillent dans des conditions pénibles, ce qui peut justifier en partie leur caractère inopérant. En plus du manque de motivation, l'incompétence des membres et la mésentente entre eux sont des raisons qui expliquent leur faible rendement, voire leur impuissance. Tout cela engendre frustration et découragement. Tout cela s'exprime à travers l'extrême fragilité des comités locaux et traduit leurs difficultés à se pérenniser en raison d'un déficit d'engagement populaire. Au fond, beaucoup des structures mises en place l'ont été pour contenter les autorités et éventuellement ramasser quelque prébende. Ces comités permettent de faire écran, de donner le change pour avoir la paix et continuer les choses comme avant.

Dans ces conditions, on ne comprend pas l'espèce de fuite en avant qui consiste en une multiplication déraisonnable du nombre des comités locaux (1 092 en octobre 2004). Il serait

temps de marquer une pose et de dresser un bilan sans complaisance plutôt que de reproduire à l'infini des structures presque aussitôt inopérantes.

La voie prioritaire pour dynamiser les comités locaux consiste à soutenir et à renforcer de manière extrêmement significative les structures de terrain que sont les centres de promotion sociale (CPS). Les CPS doivent voir leur rôle mieux valorisé, recevoir les moyens humains et matériels, les responsabilités et le soutien de leur hiérarchie afin de pouvoir mettre réellement en œuvre les programmes dont ils sont chargés. Notamment, les CPS doivent pouvoir suivre régulièrement les comités locaux avec lesquels il serait, par ailleurs, débattu d'un cahier des charges bien défini.

Rappel de quelques points positifs :

- *La création, en mai 2003, d'un Réseau des journalistes béninois pour la lutte contre le trafic et la maltraitance des enfants (Retrame-Bénin) et la croissance du niveau de mobilisation des médias contre le trafic des enfants ;*
- *La confirmation, en avril 2004, par la Cour d'appel de Cotonou, de la condamnation à 18 mois d'emprisonnement ferme par le tribunal correctionnel d'Abomey d'un trafiquant ;*
- *L'importance de l'Atelier de Porto Novo, en juin 2004, qui dresse un état des lieux et avance une série de recommandations pour la lutte contre le trafic (elles pourraient servir de base à des assises nationales) ;*
- *La formalisation, en novembre 2004, de la mise en réseau de dix-neuf structures d'accueil, d'accompagnement et de réinsertion des enfants en situation difficile ;*
- *Les points d'écoute ou les espaces éducatifs pour vidomègon.*

Rappel de certains points négatifs

- *L'absence de loi réprimant explicitement le trafic ;*
- *Les dispositifs mis en place qui sont essentiellement orientés vers le trafic transfrontalier et qui se situent presque uniquement en zone rurale ;*
- *La non implication des transporteurs et des motos taxi (en dehors de quelques campagnes des zemidjans) ;*
- *Le rapport coût/rendement exorbitant de la lutte contre le trafic. En 2003, on estime à 5 millions d'euros les contributions consacrées aux projets destinés à la lutte contre le trafic.*

BENIN

Historique

Au Bénin, la migration transnationale des jeunes bien est antérieure aux préoccupations des organisations internationales. Elle est déjà fortement ancrée dans les années 1980 qui constituent une période faste pour les départs vers le Nigeria. La pratique du trafic n'a été réellement décelée par les autorités béninoises que vers la fin des années 1980 et surtout dans les années 1990. L'antériorité du mouvement, les habitudes prises et des filières bien rôdées expliquent probablement les difficultés actuelles à combattre la traite des enfants.

L'alarme sur cette situation de trafic a été donnée par les représentations diplomatiques du Bénin dans plusieurs pays africains. C'est ainsi que les ministres camerounais, gabonais et congolais des Affaires étrangères saisissent leur homologue béninois au sujet de la traite des mineurs entre le Bénin et leurs pays respectifs (26 février 1990, 23 avril 1990, 27 juin 1991). En 1994 (26 septembre), le consulat honoraire du Bénin à Pointe Noire adresse un nouveau rapport au ministère des Affaires étrangères et de la coopération (MAEC) pour signaler la persistance du trafic d'enfants principalement entretenu par des commerçants et surtout des commerçantes béninois résidents au Congo. La même année (22 décembre 1994), le consulat général du Bénin à Libreville fait état de la situation de nombreuses filles béninoises transportées clandestinement du Gabon en Guinée équatoriale.

Le Bénin prend donc conscience de bonne heure du problème de la traite, notamment grâce aux ONG, et en reconnaît le caractère transfrontalier. C'est ainsi que le Bénin est le premier des trois pays concernés par l'étude à instaurer une autorisation administrative de sortie pour les enfants de moins de 18 ans (24 juin 1995). Le Bénin innove également en signant, en 1996, un accord quadripartite de rapatriement des enfants avec le Ghana, le Togo et le Nigeria.

Presque au même moment (1997), à Libreville, l'Association béninoise d'entraide et de solidarité crée un comité *vidomègon* pour venir en appui aux enfants en détresse au Gabon en attente de leur rapatriement. La situation particulière de trafic entre le Bénin et le Gabon est mise en évidence par l'étude d'Adihou (Anti-Slavery International, Esam), en juillet 1998 ; un peu plus tard, en avril 1999, une commission interministérielle mixte (réunissant les ministères des Affaires étrangères) est créée, entre le Bénin et le Gabon, afin de rechercher des solutions coordonnées en matière de lutte contre le trafic des enfants.

Enfin, l'odyssée du bateau MV *Etirano*, en mars-avril 2001, avec à son bord, selon certaines sources, un chargement d'enfants victimes de trafic et destinés à travailler au Gabon, mobilise l'opinion internationale sur la problématique du trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. Révélée par le quotidien béninois Les Échos du jour, l'affaire sert de dénonciation de l'existence d'une traite d'enfants à travers une campagne de l'Unicef. Au Gabon, l'affaire considérée comme visant à ternir l'image internationale du pays en le présentant comme un pays « esclavagiste » provoque une forte tension entre le gouvernement et l'Unicef. Au Bénin, l'Unicef, contrairement à son mandat habituel pèse de tout son poids pour faire admettre aux autorités béninoises, qui se sentent « indexées », l'existence de la situation de trafic dans le bateau. L'affaire met en lumière l'incapacité de la ministre de la Protection sociale et de la famille, qui enchaîne gaffe sur gaffe, à gérer ce dossier. Elle perd du reste son poste. Mais, on le verra, le dispositif juridique reste toujours inadéquat tandis qu'une stratégie globale de lutte tarde à se mettre en place. Preuve de cet immobilisme, le rapport final de l'investigation sur le cas de l'*Etirano* n'a toujours pas été rendu public et aucune des personnes impliquées dans l'affaire n'a encore été traduite en justice.

Si le pays s'intéresse assez tôt à l'existence d'une traite transnationale des enfants, la mise au jour

d'un phénomène interne, le placement des *vidomègon*, apparaît plus précocement encore. Dès 1987, Elvire Comlan pose pour la première fois la problématique du travail des enfants au Bénin à travers un mémoire de maîtrise sur les filles *vidomègon*. Autrefois système d'entraide en vue de l'éducation des enfants, le phénomène s'est perverti en exploitation de leur travail. En effet, les difficultés économiques de la dernière décennie ont eu pour conséquence l'utilisation systématique de la main-d'œuvre infantile et ont favorisé le détournement de la pratique de placement. Le phénomène s'est considérablement accru vers la fin du régime marxiste-léniniste lorsque le processus d'ajustement structurel a démarré, en 1989, à la veille de l'alternance politique. Il a explosé au début des années 1990 et, particulièrement, lors de la crise accompagnant la dévaluation du franc CFA en 1994. On ne reviendra pas ici sur les raisons bien connues de l'utilisation du travail enfantin par une population urbaine active et paupérisée, salariée ou exerçant dans le secteur informel. Ces « employeurs », sous couvert de la tradition, se tournent alors vers le travail des *vidomègon*, qui constitue une main-d'œuvre jeune, malléable, peu onéreuse, voire gratuite.

En juin 1994, une enquête conjointe Unicef/MTEAS, sur les enfants *vidomègon* estime à 71 365 le nombre d'enfants placés à Cotonou et à 18 984 ceux qui le sont à Porto Novo. Selon cette enquête, 85 % des *vidomègon* sont des filles et 72 % des enfants ont entre 10 et 14 ans. L'enquête met en évidence une pratique massive puisque sur 155 ménages enquêtés, 151 abritaient au moins un *vidomègon*. En février 1997, une communication en Conseil des ministres soumet à l'approbation des ministres un projet de loi relatif aux enfants placés auprès de tierces personnes (les *vidomègon*). Il s'agit alors d'élaborer un texte juridique permettant une plus grande protection des enfants placés et, en particulier, de prévoir des dispositions pour décourager les déplacements d'enfants à l'étranger ou encore, de fixer l'âge de quatorze ans pour le placement des enfants. Ce processus législatif à l'époque innovateur dans la sous-région n'a toujours pas abouti.

Pourtant en juillet 1999, un Conseil des ministres se penche sur un rapport, soumis au président de la République Mathieu Kérékou, qui expose l'ampleur du trafic des enfants. Le président mandate différents ministères pour prendre des mesures adéquates à partir d'une stratégie en trois axes principaux : sensibilisation des populations, information des ambassadeurs des pays concernés pour une action conjuguée, renforcement de la surveillance aux frontières et des sanctions à l'égard des auteurs de trafic.

En 2004, il est apparu lors de l'enquête de terrain que le phénomène *vidomègon* se trouve à son plus haut — malgré les actions de prévention —, qu'il est généralisé dans toutes les sphères de la société, y compris dans l'Église ou les Églises. En fait, l'utilisation de la main-d'œuvre infantile, qui bénéficie d'une tolérance et d'une impunité totales, est considérée comme parfaitement normale par l'écrasante majorité de la population.

Enfin ce modèle d'exploitation du travail des enfants, qui était jusqu'alors cantonné au Sud, a commencé à se répandre hors de sa zone historique. D'autres groupes que les fons adoptent ce type de comportement. Au Nord, par exemple, l'extension touche depuis deux ans environ la région bariba (Parakou) où cette pratique était auparavant inconnue.

Pourtant le Bénin a été l'un des premiers pays à installer dès 1999 des comités dans des villages. D'abord à l'initiative d'organisations de la société civile puis, avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef). Le facteur déclenchant en a peut-être été l'interception le 1er juin d'un groupe de quatre-vingt-douze enfants, âgés de 7 à 17 ans, à Hillacondji, près de la frontière togolaise, qui avait fait la une de plusieurs journaux de la place.

Toujours est-il, qu'en juillet 1999, le projet ESD/Initiative Vioutou du Service diocésain de développement et d'action caritative (SDDAC) de l'archevêché de Cotonou et l'Association des enfants et jeunes travailleurs (AEJT) de Cotonou, mènent de concert une campagne d'information, d'écoute et de sensibilisation dans quinze villages pourvoyeurs d'enfants (départements du Zou et de l'Atlantique). Les jeunes travailleurs informent les enfants de leurs « 12 droits » et des pancartes sont confectionnées avec les habitants : ceux-ci expliquent avoir été trompés par des intermédiaires qui leur ont promis de confier les enfants (*vidomègon*) dans les

villes auprès de gens qui leur apporteront éducation et formation. Les villageois constituent des comités locaux pour désormais exercer un contrôle sur tout départ d'enfants de leurs villages. La constitution de comités de suivi de ressortissants de ces villages dans les villes de placement des *vidomègon* est également envisagée. De nombreuses interventions sur les radios locales et nationales ainsi que des débats à la télévision nationale sont menés par les acteurs de cette campagne d'information.

Il semble que l'idée d'un suivi par les villageois de leurs enfants ressortissants en ville n'est jamais été mise en pratique. Il serait intéressant de la reprendre et de la généraliser sous une forme ou sous une autre. Presque simultanément, des comités villageois de lutte contre le trafic voient le jour comme résultat d'une action (recherche) concertée entre l'Unicef et le gouvernement. Le constat d'échec consécutif à la multiplication des structures à envergure nationale a rendu nécessaire la recherche de voies complémentaires pour arrêter le trafic des enfants. Les premiers comités villageois de surveillance (45 comités locaux de lutte contre le trafic des enfants) sont mis en place, en août 1999, par le ministère de la Protection sociale et de la famille, en zone rurale dans des régions réputées pourvoyeuses d'enfants : communes de Zè (département de l'Atlantique), de Dogbo (département du Couffo) et d'Agbangnizoun (département du Zou). Ces nouveaux comités ne se sentent pas partie prenante avec les relais locaux déjà soutenus par certaines structures (Terre des Hommes, l'Archevêché, la Croix-Rouge, Edam) et, du coup, ils ne reçoivent pas l'appui des organisations. Parfois cependant, ces comités se fondent avec des structures antérieures : celles issues de groupes d'autodéfense. C'est ainsi qu'il s'était constitué dans plusieurs villages du Mono et du Couffo, dans le courant de 1999, à l'initiative de Zinzou Ehoun (alias Colonel civil Dévi), des groupes d'autodéfense. Ces milices populaires ou comités de vigilance ou brigades de sécurité, formés à la suite d'une série de vols à main armée et de viols perpétrés par des bandits, s'étaient donnés pour mission de sécuriser le territoire de leur village et d'empêcher le vol et le crime. En moins de deux mois (août et septembre 1999) les troupes de Dévi avaient « braisé » soixante-dix-neuf malfrats. Or, il apparaît que par la suite ces cellules de vigilance — associées à la mouvance présidentielle — se sont reconverties vers d'autres champs d'activités au nombre desquelles figurait la lutte contre le trafic des enfants.

Les comités de lutte contre le trafic des enfants, au nombre de 1 092 à la fin du mois d'octobre 2004, ont donc été installés en priorité dans les milieux ruraux réputés « zones pourvoyeuses » d'enfants, comme Zè, Agbangnizoun, Houéyogbé, Dangbo, Za-Kpota, Dogbo, etc. Les comités ne couvrent pas l'ensemble du territoire bien que le trafic ait cours un peu partout, avec plus ou moins d'acuité selon les régions. On s'oriente depuis quelque temps vers un rééquilibrage entre les régions de forte prévalence du trafic vers celles où il serait moindre, comme par exemple dans le Nord-Ouest (Donga et Atakora). Ainsi, à Djougou, où l'intérêt porté au trafic est récent, la première structure communale a vu le jour en juin 2004 ; elle contrôle désormais 78 comités locaux.

La lecture que font des représentants du ministère sur le démarrage des comités, en 1999, ignore les différentes expériences qui précèdent pour ne retenir que des comités créés par le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité appuyé par l'Unicef. Il y aurait eu une sensibilisation à grande échelle, notamment dans la commune de Zé, pour informer les autorités locales et obtenir leur adhésion. Puis, on aurait procédé de même dans les arrondissements. La sensibilisation se fondait sur la Convention des droits des enfants (CDE), afin de mettre en évidence ceux des droits qui se trouvaient brimés. Un débat s'ensuivait puis, on demandait aux villageois quelle voie adopter dans le but de faire surgir des solutions de la base. Ce sont les villageois eux-mêmes qui auraient demandé à chaque fois un comité local. Les représentants du ministère organisant alors un nouveau rassemblement, sous forme d'une espèce de réunion ludique, un jour de marché, en laissant aux villageois le soin de choisir les membres du comité tout en imposant comme membre de droit le chef du village (afin de faciliter les convocations) et la présence d'au moins une femme et si possible d'un jeune.

C'est ce processus de désignation qui servirait de modèle, jusqu'à aujourd'hui, pour tous les comités. Au moins au début, la création des comités s'est effectuée sans impliquer les structures décentralisées. Beaucoup de gens ont alors pensé qu'il s'agissait d'une espèce de cérémonie comme il y en a tant. En bien des endroits le manque de suivi a fait que la structure a déperissé petit à petit jusqu'à en effacer sa fonction dans le souvenir des gens.

Parfois, les gens ne se souviennent plus que de l'aspect festif lors de la création et confondent la structure avec d'autres comités, d'autres fêtes ou avec des meetings politiques.

Structures de fonctionnement

En ce qui concerne le trafic des enfants, le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité (MFPSS) a décentralisé ses activités de manière pyramidale : un ministère (1), six directions départementales (6), soixante-dix-sept centres de promotion sociale (77) et mille quatre-vingt-douze comités locaux de lutte contre le trafic des enfants (1 092). Il existe des comités villageois, des comités communaux et des comités sous-préfectoraux. Mais l'échelle d'intervention la plus sollicitée demeure le village.

Il faut noter que des trois pays visités, le Bénin est le seul où l'on trouve de manière centralisée une liste nominative des membres des comités locaux, au moins pour l'échantillon consulté, car des informateurs signalent que la liste des personnes constituant les comités ne serait pas toujours disponible. Enfin, le MFPSS aurait impliqué les enfants eux-mêmes dans la lutte contre le phénomène, à travers les Comités locaux des enfants démocrates (CLED). Les enfants des CLED sensibilisent leurs camarades et leurs parents sur ces différents fléaux. Le consultant n'a rencontré aucun de ces comités enfants.

Au niveau national, il existe une cellule (coordonnée par le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité) chargée de réfléchir sur la stratégie et sur la lutte à mener. Cette cellule se réunit en principe tous les deux mois ; les acteurs en sont : Terre des Hommes, la Croix-Rouge, le ministère de l'Intérieur (Brigade de protection des mineurs), le ministère de la Justice (pour la protection judiciaire des enfants), le ministère des Affaires étrangères, ceux de la Jeunesse, de la Santé publique, de l'Éducation et le ministère du Développement. Participent en outre à cette cellule un certain nombre d'organisations non gouvernementales.

Missions des comités locaux de lutte contre le trafic des enfants

La mission des comités villageois consiste à « contrôler les déplacements suspects », à « dénoncer » et à dissuader toute tentative de trafic d'enfants sur leurs aires géographiques respectives. Leur installation dans les villages a pour avantage de favoriser le contrôle sur place, la surveillance sociale des enfants, d'identifier les enfants revenus et ceux partis, d'initier un système d'alarme rapide et d'instaurer une division des tâches de sorte que chaque participant ait un rôle à jouer.

Les comités locaux sont autonomes dans leur fonctionnement et tiennent régulièrement des réunions. Cependant la cellule nationale EABMSP (Enfants ayant besoin des mesures spéciales de promotion) — qui est la cellule de pilotage d'un des projets du programme protection de l'Unicef — assure la coordination de leurs activités ainsi que leurs formations.

En dehors de l'Unicef, la coopération danoise, qui a des comités locaux dans le Zou, est également impliquée sur le terrain.

Le schéma générique des missions est ainsi défini :

- Faire prendre conscience aux parents de l'importance de faire enregistrer les enfants à la naissance (acte de naissance), de les envoyer à l'école. Il est demandé aux comités de veiller à l'enregistrement des naissances et des décès en tenant à jour des registres d'état civil afin de

compenser les carences administratives en matière d'enregistrement des naissances, des mariages et des décès.

- Faire prendre conscience à la population en général des problèmes rencontrés par les enfants soumis à la traite ou placés dans d'autres familles ;
- Faire prendre conscience aux jeunes de leurs droits ;
- Signaler les cas d'abus sexuels et autres à l'égard des enfants ; les départs suspects ou frauduleux d'enfants exposés au placement ou au trafic ; lorsqu'un enfant quitte le village, le comité mène une enquête rapide et alerte le service de gendarmerie le plus proche ou la Brigade de protection des mineurs ;
- Contrôler la réinsertion et le suivi des enfants victimes de la traite après leur retour au village.

Les comités communaux élaborent en principe un plan d'action et un arrêté est signé par le maire de la commune pour officialiser les comités. Les trois comités communaux examinés par le consultant ne comportaient ni représentante d'associations de femmes, ni représentant des jeunes.

Ces comités communaux se composent généralement comme suit :

- Le maire de la commune ou son représentant ;
- Le responsable du Centre de promotion sociale ;
- Le responsable du Développement rural ;
- Le commandant de la brigade de gendarmerie ;
- Le coordonnateur de l'alphabétisation ; ou/et le chef de circonscription scolaire
- Le chef d'arrondissement selon les cas ;
- Le représentant du culte selon les cas ;
- Le médecin chef du centre de santé de la commune selon les cas.

En comparant différents arrêtés, le consultant a relevé des variantes importantes d'une commune à l'autre. Certains comités ne précisent pas du tout leurs attributions (commune de Djougou, département de la Donga, comité créé le 10 juin 2004) ; d'autres, au contraire, s'en tiennent au schéma initial (commune de Dangbo, département de l'Ouémé, comité créé le 8 mars 2004) ; d'autres enfin enrichissent à l'extrême leurs missions. Ainsi dans la commune de Lalo (département du Couffo) qui, après création du comité communal (4 mai 2003), produit un arrêté « portant création, composition, attribution et fonctionnement des comités locaux de lutte contre le placement et le trafic des enfants dans la commune de Lalo ». Curieusement d'ailleurs, l'art. 2 ne reprend pas exactement cet intitulé puisqu'il y est dit que : « Sont créés au niveau de la commune de Lalo des Comités locaux de lutte contre le trafic des enfants et de mise en œuvre des mœurs préventives en faveur des enfants ayant besoin des mesures spéciales de promotion (EABMSP) ». De son côté, l'arrêté de Djougou parle de comités locaux de lutte contre le trafic et toutes autres formes d'exploitation des enfants.

Quoi qu'il en soit, dans la commune de Lalo les comités ont pour attribution (art. 3) :

- La sensibilisation des parents pour l'accouchement à la maternité et le retrait des actes de naissance de tous les enfants ;
- La sensibilisation de la population sur la problématique des enfants placés ou trafiqués au Bénin ;
- La sensibilisation de la population sur les lois relatives au trafic des enfants ;
- La sensibilisation de la population sur les droits des enfants ;
- La sensibilisation de la population sur les textes protégeant les enfants ;
- La sensibilisation des parents sur la scolarisation et le maintien de tous les enfants à l'école ;
- La sensibilisation des parents pour la prise en charge et l'insertion des enfants déscolarisés (apprentissage d'un métier) ;

- La dénonciation des abus sexuels et de toutes sortes de maltraitances à l'égard des enfants ;
- La dénonciation des cas de sorties suspectes ou frauduleuses d'enfants ;
- La dénonciation des cas d'enfants exposés au placement ou au trafic ;
- Le suivi des enfants insérés (entretien, apprentissage d'un métier) ;
- Le suivi des enfants réinsérés à la suite d'un placement (entretien, scolarisation ou apprentissage d'un métier) ;
- La conscientisation de la jeunesse pour sa propre prise en charge.

Lorsque les comités communaux, comme ici, détaillent à l'extrême et de manière redondante leurs attributions le risque existe de voir transmettre un message singulièrement brouillé dans la mesure où les priorités ne sont plus hiérarchisées. En 1999, lors du démarrage des comités et de la discussion d'un plan d'action nombre de personnes avaient insisté sur les enregistrements d'enfants à la naissance, sur les inscriptions à l'école, sur le recensement des enfants en âge d'être scolarisés, sur les enfants déscolarisés. Dans la réalité cela n'a pas marché. On s'interroge donc sur la perpétuation d'une accumulation de tâches irréalistes. La fixation d'objectifs moins nombreux s'imposerait.

Les Centres de promotion sociale (CPS)

Les seules structures pérennes présentes sur toute l'étendue du territoire sont les structures décentralisées des différents ministères, dont celui en charge des questions des enfants en situation difficile, le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité et ses centres de promotion sociale, qui peuvent travailler de manière conjointe et harmonisée. Il existe soixante-dix-sept CPS, soit un par chef-lieu de commune ; ils couvrent les cinq cent soixante-six arrondissements (566) que compte le pays. Les centres de promotion sociale sont composés d'un assistant social aidé d'un ou deux aides sociaux. Dans l'idéal, leur mission consiste à être l'élément moteur des comités locaux ; à être responsable de leur suivi ; à les aider à respecter l'exécution des plans d'action élaborés ; à participer à leurs réunions et à les aider à rédiger les rapports, à évaluer leurs besoins et à trouver des solutions aux problèmes posés ; enfin, à rechercher des partenaires pour réaliser des activités dans le milieu.

En fait, la mission des comités de promotion sociale n'est traditionnellement pas de se consacrer aux enfants affectés par le trafic. Néanmoins, les CPS se sont trouvés de plus en plus impliqués puisque l'un de leurs rôles désormais vise à promouvoir le droit des enfants et de suivre au quotidien, comme on vient de l'indiquer, les comités locaux dans leur lutte contre le trafic d'enfants.

Toutefois, les comités de promotion sociale restent des structures généralistes et, de ce fait, elles sont extrêmement sollicitées. En effet, outre le suivi des comités locaux de lutte contre le trafic des enfants, elles sont chargées de la mise en œuvre des différentes facettes des politiques sociales : aide aux indigents, campagnes de nutrition, de sensibilisation au VIH/SIDA, etc. Or, d'une part, ces structures sont en sous-effectif chronique au niveau de leurs personnels et, d'autre part, elles ne disposent pas de moyens suffisants pour effectuer l'ensemble des missions qui leur ont été assignées.

Cela constitue un handicap sévère dans leur travail de suivi et de collecte des informations. En effet, les CPS doivent compiler les données des comités locaux et informer, soit les autorités judiciaires, soit les autorités répressives, soit leur ministère de tutelle, de l'évolution du trafic dans leur région. Ils doivent également servir de relais aux campagnes de sensibilisation. Enfin, les CPS sont également souvent approchés par les structures associatives privées.

Du coup, les centres de promotion sociale peinent à suivre régulièrement tous les comités locaux présents sur leur territoire : ils sont 41 à Dangbo, 60 à Lalo et 78 à Djougou ! Leur capacité réelle à accomplir leur tâche se révèle dramatiquement faible. Ils doivent pour mener à bien leur

mission entraîner les entités issues de la décentralisation (arrondissements et communes) ainsi que les ONG actives dans la zone. Mais bien souvent les CPS agissent sans leadership et ne peuvent qu'appuyer les actions des ONG alors que celles-ci devraient seulement compléter les actions mises en place ou souhaitées par les CPS.

C'est pourquoi les centres de promotion sociale, en tant que structures de terrain, devraient voir leur rôle mieux valorisé. Pour cela, ils devraient bénéficier d'une autonomie plus importante et voir redéfinir leur rôle comme structure de coordination vis-à-vis des ONG notamment. Enfin, les CPS devraient disposer de canaux de prises de décision rapides de la part de leur hiérarchie.

Le processus de décentralisation, devenu effectif début 2003, permet aux bailleurs devant transiter par une structure publique de venir appuyer directement les CPS, les communes, etc. Dans ce contexte, il semble important de réfléchir à de nouvelles relations entre les bailleurs, le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité et ses structures locales, les centres de promotion sociale. Les comités communaux devraient jouer un rôle d'appui aux centres de promotion sociale par une coordination de leurs actions, par une collaboration régulière et par l'initiative de tournées d'évaluation.

Composition des comités locaux

À Lalo, l'arrêté communal portant création des comités locaux, comme ceux des autres communes, précise nominativement arrondissement par arrondissement et village par village le nombre de comités locaux. Il indique également pour chaque comité le nom des quatre membres du comité (un président, un secrétaire et deux membres). Il répond ainsi à un modèle standard qui se retrouve plus ou moins ailleurs : le chef du village qui préside le comité, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, l' élu de la localité (ou un leader d'opinion ou un notable). D'autres comités locaux, comme celui de la commune de Dangbo, département de l'Ouémé, comportent cinq membres. En réalité, en fonction de la dimension du village et de l'ampleur supposée du phénomène du trafic des enfants, la composition du comité varie jusqu'à comprendre cinq, six, sept personnes ou plus. Mais généralement les comités comptent de trois à six membres, y compris le chef du village qui fait office d'autorité publique et assure la communication avec les structures administratives plus élevées.

Le mode de désignation des membres varie d'un comité à l'autre : certains sont issus d'une assemblée de la population ou d'une partie d'entre elle, d'autres sont directement investis par le chef de village qui est lui-même président du comité. Ce mode de recrutement par désignation constitue la pratique la plus courante. Des cours de formation sont organisés au niveau sous-préfectoral par le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité, en coopération avec l'Unicef, et les participants à cette formation sont chargés de transmettre leurs connaissances aux autres membres. On choisit un lettré (en français) parmi eux afin d'assurer la tenue des registres. Les membres sont formés et sensibilisés en langue locale et on leur donne en substance les consignes suivantes : « Vous vous êtes engagés à lutter, voilà vos attributions, vous n'êtes pas des gendarmes mais vous devez ouvrir les yeux ».

Les comités ont peu de moyens pour travailler. Les premiers comités ont bénéficié de cahiers et de registres ; d'autres ont été équipés en bottes et en imperméables ; certains ont obtenu des lampes torche, des piles et des mégaphones pour « leur permettre de mieux accomplir leurs tâches et responsabilités ». La plupart ont demandé des vélos afin de pouvoir mieux se déplacer, mais ils n'en ont pas encore obtenu.

Le travail des comités locaux s'effectue de façon bénévole.

En principe, les comités d'une même sous-préfecture coopèrent et se prêtent mutuellement assistance.

Difficultés rencontrées et suggestions en ce qui concerne les comités locaux et les centres de promotion sociale

Les ateliers de Possotome et de Bohicon ont mis en relief l'absence de mesures rapides de soutien aux centres de promotion sociale et aux comités locaux par leur ministère de tutelle. Les comités locaux ont été mis en place avec comme double objectif d'empêcher le départ d'enfants et de faire rentrer les enfants déjà partis. Mais ni les comités locaux ni les centres de promotion sociale (qui assurent leur tutelle) n'ont suffisamment de moyens pour réinsérer les enfants partis ou pour offrir aux enfants sur le départ une autre alternative. En outre, les fonctionnaires des centres de promotion sociale manquent d'autonomie et d'inventivité — en raison des lourdeurs administratives — pour motiver les comités locaux et les soutenir dans leurs activités.

Les interventions des comités locaux sur le terrain sont globalement affectées par nombre de difficultés parmi lesquelles figurent : le déficit de moyens matériels d'intervention (essentiellement des moyens de déplacement), le manque de motivation et le manque d'engagement ou de collaboration de certaines populations au service de la lutte contre le trafic. Le manque de motivation des membres des comités locaux, comme souvent d'ailleurs des agents des centres de promotion sociale, est avant tout imputable au bénévolat. Or, les populations ont été dans l'ensemble habituées, de la part des intervenants privés, à recevoir une rétribution au point où lorsqu'il leur est demandé un travail sur la base du volontariat, elles ne sont pas franchement motivées pour l'accomplir. Les comités locaux manquent donc de ressources financières (la « motivation ») pour fonctionner correctement. La seule contribution (*per diem*) à cet égard a été la formation. Il pourrait être envisagé de créer une indemnité mensuelle ou une prime annuelle de rendement après évaluation. La motivation offerte aux membres des comités locaux pourrait l'être en compensation des risques que certains prennent au quotidien car ils s'exposent aux pressions de leurs concitoyens et à d'éventuelles mesures de rétorsion de la part des trafiquants. Mais, évidemment, un système compensatoire risque de susciter des difficultés d'un autre ordre. Le consultant a constaté que l'attribution de matériels de travail (bottes et imperméables) au sein des comités locaux était une source de conflits potentiels en raison de la distribution très sélective par certains responsables politico-administratifs ou par le président du comité local. En outre, il a été constaté dans plusieurs villages que si les gens avaient bien connaissance d'une distribution de matériel (bottes et imperméables en l'occurrence), ils ignoraient complètement l'existence des comités locaux. Dans l'ensemble, les comités locaux travaillent dans des conditions pénibles, ce qui peut justifier en partie leur caractère inopérant. En plus du manque de motivation, l'incompétence des membres et la mésentente entre eux sont des raisons qui peuvent être invoquées pour expliquer leur faible rendement, voire leur impuissance. Tout cela engendre frustration et découragement.

De fait, tous les acteurs de terrain soulignent l'extrême fragilité des comités locaux et leurs difficultés à se pérenniser en raison d'un déficit d'engagement populaire. Dans bien des villages les comités n'existent plus ou s'ils existent c'est parce qu'ils ont été « repris » et sont suivis par d'autres structures (cas de certains villages de Zé, de certaines communes de Zogbodome, d'Agbangnizoun et de Za-Kpota). Les comités qui continuent à exister n'ont pas de moyens pour exécuter convenablement leurs tâches et ne sont pas assez sensibilisés, on vient de l'indiquer, pour voir l'utilité de travailler de manière bénévole. C'est sans doute pour cela, comme le révèle un audit récent, que l'existence des comités locaux contre le trafic des enfants est encore peu connue des populations (44 % seulement des villageois interrogés en auraient eu connaissance). Même les comités locaux mis en place par des ONG et d'autres structures qui travaillent avec des enfants en situation difficile ne sont pas pérennes.

Enfin, plusieurs des interlocuteurs du consultant, eux-mêmes membres d'un comité local, ont affirmé : « Le comité, c'est uniquement pour faire plaisir aux autorités ». C'est ainsi, que des membres de comité rencontrés avaient certains de leurs enfants au Nigeria et ne s'en cachaient pas. Ils avouent franchement les envoyer et précisent que « Quand quelqu'un tombe dedans [flagrant délit], on le dénonce ». De fait, il semble bien que beaucoup des structures mises en place l'ont été pour contenter les autorités et éventuellement ramasser quelque prébende. Ces

comités permettent de faire écran, de donner le change pour avoir la paix. Parfois, ils permettent de détourner les objectifs initiaux afin de continuer les choses comme avant. Cela a été signalé à Za-Kpota et à Agbangnizoun. Dans ces conditions, on comprend mal l'espèce de fuite en avant qui consiste en une multiplication déraisonnable du nombre des comités locaux (1 092 en octobre 2004). Il serait temps de marquer une pose et de prendre le temps de dresser un bilan. L'attitude des organismes de tutelle apparaît d'ailleurs bien paradoxale ou fort contradictoire. D'un côté, on affirme que les comités locaux commencent à susciter une prise de conscience au niveau des populations et même, selon la direction de la Famille, de l'enfance et de l'adolescence (DFEA) on assisterait à une régression du phénomène au point qu'il y aurait désormais pénurie de *vidomègon* à cause de la lutte qui a été menée. On affirme encore que l'expérience des comités locaux porte déjà ses fruits sur le terrain et que « toutes ces actions procèdent de la volonté manifeste du gouvernement béninois d'accorder une place de choix à la protection de l'enfant dans le processus de démocratisation et de développement communautaire ». De l'autre côté, on multiplie les initiatives pour tenter de donner ou de redonner vie aux comités locaux. Dès 2002, l'Atelier national de coordination pour la lutte contre le trafic d'enfants (Porto-Novo, les 26, 27 et 28 novembre), tout en préconisant la création de nouveaux comités, prévoit d'« actualiser » les anciens comités et de mieux cerner les membres de ces comités. Dans un entretien avec la presse (13 octobre 2004) une responsable du ministère béninois de la Protection sociale reconnaît : « Le Bénin a été l'un des premiers pays à installer en 1999 des comités dans des villages avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), mais ces structures sont devenues inefficaces, faute de soutien matériel et de suivi ». Depuis 2003 affirme-t-elle « Nous essayons de réactiver ces comités ». Et de fait, il existe un programme du gouvernement suédois et de l'Unicef (mars 2004) pour redynamiser une quarantaine de comités locaux de lutte contre le trafic d'enfants dans la commune de Kétou. Un protocole d'accord a été conclu avec une ONG locale : Femmes, agents de développement communautaire (FADEC).

Le constat des organisations de terrain montre ceci : autant ces comités, lorsqu'ils sont suivis, réalisent un changement visible au niveau des populations, autant une fois qu'ils ont disparu le travail effectué se perd rapidement. La voie prioritaire pour dynamiser les comités locaux consiste à soutenir et à renforcer de manière significative les centres de promotion sociale. Ceux-ci doivent recevoir les moyens humains et matériels, les responsabilités et le soutien de leur hiérarchie afin de pouvoir mettre réellement en œuvre les programmes dont ils sont chargés. Notamment, les CPS doivent pouvoir suivre régulièrement les comités locaux avec lesquels il serait, par ailleurs, débattu d'un cahier des charges bien défini.

Enfin, le ministère en charge de la Promotion sociale doit élaborer une politique et des stratégies concrètes d'action concernant les centres de promotion sociale et les comités locaux ; il doit mieux définir son rôle de coordination et de planification. C'est ainsi que les actions au niveau du gouvernement et des ONG ne sont pas vraiment coordonnées en raison de l'absence d'un programme national de lutte contre le trafic des enfants. D'ailleurs, ces derniers temps la tendance des ONG travaillant avec les enfants est de recommencer à développer des contacts avec des relais locaux ciblés, sans réellement compter sur les structures décentralisées du gouvernement et les comités locaux.

Sans doute aussi faudrait-il revoir les stratégies développées sur le terrain par les membres des comités de lutte. Actuellement, l'approche de sensibilisation est la stratégie de prévention dominante. Elle s'articule, comme on l'a vu, autour d'un trop grand nombre de thèmes, thèmes qui pourraient être révisés à la baisse et recentrés. À cela s'ajoute le manque de formation et/ou de recyclage périodique des membres des comités locaux qui, de ce fait, ne maîtrisent ni le contenu de la Convention relative aux droits de l'enfant ni les techniques de communications efficaces. Dès lors, comment convaincre les populations sur les raisons qui justifient la lutte contre le trafic des enfants ?

Bien que fondamentale, la sensibilisation ne peut agir directement sur les causes du trafic. Le changement durable des comportements dépend d'autres critères que celui de recevoir une

information ou non (voir *infra* les attitudes vis-à-vis du trafic). Bref, la sensibilisation ne peut avoir d'effets réels sans la mise place d'autres activités favorisant le développement des communautés.

Points positifs

- La création, en mai 2003, d'un Réseau des journalistes béninois pour la lutte contre le trafic et la maltraitance des enfants (Retrame-Bénin) et la croissance du niveau de mobilisation des médias contre le trafic des enfants ;
- La première campagne de sensibilisation synchronisée Bénin-Togo de lutte contre le trafic des enfants en juin 2003 ;
- La confirmation, en avril 2004, par la Cour d'appel de Cotonou, de la condamnation à 18 mois d'emprisonnement ferme par le tribunal correctionnel d'Abomey d'un trafiquant ;
- Les rencontres Bénin-Nigeria, en mars et juin 2004, pour l'élaboration d'un Accord de coopération entre le gouvernement de la république du Bénin et le gouvernement de la république fédérale du Nigeria ;
- L'importance de l'Atelier de Porto Novo, en juin 2004, qui dresse un état des lieux et avance une série de recommandations pour la lutte contre le trafic ;
- La formalisation, en novembre 2004, de la mise en réseau de dix-neuf structures d'accueil, d'accompagnement et de réinsertion des enfants en situation difficile ;
- Le nombre d'enfants victimes de trafic interceptés aux frontières et, en général, l'activité de la Brigade de protection des mineurs ;
- Les points d'écoute ou les espaces éducatifs pour *vidomègon*.

Points négatifs

- La contradiction qu'il y a entre empêcher les gens de partir et, de ce fait, leur interdire tout espoir de survie reste entière ;
- La misère des populations qui désirent placer leurs enfants et leur grande méfiance à l'égard des comités locaux ;
- Les dispositifs mis en place qui sont essentiellement orientés vers le trafic transfrontalier et qui se situent presque uniquement en zone rurale ;
- L'efficacité et la motivation infinitésimales des comités locaux, leur mauvaise organisation et leur durée de vie éphémère ; le mode de sélection peu démocratique des membres des comités locaux ; etc.
- Le manque de moyens humains et financiers des centres de promotion sociale ;
- Les comportements peu déontologiques de certaines autorités politicoadministratives ;
- La corruption généralisée ;
- La non-implication des transporteurs et des motos taxi (en dehors de quelques campagnes des *zemidjans*) ;
- L'absence de loi réprimant explicitement le trafic ;
- Le rapport coût/rendement exorbitant de la lutte contre le trafic. En 2003, on a estimé à 5 millions d'euros les contributions consacrées aux projets destinés à la lutte contre le trafic.

Trafic transfrontalier et trafic interne

Les différentes mesures engagées dans le cadre de la lutte contre le trafic international des enfants ont induit, comme le montrent les entretiens, une certaine décroissance du trafic transfrontalier sans, pour autant, l'enrayer véritablement. En fait, les campagnes de sensibilisation entendues à la radio par les populations et qui mettent l'accent sur les tourments et les sévices endurés par les enfants à l'étranger ont eu un effet paradoxal. Certaines populations se sont alarmées du sort réservé aux enfants au Nigeria et ont cherché d'autres solutions puisqu'il n'est pas question pour

elles, pour des questions de survie, de renoncer au départ des enfants.

Dans un village où n'existe aucun comité local et où l'information est parvenue uniquement par la radio, on affirme : « Nous avons peur [de ce qui pourrait leur arriver], c'est pourquoi nous les laissons grandir [avant de les envoyer au Nigeria] ». Pour d'autres, être *vidomègon* au Bénin est un sort considéré comme enviable compte tenu de ce qu'ils entendent de la situation des enfants au Nigeria. Le président d'un comité local insiste fortement auprès du consultant pour développer ce point de vue.

Beaucoup réorientent donc les flux d'enfants vers l'intérieur : « Avant on envoyait les enfants au Nigeria mais depuis un certain temps c'est terminé. Parce qu'au Nigeria, ils ne sont pas bien payés. Et nous avons entendu dire qu'il ne faut plus les envoyer. Les filles tombent enceintes et c'est nous qui en pâtissons ». Les parents confient d'autant mieux leurs enfants dans le circuit *vidomègon* que les réseaux d'intermédiaires se sont diversifiés : « Avant on ne trouvait personne pour venir chercher des *vidomègon*, mais depuis que l'on en trouve on ne va plus au Nigeria ». Au passage, on notera la forte crédibilité accordée au message radiophonique : « Puisque la radio dit ne plus envoyer d'enfants au Nigeria, on, n'en envoie plus ».

Alors que, dès 1998, le trafic international des enfants était en déclin et le nombre d'enfants quittant leur foyer pour travailler dans d'autres régions du Bénin en augmentation (Ouensavi et Kiellan), ce mouvement n'a cessé de croître impulsé par la demande d'enfants du milieu urbain dans les sphères domestiques et marchandes. Une étude réalisée par l'Unicef-Bénin (2000) estimait à 484 354 enfants travailleurs dans le pays dont 276 081 garçons et 20 273 filles. Parmi ces enfants, on en compte 31 872 à Cotonou (18 191 garçons et 13 681 filles), 10 078 à Porto-Novo (5 411 garçons et 4 667 filles) et 4 345 à Parakou (3 086 garçons et 1 259 filles).

Ce trafic est donc de loin plus important que le trafic transfrontalier et a souvent des répercussions plus graves sur les enfants. Leurs conditions de vie paraissent plus précaires : à la différence des enfants exploités à l'étranger, ils ne reçoivent aucune compensation financière ou autre de leur employeur, sinon dérisoire ; ils vivent souvent de manière plus dure que leurs homologues transfrontaliers et, surtout, ils n'attirent pas autant l'attention médiatique des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics. Le placement des enfants et leur exploitation au travail, comme on l'a dit *supra*, se font ouvertement et sont presque toujours considérés comme normal. Ce que corrobore le fait que l'on feint de ne pas voir les « exagérations » ou qu'on les qualifie de cas individuels.

Même si la législation en place interdit le travail des enfants en dessous de 14 ans, celle-ci n'est que rarement respectée. Il n'existe aucune poursuite judiciaire effective pour les trafiquants et les employeurs du trafic intérieur. Le trafic interne n'est pour ainsi dire pas considéré comme un cas de trafic, alors même qu'il en est un. En ce qui concerne, les trafics transfrontaliers, il faut bien considérer que les pratiques sont loin d'être uniformes. Si l'on note l'ancienneté de ces mouvements vers le Ghana d'abord puis ensuite vers le Nigeria, il n'existe pas de modalités uniformes. On constate des différences régionales, voire de village à village, dans la formation des filières, dans la nature des travaux effectués, dans la négociation des contrats. Même si l'on trouve nombre d'emprunts de village à village, tout montre que le mouvement ne se construit pas de manière unifiée et que, par conséquent, on ne peut lui apporter une réponse unique ou passe-partout.

Quoi qu'il en soit, les différences sont frappantes dans l'ensemble entre trafic interne et trafic externe. Alors que l'on voit des villages laisser partir leurs *vidomègon* sans demander aucune contrepartie sinon avec l'espoir qu'ils vont apprendre quelque chose en ville et que de toute façon ils seront mieux qu'au village, d'autres villages semblent bien maîtriser le départ des enfants. Dans les deux cas, les gens partent chercher ailleurs ce qu'ils n'ont pas sur place mais pour certains villages — car il faut parler d'organisation villageoise et non de déplacements individuels — les départs répondent à un vrai calcul économique : on ne va pas n'importe où à n'importe quel moment. Certes, le Nigeria est moins prisé qu'auparavant à cause de la faiblesse de la monnaie par rapport au franc CFA : « Tout le monde est conscient que là-bas cela ne va pas

mais à défaut de mieux on va au Nigeria ». De toute façon, « de novembre à mars, il n'y a aucune activité ici ».

Toujours est-il que beaucoup des enfants qui partent au Nigeria le font de manière parfaitement régulée ou, en tout cas, les départs représentent rarement un saut complet dans l'inconnu. Les entretiens montrent que les choses sont beaucoup moins informelles et arbitraires qu'elles n'en ont l'air. En fait, au moins pour certains villages, il s'agit d'un système parfaitement codifié, avec des règles et des conditions contractuelles connues et acceptées par tous *dès le départ*. Les intermédiaires sont des gens de la localité qui ont la connaissance des routes et des possibilités de travail sur place. Or, ils n'ont aucun intérêt à ne pas respecter les termes du contrat au risque de tarir la source de recrutement et, dans l'ensemble, il n'y a pas de tromperie même si l'on peut toujours trouver quelques cas en ce sens.

Au fond, on est en présence d'un système bien ancré où l'exploité devient à son tour exploitateur et c'est même cela, — l'espoir de progresser afin de devenir à son tour un intermédiaire — qui entretient le processus : « Quand tu l'envoies [l'enfant] pendant trois ou quatre ans et qu'il devient indépendant, dès qu'il gagne son indépendance, il est désormais à son propre compte. Quand il revient et qu'il repart [au Nigeria], il laisse ses frères [tranquilles] mais il va dans le village chercher des enfants dans les autres concessions. Il laisse son père tranquille avec ses autres enfants et lui, il va au Nigeria exploiter d'autres enfants ». Les intermédiaires sont donc du village. Eux-mêmes ont travaillé (ou travaillent encore) au Nigeria avant de devenir recruteur de main-d'œuvre et cela constitue une espèce d'ascension sociale et est vécue comme tel. Le système se nourrit donc de lui-même et, du même coup, il devient impossible à dénoncer.

Dans ces villages, le mouvement des enfants s'inscrit d'ailleurs dans un système historiquement bien rodé de contrats à deux ou trois ans. Il n'y a aucune clandestinité à l'affaire : les dates de retour des enfants et les nouveaux départs sont parfaitement programmés lors des fêtes de fin d'année (voir entretiens) et, contrairement aux assertions contre-productives de la plupart des études, l'enfant n'est pas acheté. Pour tous, la somme versée aux parents est un à valoir sur ce que l'enfant rapportera à la fin du contrat. En réalité, on détermine et on s'entend à l'avance sur la nature de la rémunération (argent ou biens en nature) que l'enfant recevra au final. Il est anachronique dans ces conditions de parler d'esclavage. Il faut parler bien entendu d'exploitation, mais d'une exploitation négociée et acceptée. Ce qui différencie assez sensiblement le départ vers le Nigeria de l'exploitation imposée et non négociée du système *vidomègon* contre lequel on se mobilise peu.

Évidemment, la situation au Nigeria depuis une dizaine d'années s'est considérablement détériorée en raison des effets cumulatifs de la paupérisation. C'est ainsi que les termes du contrat et les conditions de vie des enfants se sont constamment dégradées, dans deux directions : l'abaissement de l'âge de départ des enfants et le doublement de la durée de travail pour l'obtention du même volume de biens (voir entretiens). Mais, insistons une fois encore sur le fait que la situation des *vidomègon* nous paraît pire. A contrario, on voit bien à travers les entretiens comment éviter les départs en développant des activités économiques locales. Dans la région de Nikki la migration vers le Nigeria a été totalement enrayée grâce au développement depuis une dizaine d'années d'une culture de rente, le coton. La région connaît maintenant une certaine abondance au point de commencer à employer des *vidomègon*, chose inconnue auparavant. Mais ces activités économiques sur place peuvent se révéler fragiles. Le paiement en retard des récoltes par le gouvernement, alors que les opérateurs privés commencent à peine à se mettre en place, oblige les gens depuis deux ou trois ans à se reconverter vers le maïs, moins intéressant, pour obtenir des liquidités dès la récolte terminée. La diminution de la rente cotonnière pourrait pousser à envoyer des enfants s'employer ailleurs. Et, effectivement, on commence à regarder attentivement du côté des champs de coton du Burkina Faso.

Au demeurant, toutes les cultures de rente ne permettent pas de sortir du marasme. Dans la région de Za-Kpota, la culture des oranges pratiquée depuis quelques années est un échec : « Il n'y a pas d'acheteurs et elles sont vendues à vil prix ».

L'engagement politique des autorités et des citoyens

On comprend que les Béninois soient ressortis quelque peu essoufflés de la période 2000-2003 où ils ont voté aux élections présidentielles en 2001, aux municipales en décembre 2002 et aux législatives au printemps 2003. Cela n'explique pas pour autant l'immobilisme qui semble s'être installé pendant cette période et au-delà sur le front de la lutte contre le trafic des enfants. En réalité, l'État n'est pas franchement engagé dans la lutte contre le trafic d'enfants : il n'y a ni politique, ni stratégie nationale de protection des enfants. Du coup, sans lignes directrices prédéfinies, les autorités essaient d'improviser en fonction des fonds reçus et des urgences, au lieu de mener des activités coordonnées à l'échelle nationale entre différentes instances : celles qui détiennent un pouvoir financier, celles qui détiennent un pouvoir politique et celles qui détiennent un pouvoir répressif.

L'engagement du gouvernement reste, par manque de moyens ou de volonté, très insuffisant pour contrôler les réseaux clandestins, réprimer les complicités au sein de sa propre administration qui permettent d'établir de « faux vrais documents » et résoudre les problèmes de réhabilitation des enfants victimes du trafic qui ont été rapatriés.

Comme le remarque l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) : « Autant il semble exister une dynamique de mise en coordination entre les différents acteurs de la part des bailleurs, autant on a semblé assister à un recul de l'implication du ministère en charge des affaires sociales et de la famille dans ce domaine. Le remaniement quasi complet des membres du cabinet et des directions a eu comme conséquence malheureuse la perte d'informations et de savoirs. Certaines [...] actions que nous menons et dont nous avons tenu informé le ministère se voient remises en question. Il semble que la continuation et le suivi des actions initiées soient peu évidents. Il est paradoxal que le mouvement de mise en coordination des intervenants soit aussi fort que le ministère en charge de la protection sociale et de la famille ne semble faible ».

L'année 2003 aura été essentiellement marquée par la découverte par la communauté béninoise vivant au Nigeria d'un important groupe d'enfants victimes de trafic — tous des garçons, originaires pour la plupart de Za-Kpota dans le département du Zou — qui travaillaient dans des carrières de concassage de granit à Abeokuta (État d'Ogun, 100 km au nord-est de Lagos). À la suite à cette découverte, deux cent deux enfants (202) ont été rapatriés au Bénin par vagues successives et pris en charge (nourris, habillés et encadrés), à Cotonou, pendant toute la durée qu'imposait l'enquête sociale — menée par le ministère de la Famille, de la promotion sociale et de la solidarité et les ONG partenaires de l'Unicef —, pour retrouver leurs familles. L'arrivée dans des conditions d'urgence de ces enfants travailleurs expulsés par le Nigeria a mis en évidence la faible implication des ministères en dehors du ministère de la Famille, de la promotion sociale et de la solidarité qui a mis sur pied, à cette occasion, une cellule de crise. Finalement, cent quatre-vingt-six (186) enfants en provenance d'Abeokuta ont été restitués à leurs parents par le gouvernement du Bénin. La recherche des parents dans la commune de Za-Kpota et la réinsertion des enfants a montré, au moins dans ce domaine, le caractère incontournable du rôle des centres de promotion sociale et l'intérêt de l'existence de comités locaux. Alors que cette opération de réinsertion aurait pu fournir un modèle exemplaire, les comités locaux n'ont été ni remerciés et encore moins indemnisés pour le temps qu'ils ont passé à travailler. Dans cette affaire, les structures locales ont en réalité été mises de côté. La gestion de la crise s'est faite entre certains bailleurs, des ONG internationales et le ministère de la Famille de la promotion sociale et de la solidarité.

La ministre de la Famille et de la protection sociale, Mme Massiyatou Latoundji, en exposant les conditions de rapatriement des enfants avait laissé entendre que d'autres poches d'exploitation de mineurs étaient en cours d'identification, ce qui pourrait amener à la reconduction de près de 6 000 autres enfants vers le Bénin. Mais depuis le mois de novembre 2004, les rapatriements d'enfants — ils ne dépendaient que des expulsions effectuées par le Nigeria — ont cessé.

L'Unicef, la Croix-Rouge et la fondation Terre des Hommes se sont engagés à implanter à Zankpota des infrastructures socio-éducatives capables de maintenir les enfants sur place. En cela aussi, les suites données à l'affaire d'Abeokuta seront exemplaires.

Les attitudes des populations face au trafic

À tous les niveaux de la société béninoise, l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine et ses conséquences (trafic, placement de l'enfant, etc.) bénéficient d'une tolérance et d'une impunité pratiquement totales : peu de ménages n'emploient pas d'enfant domestique ou *vidomègon*, et ce même au sein des intervenants sociaux actifs dans la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants. L'attitude positive vis-à-vis du trafic n'est pas seulement le fait des zones rurales, elle est également bien présente parmi des populations urbaines pourtant parfaitement averties des effets du trafic.

On en veut pour preuve l'attitude de l'église catholique. Alors que Mgr. Isidore de Souza, archevêque de Cotonou (décédé en mars 1999), avait été parmi les premiers à dénoncer le phénomène des *vidomègon*, on rencontre aujourd'hui une forte opposition de l'archevêché et de l'évêché à prendre position sur le trafic des enfants. En fait, le phénomène *vidomègon* est si généralisé que l'Église elle-même se trouve impliquée à travers les pratiques des religieux, des prêtres, des catéchistes, des laïcs, etc. Lorsque certaines ONG demandent à l'évêque de prendre position — à partir d'une homélie, il n'est pas difficile d'extrapoler vers la protection des enfants —, il y a blocage. Pourtant, l'Église est présente sur toute l'étendue du territoire : c'est même le deuxième plus important réseau après l'État. Il serait bénéfique d'associer la hiérarchie catholique dans la lutte contre le trafic d'enfants et d'impliquer les paroisses comme relais locaux d'un réseau national. Cela avait été le cas d'une certaine manière, en 1999, avec le projet ESD/Initiative Vioutou du Service diocésain de développement et d'action caritative (SDDAC) de l'archevêché de Cotonou. La tolérance et l'impunité qui existent conduisent à s'interroger quant à la réelle motivation des pouvoirs publics et des communautés à trouver une solution au problème de placement et d'exploitation des enfants.

Au fond, on note une grande ambivalence de la population face au trafic : on exprime la volonté de lutter contre le trafic en général, mais cette déclaration d'intention ne se traduit pas dans les comportements particuliers. Le consultant a rencontré des membres de comités locaux qui s'insurgeaient contre les dysfonctionnements et l'impuissance des comités et qui, dans le même temps, laissaient partir leurs propres enfants. Le fait que les enfants « aient le droit » de vivre en ville est considéré comme un privilège, un avis partagé par la famille d'accueil et les parents des enfants. De même, le fait de se rendre au Nigeria est-il argumenté comme un choix de survie.

En définitive, les comités ne sont que l'émanation de la politique du ministère des Affaires sociales : ce n'est pas une idée partie de la base et qui pourrait être appropriée par elle. Nombre d'observateurs pointent le fait qu'il s'agit d'un « concept né dans les bureaux » et qui, sur plusieurs plans ne tient pas compte de la réalité : par rapport aux besoins de la population — la nécessité pour elle d'envoyer des enfants au Nigeria [ou comme *vidomègon*] —, par rapport à la moralité des membres des comités, par rapport enfin aux relations qui existent entre les familles dans un village.

De fait, le placement des enfants correspond à de multiples justifications (d'ordre économique, socioculturelles, historiques et culturelles) et touche à de très nombreux intérêts. Les limites de l'action des comités locaux, leur prudence ou leur paralysie, leur échec finalement, tiennent d'abord à l'impossibilité de transgresser les relations villageoises et familiales : il est impossible de dénoncer une personne du cru. Aucun membre d'un comité ne peut agir efficacement car, à un moment donné, il va nécessairement se heurter aux relations familiales. Lorsque sa sœur, par exemple, voudra envoyer un enfant au Nigeria. S'il fait quelque chose, il aura trois ou quatre familles contre lui.

Les membres des comités locaux sont aussi des individus qui possèdent du pouvoir, sinon le

pouvoir, au niveau du village. Le chef du village à qui l'on impose de présider le comité est maintenant souvent élu par les villageois. Or, on lui demande de dénoncer des personnes de son propre village — qui sont aussi des électeurs — pour des objectifs extérieurs qu'il ne saisit pas toujours très bien. S'il agit contre les familles, comment sera-t-il élu la prochaine fois ? Certes, l'action des comités peu être extrêmement variée ; il existe toute une gamme de pratiques qui vont de la dénonciation à la prévention en passant par la simple mise en garde sur les risques encourus par les enfants. Tout dépend de la nature du rapport de force entre les membres du comité et les parents. Mais, en dernière instance, le village se tient, il a ses propres intérêts, sa propre histoire, et le travail que l'on demande aux membres des comités locaux peut être perçu comme un travail de kapo. C'est exactement l'inverse de l'objectif recherché. Et, en effet, les quelques exemples relevés par le consultant semblent attester que les seuls cas où l'on dénonce un intermédiaire portent sur des étrangers à la commune. On fait également remarquer que lorsqu'un intermédiaire du village est arrêté [par maladresse], les membres du comité seraient les premiers à manifester pour que l'on libère le trafiquant.

Enfin, on en revient à la question du bénévolat. Ceux des membres des comités qui ont réellement l'envie de faire quelque chose considèrent leur action comme un travail civique, « patriotique » parce qu'ils ne reçoivent rien du gouvernement. Et pas même de reconnaissance comme le montre le rapatriement des enfants d'Abeokuta. Les autres sont facilement corruptibles quand quelqu'un qui veut emmener des enfants peut leur offrir 10 000 francs afin qu'ils ferment les yeux.

La loi

L'action de l'État béninois reste très théorique et se limite principalement, on ne le dira jamais assez, au trafic transfrontalier. Il manque toujours dans l'arsenal juridique des lois qui prohibent explicitement le trafic des personnes et plus particulièrement celui des enfants. Des lois qui permettent le jugement effectif des trafiquants et la fin de leur impunité. Car, à l'heure actuelle ce sont des lois destinées à sanctionner la prostitution, l'enlèvement, le travail forcé et l'exploitation des mineurs au-dessous de 14 ans qui sont utilisées pour juger les trafiquants.

Pourtant, dès février 1997, était présenté en Conseil des ministres un projet de loi relatif aux enfants placés auprès de tierces personnes (les *vidomègon*). Il s'agissait, à l'époque, d'élaborer un texte juridique permettant une plus grande protection des enfants placés et, en particulier, de prévoir des textes pour décourager les déplacements d'enfants à l'étranger ou encore, de fixer l'âge de quatorze ans pour le placement des enfants. Or, d'atermoiements en velléités, le processus législatif n'a toujours pas abouti. Certes, un projet de loi est à l'étude à l'Assemblée nationale depuis deux ans mais rien n'est certain quant à son vote. De ce point de vue, l'action de lobbying de l'Unicef semble moins efficace que ce qu'elle a été au Mali et au Burkina Faso. À moins qu'il n'existe des résistances importantes au sein même des autorités étatiques et des réticences à l'égard de la définition locale de la notion de traite. Le trafic comme infraction prévue par la réglementation en vigueur n'existant pas dans la législation béninoise, les enfants victimes du trafic sont seulement reconnus pour les conséquences de celui-ci qu'ils ont pu endurer (maltraitance, abus, etc.). Cela dans le meilleur des cas, car les lois existantes sont rarement appliquées et il existe une relative impunité en ce qui concerne l'exploitation des enfants. Les trafiquants sont rapidement relaxés parce qu'ils donnent des pots de vin (voir entretiens), les enfants ne se voient offrir aucune écoute et subissent des pressions de la part de leur entourage et parfois des personnes en charge de leur protection.

Les obstacles à l'application de la législation nationale sont nombreux : les cultures de certaines ethnies sont souvent favorables à des pratiques identiques à celles qui sont ou devraient être réprimées (enlèvement, mariage forcé, séquestration, viol...) et les pressions de toutes sortes exercées sur les officiers de police judiciaire (OPJ) et les magistrats sont considérables.

Enfin, les gendarmes connaissent mal les dispositions prises pour lutter contre le trafic d'enfants

et, jusqu'à récemment, ils ne recevaient pas de formation sur l'identification et la récupération des enfants victimes. Il y a, enfin, une large corruption à leur niveau. C'est ainsi qu'au niveau des frontières, et malgré des interceptions (alibis ?), les enfants en transit passent à l'étranger sans véritable difficulté du seul fait de la corruption.

La Brigade de protection des mineurs

La Brigade de protection des mineurs (BPM) a été créée le 29 juin 1983 (Décret 83-233). Après la Conférence nationale et la désaffiliation de la police des Forces armées béninoises, la BPM est régie par le décret du 20 août 1990 (90-186) portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la police nationale. La Brigade de protection des mineurs dépend de la Direction de la police judiciaire (arrêté 045/MIS/PAT/DGPN du 28/02/1991). Depuis que le gouvernement suit le programme d'investissement public la BPM a, depuis 2002, de nouveaux locaux dans le quartier Tokplégbé à Cotonou. La BPM a compétence sur toute l'étendue du territoire national. Mais, actuellement, seule une unité de BPM existe à Cotonou pour l'ensemble du territoire car il n'y a pas d'antennes régionales. Le territoire national n'est donc pas couvert efficacement en raison d'effectifs insuffisants (9 policiers plus un opérateur civil) et malgré leur doublement en 2003, de 4 à 9 officiers. Pour pallier ces effectifs insuffisants la BPM se rabat sur les brigades de gendarmerie (OPJ). Mais le manque d'effectifs complique la procédure dans les faits, notamment lorsqu'un enfant qui a été arrêté dans le nord du pays, par exemple, doit être conduit à la brigade. Un projet de création de centres régionaux est actuellement envisagé afin de décentraliser la BPM.

La Brigade de protection des mineurs est soutenue par l'Unicef. Elle est chargée d'intercepter les enfants victimes de trafic, de maltraitance et d'exploitation et de les confier à des centres d'accueil. La structure est extrêmement sollicitée, souvent même pour effectuer des tâches qui ne devraient pas lui incomber mais qui sont dues à la défaillance des institutions compétentes tel que la justice ou la police. La BPM mène notamment des actions de prévention de la délinquance juvénile. Elle s'est progressivement transformée en une instance de transaction et de règlement à l'amiable. Selon ses responsables, elle a vocation beaucoup plus sociale que policière aujourd'hui.

Selon les partenaires caritatifs qui travaillent avec elle, elle serait à l'avant-garde de la lutte contre le trafic d'enfants. La Brigade de protection des mineurs collabore avec : le juge des enfants (directement et étroitement) ; le procureur de la République et le parquet (directement et étroitement) ; les commissariats de police et les brigades de gendarmerie (frontières, ports, aéroports) ; les centres d'accueil des enfants (Terre des Hommes, Croix-Rouge, sœurs salésiennes, orphelinat...) et les ONG.

Pour renforcer la capacité des OPJ, il avait été recommandé à l'Atelier de Porto Novo, en novembre 2002, de les former. Quatre-vingt-dix OPJ vont être formés avec le soutien de l'Unicef en deux sessions de 45 personnes à chaque fois. La première devait se tenir à Allada pour six départements sur douze (ceux de Ouémé-Plateau, Atlantique et littoral, Mono-Cousso) du 16 au 19 novembre 2004 (et du 23 au 26 novembre à Parakou pour les autres départements, ceux du Nord). La formation porte sur le trafic, sur la manière de procéder à l'entretien avec l'enfant, sur les relations entre les OPJ et les services sociaux, sur la relation avec le juge des enfants et avec le parquet. Le but vise à enseigner la spécificité de la procédure à des gens qui n'ont aucune formation. La formation des OPJ est financée par l'Unicef.

La structure dispose d'un centre d'accueil (quartier Tokplégbé également) qui n'est pas encore fonctionnel et qui manque de moyens aussi bien humains que matériels et financiers pour aborder tous les aspects de la protection des mineurs. Des négociations sont en cours avec l'Unicef et d'autres organisations ainsi qu'avec l'État pour apporter ce qui manque pour la mise en service et pour rendre opérationnel le centre d'accueil. L'Unicef a déjà fourni un minibus pour le transport des enfants et a donné son accord de principe pour un certain nombre d'autres matériels. Le

consultant a visité les locaux qui semblent parfaitement adaptés à leur mission.

Le chef de la BPM considère que la collaboration avec l'Unicef se déroule dans les meilleures conditions et se dit très satisfait du soutien apporté par l'organisation. Mais un certain nombre de problèmes continuent de se poser. Notamment, en ce qui concerne la protection des enfants. Contrairement aux ONG qui ont des cibles privilégiées en ce qui concerne les enfants qu'elles accueillent, la BPM ne vise par définition aucune catégorie particulière : elle se doit d'accepter toutes les catégories d'enfants. Or, lorsque les enfants n'entrent pas dans les critères visés par telle ou telle ONG, leur prise en charge s'avère difficile, et ce pour plusieurs raisons :

- Les ONG ne prennent pas les enfants qui n'entrent pas dans leur créneau ;
- Les problèmes qui affectent des enfants ne préviennent pas à l'avance, la brigade est évidemment tenue de les recevoir à n'importe quel moment ;\

Même lorsque les ONG sont d'accord pour recevoir les enfants, il y a des problèmes de personnel (agents déjà partis) ou de véhicule non disponible. Or, la BPM ne doit pas garder à vue un enfant (la garde à vue dépend du cadre judiciaire). Dans ces conditions, où les enfants vont-ils rester ? Cela fait problème à la brigade pour nourrir les enfants et, en fait, ce sont les agents eux-mêmes qui sortent l'argent de leur poche. En outre, la loi exige soit la présence du père ou de la mère soit un assistant social pour l'audition d'un enfant, cela entraîne des délais en terme de temps. La BPM doit se déplacer au centre social pour pouvoir entendre l'enfant. Le souhait de la BPM serait donc d'avoir un centre de transit pour éviter tous ces problèmes de va-et-vient alors que le seul véhicule fourni par l'Unicef ne suffit pas. Un centre de transit dans le périmètre de la BPM permettrait de régler les problèmes de nourriture, de logement, d'audition, etc. Cela faciliterait grandement l'enquête judiciaire. Et ensuite, la BPM pourrait orienter l'enfant vers la structure appropriée.

La section statistique et documentation possède désormais un logiciel fourni par l'Unicef. Il reste à faire la formation. Il faut réunir toutes les structures qui interviennent au sujet des enfants et déterminer ensemble les modalités de coopération afin que les statistiques reflètent la réalité, ce qui actuellement n'est pas le cas. Le chef de la Brigade de protection des mineurs s'étonne de la manière dont au plan international certains jugent l'action du Bénin contre le trafic des enfants. C'est ainsi qu'il considère que le dernier rapport du Département d'État américain (4e rapport) sur le trafic des personnes, dans lequel le Bénin a été déclassé (à la catégorie 2), est une mauvaise lecture de la réalité et des statistiques. Les chiffres publiés par le Bénin rendent compte seulement du fait qu'auparavant le nombre d'enfants trafiqués était inconnu. Mais dès lors que l'on commence à agir, le nombre augmente nécessairement. Les premières données publiées ne montraient qu'un aspect du tableau car ce qui se passait réellement, en matière de trafic, et qui n'était pas connu était plus important. Aujourd'hui, on met en évidence ce qui hier était tu. Ce que montrent des résultats en hausse c'est l'importance des efforts accomplis (voir chronologie).

Il y a donc une certaine irritation à se voir déclassé par le Département d'État alors que les choses s'améliorent. La prévention et la sensibilisation ont commencé par porter leurs fruits. Ce qui il y a trois ans passait inaperçu, ne l'est plus : aujourd'hui on alerte lorsqu'on voit un enfant seul dans un véhicule. Les informations parviennent à la brigade. Ceux qui sont interpellés [les trafiquants] sont déférés au procureur de la République qui délivre un mandat de dépôt.

Note : Le rapport du Département d'État indique que le Bénin est passé de la catégorie 1 à la catégorie 2, « Ce qui est le reflet de son incapacité à fournir la preuve d'efforts soutenus dans le sens de la lutte contre les pires formes du trafic, comme par exemple le vote de lois contre le trafic des personnes et le jugement des trafiquants. La corruption et le manque d'efforts concertés de la part du gouvernement pour arrêter et envoyer les trafiquants en prison ont permis à cette pratique d'évoluer dans l'impunité ».

Associations

APEM. L'association pour la protection de l'enfance malheureuse.

L'association (née le 1er mars 1993 enregistrement officiel le 2 juin 1995), basée à Parakou, travaille sur les problématiques de l'enfance en danger. C'est une ONG locale qui fait le relais entre les projets internationaux et les populations locales. Elle a été choisie par World Education, une ONG des États-Unis, pour implanter le projet Éducation d'abord dans deux communes du département du Borgou. Ce projet vise à lutter contre le trafic d'enfants par le biais de l'éducation. Les actions de l'association portent sur la lutte contre l'infanticide, la lutte contre l'excision et le suivi des comités de lutte contre l'excision, la promotion de la scolarisation, la promotion des droits de l'enfant, la prise en charge des enfants en difficulté et la lutte contre le trafic et la réinsertion des enfants.

L'APEM c'est dix groupements de femmes dans autant de communes. Huit communes sont situées dans le Borgou et l'Alibori et deux dans la Donga. Selon le directeur de l'association, Orou Pibou, six groupements fonctionnent très bien et deux moyennement. L'ensemble regroupe près de cinq cents femmes (500). Les groupements ont souvent été créés après l'éclatement de l'Organisation des femmes révolutionnaires du Bénin (OFRB), dans les années 1990.

Rencontre dans la commune de Sikki avec une vingtaine de femmes présentes sur un total de 69 membres que compte le groupement. Les femmes mènent des activités groupées (maïs, arachides...). Le groupement dispose de 500 000 francs (pour les microcrédits). Les femmes appuient les élèves qui viennent donner des cours à leurs enfants pendant les vacances (crédits d'appui à la scolarisation dans le but d'enlever les enfants des travaux champêtres). Le groupement s'est engagé à stimuler les écoliers à aller à l'école. Et, de fait, l'école est débordée : il manque des classes et il manque des enseignants. Le projet de groupement est né du fait que les enfants servaient de main-d'œuvre.

Mme Sourokou Gnaki. Par rapport à la migration des enfants, de nos jours ce n'est pas fréquent mais il existe des cas isolés. C'est une migration vers l'intérieur alors que la migration vers l'extérieur est rare. À mon avis, ce qui a permis de réduire le phénomène, c'est l'école. Les enfants travaillent à partir de six ou sept ans. Avec l'école, il y a un changement perceptible depuis une dizaine d'années. Auparavant, les enfants allaient vers le Nigeria mais il y avait également des mouvements à l'intérieur de la commune. Ceux qui allaient au Nigeria rapportaient différents biens : des radios, des vélos, des tenues. Mais maintenant nous avons une activité de substitution sur place : le débouché du coton. Ils produisent sur place. L'essor du coton date également d'une dizaine d'années. Pour les enfants les plus jeunes c'est l'école, pour ceux qui ont 15/16 ans c'est le coton qui les sédentarise. Le coton c'est des champs individuels. Certaines familles ont des champs collectifs. Le prix d'achat est de 200 000 francs la tonne [200 francs le kilo]. Le prix est bon mais la filière est contrôlée par le gouvernement et il ne paie pas à temps ; et les opérateurs privés commencent à peine. Les gens remplacent le coton par le maïs (pour la consommation personnelle et la vente). Il n'y a pas de marché organisé pour le maïs, les femmes se déplacent elles-mêmes vers Malanville, la dernière ville avant le Niger. Le sac de maïs de 100 kg est vendu à 10 000 francs, ou entre 10 000 et 11 000. Il y a une diminution de la filière coton au profit du maïs.

Mme Soulé Zerma Ganigui. Pour la migration vers le Nigeria cela n'existe plus tellement depuis qu'il y a le coton. Tout ce que les gens produisent peut être vendu. Par contre, dans le village l'enfant peut aller dans une autre famille. Le phénomène que l'on observe le plus par rapport au placement, c'est quand quelqu'un n'a pas la chance d'avoir un enfant. [Placement, litt. « tenir l'enfant » : *bii nenibu* en bariba].

Rencontre dans le village de Naro Gando avec un groupement de 38 femmes organisées par l'APEM. Le groupement dispose de 350 000 francs pour des microcrédits. Mmes Soulé Mariam,

Gourma Satou et Woroubouko Yapenon. Les enfants commencent à travailler dans la famille à partir de cinq ans. La migration c'est à la recherche. Avant, c'était toujours pour aller au Nigeria. Maintenant, ici, il fait mieux vivre sur place grâce au coton et au maïs. La migration concerne beaucoup plus les gens de l'Atakora qui viennent ici. Ce sont en majorité des adultes.

Les fillettes viennent de l'Adouga (Yom Djougou), des Yomas et des Lokpas, pour servir de domestiques. On les voit à partir de dix ans. Elles viennent chercher par ici et elles retournent se marier avec leur trousseau. [Le mariage a lieu vers 12/15 ans selon le développement de la fille, quant à l'âge légal il est de 18 ans]. Les fillettes sont peu nombreuses. Elles reçoivent un salaire journalier en fonction de l'intensité du travail, entre 100 et 150 francs. Si l'intensité est forte, elle perçoit 150 francs. Il existe une autre forme encore de rétribution. Lorsque j'emploie un enfant, elle me dit : « J'ai besoin de tant » et on le lui donne à la fin. Généralement c'est quelque chose en nature qui sert pour le trousseau. On en évalue le montant et on lui donne cela. Elles viennent pour la récolte de coton qui va bientôt commencer (novembre février).

Elles sont payées au billon. Elles sont nourries à la ferme. Ce sont des fermes familiales, jusqu'à 5 ha, pas de grandes exploitations. Le coton ne donne pas l'argent car le gouvernement paie en retard, et cela fait la quatrième année. C'est l'arachide et le maïs qui donnent. L'argent du maïs et de l'arachide est plus accessible, or nous avons des dépenses quotidiennes.

L'arachide, pour creuser, on emploie des manœuvres ; il y a également des manœuvres dans le village. Pour le maïs, seuls ceux qui font beaucoup de parcelles ont besoin de manœuvres.

Le risque existe de nouveaux départs à cause de la baisse du coton. Au Nigeria il n'y a plus rien aujourd'hui [ce n'est pas intéressant] mais si les gens apprennent qu'il y a de l'argent ailleurs, ils iront. Le Burkina Faso n'est pas si loin et on entend dire que le coton marche bien. On pourrait bien y aller. Au Nigeria la cossette yam cela ne marche plus. Pour les Béninois la monnaie nigériane est faible. Il n'y a pas d'intérêt à aller y travailler. Le grand problème c'est le maintien des enfants à l'école [les parents paient le maître]. Les gens craignent que la scolarité augmente. La scolarité des filles est gratuite, mais dans la réalité ce n'est pas le cas. Depuis près de cinq ans nous payons trois enseignants et deux cette année seulement. Les maîtres sont recrutés localement. À cause de l'ajustement structurel. Par enfant, en 2003, cela revient à 4 500 francs pour l'année, pour un autre à 3 000 francs, pour un autre encore à 2 500 francs, c'est selon le niveau de l'enseignement. L'enseignant perçoit 25 000 francs par mois. À la fin de l'entretien, les femmes disent tout l'intérêt du groupement et du système de microcrédits. Notamment parce qu'il permet la scolarisation des filles. Elles voient dans la formule un moyen de libération des femmes et c'est avec une véritable jubilation qu'elles affirment : « Nous sommes devant maintenant nous les femmes, et les filles aussi. On met nos enfants à l'école à cause de l'aide, du projet. On fait des budgets pour mettre les enfants à l'école ». [Sous-entendu, on ne dépend plus des hommes].

Sœurs salésiennes

Les sœurs salésiennes de Saint-Jean Bosco, sont présentes au Bénin depuis 1992 ; elles s'attachent à appliquer la pédagogie salésienne basée sur l'éducation de la jeunesse. À l'origine, les sœurs salésiennes avaient créé un centre de formation professionnelle, Laura Vicuña, situé dans le quartier de Zogbo, destiné à accueillir les jeunes filles pauvres. Mais, à partir de 2001, et l'affaire de l'*Etireno*, l'attention internationale et nationale s'est focalisée autour du problème du trafic d'enfants. Les sœurs salésiennes constatant que les filles victimes de trafic étaient de plus en plus nombreuses et constituaient un cas à part, le Foyer est devenu un refuge uniquement pour les filles victimes de mauvais traitements suite à leur placement comme *vidomègon*.

Il existe un accord de partenariat avec l'Unicef depuis septembre 2004 sur la question du trafic.

Les fillettes ou adolescentes nouvellement accueillies sont hébergées au Petit foyer, prévu pour un accueil de courte durée, le temps de chercher à réinsérer les filles de la manière la plus adéquate dans leurs familles. Leur nombre tourne habituellement autour de quinze. Elles reçoivent une formation en hygiène, en économie domestique, en alphabétisation et en cuisine africaine et elles sont initiées à des métiers de transformation locale de produits, comme la

fabrication du savon. Le nombre de fillettes reçues en premier accueil, entre 2001 et octobre 2004, a été de 266. Les sœurs pensent qu'un bon moyen de réinsertion serait de mettre en place des microcrédits pour les familles dans les villages afin que celles-ci développent des activités génératrices de revenus. Celles des filles dont on ne retrouve pas les familles ou dont on considère qu'une réinsertion trop rapide présente un danger à cause, notamment, du risque d'un nouveau placement, sont transférées au Grand foyer où elles ont la possibilité de s'installer pour une longue période. L'objectif de celui-ci, qui compte trente-cinq filles environ, est de chercher à donner à la fille les moyens d'apprendre un métier comme la couture, la coiffure, l'artisanat, l'alphatétisation, etc. Les filles qui possèdent un bon niveau de scolarisation sont inscrites à l'école primaire publique du quartier. L'Unicef apporte une aide pour la scolarisation ou pour des contrats d'apprentissage. L'Unicef soutient une dizaine de filles pour la scolarisation. Pour celles des filles qui sont en apprentissage, elles sont suivies tous les deux mois ; et les autres le sont dans la mesure du possible. Toutes les filles sans exception participent, selon leurs disponibilités, aux travaux d'entretien de la maison et du jardin.

L'accueil au Foyer est permanent. Les filles sont amenées par la Brigade de protection des mineurs ou par Radio Tokpa. À leur arrivée, elles passent une visite médicale et une fiche de santé individuelle est établie. Celles dont l'état sanitaire est affecté suite aux mauvais traitements de leurs tuteurs ou autres, sont soignées et remises dans de bonnes conditions de vie.

Il manque dramatiquement de structures suffisantes pour s'occuper des filles en situation difficile. Le centre des sœurs salésiennes est saturé, et pour tenter de pallier à la pénurie de places les sœurs placent les enfants en famille d'accueil ou dans d'autres centres. Afin de se rapprocher au plus près des bénéficiaires, le Foyer Laura Vicuña s'est doté, en 2001, d'une antenne en milieu ouvert, là où se trouvent les enfants, au marché international de Dantokpa au centre de Cotonou. Un container communément appelé « La Baraque » (en fait, La Baraque SOS *vidomègon*), aménagé en salle de classe accueille les enfants qui travaillent sur le marché. Ceux-ci viennent de leur propre gré et la permanence journalière de la Baraque est assurée par deux animatrices (dont une sœur) qui sont là pour l'écoute et l'orientation et qui dispensent quelques rudiments de couture et quelques notions d'alphabétisation en français. D'autres membres de l'équipe du foyer fournissent des appuis ponctuels selon leur disponibilité. Un millier de fillettes ont été touchées en trois ans.

L'action menée au marché s'inscrit d'abord dans une logique de prévention. Les gens commencent à comprendre que la situation des *vidomègon* n'est pas normale. Les sœurs salésiennes réfléchissent d'ailleurs à une stratégie qui permettrait d'intéresser des tuteurs à l'action et qui, à leur tour, sensibiliseraient les autres femmes sur le marché. Les sœurs salésiennes sont en contact avec la brigade de protection des mineurs et la radio commerciale Tokpa qui émet sur le marché. Tant la BPM que radio Tokpa ont dirigé des filles vers « La Baraque ».

L'Unicef a fourni du matériel pour l'accueil des enfants (matelas, draps, savon, vêtements, moustiquaires). Une aide complémentaire serait la bienvenue.

Terres des Hommes

L'Unicef a conclu avec l'ONG Terre des Hommes deux accords de partenariat, l'un pour l'accueil, la prise en charge, l'encadrement et la réinsertion des enfants victimes du trafic et d'autres abus et, l'autre, pour la protection sociale et judiciaire des enfants abandonnés et/ou orphelins vulnérables. Ce partenariat a d'ailleurs permis de s'occuper de près de deux cents orphelins et enfants vulnérables et de deux cent cinquante enfants victimes de trafic rapatriés de la région d'Abeokuta au Nigeria en 2003 (voir chronologie). Dans la lutte contre le trafic des enfants, Terre des Hommes a mis en place un centre, le Centre Oasis, dans le but de recevoir des enfants abandonnés ou victimes d'exploitation, de trafic et d'autres types de mauvais traitements et de leur fournir un abri temporaire (pour une période de 15 à 90 jours) avant leur réintégration familiale. Le centre a une capacité d'environ 60 enfants.

En 2001, le centre Oasis avait accueilli 41 enfants dont 23 du bateau *Etireno*, et 304 enfants victimes de trafic interne (*vidomègon*). Il n'a pas été possible au consultant, faute de temps, de visiter le centre Oasis. Des entretiens ont eu lieu cependant sur la problématique du trafic des enfants avec deux animateurs de Terre des Hommes, Arsène Metunhoué et Olivier Feneyrol.

Centre de la Croix-Rouge.

Il s'agit d'un centre d'accueil pour enfants qui assure : l'hébergement, l'accueil, l'animation, les soins et la réinsertion. La capacité du centre est d'environ 40 enfants. La réinsertion est le point fort de la Croix-Rouge Bénin. L'Unicef finance une partie des frais, elle a soutenu au total soixante enfants en réinsertion. Ce qui constitue un effort important mais qui, compte tenu des besoins immenses, reste un luxe. Le centre accueille soit des enfants victimes du trafic soit des enfants des rues et des enfants en fuite. Ils arrivent au centre par différents canaux :

Soit les animateurs de la Croix-Rouge vont à leur rencontre en sillonnant les rues et les marchés. La Croix-Rouge mène une double action d'éducation et de secouriste. Le volet sanitaire constitue une bonne entrée en matière car il permet, sur cette base, de construire une relation de confiance avec les enfants.

Soit, deuxième canal, les enfants viennent à travers la sensibilisation par la radio locale (au marché Atokpa) qui émet dans différentes langues, fon et autres. Ils sont nombreux à pouvoir être touchés de cette manière : il y a 55 000 emplacements au marché international Atokpa et on estime qu'il y a au moins un enfant par emplacement.

Soit, troisième canal, la Brigade de protection des mineurs qui récupère des enfants ou qui intercepte régulièrement de petits convois, en général vers le Nigeria, et qui adresse les enfants à la Croix Rouge.

Soit, quatrième canal, le ministère des Affaires sociales qui lors du rapatriement des enfants qui travaillaient dans des carrières de concassage de granit à Abeokuta au Nigeria (voir chronologie) en a dirigé un certain nombre vers le centre de la Croix-Rouge.

En ce qui concerne les enfants reçus au centre, la Croix-Rouge satisfait aux besoins primaires, aux activités ludiques, etc. La durée du séjour est au maximum de trois mois — car c'est un « centre de transit » —, le temps d'une remise en état, de l'identification de la famille, de l'enquête socio-économique auprès des parents, de la médiation et le temps d'évaluer les conditions de vie de la famille pour savoir quelle réception l'enfant y recevra à son retour. Une fois toutes les conditions remplies, l'enfant est remis à sa famille. La Croix-Rouge assure le paiement de l'inscription à l'école ou de la formation chez un artisan dans le cadre d'un projet de vie. Au besoin, le soutien peut aller jusqu'à prendre en charge le petit déjeuner de l'enfant.

Un engagement est signé avec les parents qui s'engagent à bien suivre l'enfant et à veiller à ce qu'il ne reparte pas. La Brigade de protection des mineurs est avertie. L'expérience montre que si l'enfant est occupé (école ou centre d'apprentissage), il ne repart généralement pas.

Le centre assure un volet de suivi. C'est ainsi qu'une centaine d'enfants en bénéficient dans le Zou où deux agents sociaux interviennent en cas de problème. Le suivi se fait uniquement sur une durée de trois à quatre mois après la réinsertion. Les dernières actions pour réinsérer des enfants dataient de la fin mars 2004 à l'époque de l'entretien (octobre 2004). En deux ans, le centre a assuré la réinsertion d'un millier d'enfants, avec toutefois un fort taux d'échec lorsqu'il s'agit d'enfants des rues.

À partir de janvier 2005, il est prévu une implantation sur le marché afin de sensibiliser les tuteurs (voir *supra* les sœurs salésiennes). Il y aurait ainsi un accueil dans la journée pour les enfants et quelques cours seraient dispensés en plus. Un des aspects de la sensibilisation des tuteurs ou tuteurs portera, pour l'éviter, sur le fait qu'une fois que l'enfant est devenu trop fort ou trop grand, les tuteurs le renvoient.

Le sentiment des responsables est que les campagnes de sensibilisation, d'une manière générale, vont à l'échec : elles touchent trop peu de gens. Par contre, la radio est essentielle pour une campagne de prévention et de sensibilisation. Mais cela ne suffit pas, il faut aussi nécessairement

un volet répression. Il faut un état civil (seul un enfant sur cent actuellement en possède un). Il faut l'obligation d'aller à l'école et si l'enfant ne se présente pas à l'école, le maître doit le dénoncer à la police. Car l'enfant qui reste jusqu'à douze ou treize ans à l'école ne fera plus comme ses parents : il aura moins d'enfants, il voudra qu'ils apprennent et, eux, auront déjà une idée de ce qu'ils voudront faire plus tard.

En ce qui concerne le trafic, on ne sait plus comment il faut s'y prendre pour l'arrêter, parce que rien n'a marché de ce qui a été tenté. Il n'est plus possible de croire que les gens ne sont pas informés, donc s'ils continuent à partir c'est qu'ils y trouvent un intérêt. On se focalise sur le trafic vers l'étranger alors que le trafic interne est considérable. La Croix-Rouge déplore le fait qu'il n'y ait pas d'écoles alternatives, de celles qui permettent de recevoir l'enfant en rupture avec le milieu scolaire.

Association française des volontaires du progrès (AFVP)

Il existe des accords de coopération entre l'Unicef et l'ONG Association française des volontaires du progrès (AFVP) pour l'appui à la réinsertion des enfants victimes de trafic. La rencontre du consultant avec Frédéric Baele de l'AFVP a été particulièrement fructueuse. Plusieurs des éléments d'information recueillis ont d'ailleurs été intégrés dans ce rapport. Il a semblé inutile d'en faire la synthèse dans la mesure où existent deux excellents documents réalisés pour l'Unicef par l'AFVP. Il s'agit des rapports d'activité 2003 et 2004 sur la « Lutte contre le trafic des enfants » réalisés par Laetitia Akplogan et Frédéric Baele.

ENTRETIENS

Entretiens à Nikki avec le comité de lutte contre le trafic des enfants.

Il a semblé intéressant de reproduire la substance de la totalité des entretiens. Ils constituent un ensemble homogène sur l'historique et la nature du trafic d'enfants dans la région de Nikki.

Entretien avec M. Gounoukora Tikin, inspecteur chef de la circonscription scolaire. Le phénomène de la migration vers le Nigeria existe depuis 1978 au moins. C'est un important flux migratoire qui intéressait tout le Septentrion. La migration vers le Nigeria a été importante jusque vers 1986. Elle a commencé à diminuer à partir de 1988 à cause de la chute du naira, d'un commerce moins florissant et de l'expansion de la culture du coton. Actuellement le phénomène a beaucoup diminué parce que le Nigeria ne marche plus très bien.

Les gens y allaient avec toute leur famille, les enfants servaient comme domestiques. Le phénomène a diminué mais il continue. La migration n'est plus perceptible en tant que telle mais le trafic des enfants demeure. Cela se perpétue à travers des intermédiaires, soit ceux qui avaient émigré auparavant et qui sont revenus (en faisant miroiter des promesses de radio, de vélo...). Pour certains parents c'est à leur insu, pour d'autres ils savaient. Ce sont des enfants entre 8 et 14 ans qui partent. L'intermédiaire c'est lui qui perçoit la rémunération d'une année (ou d'au moins six mois de travail de l'enfant). C'est seulement par la suite que les enfants touchent quelque chose. Cela, c'est pour les jeunes gens qui viennent du Borgou, de l'Atakora. Nikki lui-même est un lieu de transit. Ce sont des trafiquants qui ont envoyé des intermédiaires après 1988. C'est à partir de cette date que les choses débutent sous une forme organisée.

Quant aux jeunes filles, c'est surtout un mouvement interne même si quelques-unes vont vers le Nigeria (avec des femmes intermédiaires). Celles qui convoient, souvent elles ne sont pas des parentes directes. C'est un trafic interne du village vers la ville. Les parents négocient avec des parents en ville pour les placer. Quant aux intermédiaires, là aussi il y a quelque chose qui leur revient. Généralement, les filles sont originaires de l'Atakora mais elles viennent également du Borgou et quelques-unes de Nikki. Elles ne sont pas envoyées à l'école et travaillent comme

domestiques ou dans le petit commerce. Les filles d'ici n'aiment pas être servantes dans leur propre milieu parce que c'est une honte, alors elles vont à Parakou. Le salaire tourne entre 3 000 et 6 000 francs. On devrait surveiller le déplacement des mineurs. Le contrôle des véhicules pour le déplacement des mineurs n'est pas perceptible. Je n'ai jamais vu aucune autorisation. Et puis, il y a l'astuce des intermédiaires qui contournent le poste de contrôle. Il y a eu des tentatives de mise en place des structures de surveillance. La chose a été décriée. Et cela n'a pas pris parce que ce n'était pas soutenu politiquement. Les autorités locales ne s'investissent pas. Le sentiment général au fond est que l'on considère tout cela comme normal.

40 % des enfants ne vont pas à l'école. Le taux est encore plus faible pour les filles. Les parents d'élèves ont pris la relève de l'État. Sur six enseignants deux sont payés par l'association des parents d'élèves : 30 000 francs par mois. Ce sont des sommes très importantes qui sont dépensées par les parents élèves à Nikki (40 à 50 millions par an). Les enfants à risque sont ceux qui n'ont pas été à l'école. Beaucoup de ces enfants qui ne vont pas à l'école, ils sont là, ils ne font rien et quand on leur montre quelque chose pour les attirer alors...

Pour que le phénomène soit réduit, il faut que l'État prenne ses responsabilités ; il faut que l'enseignement primaire soit gratuit alors qu'il coûte de plus en plus cher ; il faut des structures qui surveillent et répriment le trafic. Dans chaque famille, il faut faire fonctionner une structure qui s'occupe d'arrêter les trafiquants. Certes, quelques villages ont des comités de surveillance mais il n'existe aucun pouvoir à l'initiative des villageois ou des ONG.

Entretien avec Mme Messouna Zouliath, animatrice APEM.

Mme Zouliath est membre du projet EdA (Éducation d'abord) (*Education first project*), conçu à l'initiative de trois ONG : CRS (Catholica relief Service), World Education (Parakou) et Terre des Hommes (Cotonou). Le but du projet est de réduire le phénomène du trafic à travers l'éducation. Les objectifs : récupérer 2 000 enfants victimes du trafic et 8 000 enfants à risque. C'est un projet sur quatre ans et six mois se sont écoulés [en octobre 2004] depuis la mise en place du personnel. À Nikki, cinq villages ont été ciblés : Gbari, Gbahiré, Sèréwondirou, Boukamère et Tchikandou. Mme Messouna Zouliath travaille avec les membres du bureau APEM, les membres du bureau de l'association des parents d'élèves, les enseignants, les élèves, les personnes ressources, les élus locaux.

Nous sommes proches du Nigeria. Quand on amène des enfants venant d'ailleurs, une fois arrivés à Nikki ils passent clandestinement. Ils font comme ceux qui viennent travailler dans les champs de coton, mais ils se donnent rendez-vous et ils sortent vers le Nigeria. Quatre enfants ont été arrêtés au village de Chein (Tasso), ils venaient de Fô-Sakarou (commune de Sinendé). Tasso est un chef-lieu d'arrondissement. Les trafiquants ont également été arrêtés et déférés à Parakou. Ils amenaient les enfants à Kirissi au Nigeria. Quant aux intermédiaires, celui de Fô-Sakarou amène les enfants jusqu'à Nikki où ils sont pris en charge par le fils de celui qui est au Nigeria et qui les conduit au Nigeria. Ce sont eux qui ont été arrêtés. Ils avaient l'habitude de faire cela. Les enfants ont dit que celui de Fô-Sakarou leur avait menti en disant qu'on allait leur acheter un vélo neuf. Les parents n'étaient pas au courant. Le projet de l'ONG est de mettre sur pied des comités de lutte (de 5 membres : 3 hommes et 2 femmes dont le délégué et deux membres de l'association des parents d'élèves) dans les cinq villages ciblés. Actuellement, l'ONG en est au stade du recensement dans les villages des enfants de 6 à 14 ans : comprenant le nombre total d'enfants par ménage (filles et garçons), le nombre total d'enfants scolarisés et le nombre total d'enfants scolarisables. Cela afin d'identifier les enfants déscolarisés et non scolarisés comme enfants à risque. Ici, à Nikki, le trafic est peu accentué ; ce sont des enfants venus d'ailleurs qui sont trafiqués.

La pauvreté est à la base de tout cela. Certains parents n'arrivent plus à supporter leurs enfants. Ceux qui ont beaucoup d'enfants vont les sortir de l'école parce qu'ils n'ont pas les moyens de les entretenir. Ainsi, prenons l'exemple de trois enfants dans le village de Gbahiré : l'un en CE1 (Idrissou Djibril) et les deux autres en CE2 (Idrissou Kassim et Idrissou Mohamed), tous les trois

ont quitté l'école à cause des cotisations et des fournitures demandées aux parents. Pourtant, l'un de ceux qui étaient en CE2, Idrissou Mohamed, a toujours été le premier de sa classe. En fait, c'est le problème des enseignants communautaires payés par les parents. Les parents n'ont pas pu payer l'enseignant et l'enfant a été renvoyé à la maison. Mme Zoulith prend un autre exemple, celui d'une jeune fille de Takou (Koura Chabi, Baké Fouléra) que son père veut donner en mariage. Elle a refusé le mariage, et elle s'est d'elle-même mise à l'école en quittant ses parents. Elle a quinze ans. Les parents l'ont supporté jusqu'en CE2 mais ensuite ils ne l'ont plus aidée. Elle cherche du bois de chauffage qu'elle vend pour subvenir à ses besoins et payer l'école. Elle est allée jusqu'au CM2, elle a son CEP. Elle ne peut entrer en 6e parce qu'elle ne peut en payer le prix : 15 000 francs plus 10 200 francs. Elle travaille dans les champs de coton pour tenter de réunir la somme. Dans les champs de coton, les enfants placés dans la parenté sont souvent maltraités. Mme Zoulith cite le cas d'un enfant de onze ans qui est chez son oncle instituteur et c'est la femme de celui-ci qui maltraite l'enfant (brûlures), avec la complicité du mari bien entendu.

Entretien avec M. Sacca Koto, responsable du Centre de promotion sociale.

Dans les années 1980, dans le pays bariba [où nous sommes], les jeunes quittaient pour le Nigeria parce qu'ils pouvaient revenir avec une bicyclette, des costumes, de l'habillement agréable, un trousseau pour les filles... Lorsqu'ils reviennent, ils font les beaux. Et cela jusqu'à ce que les gens comprennent qu'il est inutile d'aller travailler ailleurs pour revenir avec de maigres salaires.

À l'époque de la Révolution, on comptait chaque membre de la famille, on disait que vous deviez avoir tel nombre d'hectares de coton à cultiver et en ce temps tout homme devait travailler. On vous bastonnait. Le travail, rien que le travail. Les frontières étaient fermées, personne ne bougeait de son village. Les gens étaient habitués à ne pas se déplacer alors qu'il y avait de gros besoin au Nigeria. Les bourgeois nigériens ont commencé par venir dans le pays avec des sommes d'argent en liquide et des cadeaux. Ils venaient et ils s'installaient dans les maisons d'un hôte de même religion qu'eux. Ils posaient leur problème : « J'ai besoin de cinq jeunes », par exemple, « Dans cinq ans ils vont revenir avec une belle voiture ». Certains acceptaient et ils partaient, hommes et jeunes filles, pour les mettre au travail là-bas.

Les premières expériences ont bien marché avec un bon rendement, ils revenaient avec des biens. Actuellement, ce qui fait que le fléau s'est multiplié, l'homme bariba, un père de famille, lorsqu'il fait des enfants, dix ou quinze, il ne peut les garder tous. Il en prend quatre et il les envoie au petit frère pour les garder, même chose avec la petite ou la grande sœur. Il ne doit pas garder lui-même ses propres enfants et inversement. Avec l'évolution, l'émancipation, l'instruction, avec les Temps modernes on demande aux parents de mettre tous les enfants à l'école, quel que soit leur sexe, on leur demande que tous aillent à l'école. Or, voici quelqu'un qui est habitué à la polygamie et qui est agriculteur, il lui est très difficile de pouvoir scolariser tous ces enfants (problèmes financiers). Qu'est-ce qu'il faut faire ? Ils sont là et lorsque le trafiquant arrive : « J'ai de l'argent, je veux quatre de tes enfants qui vont aller travailler pour avoir des revenus ». Il donne rapidement l'enfant.

Il y a encore des grosses commerçantes qui viennent des villes et vont dans leur village à la recherche d'enfants qu'elles vont employer pour le ménage, dans des bars restaurants ou des boutiques. Elles ont la faculté d'en trouver.

C'est tout cela qui a causé la maltraitance, emmener l'enfant loin, loin. Utilisée comme domestique elle la maltraite. Par contre, il y en a certains du village même qui font ce trafic étant du milieu même. Il y a quelqu'un de bien connu à Nikki, avec de l'argent il emmène des enfants. Il est difficile de savoir qu'il est en train de trafiquer parce qu'il est du village et que ce sont des enfants du village.

Les migrations c'est du côté de l'Atakora, vers la région de Boukombe, de Djigou. Il y a des ethnies qu'on appelle les Yoms, les Pilapilas. Ceux-là s'adonnent de façon coutumière à l'émigration parce que quand une jeune fille atteint ses huit ans son père ou bien sa maman vont

lui dire « Vas chercher toi-même l'argent pour ton mariage ». Ce sont elles qui viennent au Borgou. À Nikki, ici, c'en est plein : dans les restaurants, dans les maisons. Pour 3 000 francs par mois. Présentement avec mon service (ministère de la Famille, de la promotion sociale et de la solidarité) cela fait cinq ans qu'on s'occupe de la protection des enfants en partenariat avec l'Unicef [1999]. Il y a eu une formation à Bohicon sur le trafic des enfants. Au retour, nous avons commencé à lutter contre le fléau en informant les chefs de village, en leur disant que si on remarque quelque chose, il faut nous le dire. Cela a freiné le trafic des enfants. Maintenant les gens savent que cela se passe. L'Unicef nous a dit d'organiser des brigades au niveau des villages et d'attendre. Actuellement cela n'est pas fonctionnel. Il y a un peu plus d'un an que nous avons constitué des brigades et depuis plus rien. [Il n'y a pas eu de suivi et ce responsable souligne sa très grosse déception de devoir attendre l'arme au pied]. Il faut que le combat soit uniforme, on ne peut pas lutter à un endroit et pas ailleurs. Il demande que l'Unicef revienne.

Entretien avec M. Afoudah Moussia, président du CRDE (Cercle de réflexion sur la défense et le respect des droits de l'enfant).

Le CRDE s'applique à la vulgarisation pour la connaissance des droits des enfants auprès des parents et des enfants, avec en plus des messages à la radio locale appuyée par l'Unicef. Le cercle compte une vingtaine de membres. En ce qui concerne la migration interne beaucoup viennent de l'Atakora (filles et garçons), d'autres du Nord Togo. Une fois arrivés ici, les garçons sont utilisés dans les champs et les filles dans les maisons comme domestiques ou dans les bars et boutiques.

Pour les garçons le salaire est fonction de la superficie à travailler : 12 000 francs l'hectare pour le sarclage, 25 000 francs pour le labour. La récolte du coton est payée 20 000 francs l'hectare et celle du maïs à 10 000 francs. Les filles domestiques touchent entre 3 000 et 7 000 francs. Celles qui travaillent dans les bars ou les boutiques entre 7 000 et 10 000 francs. La lutte contre le phénomène du trafic des enfants a provoqué une augmentation des salaires.

En ce qui concerne les mouvements externes, les lieux de départ sont toujours les mêmes : le nord de l'Atakora et le Nord Togo et le Burkina. Ils arrivent ici qui est un lieu de transit. Entre temps, lorsqu'ils quittent, ils voyagent en camions puis en véhicules particuliers et en motos taxi. Ils ne voyagent plus en groupe mais comme simples voyageurs pour contourner les mesures déjà prises. Arrivés près de la frontière, ils descendent de motos et prennent des sentiers de brousse. Là-bas [Nigeria] ils font les mêmes travaux qu'ici. Ceux qui vont dans la région d'Abeokuta se livrent au concassage des pierres. Il y a un grand commerce de marchandises entre le Bénin et le Nigeria et vice versa. Ce sont des gens d'ici qui servent d'intermédiaires parce qu'ils maîtrisent le terrain.

Quant au trafic des enfants, ce sont des intermédiaires qui viennent d'autres régions, ceux qui maîtrisent le point de départ. Les Bariba [la région où nous sommes], eux, ne sont pas actifs là-dedans. Le système *vidomègon* qui n'existait pas commence à gagner la région bariba. Et ce depuis deux ans environ. Pour le moment ce sont des placements internes.

Il y a également des enfants talibés. Au moment de la récolte du coton, les élèves vont aux champs et ramènent l'argent qu'ils gagnent au maître coranique. Le CRDE agit également contre le mariage forcé. À neuf ou dix ans, la fille qui ne veut pas accepter de se marier, elle fuit la maison. Certaines se suicident parce que le mari à qui on veut les marier ne leur plaît pas. Il y a eu récemment le cas d'une fille de quatorze ans qui s'est suicidée à l'insecticide. Certaines, au moment des vacances, on leur trouve un mari : elles ne reviennent plus à l'école.

Quant aux comités de lutte, l'interlocuteur affirme qu'il est difficile d'aller les dynamiser dans les villages faute de moyens. Car tout cela se fait uniquement sur la base du volontariat.

Les comités sont au nombre de huit, ils existent depuis trois ans à : Fombawi, Domparawi, Tchicandou, Rond-Point, Sakabansi, Tanakde, Tasso et Nikki-Centre. Mais il a été difficile au consultant d'en obtenir le nombre et la localisation alors même que plusieurs personnes très concernées étaient réunies. On en conclut qu'ils n'ont pratiquement aucune existence réelle.

Rencontre avec des responsables de la brigade de gendarmerie : Le trafic ? Quel trafic ? Il n'y a

aucun cas à signaler. Circulez !

Entretien à Parakou avec Nassourou Bako Arifari, ethnologue.

L'école a introduit un autre changement dans le système de placement selon la répartition des écoles. Lorsqu'il existe une seule école primaire pour plusieurs villages et que les parents des villages éloignés veulent envoyer leurs enfants à l'école, ils peuvent les placer dans le village où se trouve l'école. Il y a des négociations pour ce placement, et pas nécessairement avec de la parenté. Lorsqu'on passe au collège, à la sous-préfecture, c'est un saut dans l'inconnu pour les enfants. On a besoin de trouver des circuits de placement. Cela provoque des modifications sensibles du système de placement car les enfants doivent être confiés à des personnes parfois inconnues. Ainsi, l'école introduit même des changements dans les formes traditionnelles d'adoption. Or, tous les parents n'acceptent pas de confier leurs enfants à d'autres.

De leur côté, les intellectuels ne donnent plus leurs enfants dans le circuit traditionnel ; ils les gardent ; ils sortent totalement du circuit d'adoption traditionnel. Car, selon la tradition, confier un enfant c'est accepter une perte de droits sur cet enfant. Un autre élément de changement, c'est le phénomène urbain. Du fait de la scolarisation, du fait du fonctionnariat, du fait des activités commerciales on a toujours plus besoin de main-d'œuvre, et plus ou moins dans la catégorie d'âge des enfants que l'on a à la maison [ses propres enfants]. Quand les parents doivent aller au travail, ils craignent les vols (d'une personne plus âgée) et, en outre, les femmes ont peur que le mari n'engage une jeune fille d'un certain âge. On préfère des fillettes dans la tranche d'âge des huit à quatorze ans. Elles sont beaucoup plus prisées et bien moins dangereuses pour les femmes. Cette tranche d'âge est également plus contrôlable pour le service ménager. La sécurité matrimoniale est assurée pour les femmes. Les enfants de la famille ont également un âge plus ou moins équivalent à celui de la bonne.

Cette main-d'œuvre est moins chère. À Parakou, les fillettes en placement touchent de 3 000 à 4 000 francs par mois. Les Yoms, les Lopkas sont les groupes impliqués dans le placement de leurs enfants. Il y a à cela plusieurs raisons : la désertification, une tradition ancienne de migration comme itinéraire de vie, de construction de la personnalité. Les parents récupèrent l'argent pour vivre ou pour préparer le trousseau de mariage. Dans cette logique, le temps de placement dure jusqu'à quinze ou seize ans, âge auquel les parents viennent reprendre les adolescentes.

Les choses sont plus compliquées pour les familles employeuses. Auparavant, c'étaient plutôt de grandes filles ou des filles mariées ou des filles en instance de mariage qui venaient pour une durée plus brève. Or, aujourd'hui, pendant la saison sèche, il y a de plus en plus de femmes mariées et de plus en plus d'enfants mineurs. L'hypothèse que l'on peut faire est que cela tient aux cultures de rente (jusqu'en 1990 il n'y avait pas de coton). Aujourd'hui, le coton c'est le sésame. Ce sont les femmes mariées qui s'en occupent. Dans les régions d'origine et les zones de migration, les femmes travaillent plus, elles sont plus impliquées dans le coton sésame. Cela diminue la migration des femmes mariées mais elles sont remplacées dans cette migration par les plus petites. Tout cela induit des effets pervers, avec des courtiers en placement et des filières bien déterminées qui impliquent les parents qui veulent placer un enfant, les autorités villageoises et les forces de sécurité. Ces dernières sont également complices puisque c'est par la route qu'ils passent. Avec la répression on a constaté un changement des itinéraires. Par exemple, on passe par la forêt classée pour se rendre au Nigeria. Tout le monde participe d'un système de complicité pour envoyer l'enfant au Nigeria.

Chez les jeunes gens (les Kotokolis et les Kabriès du Togo sont également impliqués) la migration est l'itinéraire normal de vie pour aller se constituer un capital et revenir la tête haute dans un groupe d'âge, construire sa personnalité d'homme que l'on ait gagné ou non quelque chose. On est parti et l'on est revenu avec une moto, un moulin à maïs, des « maisons tôlees »..., tous objets de valeur que l'on convoite en allant en migration. S'affirmer dans leur groupe d'âge, leur milieu. C'est devenu un mode de vie. On aura beau réprimer, cela n'y changera rien. Il y a trop de tapage non fondé autour de ce phénomène. Il faut comprendre les dynamiques internes.

Mettre les droits de l'homme en contexte. Il y a aussi un droit des sociétés. Les sociétés répondent à des dynamiques alors que les droits de l'homme sont fondés sur l'individu. Vouloir imposer des règles où l'on considère les gens dans leur individualité plus que dans leur organisation collective, cela est porteur de déséquilibres. La migration ou/et le placement se font toujours dans une perspective de survie économique. C'est trop simpliste de dire qu'ils font trop d'enfants : on déplace le problème plutôt que de s'attaquer aux trafiquants. On oriente le débat vers ce qui fait scandale, c'est un discours de quête financière, une instrumentalisation des situations.

Quant à la répression et aux comités de lutte, c'est aussi un flot de ressources accaparées par les élites villageoises. C'est une banque que l'on ouvre. Ce n'est pas n'importe qui, qui fait partie des comités. Parfois même, ces personnes membres des comités sont celles qui sont le mieux placées pour organiser le trafic.

Entretien avec les Dognon, père et fils, dans le village de Zahla (Za-Kpota).

Le père a travaillé à l'extraction du gravier au Nigeria et le fils à l'extraction du sable dans la région d'Abeokuta. Ils parlent de ce qu'ils connaissent bien et l'on voit que le système est ancien. Ils montrent les changements aujourd'hui dans ce système, ils décrivent la banalité des « filières » et du processus de recrutement par des « intermédiaires », ils exposent une pratique qui se fait au vu et au su de tous. Au début nous n'allions pas au Nigeria mais à Lemo un village proche du Nigeria. Là-bas nous faisons les travaux champêtres et à cette époque il n'y avait pas assez de voies [de communication avec le Nigeria] ; les gens ont commencé à les découvrir et petit à petit ils se sont rendus au Nigeria.

Les Blancs n'étaient pas encore arrivés. Certains d'ici se sont installés dans ce village de Lemo. Le Nigeria est un pays développé et comme nous ne sommes pas aussi développés qu'eux, nous sommes allés au Nigeria. C'est toujours à cause de l'argent. Très bientôt c'est la période de la saison sèche. Alors il faut aller au Nigeria, soit pour y travailler la terre, soit pour y extraire du gravier, soit pour y travailler dans la rivière (extraction du sable, drainage). De la pirogue, ils plongent avec un panier, ils le remplissent de sable et ils le renversent dans la pirogue. Ensuite, on décharge la pirogue, on fait des tas au bord de la rivière.

Il y a deux formes de paiement : Cas n° 1 : Si tu es employé par quelqu'un c'est celui-là qui perçoit le fruit de ton travail. À la fin de la période convenue celui-là t'achète ce que vous aviez convenu ensemble (une bicyclette, une radio, un moulin...). Cas n° 2 : Tu es parti pour ton propre compte et on te paie au quotidien. Dans le cas n° 1 : Celui avec lequel on s'entend, c'est à partir d'ici. C'est à partir d'ici que l'on sait celui pour qui on va travailler. Celui qui vous prend ici, celui-là n'est pas l'utilisateur là-bas au Nigeria. Tu ne peux même pas prendre la route tout seul parce que tu ne connais pas. Il collecte un certain nombre de gens pour les conduire là-bas. Actuellement, il y a une nette différence. Moi, quand je suis parti, j'avais déjà femme et enfants. Je suis parti six mois sous la responsabilité de quelqu'un. Mon objectif était d'avoir un magnétoscope (6 000 nairas, 24 000 francs environ). La grande différence, c'est que la pratique actuelle n'est pas aussi avantageuse que ce qui se faisait auparavant. La paie était bien, ceux qui y allaient percevaient directement. Maintenant avec les enfants, le gain est conditionné par la durée du séjour et l'âge de l'enfant. Celui qui a un certain âge ne fait pas le même travail qu'un enfant plus jeune. Il y a une différence de gains par rapport à un séjour de même durée.

Celui qui a quinze ans, peut prendre après un an. Celui qui a négocié le contrat [le père], peut prendre de l'intermédiaire 40 000 nairas ? La négociation se fait au village même. Celui qui a entre dix et douze ans, il gagne environ 30 000 nairas (fille ou garçon). Le placement d'enfants vient combler un vide. On envoie les enfants avant la saison sèche et c'est à ce moment [en novembre] que les enfants reviennent avec l'argent. Cet argent permet aux parents de vivre la période de soudure jusqu'à la saison pluvieuse. Et l'argent sert à préparer les travaux champêtres de la saison qui va suivre (il faut sarcler, on a besoin de manœuvres).

Même en pleine période de la saison pluvieuse, quand les fruits n'ont pas encore donné (maïs, igname), c'est également une période de soudure. Les parents sont obligés de demander de

l'argent aux intermédiaires ou à ceux qui sont là-bas et, ce faisant, ils prolongent le séjour de leurs enfants. Celui qui n'a pas envoyé son enfant au Nigeria, ceux-là sont souvent les tâcherons de ceux qui ont envoyé leurs enfants au Nigeria.

Q. Celui qui n'a pas envoyé son enfant au Nigeria, a-t-il choisi de ne pas l'envoyer ?

Ceux-là qui ont des enfants et qui ont choisi de ne pas les envoyer au Nigeria, c'est parce qu'ils sont déjà riches. Ceux-là, c'est comme les doigts de la main, les gens ne sont pas égaux malgré qu'ils soient également cultivateurs.

Q. Y a-t-il comme une espèce de tour de rôle au sein d'une même famille pour envoyer les enfants ?

Non, ce n'est pas par rotation. Quand tu l'envoies et qu'il devient indépendant (après 3 à 5 ans de travail). Dès qu'il gagne son indépendance, il est désormais à son propre compte. Quand il revient, il te rend compte [à toi son père] mais il ne doit pas oublier son père qui l'a envoyé [il lui donne quelque chose]. Il repart, il laisse ses frères [tranquilles], mais circule dans le village chercher des enfants dans les autres concessions [il devient à son tour un intermédiaire]. Il laisse le père tranquille avec ses autres enfants et lui, il va au Nigeria exploiter d'autres enfants. Là, en ce moment, on attend le retour des enfants du Nigeria vers décembre [vers le 10 décembre]. Ils viennent pour fêter. Donc, on revient dans la période des fêtes pour s'exhiber et vers le 5 janvier c'est le départ des anciens accompagnés des nouveaux.

Q. Est-ce que l'on peut dire combien d'enfants sont partis en 2004 ?

Oh, là, là ! Ils sont tellement nombreux qu'on ne peut même pas le dire. Non ! Non ! On ne peut même pas l'évaluer. Une autre personne présente à l'entretien : Le comité ? C'est uniquement pour faire plaisir aux autorités. D'ailleurs les membres du comité ont leurs enfants au Nigeria. Eux mêmes, les membres du comité, ils les envoient. Mais quand quelqu'un tombe dedans [en flagrant délit], ils dénoncent. Une autre personne : Les enfants commencent à descendre [à revenir du Nigeria] 30 jours avant la fête (Noël et Nouvel an). Ils descendent tous. Tous reviennent même s'ils n'ont pas fini leur période. Ensuite, 20 ou 30 jours après la fête, ils sont repartis. C'est à ce moment qu'ils emmènent des nouveaux.

Entretien dans le même village de Zahla (Za-Kpota) avec le chef du village et membre du comité de vigilance.

Q. Quelles sont les raisons des départs ?

Cela dépend ou non des parents. Il y a tellement d'enfants et pas assez d'argent pour les nourrir. Dans ces conditions, quand tu vois quelqu'un revenir du Nigeria avec quelque chose, tu es tenté de lui confier tes enfants pour qu'eux aussi reviennent avec de l'argent et des biens. Cela date de très longtemps. Il y a environ 60 ans [1944] que les gens ont commencé par aller au Ghana, à Acera, et quand ils allaient là-bas ils revenaient avec un peu d'argent. Il n'y avait pas de tôles à ce moment. Quand ils revenaient, ils construisaient des maisons en tôle, ils revenaient avec des vélos. Au début les parents négocient toujours le nombre d'année que l'enfant doit faire avant de revenir. Le minimum était dix ans mais les enfants en font plus avant de revenir. Les enfants avaient environ 20 ans. Ils travaillaient dans la construction de bâtiments, dans les champs de café et de cacao. Puis, progressivement, le Ghana a commencé pas être gâté. Ils maltraitaient les enfants [ici il faut comprendre des jeunes hommes], ils étaient mal payés et ils devaient faire un nombre d'années élevées. À partir de là, ils se sont orientés vers le Nigeria, il y a 30 à 40 ans [1960]. Moi-même je suis allé au Nigeria déjà grand, et j'ai ramené un peu d'argent.

Une fois au Nigeria, si tu comprends bien le yoruba, tu peux revenir chercher des enfants en leur faisant des promesses comme quoi ils auront ce qui est à la mode. Ce sont toujours des enfants d'un certain âge qui sont capables de ramasser le sable et le gravier. Chaque patron [celui qui est venu prendre les enfants au village] a en moyenne 40 000 francs par jour avec dix ou quinze enfants.

Q. Pourquoi l'âge des enfants a-t-il diminué si fortement aujourd'hui ?

L'âge a commencé à diminuer à cause des intermédiaires [les démarcheurs]. Ils sont payés au

prorata du nombre d'enfants qu'ils ont fourni. Donc ils ont commencé par rechercher des enfants même les plus petits. Dans cette situation [à cause du jeune âge], il y a des enfants qui reviennent malades, d'autres qui meurent, d'autres qui sont soignés on ne sait comment. C'est à cause de ces dérapages que l'on observe que nous avons choisi de ne plus envoyer d'enfants là-bas. Aucun de ces enfants [ceux qui sont présents lors de l'entretien] n'y est allé. Mais on ne peut pas interdire aux gens d'envoyer leurs enfants. Depuis les rapatriements [des enfants d'Abeokuta, voir chronologie], les enfants ne vont plus là-bas. Je ne parle que de moi et de ma localité. Dans ma localité, il n'y en a pas. Et même une dame [une Nigériane] a été arrêtée pour son rôle d'intermédiaire. Elle venait chercher des enfants ici parce qu'un intermédiaire [du village] l'avait introduite ici. Le fait d'arrêter cette dame, les gens du village m'en ont gardé rancune. Elle a été envoyée à Abomey à la police. Elle a été aussitôt relâchée. Elle est revenue prendre deux enfants avec un papier [une décision de relâche ou quelque chose comme cela !] et elle est partie avec. Cela fait deux ans [2002]. Le fait que la femme ait été relâchée, cela a entraîné un grand découragement dans le comité. Nous sommes totalement découragés par l'attitude des autorités. Certains sont même allés démolir la maison de la dame au Nigeria et ils sont revenus avec certains des enfants.

Entretien avec un enfant (Olivier Dognon) faisant parti des enfants rapatriés d'Abeokuta au Nigeria. C'est un apprenti menuisier, suivi pour la réinsertion par Terres des Hommes.

Ce sont mes deux parents qui ont donné leur accord pour que j'aille au Nigeria. Et moi, quand on m'a fait la proposition, j'ai exigé d'avoir un vélo au retour. J'ai fait un an là-bas [Il dit avoir 14 ans, il avait donc 11 ou 12 ans au moment de son départ]. Je suis revenu le 3 décembre 2003 [apparemment contre sa volonté]. Deux de mes frères m'avaient précédé dans la même maison au Nigeria. C'est après le départ de mes deux frères que j'ai exigé d'y aller aussi car je voulais ramener quelque chose comme eux l'avaient fait. J'en ai parlé à mes parents qui en ont été d'accord. J'ai suivi un certain Raphaël qui est de Za-Kpota centre. Je ne le connaissais pas mais il venait souvent chercher des enfants dans la localité. Comme mes frères l'avaient fait, je l'ai également suivi. L'accord conclut était d'une durée de trois ans au bout desquels j'allais recevoir un poste de radio, un vélo et 30 000 francs. [L'intermédiaire est probablement Raphaël Amomé recherché par les polices béninoises et nigérianes].

Notre parcours ?. Nous sommes passés par Bohicon, ensuite nous avons remonté comme si nous allions à T (?) mais, à Savaré, nous avons pris par la brousse. Nous avons quitté Bohicon en motos taxi-brousse. Nous sommes sortis par une voie et nous sommes tombés sur les « attrapeurs » [la police]. Nous avons changé de route. Nous étions un groupe de huit enfants avec Raphaël, je ne connaissais pas les autres. À la vue de la police on rampe. Cela a duré deux nuits, le troisième jour nous avons atteint le Nigeria. Le soir même nous avons commencé les travaux d'extraction du gravier. Nous avions des pioches, des pelles, des houes. Certains sont dans le trou, les autres tamisent au bord du trou. Nous étions par équipe de deux et nous faisons trois camions par jour (ou un et demi ou deux selon la capacité des camions). Nous travaillions jusqu'au soir. Nous mangions de la pâte avec du piment et parfois il n'y avait que le piment. J'ai toujours travaillé au gravier pendant un an.

Nous avons été raflés et ramenés avec un groupe. Nous nous étions enfuis en brousse pour nous cacher jusqu'à ce que l'un d'entre nous qui avait été arrêté nous dise de sortir de la brousse, qu'il était avec un nouveau patron [en fait, c'était une ruse de la police]. C'est notre patron qui nous avait demandé de fuir. Une fois en brousse nous passons de maison en maison pour nous cacher et finalement nous avons été arrêtés. J'ai retrouvé mais deux frères là-bas mais nous n'étions pas chez le même patron. Mais nous nous retrouvions sur les chantiers.

Entretien avec deux personnes à Za-Kpota (le père et le fils).

Une partie de l'explication pour les départs est due à la Révolution [1972]. Pendant cette période le chef de district (CD) a constaté que Za-Kpota était un village où il n'y avait ni écoles, ni centre

de santé. Il n'y avait rien, alors que lui était nommé au rang du district. Alors le CD nous obligeait à faire des travaux publics. Et gare à toi si tu t'absentes, tu vas faire le rodéo [ramper sur le sol] à un endroit où il y a du béton, tu dois rester quinze jours. Or, il faut travailler.

Les jeunes ont compris qu'il fallait foutre le camp. Moi-même, je suis parti au Nigeria ; j'ai laissé les classes [j'ai abandonné l'école]. Quand on va au Nigeria, c'est bon pour nous. J'ai fait un an sous quelqu'un [au profit de quelqu'un] et la deuxième année je l'ai faite à mon compte. En deux ans, j'ai acheté une moto, une radio et je me suis marié. À vingt et un, vingt-deux ans j'avais déjà tout cela. Cela a été une vraie opportunité pour moi d'aller au Nigeria. Quand je suis revenu, on m'a confié des enfants. Pour emmener des enfants de douze ou treize ans. À ce moment, ils revenaient avec une moto, un vélo neuf et d'autres biens. Je suis resté à Abeokuta au Nigeria pour les travaux champêtres et, en 1983, le Nigeria a expulsé les étrangers et j'ai cessé d'y aller.

Non ! Quand je suis reparti avant 1983, je n'ai pas emmené d'enfants mais je peux dire la manière.

À cette époque [avant 1983], il y avait déjà des enfants de douze ou treize ans qui allaient au Nigeria. Mais à ce moment, c'était à partir de douze ans ; il n'y avait d'enfants au-dessous de cet âge. Après le rapatriement, le Nigeria est redevenu favorable à l'entrée des étrangers. Ceux qui y sont retournés ont également eu de bonnes choses.

Ici, au pays, même le plus grand des travailleurs ne peut pas acheter une moto. L'effort à faire est considérable. Moi, je suis resté uniquement dans la zone où on fait de l'agriculture. Il y a suffisamment à manger mais aucun repos, ni samedi ni dimanche. Au début, la voie était libre ; il n'avait aucun contrôle, rien. Le parent te confie un enfant, il sait que tu dois avoir quelque chose, il prend une avance sur le placement, sur ce que l'enfant va rapporter. À l'époque, c'étaient des contrats de deux ans obligatoires, avec une année entièrement au profit du patron làbas. C'est sur les bénéfices de la deuxième année que l'on satisfait les besoins des parents et de l'enfant. La première année, tout va vers le patron pour amortir toutes les dépenses qu'il a engagées dont le transport. Aujourd'hui, tout ce que tu vois comme constructions ici, s'il n'est pas fonctionnaire, c'est quelqu'un qui a fait la Côte d'Ivoire ou le Nigeria. À part les travaux champêtres on ne peut rien faire ici. La période [la durée des contrats] a augmenté maintenant et cela est dû à la dévaluation du naira — on avait 1 000 nairas soit 50 000 francs avant et désormais cela fait à peine 350 francs. Il faut donc travailler plus pour avoir la même chose. Quant à l'âge des enfants, ils sont nombreux à cause de la polygamie.

Q. Mais, à ton époque la polygamie existait de la même manière !

Avant, c'était presque une convention comme quoi si l'enfant était trop jeune, il ne devait pas partir. Maintenant, compte tenu de la dévaluation et des besoins accrus d'argent ici, les gens envoient leurs enfants même à l'âge de huit ans pour une période de deux ou trois ans. Parce que tous les deux ans, ils reviennent. Huit ans [d'âge] plus six ans [de travail] rendent l'enfant majeur par le travail et il devient indépendant. Avoir le gain facile et plus tôt, c'est cela qui fait que l'on envoie les enfants. Ici, sur dix familles huit sont touchées par le phénomène.

Le fils : Il ne veut qu'aucun de ses enfants n'aille au Nigeria. De mon temps, je lui aurais donné le feu vert pour partir. Maintenant tout a changé : il faut travailler beaucoup et on ramène peu. Les enfants sont malmenés, ils travaillent plus, etc. Pour dormir, on creuse un trou dans le sable qui est près du gravier, on creuse un trou de rat, on met un pagne [comme toit]. Je préfère travailler ici et mon enfant ne sera jamais placé ou *vidomègon*.

Le père : C'est la misère qui est à l'origine. Allez là-bas et vous devenez riche. Mais, allez là-bas ne règle pas le problème. De novembre à mars, il n'y a aucune activité ici. Tout le monde est conscient que là-bas ça ne va pas, mais à défaut de mieux on va au Nigeria. On a lancé la culture des oranges comme culture de rente mais il n'y a pas d'acheteurs et elles sont vendues à vil prix. On peut bien nous envoyer de l'aide mais cela n'arrive pas jusqu'à nous. C'est intercepté avant.

Entretien à Bopa avec Boniface Ogouaré, responsable du centre de promotion sociale.

La commune de Bopa comprend sept arrondissements dont quatre sur des terres argileuses

(Badazouin, Agbodji, Gbakpodji et Yégodoé) et une partie de Lobogo. C'est principalement dans ces arrondissements que les gens viennent chercher des enfants à partir de Lomé, de Cotonou ou du Nigeria. Ils mentent aux parents, ils se servent toujours d'intermédiaires du lieu. Pour freiner ce mouvement — la sensibilisation n'a pas complètement réussi —, on a mis en place dans chaque village (soixante au total) un comité local de 4 membres (le chef de village, une femme, un jeune, un sage). Ce sont ces gens qui aident sur le terrain et à mettre la main sur les trafiquants. Les causes du trafic à Bopa sont diverses : la pauvreté (ce sont des zones trop en eau, les cultures meurent), la polygamie (les gens ont de deux à cinq femmes et des familles nombreuses), l'attrait de la ville... L'intermédiaire ? Il vient en fin d'année, vers Noël. L'intermédiaire et le tuteur viennent à cette époque pour donner un cadeau aux parents (du riz, du tissu, un peu d'argent mais jamais plus de 5 000 francs). Cela, c'est pour les *vidomègon*. Ici à Bopa même, ce sont surtout les fonctionnaires qui ont des *vidomègon*. Ils ne donnent pas de salaire, seulement un petit cadeau vers les fêtes car on dit avoir à « entretenir l'enfant ». Quand on le découvre, on prend contact avec le couple. On leur demande de bien vouloir mettre l'enfant en apprentissage quand il aura quinze ans. Nous avons le contact avec eux pour voir comment ces enfants sont traités. On leur demande de les envoyer le mercredi soir dans un « espace éducatif » afin de leur apprendre à parler un peu français. Pour cela, on négocie avec les tuteurs (fonctionnaires). Lorsque les enfants viennent on fait la cuisine, mais le ministère n'a envoyé qu'une seule fois les ingrédients nécessaires. Les *vidomègon* sont également utilisés dans le commerce.

Ce sont des enfants à partir de sept ans. Ils peuvent en employer jusqu'à deux (la plupart sont des filles). Les jeunes garçons vont dans les exploitations (Nigeria, cacao) ou les très petits pour aller débroussailler ailleurs (même au Togo) à partir de dix ans. Le second problème au niveau des comités est le suivant : l'Unicef a formé les lettrés (un par comité) [pour remplir les registres]. Les trois autres membres devraient être également formés. C'est pour cette raison que les comités ne sont pas viables partout. Il y a même de la jalousie : « Nous sommes quatre et c'est toi que l'on a formé, c'est toi que l'on considère ». Si la formation de tous les membres était faite, il y aurait plus de comités qui travailleraient. Donc, il y a un problème de formation pas finalisée et tous les comités ne sont pas fonctionnels.

Les seuls comités qui travaillent sont ceux de Badazouin parce que le chef d'arrondissement a pris cela comme un problème et a des contacts avec certains comités pour les motiver. Cela a permis d'arrêter quelques trafiquants. Les résultats de l'atelier de Bohicon, en 2003 (stratégie à mettre en œuvre pour réduire le trafic), ne sont pas appliqués, notamment la recommandation de tenir des réunions périodiques avec les membres des comités pour donner vie à tous ces comités.

Un autre problème est que les parents refusent d'aider les comités. Pourquoi ? Ils disent que puisqu'on refuse de les voir envoyer leurs enfants ailleurs, est-ce que le centre social va prendre les enfants à sa charge ou aider les parents à s'en occuper ? Les parents sont complices ; ils sont hostiles au comité. Ceux qui sont concernés disent qu'ils n'ont pas de moyens, alors pourquoi ne pas envoyer les enfants.

Le responsable du centre social relie ces difficultés à la non-vulgarisation des textes de lois. Ce que le gouvernement fait à Cotonou c'est zéro [lettre morte]. On fait des séminaires, mais on ne vient pas sur le terrain. Il faut pouvoir expliquer aux parents que s'ils font cela, ils risquent telle chose. Ils font des enfants, mais ils ne connaissent pas les droits des enfants. Il faut nous donner des moyens pour vulgariser les textes afin que l'on puisse expliquer aux parents qui sont hostiles. Dans certains villages, on ne voit même plus de jeunes enfants. Ils sont tous partis.

Quand il y a un problème, les parents viennent voir le centre social. Mais le centre social n'a aucun fonds. Il ne peut rien faire pour les aider. Le responsable déplore également le fait que rien ne soit prévu pour nourrir les enfants rapatriés.

Scolarité. L'école n'est pas gratuite aujourd'hui. Ce sont les parents qui dépensent pour la contribution scolaire (1 500 francs) plus les fournitures. Et dans les écoles les enseignants demandent encore quelque chose parce que l'État n'a pas versé sa subvention pour payer les maîtres communautaires. En outre, l'état de certaines écoles ne motive pas les enfants à y aller,

car les enfants aussi ont des goûts.

Choix des membres des comités. Le chef de village — il est élu par ses administrés — est le président du comité. Ensuite, c'est lui qui choisit les membres selon les quatre angles du village : une fille, un lettré et quelqu'un qui est un jeune. C'est le chef de village qui choisit. Pour la formation des lettrés, ils ont reçu 15 000 francs par jour pendant trois jours à Lokota pour les frais de nourriture et d'hébergement.

Q. N'a-t-il pas tendance à choisir dans sa parenté ?

Dans Agbodja (sept villages), le chef d'arrondissement a fait le choix sans associer les chefs de village. En fait, dans un village (Lokopo dans Agbodji-Centre), le chef d'arrondissement n'avait mis que ses enfants. Il y a également des chefs de village qui ont favorisé leur parenté.

Q. Les bottes et les imperméables [dons de l'Unicef] ont-ils constitué un enjeu financier ?

Oui ! Il y a un intérêt dans cette zone de terre argileuse d'avoir des bottes et un imperméable. Par ici, les bottes les moins chères et de mauvaise qualité sont à 5 000 francs et, pour un imperméable, il faut compter également au moins 5 000 francs. Or, l'Unicef a donné du très bon matériel [à 240 personnes dans la commune de Bopa]. Il aurait fallu réformer les comités en impliquant les chefs de village avant de donner des bottes et des imperméables. Le responsable du centre de promotion sociale montre au consultant la carte de visite qu'un trafiquant avait laissé en différents endroits aux parents : Wilson Ako compagnie LTD import-export ...

Il lui fait également voir l'engagement que l'on fait signer aux intermédiaires démasqués afin de les empêcher de recommencer :

« Engagement Je soussigné Monsieur Awanabo Célestin gardien à la société de prêt à porter « La diversité », quartier Maro Militaire, et trafiquant de Dossou Célestine fillette âgée de sept ans (7) originaire de Ténnié m'engage à ne plus la ramener à sa tutrice à Porto Novo mais à la laisser dans la main de sa maman Madame Hounso Henriette. En foi de quoi, je délivre le présent engagement pour servir et valoir ce que de droit. Fait à Bopa le 18 septembre 2004. Signature ».

Entretien avec M. Vignizoun Holonou, chef d'arrondissement de Badazouin.

L'arrondissement comprend neuf villages, soit près de 13 000 habitants. Le choix des membres du comité s'est effectué selon l'étendue du village, en collaboration avec le chef de village. Il y a quatre personnes par comité et par village et chaque membre des comités a reçu des bottes et un imperméable. Oui, il y a bien eu des tentatives pour choisir telles ou telles personnes. Mais j'ai contrôlé le processus pour éviter qu'il choisisse des gens de sa parenté, car on savait déjà [avant la formation des comités] que c'était pour donner des bottes et un imperméable.

Les comités ont été constitués sans trop savoir ce qu'ils allaient faire. Je leur ai expliqué leur rôle, surtout un rôle de prévention. Non, il n'y a pas de réunions formelles des comités. Les membres sont confrontés à de grosses difficultés. Si le comité s'oppose aux départs des enfants, les parents disent que ce sont leurs propres enfants et qu'ils peuvent bien les déplacer s'ils en ont envie. Si le comité apprend que l'on veut déplacer un enfant, on vient nous prévenir.

J'informe les parents sur les sévices et les risques auxquels peuvent être exposés les enfants. Nous luttons, nous parlons, etc. et les parents continuent d'envoyer leurs enfants. Care est même intervenu avec des vidéos, etc. Mais cela continue. On crie : Pauvreté ! Pauvreté ! Pour le faire. Cette année la récolte est mauvaise car l'inondation a tout ravagé. Les enfants sont envoyés comme *vidomègon*. La population n'a pas compris l'inconvénient d'envoyer les enfants et pense que c'est le seul moyen de rendre les enfants heureux. Les enfants vont à Cotonou, à Lomé, au Nigeria, au Gabon ou en Côte d'Ivoire. Presque neuf sur dix sont des filles pour les travaux domestiques. Les départs ont lieu entre six et douze ans. Ceux qui reviennent, ce sont des enfants que l'on a maltraités et qui fuient leurs tuteurs. Le système commence à se dégrader.

Certaines personnes spécialisées dans le trafic viennent baratiner les parents comme quoi il fait bon vivre là-bas. Elles donnent quelques pagnes, quelque 5 000 francs et un peu de sorabi [eau-de-vie de palme]. Certaines de ces personnes sont originaires d'ici, d'autres viennent d'ailleurs mais de toute façon il faut connaître quelqu'un du milieu pour pouvoir le faire.

Auparavant on n'avait pas une idée claire de la chose. C'est Mgr. De Souza qui a commencé à parler de cela à la radio, c'est lui-même qui a donné le nom : *vidomègon* (voir chronologie).

Rencontre avec un groupe de villageois, notamment des femmes, au hameau de Kpavé (village Annanmé, dans l'arrondissement de Badazouin).

Un homme : Certains élèves (de la sixième à la terminale) vont au Togo ou au Nigeria pendant les vacances scolaires afin de trouver l'argent pour pouvoir continuer leurs études. Ils effectuent des travaux champêtres (maïs, manioc, palmistes). Ceux qui viennent [chercher des enfants], ils donnent des pagnes ou quelque 5 000 francs pour prendre les enfants. Ils reviennent de temps en temps pour donner un peu, 1 000 ou 2 000 francs.

C'est à cause des inondations, il pleut trop chaque année [ils ne peuvent cultiver]. Les parents ne trouvent pas l'argent pour les envoyer à l'école. Femme n° 1 : J'ai deux enfants qui sont partis, des filles de dix et quinze ans. Celle qui a dix ans est à Comé ; elle avait cinq ans quand elle est partie. L'autre est au Nigeria, elle avait sept ans au moment de son départ. C'est une espèce de commère qui les a emmenés. Leur grand frère allait à Comé travailler ; ils ont eu des relations amicales [le frère et la commère]. Ce sont des gens de Comé qui ont emmené les deux filles.

Je n'ai rien reçu depuis leur départ aussi bien pour la fille qui a dix ans maintenant que pour celle qui en a quinze. Mais au moins là-bas elles sont nourries ; elles sont mieux qu'ici. Mon mari voyage au Nigeria et il voit sa fille. Lui, il travaille là-bas. Elle est domestique. Les enfants sont contents. Non, on ne leur a rien promis au départ. Il n'y a pas eu de contrat.

[Cette femme restitue spontanément au consultant le discours générique de la prévention dont elle a une bonne connaissance. Elle dit chercher le moyen de faire revenir les enfants. Le consultant interprète ceci comme un « aidez-moi ». Or, cette envie de faire revenir les enfants est assez communément partagée. Il serait possible — avec la collaboration des parents qui le souhaitent — de faire revenir un assez grand nombre d'enfants dans leurs familles en finançant leur retour. Cela pourrait constituer une action spécifique de l'Unicef].

— Une fillette : Moi, j'étais à Cotonou. Avant de quitter ici, les gens m'ont amené trois mesures de pagne plus 3 000 francs. Ils ont signé un engagement comme quoi ils allaient m'acheter des habits et me nourrir. Mais là-bas je n'ai rien eu de tout cela. On m'a fait vendre des gâteaux. Lorsque je revenais à leur maison on me tapait en me demandant pourquoi j'avais eu des pertes ou bien pourquoi je n'avais pas tout vendu avant de rentrer. Et on refusait de me donner de la nourriture. Comme ce genre de choses se passait, j'ai voulu revenir dans mon village. Je leur ai demandé la permission ; ils ont refusé. J'ai informé celui qui m'avait emmené là-bas [l'intermédiaire] et celui-là a accepté de me ramener au village. J'avais huit ans quand je suis partie. J'ai fait deux ans avant de revenir. Je vendais aussi du charbon là-bas. Elle montre une cicatrice au front quelle a eu à la suite des coups reçus.

— Femme n° 2 : Moi, j'ai deux enfants au Nigeria, un garçon qui apprend le métier de coiffeur là-bas et une fille qui est domestique. Lui avait huit ans lorsqu'il a quitté [il en a onze aujourd'hui] et elle en avait douze [elle a quinze ans aujourd'hui]. Ils sont là-bas depuis trois ans tous les deux. La personne qui les a emmenés là-bas revient à la fin de chaque année. On lui demande comment vont les enfants et elle nous dit qu'ils sont en bonne santé. C'est seulement la fille qui nous a envoyé trois mesures de pagne. Oui, oui, la personne qui les a accompagnés est quelqu'un d'ici. Elle a emmené d'autres enfants. La personne paie le voyage.

— Femme n° 3 : Moi, mon enfant est parti depuis dix ans vers Nikki, une fille. Elle avait huit ans. C'est quelqu'un qui l'a emmené d'ici. La personne qui l'a emmené, c'est elle qui lave les habits des gendarmes à Nikki [voir l'entretien avec les gendarmes de Nikki qui ne voient rien]. Elle a acheté du terrain là-bas. Le type est mort. Ma fille reste seule avec la femme. Celle-ci vient ici pour m'informer que ma fille est en bonne santé là-bas. Elle me donne 1 000 ou 2 000 francs. Elle prend d'autres enfants qu'elle place à Nikki. Maintenant je souhaite ramener l'enfant au village, mais c'est à cause du déplacement que je ne peux pas [même appel à l'aide que ci-dessus].

— Femme n° 4 : Moi, j'ai envoyé deux filles au Ghana, elles avaient cinq et six ans environ [elles

ont actuellement 18 et 19 ans]. La personne qui les a emmenés là-bas les a mises à l'école. Elles ont fini jusqu'à obtenir un diplôme. Maintenant elles sont revenues ici puis elles sont reparties à Lomé chez une tante. Elles cherchent du travail à Lomé mais elles n'en trouvent pas. Oui, celle qui est passée par ici avait son diplôme. Elle nous l'a fait voir. Je n'ai rien reçu au départ mais le propriétaire là-bas les nourrit. La petite foule rassemblée dans ce hameau autour du consultant affirme n'avoir jamais entendu parler de l'existence d'un comité [qui se trouve pourtant répertorié]. Quand arrive le chef du village prévenu par quelqu'un et qui d'abord ne dit rien. À la question de savoir s'il y a eu des bottes et des imperméables distribués, les gens disent être au courant mais qu'ils ne savent pas pourquoi certains les ont reçus. Les gens affirment alors que les comités ne jouent pas leur rôle, qu'ils ne savent pas comment les membres ont été élus, comment ils ont été choisis. C'est alors qu'ils se tournent vers le chef de village pour l'apostropher : ils lui demandent qui a été choisi pour ce hameau. Il répond qu'il y a bien une personne désignée dans le hameau, mais il refuse d'en donner le nom. Il confirme au consultant qu'il y a bien quatre personnes dans le comité dont deux femmes mais que le comité attend l'arrivée de quelqu'un [la tutelle] pour commencer le travail.

Les gens commencent à prendre à partie verbalement le chef de village.

Rencontre avec un groupe de villageois dans le quartier Ganhonou du village Médégbo (arrondissement d'Agbodji).

Oui, ils en ont entendu parler mais il n'y a pas de comité ici. Ils n'ont rien entendu de ce genre. Ils connaissent des gens ailleurs qui ont eu des bottes et des imperméables. Mais pourquoi ceux-là en ont-ils reçu, ils n'en savent rien. Le comité ? Ils en ont entendu parler mais seulement à la radio. Ils souhaitent en avoir un ici pour recevoir des bottes et des imperméables. Un homme : Ici on envoie des enfants vers les villes. Certains meurent ou tombent malades. J'ai envoyé trois enfants, des filles, l'une avait six ans (actuellement huit ans), une autre quatre ans (actuellement sept ans) et une autre également quatre ans (actuellement cinq ans).

Elles ont fait les domestiques avant de fréquenter [l'école]. Elles sont à Cotonou. Deux vont à l'école et l'autre est domestique. Elles sont chez des grands frères.

Une femme : Certaines sont à Lomé, d'autres au Nigeria. Les gens viennent ici pour nous tromper disant que s'ils vont là-bas ils auront des choses. Les enfants on les maltraite et si quelqu'un d'ici va là-bas il peut les ramener. [Même appel que précédemment à une aide au retour].

Q. Puisque vous savez que l'on maltraite les enfants pourquoi continuez-vous à en envoyer ?

Les gens qui viennent ne sont pas les mêmes personnes à chaque fois. Nous avons toujours l'espoir que les enfants seront mieux.

Entretien avec des villageois au hameau de Mkpere (arrondissement d'Okpomèta) [le village est chrétien].

Avant on ne trouvait personne pour venir chercher des *vidomègon*. Alors, depuis que l'on en trouve on ne va plus au Nigeria. Il y a des *vidomègon* à Kétou, à Cotonou mais pas au Togo. Ce sont des garçons et des filles mais les filles sont plus nombreuses.

Q. À quel moment des gens ont-ils commencé à venir chercher des *vidomègon* ici et vous à cesser d'envoyer des enfants au Nigeria ?

Cela fait au moins neuf ans [1994]. Ce n'est pas seulement le naira qui est cassé mais le *vidomègon* qui part au Nigeria, il ne sait rien faire sinon broyer le piment. Les enfants sont maltraités au Nigeria, c'est pour cela qu'on ne les y envoie plus. Le Bénin est plus intéressant. Depuis que les enfants partent au Bénin, on n'a jamais appris qu'un enfant était mort ou tombé malade. Les enfants qui partent c'est vers treize ou quinze ans. On commence par les mettre à l'école et si cela ne va pas bien, on les envoie. Ceux qui viennent les chercher ne donnent rien. Les enfants sont têtus. On dit aux gens de ne pas les battre, de leur donner à manger. Qu'est-ce qu'on peut leur donner ici ? Il faut que les enfants soient polis, bien éduqués, etc.

Q. Les enfants qui reviennent, ils peuvent dire s'ils ont été battus ?

Un enfant est revenu en disant qu'il était maltraité. Mais les autres enfants du même quartier ont dit qu'il était fainéant et que c'est pour cela qu'il était tapé. Et il est reparti.

Q. Avez-vous entendu parler d'un comité villageois ?

Oui, cela existe répond un homme, lui-même membre du comité villageois. Le comité dit de ne pas emmener les enfants pour être *vidomègon*, certains ont compris, d'autres non. Mais depuis que l'on emmène les enfants à Porto Novo et à Cotonou, il n'y a plus de problèmes comme avant avec le Nigeria. On apprend que le membre du comité villageois qui vient de répondre est en fait le président du comité. Il a choisi lui-même les autres membres parce qu'il est le délégué du village. Il y a au moins dix personnes dans le comité mais seulement quatre d'entre elles ont reçu des bottes et des imperméables : le président, le trésorier, le secrétaire et le secrétaire adjoint.

Entretien avec un groupe de femmes dans le village d'Alagbede (arrondissement d'Okpomèta) [le village est animiste].

Une femme : Avant on envoyait les enfants au Nigeria mais depuis cinq ans [1999] c'est terminé. Parce qu'au Nigeria, ils ne sont pas bien payés. Et nous avons entendu dire qu'il ne faut plus les envoyer, que les filles tombent enceintes et que c'est nous qui en pâtissons. Alors maintenant, les enfants vont vers Kétou et vers Cotonou. Il y a trois enfants partis actuellement [pour le petit groupe de maisons où nous sommes]. Elles ont quatorze ou quinze ans. Elles reviennent tous les ans, sauf en 2003.

Q. Ne partent-elles pas plus jeunes ?

Nous avons peur de ce qui pourrait leur arriver, c'est pourquoi nous les laissons grandir avant de les envoyer. Parmi elles, l'une apprend la couture ; l'autre dit qu'elle est bien.

Q. Avez-vous entendu parler d'un comité villageois ?

Il n'est jamais arrivé jusqu'ici. Ce n'est qu'à la radio que nous en avons entendu parler. Non, personne ici n'a touché ni bottes ni imperméable.

Entretien au village d'Adakplame (arrondissement d'Okpomèta) avec le délégué puis avec un groupe de femmes en présence d'une prêtresse vodun [le village est de population fon à la différence des deux précédents].

Le comité d'Adakplame est considéré comme un comité modèle par la tutelle. Le délégué du village est aussi le vice-président du comité. Ils sont sept dans le bureau, il y a un secrétaire. La population s'est réunie et a choisi les sept membres dont une femme. Lui-même aurait dû être président, en tant que délégué, mais il a décliné l'offre. Le comité tient au moins deux réunions par mois, en dehors de la saison pluvieuse. Il y a d'autres comités dans l'arrondissement, il cite cinq ou six villages.

Q. Y a-t-il des migrations vers le Nigeria ?

Ici, comme on ne comprend pas le yoruba on n'envoie pas d'enfants au Nigeria. En plus il y a la loi. Nous, nous avons déjà laissé cela. On envoie uniquement des enfants à Cotonou chez des parents mais pas des *vidomègon*. Des femmes : Avant on envoyait des enfants mais comme ils ne sont pas revenus [ils se sont mariés là-bas], on n'en envoie plus. Et aussi comme la radio dit de ne plus envoyer d'enfants, on n'en envoie pas. En fait, la campagne de sensibilisation à la radio sur la maltraitance des enfants au Nigeria a un impact certain dans les villages. Ce n'est pas l'action des comités qui a un effet dissuasif, ils sont inefficaces, mais bien cette campagne radiophonique. Le paradoxe c'est qu'elle contribue à alimenter le flux interne puisqu'on réoriente les enfants vers les villes béninoises. En même temps, les femmes — les plus concernées par le départ des enfants — s'interrogent beaucoup sur la véracité des allégations entendues à la radio. Elles ne sont pas certaines de faire le bon choix. En plusieurs endroits, elles ont demandé au consultant quelle attitude elles devaient adopter et si elles faisaient bien ou non de ne plus envoyer d'enfants au Nigeria. Derrière cette inquiétude, comme dans la réorientation des flux, se profile toujours évidemment la question de la survie.

BURKINA FASO, RESUME EXECUTIF

L'adoption de la plateforme d'action de Libreville I., en février 2000, accélère la prise de décision politique. Par ailleurs, le développement de tensions politiques entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, qui ont pour conséquence le refoulement d'enfants et de jeunes aux frontières, focalise dans un premier temps la lutte sur l'interception de ceux-ci et inscrit dès le début les activités contre le trafic dans une action d'urgence transnationale.

Les comités de vigilance et de surveillance (CVS) ont été mis en place, à partir de 2002, d'abord au niveau de la région. Le choix d'établir des structures prioritairement à l'échelle de la région visait plusieurs objectifs : manifester la volonté politique du gouvernement ; répondre à la nécessité de couvrir rapidement l'ensemble du territoire ; réunir dans une même structure, en les mettant en commun, tous les moyens d'intervention de l'administration afin de mobiliser rapidement ressources humaines et ressources financières.

A l'expérience, il est apparu nécessaire d'élargir la composition des CVS qui comptent désormais généralement douze membres. C'est ainsi que l'on a évolué d'une conception principalement administrative (la représentation des différentes autorités) à une conception plus large afin d'intégrer des représentants de la société civile.

Au fur et à mesure de l'avancement du dispositif, l'ambition a été de « faire descendre » la structure, jusque-là réservée aux niveaux régional et provincial, à l'échelon départemental, puis au niveau du village pour atteindre à une décentralisation complète. Au niveau villageois, les comités de vigilance et de surveillance s'appuient sur des noyaux relais, généralement sous-traités à des organisations non gouvernementales où les femmes ont souvent un rôle prépondérant. Le mouvement associatif, à travers ces noyaux relais, joue un rôle irremplaçable dans la prévention du trafic des enfants. Lorsque le mouvement associatif peut s'appuyer sur une radio communautaire, il bénéficie d'une audience considérable du fait des émissions en langues locales. En décembre 2004, onze régions sont concernées par l'implantation des comités, dix avec l'appui de l'Unicef et une avec celui du BIT, tandis que la coopération allemande (GTZ) intervient également, soit un total de : 96 comités de vigilance et de surveillance, dont 10 comités régionaux, 39 comités provinciaux et 47 départementaux. Et pour l'Unicef seule : 10 CVS régionaux, 39 provinciaux et 47 départementaux.

La formation originelle des CVS à sept membres et son caractère mixte (fonctionnaires, société civile) continue d'avoir des effets sur le fonctionnement de la structure. Le poids « historique » des membres fonctionnaires est prépondérant, ils sont souvent là depuis la création de la structure, ils ont généralement reçu une formation et sont de toute façon mieux informés du phénomène du trafic que la plupart des autres membres. À l'inverse, et à l'exception des représentants des organisations non gouvernementales, les autres représentants de la société civile peinent à s'imposer face aux membres de l'administration et donnent souvent l'impression de faire de la figuration, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes.

Dès le début de leurs activités les CVS, dans leur ensemble, se sont inscrits dans une logique d'action d'urgence en accordant la priorité au retrait des enfants de situation de trafic et à leur retour en famille. Ainsi, l'interception qui n'est pas l'approche principale du projet devient dans les faits l'activité prioritaire. C'est elle qui, au niveau provincial, mobilise véritablement mais épisodiquement le CVS.

Au Burkina Faso, la migration des enfants est d'abord interne. C'était déjà le cas lors du

lancement du plan de lutte bien que celui-ci n'ait pris en compte dans les faits que le trafic transfrontalier. En outre, depuis septembre 2002, la crise ivoirienne a rapatrié vers l'intérieur du Burkina Faso une partie de la main-d'œuvre qui auparavant s'expatriait en Côte d'Ivoire ; l'exploitation de cette main-d'œuvre se fait parfois selon un « modèle » ivoirien (dans les plantations de coton burkinabées).

Le trafic affecte l'ensemble du territoire national, des capitales provinciales ou régionales à la capitale. Il concerne principalement des fillettes ou des jeunes filles car la main-d'œuvre féminine est très largement sollicitée (« petites bonnes »), notamment par les fonctionnaires et le secteur informel, dans des conditions qui relèvent de l'exploitation de la force de travail. Les logeurs et les employeurs bénéficient d'une totale impunité.

La présence notable d'enfants talibés burkinabés dans les rizières de l'Office du Niger au Mali à des fins d'exploitation de leur travail et la réalité des recrutements constatés au Burkina Faso exigent une action spécifique. Jusqu'à maintenant, la manière d'aborder le problème a été ressentie comme stigmatisante par les musulmans. Il y a là une perception, justifiée ou non, qu'il convient de rectifier au plus vite. Au sein du débat national que nous recommandons, pourrait figurer comme thème de discussion la question très controversée de la nature de l'apprentissage religieux et de ses dérives actuelles. Le débat d'ailleurs ne se cantonne pas au seul Burkina Faso.

Rappel de quelques points positifs :

- *L'adoption de la loi portant définition et répression du trafic d'enfants (27 mai 2003) ;*
- *La signature d'un accord de siège entre le Burkina Faso et l'OIM pour le rapatriement des enfants ;*
- *La signature d'un accord de coopération entre le Mali et le Burkina Faso en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants (25 juin 2004) ; mais c'est le seul accord actuellement en vigueur ;*
- *La mise en place de 96 CVS dans 11 régions et la réalisation de 19 centres de transit ;*
- *La prise en charge, entre 2000 et 2003, de mille sept cent dix enfants (1 710).*

Rappel de certains points négatifs :

- *La mobilité, en raison des mutations, des personnels des administrations déjà formés et leur remplacement par des fonctionnaires non formés joue sur la qualité des résultats ;*
- *Les imprécisions au niveau du cadre institutionnel pour savoir qui fait quoi, à quel moment, avec quels partenaires et avec quels moyens ;*
- *En 2004, les CVS n'ont pas eu les moyens financiers de fonctionner ou ne les ont obtenus que tardivement. Cela a provoqué de sérieuses difficultés au niveau du suivi ;*
- *L'utilisation systématique des outils de collecte des données (pour laquelle l'Unicef a fourni deux ordinateurs), n'est pas encore entrée dans les pratiques ;*
- *Les CVS ne disposent pas de leur propre logistique pour des interventions sur le terrain (sensibilisation, retour en famille des enfants...).*

BURKINA FASO

Historique

Le Burkina pourvoyeur précoce de main-d'œuvre avec une ancienne tradition migratoire des populations, notamment vers la Côte d'Ivoire (convention du 9 mars 1960) et le Gabon (convention du 13 août 1973), ne s'engage que tardivement dans l'action contre la traite des enfants avec la mise en œuvre, au début du mois juin 2001, du Projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants.

Les premiers cas de trafic sont pourtant signalés dès 1980 lorsque trois enfants interceptés en Côte d'Ivoire sont rapatriés au Burkina Faso. En 1996, ce sont cinq enfants à destination de la Côte d'Ivoire qui sont interceptés ; puis quarante-neuf en 1997 à destination de l'Allemagne, du Nigeria, de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Enfin, en mars 2000, l'interception d'un car transportant vingt-deux (22) enfants recrutés avec l'accord de leurs parents pour aller travailler dans des plantations en Côte d'Ivoire connaît, pour la première fois, une grande médiatisation et provoque une prise de conscience générale. En fait, l'internationalisation de la question du trafic est au centre des préoccupations nationales. L'interception suivie de l'emprisonnement d'enfants burkinabés à Bouaké (Côte d'Ivoire) en avril 2002 et leur rapatriement par le consulat du Burkina Faso à Bouaké marquent véritablement le départ de la lutte contre le trafic.

Création : approche méthodologique

Simultanément deux études, l'une de l'OIT-IPEC sur le trafic des enfants (mai 2000), l'autre sur les conditions de vie des enfants dans les sites aurifères de la province du Sahel, révèlent la réalité du phénomène et incitent le ministère de l'Emploi, du travail et de la sécurité sociale à proposer une définition du trafic d'enfants : « Ensemble d'un processus et des conditions par lesquelles un enfant est retiré du champ de la protection et de l'autorité parentale pour être objet de transaction et soumis à des conditions inhumaines de vie et de travail » (16 juin 2000).

La publication de ces études fournit des bases pour la détermination d'une stratégie de lutte nationale ; celle-ci avait déjà été en partie définie, en 1999, lors du lancement du Plan national d'action sur le travail des enfants. L'adoption de la plateforme d'action de Libreville I., en février 2000, accélère la prise de décision politique. Par ailleurs, le développement de tensions politiques entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, qui ont pour conséquence le refoulement d'enfants et de jeunes aux frontières, focalise dans un premier temps la lutte sur l'interception de ceux-ci et inscrit dès le début les activités contre le trafic dans une action d'urgence.

C'est dans ce contexte que voit le jour le Projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants (juin 2001 à mai 2002) ; il couvre cinq régions du Burkina Faso sur treize (Centre, Centre-Ouest, Nord, Sahel et Hauts Bassins) à travers l'implantation de Comité de vigilance et de surveillance (CVS) sur le trafic des enfants. Il est réalisé par le ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale (MASSN) avec l'appui financier et technique de l'Unicef. Alors qu'auparavant le ministère du Travail, de l'emploi et de la jeunesse était en charge de ces questions, le changement de ministère marque aussi un changement de perspective. Les six premiers comités de vigilance et de surveillance ont été mis en place à Dori, Ouagadougou, Ouahigouya, Koudougou, Bobo-Dioulasso et Niangoloko. Ce dernier comité, à la frontière avec la Côte d'Ivoire, a été créé dans l'urgence — avant même que soit achevée la mise au point définitive du projet expérimental — afin d'accueillir des enfants qui avaient été mis en prison par les autorités ivoiriennes.

Structure de fonctionnement

En ce qui concerne le cadre institutionnel, c'est le ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale en charge de la protection de l'enfant et de l'adolescent qui est responsable de l'exécution technique du plan d'action national. Il est soutenu par le Comité national de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants.

Le comité de vigilance et de surveillance est d'abord créé au niveau de la région. Ses compétences s'étendent à l'ensemble des provinces relevant du ressort territorial de la Direction régionale de l'Action sociale et de la solidarité nationale de la région concernée. Au fur et à mesure de l'avancement du dispositif, l'ambition a été de « faire descendre » la structure, jusque-là réservée aux niveaux régional et provincial, à l'échelon départemental, puis au niveau du village pour atteindre à une décentralisation complète.

Au niveau villageois, les comités de vigilance et de surveillance s'appuient sur des noyaux relais, généralement sous-traités à des organisations non gouvernementales. Le Plan d'action national de lutte contre le trafic interne et transfrontalier des enfants au Burkina Faso pour la période 2005-2009, compte tenu des acquis réalisés dans la lutte mais également des points faibles enregistrés, devrait englober toutes les provinces concernées par le trafic.

Actuellement (décembre 2004) ce sont onze régions qui sont concernées par l'implantation des comités, dix avec l'appui de l'Unicef et une avec celui du BIT, tandis que la coopération allemande (GTZ) intervient également, soit un total de : 96 comités de vigilance et de surveillance, dont 10 comités régionaux, 39 comités provinciaux et 47 départementaux. Et pour l'Unicef seule : 10 CVS régionaux, 39 provinciaux et 47 départementaux.

Missions

Les comités de vigilance et de surveillance ont été mis en place, à partir de 2002, à l'instigation du Comité de pilotage du projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants au niveau national. L'objectif qui leur a été assigné est d'éradiquer le trafic interne et transfrontalier des enfants à des fins d'exploitation, par la prévention du phénomène et la protection des victimes. Le choix d'établir des structures prioritairement à l'échelle de la région visait plusieurs objectifs : d'abord manifester la volonté politique du gouvernement de s'atteler au problème ; ensuite, répondre à la nécessité de couvrir rapidement l'ensemble du territoire ; enfin, réunir dans une même structure, en les mettant en commun, tous les moyens d'intervention de l'administration. Le pari était fait de pouvoir mobiliser rapidement ressources humaines et ressources financières.

Simultanément, on faisait le constat que les villages n'avaient pas la possibilité de rayonner à grande échelle alors que le niveau régional pouvait couvrir un large spectre et, donc, mieux prendre en compte le problème. L'idée prévalait également qu'une approche progressive était nécessaire avant d'amener les populations à gérer elles-mêmes la question, d'autant plus que s'exprimait une forte incompréhension de la part des villageois sur la notion de trafic.

Une autre raison, pragmatique celle-là, tenait au fait qu'il n'existait aucune possibilité de réinsertion dans les villages. C'est pourquoi, l'installation des CVS au niveau régional leur permettait de bénéficier immédiatement d'un certain nombre d'atouts puisqu'un centre de transit est systématiquement prévu au niveau de la province avec des bâtiments équipés. Désormais, avec l'appui sur les noyaux relais — ils sont 250 dans les provinces appuyées par l'Unicef — la tendance est à la décentralisation. Les noyaux relais comportent cinq membres dont au moins deux femmes. Ces villageois doivent être formés afin de maîtriser les thèmes à aborder. Ils animent des causeries de groupe dans les villages ou des réunions les jours de marché. Ils disposent de vélos pour faciliter les déplacements et les motiver car ils ne sont pas rémunérés.

Il est envisagé une mise en réseau verticale et horizontale des différents comités. Le Programme intégré de communication (PIC) de son côté couvre deux régions. La mission des comités de vigilance et de surveillance s'articule autour de trois points principaux, sensibilisation,

interception, prise en charge :

- Surveillance afin de détecter les cas éventuels de trafic interne et externe ;
- Rendre visible le phénomène du trafic des enfants ;
- Contribuer à la diminution du nombre d'enfants impliqués dans des réseaux de trafic tant interne que transfrontalier ;
- Assurer le suivi des enfants victimes de trafic (rapatriés et interceptés) et favoriser leur réhabilitation et leur réinsertion ;
- Impulser la prévention par la sensibilisation et la mise en œuvre des mesures de lutte.

Composition des comités de vigilance et de surveillance sur le trafic des enfants

Le comité de surveillance et de vigilance est créé par décision du Haut Commissaire de province. Cette décision précise la composition et les attributions du CVS. Elle délimite également des zones de compétence. À l'origine, les CVS ne comprenaient que sept membres selon un schéma de représentativité dicté par le niveau central, à savoir : Le Haut-Commissaire de la province ou son représentant ; il préside le comité ; Le directeur provincial de l'Action sociale et de la solidarité nationale ou son représentant ; il est rapporteur ou secrétaire du comité ;

- Un représentant du ministère de l'Emploi, du travail et de la jeunesse ;
- Un représentant de la police ;
- Un représentant de la gendarmerie ;
- Un représentant d'une association de protection de l'enfant ;
- Un représentant du syndicat des chauffeurs ou des transporteurs ;
- Un représentant d'une autorité coutumière ou religieuse ;

À l'expérience, il est apparu nécessaire d'élargir la composition des CVS qui comptent désormais généralement douze membres (14 membres pour le CVS du Centre). C'est ainsi que l'on a évolué d'une conception principalement administrative (la représentation des différentes autorités) à une conception plus large afin d'intégrer des représentants de la société civile. Si les transporteurs sont membres des CVS depuis l'origine — « puisque les enfants trafiqués sont susceptibles d'emprunter les transports » — ce n'est pas toujours le cas des représentants des religions et, surtout, ce n'est qu'assez tardivement qu'il a été fait place à une représentante des associations féminines et aux jeunes. La représentation des associations œuvrant en faveur des enfants peut être portée à deux membres ; il en est de même pour les transporteurs et les chauffeurs et également, selon les régions, du nombre de places dévolu aux communautés religieuses.

Au début de leur mise place, les comités fonctionnaient pratiquement dans l'informel dans la mesure où la procédure du décret les formalisant a pris un certain temps. Ainsi, le CVS de Kaya (province du Sanmatenga), qui constitue une des vitrines du plan d'action, a été mis en place sur la base de sept membres en novembre 2002 et l'arrêté portant création et composition de ce comité, le 22 juillet 2003. À ce moment, il compte douze membres dont deux femmes, une représentante de l'Action sociale (Mme Angèle Ouedraogo) et une représentante de la Coordination provinciale des associations féminines du Sanmatenga (Mme Fatimata Sawadogo). À Djibo (province du Soum, région du Sahel), le comité a de même été mis en place avant l'arrêté portant sa création sur la base de sept membres. Ont été invités à y participer par la suite : une représentante des femmes, un représentant de la religion musulmane, le chef de village, etc.

Il est prévu que les comités se réunissent régulièrement, au minimum deux fois par trimestre. À Kaya, le comité s'est beaucoup réuni pour discuter mais ce n'est véritablement qu'en 2004 qu'il a mené des actions sur le terrain (récupération des enfants et reconduite dans leurs villages). À Djibo, un certain nombre d'actions avaient été conduites avant même la création du comité de vigilance et de surveillance. En 2003, le CVS s'est réuni deux fois de manière formelle avec

l'ensemble des participants. Sinon, en cas de problème urgent les membres se concertent entre eux. Les membres des CVS sont formés pendant quatre jours, par groupe de deux provinces, sur la problématique du trafic et sur la manière de communiquer avec les communautés. En septembre 2004, le ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale indique que deux cent quatre-vingt-dix-sept membres (297) des CVS ont été formés (ainsi que 29 formateurs). L'enquête a montré que si les membres des CVS dans leur version primitive avaient effectivement été formés, ce n'est pas toujours le cas des personnes issues de la société civile, invitées à rejoindre le CVS après coup, ou des fonctionnaires nommés en remplacement d'un collègue muté.

Les points positifs :

- L'adoption de la loi portant définition et répression du trafic d'enfants (27 mai 2003) ;
- La signature d'un accord de siège entre le Burkina Faso et l'OIM pour le rapatriement des enfants ;
- La signature d'un accord de coopération entre le Mali et le Burkina Faso en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants (25 juin 2004) ; mais c'est le seul accord actuellement en vigueur ;
- La mise en œuvre dans du Projet de lutte contre le trafic des enfants dans la région Est du Burkina (BIT/IPEC/LUTRENA) ;
- La mise en place de 96 CVS dans 11 régions et la réalisation de 19 centres de transit ;
- La prise en charge, entre 2000 et 2003, de mille sept cent dix enfants (1 710), etc. ;
- Selon un document de septembre 2004, vingt trafiquants ont été arrêtés dont six jugés et condamnés. Un autre est en cours de jugement.

Les points négatifs :

Les difficultés telles qu'elles sont perçues par la Direction de la protection de l'enfant et de l'adolescent, et que confirment les données de terrain recueillies par le consultant, sont les suivantes :

- La mobilité, en raison des mutations, des personnels des administrations déjà formés et leur remplacement par des fonctionnaires non formés joue sur la qualité des résultats ;
- Les imprécisions au niveau du cadre institutionnel pour savoir qui fait quoi, à quel moment, avec quels partenaires et avec quels moyens, freine l'action et la rend parfois désordonnée. En fait, l'action souffre de l'absence d'un cadre de coordination des activités et de l'insuffisance de la coopération ou de la collaboration interministérielle ;
- Les ressources matérielles et financières disponibles sont loin d'être suffisantes pour répondre au problème. En outre, en 2004, les CVS n'ont pas eu les moyens financiers de fonctionner ou ne les ont obtenus que tardivement. Cela a provoqué de sérieuses difficultés au niveau du suivi ;
- On note de grandes faiblesses dans le suivi des enfants rapatriés et dans le suivi des enfants accompagnés en famille en vue de leur réinsertion socio-économique ;
- L'utilisation systématique des outils de collecte des données (pour laquelle l'Unicef a fourni deux ordinateurs), n'est pas encore entrée dans les pratiques ;
- Les membres des CVS ne sont pas tous familiarisés à toutes les situations de trafic (interception, accueil, mission de accompagnement dans les familles, médiation avec les familles) ;
- Les CVS ne disposent pas de leur propre logistique pour des interventions sur le terrain (sensibilisation, retour en famille des enfants...) ;
- L'absence sur le terrain des inspecteurs du travail est patente ;
- La difficulté des populations à cerner la différence entre circulation illégale de mineurs, trafic d'enfants et confiage, n'a toujours pas été surmontée.

Commentaires du consultant

Les comités de vigilance et de surveillance, se présentent comme une structure relativement bureaucratique, leur constitution et leur mode de fonctionnement ayant des effets sur leur activité. Ainsi, les CVS ne se réunissent pas régulièrement et la discussion y est souvent formelle, sans ordre du jour et sans compte rendu. Par contre, les CVS ont une bonne capacité de réaction dans l'urgence, notamment dans la mobilisation des membres appartenant à l'administration. Le fonctionnement ordinaire apparaît beaucoup plus routinier et dépend, dans une large mesure, de l'engagement ferme du Haut-Commissaire qui est aussi le président du comité. Cet engagement peut être exemplaire comme cela a été le cas, jusqu'à une période récente, à Kaya. Ailleurs, le Haut-Commissaire se sent plus ou moins concerné et ce moindre concours se ressent négativement au niveau de l'impulsion à donner au CVS.

La formation originelle des CVS à sept membres et son caractère mixte (fonctionnaires, société civile) continue d'avoir des effets sur le fonctionnement de la structure. Le poids « historique » des membres fonctionnaires est prépondérant, ils sont souvent là depuis la création de la structure, ils ont généralement reçu une formation et sont de toute façon mieux informés du phénomène du trafic que la plupart des autres membres. À l'inverse, et à l'exception des représentants des organisations non gouvernementales, les autres représentants de la société civile ont parfois un certain mal à s'imposer face aux membres de l'administration et ils donnent quelquefois l'impression de faire de la figuration. Cela a été particulièrement ressenti en ce qui concerne les femmes et les jeunes. Plus généralement, il est apparu que beaucoup de ces représentants participaient à de multiples structures et que le temps à consacrer à la lutte contre le trafic au sein du CVS ne constituait pas une de leurs priorités.

Bref, les membres ne possèdent pas les mêmes compétences et les mêmes connaissances, notamment en matière de techniques d'animation et de collecte de l'information. Cela est normal dans toute structure de ce genre toutefois l'écart entre les uns et les autres paraît souvent bien considérable. Par contre, les agents de l'Action sociale sont davantage impliqués dans l'exécution des activités et cela rentre bien dans l'ordre des choses.

Cependant, il faut revenir sur la place réservée aux femmes. Celle-ci renvoie sans aucun doute à leur position plus générale dans la société et dans l'administration. Outre qu'elles ne sont toujours pas représentées dans certains CVS (Tougan), il est frappant de constater qu'elles n'intègrent les structures qu'en tant que femmes (représentante des) et rarement ou jamais dans un autre cadre. Par exemple comme Haut-Commissaire, gendarme ou... agent de l'Action sociale.

Par ailleurs, les CVS pâtissent d'un important *turn over* des membres appartenant aux divers services de l'administration. Le jeu des affectations des fonctionnaires de l'État a généralement pour corollaire l'absence de formation des nouveaux membres. La mobilité de ce type de membres pose à la fois le problème de la durée des délais nécessaires à la désignation de leur remplaçant par l'administration concernée et la question du transfert des connaissances pour la bonne exécution des activités du CVS.

Enfin, la représentativité même de certains représentants ne nous a pas toujours semblé clairement établie. En particulier, l'action de ces membres en direction de leur communauté pour les chefs religieux ou traditionnels, ou bien de leur genre ou de leur classe d'âge, pour les femmes et les jeunes, n'est pas immédiatement perceptible ou manifeste. (On ne parle pas ici d'ONG comme l'Association Munyu des femmes de la Comoé dont le rôle au sein du CVS a semblé prépondérant). Dans le même ordre d'idée, c'est-à-dire celui de la représentativité, on se demande parfois à quel critère peut bien correspondre la désignation (la cooptation ?) de telle ou telle personne comme membre d'un CVS, sinon à l'exigence de voir représenter telle ou telle catégorie. C'est ainsi que dans toutes les structures rencontrées, les entretiens individuels ont révélé au moins un membre du CVS dont le discours était en contradiction totale avec l'orientation du CVS sur la lutte contre le trafic des enfants.

Dès le début de leurs activités les CVS, dans leur ensemble, se sont inscrits dans une logique d'action d'urgence en accordant la priorité au retrait des enfants de situation de trafic et à leur retour en famille. Ainsi, l'interception qui n'est pas l'approche principale du projet devient dans les faits l'activité prioritaire. C'est elle qui, au niveau provincial, mobilise véritablement mais épisodiquement le CVS.

Le nombre croissant des interceptions traduit sans aucun doute les résultats positifs de l'action des CVS. Il exprime aussi selon l'opinion du consultant une augmentation du trafic. En effet, les interceptions sont le plus souvent fortuites (contrôles routiers) et plus rarement le résultat d'un renseignement fourni par les transporteurs. De ce point de vue, les CVS et les forces de sécurité sont très largement aveugles en ce qui concerne les mouvements au sein des communautés : ils ne reçoivent pas de renseignements venant des communautés ou seulement de manière exceptionnelle. Les entretiens avec les dix-huit fillettes dogons, dont la moitié de Maliennes, interceptées le 20 octobre 2004 au poste de police de Ouagadougou-Ouahi (cf. annexe Les « petites bonnes » dogons) montre la relative facilité avec laquelle un groupe de cette importance a pu échapper aux contrôles jusqu'à l'entrée de la capitale.

La mise en réseau des différents comités demeure une lacune du projet alors qu'elle pourrait pallier à certaines insuffisances. L'échange d'information sur les circuits du trafic, l'identité des intermédiaires ou des trafiquants n'est pas effective et ne donne pas lieu à des interventions spécifiques, préventives notamment, susceptibles de lutter plus efficacement contre le phénomène. La logique de prévention, au niveau provincial, semble peu prise en compte et malgré les aspects positifs de voir rassembler au sein d'une même structure différents partenaires des administrations, il manque une véritable synergie entre les acteurs. On pourrait envisager un plan de lutte contre le trafic au niveau provincial où l'Unicef en tant que promoteur majeur impulserait un processus où tous les acteurs pourraient s'impliquer. Le risque si les choses restent en l'état est de ne voir s'animer les CVS que sur des cas patents de trafic.

Il n'y a pas à s'étonner du peu d'informations en amont venant des villages car l'incompréhension de la population à l'égard de la notion de trafic demeure grande. On en veut pour preuve les ruses avec lesquelles les parents cherchent à faire partir leurs enfants comme le constatent les transporteurs et la manière dont ils se procurent de fausses pièces d'identités (l'âge mentionné ne correspond pas à la photo de l'enfant). On en veut également pour preuve les difficultés rencontrées dans l'exécution des contrôles et des patrouilles comme le refus des chauffeurs et voyageurs de répondre aux questions des forces de sécurité. Il en est de même sur les lieux de travail des enfants (sites aurifères ou exploitations agricoles).

La loi portant définition et répression du trafic d'enfants est peu vulgarisée, y compris auprès des préfets des départements. Elle est donc peu appliquée et mal comprise. Elle est essentiellement utilisée, comme les textes le permettent, pour obliger les transporteurs à payer les frais de carburant et de vivres pour le retour des enfants dans leur communauté.

Cela est considéré comme une sanction forte à leur égard, notamment parce que l'on ne considère pas les transporteurs comme de « vrais trafiquants » en considérant qu'ils sont de bonne foi lorsqu'ils transportent des enfants (« ils ne cherchent qu'à gagner leur vie »).

Au niveau national, il a été impossible d'obtenir une liste fiable du nombre de trafiquants arrêtés et des condamnations prononcées. Un document de septembre 2004, avance le nombre de vingt trafiquants arrêtés dont six jugés et condamnés. Le même document donne le chiffre de dix-sept réseaux démantelés mais ne fournit aucune précision ni sur la nature de ces réseaux ni sur leur ampleur.

Comme les entretiens le mettent bien en évidence, les membres des CVS, gendarmes et policiers, sont extrêmement prudents avant de déférer pénalement les transporteurs ou les parents de trafiquants. Ils considèrent même, dans la plupart des cas, qu'une inculpation serait totalement contre productive par rapport au but recherché. Ils pensent que la sensibilisation à la loi doit encore se poursuivre avant d'engager des poursuites devant le juge. Un seul membre parmi les CVS visités est intervenu pour exiger une application rigoureuse de la loi. De son côté, un

transporteur a remarqué que puisque la loi n'était pas appliquée, il était inutile d'avoir peur. Quant aux réseaux, il n'en a été nulle part question, sauf à la Direction de la protection de l'enfant et de l'adolescent et de la part des représentants Unicef. À ce sujet, soit les membres des CVS doutent de la réalité de réseaux organisés sur d'autres bases que des connivences d'entraide villageoises ; soit ils déplorent, comme la police, l'impossibilité de démasquer et de remonter d'éventuelles filières compte tenu de la durée limitée de la garde à vue. En outre, là où n'existe pas de noyaux relais au plus près de la population les CVS sont aveugles, sans liens dans les villages et donc sans renseignements en amont. Au demeurant, la présence de noyaux relais dans les villages n'est pas une garantie de l'obtention de ce type d'information.

Par contre, on s'étonne beaucoup de la complaisance à l'égard des logeurs des jeunes filles qui servent comme domestiques dans la capitale ou ailleurs. On évoque le nom de plusieurs logeurs, notamment de l'un d'entre eux qui aurait consigné dans un cahier le nom de près de sept cents « petites bonnes » avec leur date d'arrivée, le nom des employeurs, les émoluments perçus, etc. Les logeurs sont souvent d'anciens fonctionnaires — celui-ci serait un ancien policier — qui bénéficient d'une large impunité parce qu'ils conservent de nombreux contacts et relations dans l'administration ou parce qu'ils bénéficient de protection à un niveau élevé.

Du côté des transporteurs — qui sont de très loin les meilleurs connaisseurs des mouvements des enfants ou, si l'on veut, du trafic —, il y a, au Burkina Faso comme au Mali, une très forte demande de reconnaissance pour officialiser par un signe (un badge par exemple) leur appartenance au CVS et le rôle qui leur est dévolu. Il s'agit pour eux de rendre visible aux yeux de tous, voyageurs et parents des enfants, leur légitimité à poser des questions et à demander des papiers ; il s'agit aussi d'obtenir la garantie, en cas de difficultés, à être soutenus par les autorités. Ce dont ils doutent fortement actuellement. Tant que la question de leur légitimité et celle des garanties ne seront pas résolues, on peut être certain qu'ils continueront à pratiquer la rétention d'informations.

Cette rétention renvoie d'ailleurs souvent à des considérations purement matérielles. La condamnation des transporteurs aux dépens (faire revenir les enfants à leur point de départ), jugée très efficace par les membres officiels des CVS, ne vaut que lorsque le transporteur est pris sur le fait. Comme le dit l'un d'entre eux : « Ici [Djibo], il y a de nombreux Dogons du Mali qui passent pour aller vers Ouagadougou. Au niveau des transporteurs, personne ne va dire quoi que ce soit afin de ne pas avoir à ramener les enfants au Mali ». En réalité, les transporteurs vivent très mal cette situation car ils ont le sentiment d'une injustice à leur égard alors même que pas mal d'entre eux sont acquis à la lutte contre le trafic des enfants. Du coup, on voit bien le risque d'effet pervers d'une telle mesure qui risque d'inciter les transporteurs à ne pas dénoncer les enfants. Par ailleurs, il est vrai que les transporteurs sont en concurrence ; il faut vivre et ils ferment les yeux sur la nature de la clientèle.

Les transporteurs préconisent de leur côté un engagement très ferme contre le trafic de la part des plus importants d'entre eux, c'est-à-dire des notables. Dans une profession atomisée en une multitude de petits entrepreneurs, cet engagement aurait selon eux un effet exemplaire. Et, il est vrai que, au moins jusqu'à récemment, les départs vers la Côte d'Ivoire s'effectuaient à bord des cars des grandes sociétés.

Enfin surtout, les représentants des transporteurs sont les interlocuteurs qui s'expriment le plus volontiers. Leur demande d'un statut reconnu afin de légitimer leur demande des pièces d'identité auprès de leurs clients, pour vérifier le mouvement des enfants, devrait être examinée attentivement. Il ne suffit pas de dire qu'ils sont membres des CVS pour régler la question. La situation statutaire d'incertitude actuelle a des incidences sur l'efficacité de leur action. Les transporteurs sont finalement les plus exposés à la pression sociale de la parenté au sens large des enfants ; ils sont aussi au plus près de ce qui se passe et, notamment, ils connaissent toutes les astuces et tous les circuits pour échapper aux contrôles. L'intégration dans les CVS de leurs représentants — qui sont élus par leurs pairs — ne doit pas être considérée comme une fin en soi. Il faudrait inventer une manière de mieux s'assurer de leur coopération sans les stigmatiser

comme trafiquants mais, au contraire, en valorisant publiquement leur rôle de citoyen. Il serait détestable, comme on a cru le comprendre, ici ou là, que des pressions policières s'exerçassent à leur encontre plutôt qu'un travail de conviction.

Il est délicat de se prononcer sur l'efficacité des noyaux relais. D'une part, parce qu'il est difficile de mesurer l'impact de la sensibilisation sur les départs en l'absence de statistiques et, d'autre part, parce que les membres rencontrés par le consultant produisent un discours convenu à l'intention du visiteur extérieur. En outre, dans la mesure où les noyaux relais sont sous-traités au mouvement associatif, telle ou telle ONG peut avoir intérêt à l'embellissement du tableau. C'est ainsi, qu'à Tougan, à propos de l'action en direction de l'excision — qui sert de modèle à la lutte contre le trafic des enfants — il a été affirmé l'éradication complète du phénomène. Or, le consultant a été informé de l'excision, la veille de son passage, d'un groupe de fillettes dont une est décédée presque immédiatement d'une hémorragie. De même à Moussodougou (Banfora) le noyau relais a-t-il fait état de l'éradication complète du trafic d'enfants, en particulier vers la Côte d'Ivoire. Si cela est bien le cas, il serait urgent de donner en exemple ce noyau relais afin de faire profiter de son expérience les autres structures.

Cela dit, il est indéniable que le mouvement associatif, notamment à travers les noyaux relais, joue un rôle irremplaçable dans la prévention du trafic des enfants. Lorsque le mouvement associatif peut s'appuyer sur une radio communautaire, il bénéficie d'une audience considérable du fait des émissions en langues locales. Il touche des catégories, comme les femmes, peu familiarisées avec la radio nationale et, par conséquent, le mouvement bénéficie d'un impact de conviction unique. C'est le constat qui a été fait lors des entretiens (cf. infra) avec l'Association aide au développement (membre du CVS de Kaya et animatrice de la radio Manegda), avec les représentants du Cedicom et leur radio Fréquence espoir, avec les représentantes de l'Association Munyu (« Courage ») des femmes de la Comoé (membre du CVS de Banfora) et leur radio communautaire exemplaire dans toute la sous-région. L'activité de noyaux relais relayant justement dans les villages les discours entendus à la radio, et souvent enregistrés avec des villageois, est une des articulations les plus efficaces en matière de prévention. On voit bien, en outre, que la radio constitue un liant fort entre les membres des noyaux relais dont ne bénéficient, sauf exception, ni les comités villageois de lutte du Bénin ni les comités de surveillance villageois du Mali.

S'il est évident que les émissions radiophoniques sont les plus appréciées par les populations, il faut noter l'initiative pertinente de certains CVS du Sahel (Soum et Yagha) qui ont initié des stands marchés pour pallier à l'absence d'une radio locale. La formule du stand marché est excellente. Elle existe à Djibo depuis 2001. L'animation à travers le stand marché intervient sur plusieurs thèmes dont le trafic des enfants ; les animateurs se déplacent sur les différents marchés de la région. Ils se sont également rendus sur les sites aurifères. La visite au stand marché de Djibo a d'abord laissé le consultant plutôt dubitatif mais à l'analyse, on a constaté que le moment n'était pas favorable en raison du jeûne de ramadan et de l'animation réalisée par une nouvelle équipe ne maîtrisant pas aussi bien la technique que l'équipe précédente. Surtout, la présence de la délégation de l'Unicef a gêné le bon déroulement de l'action en limitant la spontanéité du public.

Toujours dans le domaine de la communication/prévention, le consultant a assisté à une représentation théâtrale dans un village près de Kaya organisée par le noyau relais (Association aide au développement). Or, à la fois lors de la visite au stand marché et lors de ce spectacle théâtral, le consultant a été frappé par la nature du message : il est essentiellement délivré en terme de bien et de mal. Cela semble relever d'une conception plus manichéenne que didactique de la communication. Certes, le public s'est réjoui de la pièce, mais on s'interroge sur le parti pris systématique d'éviter de faire passer un message plus complexe et plus nuancé. Ce travers se retrouve également dans le cas des messages radiophoniques et, plus généralement, affecte l'ensemble des messages de prévention dans les trois pays : on cherche semble-t-il plus à faire peur qu'à convaincre. Le danger à ne privilégier que les aspects négatifs et dramatiques d'une

situation serait de tomber dans la caricature et de se trouver en décalage regrettable avec les réalités vécues par la population.

Au fond, la problématique complexe de la traite des enfants fait que des solutions simplistes ne peuvent trouver écho auprès des populations et, par conséquent, endiguer le phénomène. Le message qui est transmis par le documentaire « La galère silencieuse », à Touran, sur le travail des enfants dans un site aurifère, est apparu nettement plus efficace. Par contre, le débat qui a suivi a surpris dans la mesure où un public de classes moyennes a manifesté le même désarroi que les villageois dogons à l'égard du phénomène. Surprise d'autant plus forte qu'une partie de ce public emploie justement des « petites bonnes » dogons. Quoi qu'il en soit, le débat s'est révélé un exercice périlleux. Si l'intervention de la représentante du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale a permis de recadrer le discours, on a vu un public totalement désorienté par rapport aux situations de trafic, n'ayant aucune analyse à proposer sur les causes du phénomène et encore moins de solutions à apporter. En conséquence, compte tenu de l'investissement significatif des autorités et de l'expérience déjà acquise par les CVS, il serait salutaire d'ouvrir un débat national sur les causes et les solutions à apporter.

La présence considérable d'enfants talibés burkinabés dans les rizières de l'Office du Niger au Mali (cf. annexe, Les talibés burkinabés) pour l'exploitation de leur travail et la réalité des recrutements constatés au Burkina Faso, en particulier à Kaya, exigeraient une action spécifique. La manière d'aborder le problème semble avoir été jusqu'alors plutôt maladroite. C'est ainsi que les représentants de la communauté musulmane au sein des CVS se disent choqués, comme l'ensemble de leur communauté, d'une sorte d'amalgame qui serait fait entre la lutte contre le trafic des enfants et des sentiments anti-musulmans. Il y a là une perception, justifiée ou non, qu'il convient de rectifier au plus vite. Au sein du débat national, proposé ci-dessus, pourrait figurer parmi les thèmes la question très controversée de la nature de l'apprentissage religieux et de ses dérives actuelles. On renvoie à propos d'une des manières possibles d'aborder le sujet à la série d'émissions enregistrées au Sénégal par RFI.

Le Haut-Commissaire de Kaya, de son côté, a fait une proposition (lettre au ministre de l'Administration territoriale) qui pourrait être reprise : il s'agirait de soumettre à autorisation l'ouverture de toute école coranique avec un cahier des charges précis dans le but d'éviter que n'importe qui ouvre une école et fasse n'importe quoi. En effet, autant les conditions d'ouverture d'une medersa sont clairement établies autant elles sont inexistantes dans le cas d'une école coranique. Une des dérives de ces écoles ne concerne d'ailleurs pas seulement l'exploitation mais également la maltraitance des enfants. Dans l'immédiat, les représentants des musulmans au sein des CVS préconisent une prise de position ferme des plus hautes autorités religieuses musulmanes du pays.

Dans certains cas, les autorités provinciales pourraient lancer une vaste campagne de sensibilisation auprès de la population accompagnée de la réinsertion massive des enfants. Le nombre considérable d'enfants talibés mendiants, comme cela a été constaté dans les rues de Djibo, pourrait probablement s'en trouver diminué. Au Burkina Faso, la migration des enfants est avant tout interne. C'était déjà le cas lors du lancement du plan de lutte bien que celui-ci n'ait pris en compte dans les faits que le trafic transfrontalier. Certaines provinces, comme celle du Sourou, sont principalement axées sur le départ des filles mais il y a aussi des garçons. En particulier, pour ces derniers, vers les sites aurifères de Mongnoré et Ouarworé dans la province de Boulgou (Centre Est) ou vers ceux de Belhouro, Kéréboulé, Fétékolé, N'Darga, Doumba, Bouriel, Yineta et Tounté dans la province du Soum. On constate également — mais le sujet semble être tabou — de très importants mouvements de main-d'œuvre infantile en direction de la zone cotonnière. Par exemple, le 14 octobre 2004, les forces de l'ordre ont intercepté à Bondoukuy (Sourou) quatorze garçons de Kouy et de Bangassogo qui allaient travailler sur les champs de coton à Kongolokoro. En fait, depuis septembre 2002, la crise ivoirienne a rapatrié vers l'intérieur du Burkina Faso une partie de la main-d'œuvre qui auparavant s'expatriait en Côte d'Ivoire et l'exploitation de cette main-d'œuvre semble se faire selon un « modèle » ivoirien. Si une petite partie des flux s'est

réorientée vers les rizières maliennes (voir supra), le phénomène reste très majoritairement une question interne. Les chiffres le montrent, que l'on s'appuie sur les données de l'OIT pour qui le trafic interne représente 70 % des cas, ou bien que l'on se réfère aux chiffres du Fonds du comité allemand pour l'Unicef (61 % des cas). Le trafic affecte l'ensemble du territoire national, des capitales provinciales ou régionales à la capitale. Il concerne principalement des fillettes ou des jeunes filles car la main-d'œuvre féminine est très largement sollicitée (« petites bonnes »), notamment par les fonctionnaires, dans des conditions qui relèvent de l'exploitation de la force de travail. À Ouagadougou on dénombre au moins trois communautés dont les enfants arrivent en assez grand nombre : les Dafings (ouest du Burkina), les Samos (nord-ouest) et les Dogons (nord).

Le même trafic s'observe à Bobo-Dioulasso pour les enfants dafings, samos, dogons et dagaras (sud-ouest). D'autres parties du Sud-Ouest (Poni, Bougouriba, Ioba) sont aussi touchées par le phénomène. Bref, la pratique est bien ancrée et les circuits de migration de ces enfants sont bien organisés.

Au Burkina Faso, comme pour l'Unicef d'une manière générale, on constate une incompréhensible réticence à reconnaître le trafic interne des enfants, alors même que la pratique quotidienne et les interceptions le désignent comme un problème majeur (sans parler d'un certain nombre d'études). On ne peut se tromper à ce sujet. Lors du débriefing à Ouagadougou les persiflages sur le laps de temps très court passé par le consultant dans le pays ne changent rien à la réalité des faits. Ils n'expliquent pas non plus le refus, contre toute évidence, de la représentante Unicef de reconnaître le problème en renvoyant systématiquement vers la Côte d'Ivoire toute responsabilité.

L'accent mis sur la migration des filles ne doit pas masquer la migration des garçons. Il est vrai que ceux-ci font moins l'objet d'interceptions que les filles mais cela est probablement dû au fait que les filles se déplacent plus volontiers en groupes. Pour cette raison, les déplacements des garçons, plus individualisés, pourraient être sous-estimés.

En ce qui concerne la réinsertion et le suivi des enfants, selon les documents consultés cent soixante enfants ont été scolarisés ou placés dans des ateliers de formation ou auprès d'artisans (voir supra les visites du consultant). Par ailleurs, deux cent trente-six mères d'enfants victimes de trafic ou d'enfants exposés au trafic ont été formées en gestion marketing par le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF).

Les difficultés auxquelles se heurtent les CVS sont de plusieurs ordres. Au niveau des moyens, le retard dans le financement en 2004 (imputable à l'Unicef) a fortement perturbé le suivi des enfants réinsérés ou placés. Il existe en même temps un décalage dans le financement d'activités complémentaires. Enfin, le CVS ne dispose pas de logistique pour les interventions sur le terrain (sensibilisation, retour en famille des enfants, etc.). Ici ou là, la réhabilitation du centre de transit n'est pas achevée et l'hébergement des enfants se fait quelquefois dans des conditions acrobatiques.

D'autres difficultés concernent, l'insuffisance des opportunités de placement des enfants au niveau local et aussi le coût élevé des formations professionnelles dans des structures offrant une formation qualifiante (coût d'ailleurs souvent majoré compte tenu de l'identité du bailleur).

Il a été signalé une proportion importante d'enfants victimes de trafic trop âgés pour intégrer l'école et trop jeunes pour être placés en apprentissage (dans la tranche d'âge des 9-14 ans). Or, les structures d'éducation non formelle type CEBNF sont très insuffisantes, tant en nombre qu'en capacité d'accueil et en équipement. On a également fait état du refus de certains enfants (surtout les jeunes filles) à adhérer à un projet de formation professionnelle. Ce refus se pose avec acuité dans le Sourou, particulièrement concerné par le trafic des filles : celles-ci préfèrent migrer vers la ville invoquant un besoin d'argent immédiat pour couvrir les frais de leur mariage.

Le suivi des enfants ramenés en famille représente une lacune importante. Aucun CVS n'a été en mesure de rendre compte de la situation précise des enfants rapatriés dans leur famille. Le nombre global est par ailleurs incertain.

Il reste que la réussite la plus probante est celle du placement des enfants. Leur brassage avec les autres apprentis, outre l'apprentissage d'un métier, constitue la meilleure des intégrations. Mais, d'une part, quel que soit le nombre de ces enfants placés leur effectif apparaît dérisoire compte tenu de l'ampleur du problème. D'autre part, aussi bien les enseignants et les artisans que les élèves expriment une même préoccupation qui touche à l'après apprentissage. Il ne suffit pas que l'enfant ait un métier encore faut-il qu'il puisse l'exercer, et l'exercer dans son village. C'est pourquoi tous suggèrent que l'enfant une fois son apprentissage terminé reçoive qui une unité de menuiserie qui un poste de soudure qui un atelier de couture. Cela constitue à leurs yeux la condition même de l'indépendance de l'enfant et d'une réinsertion effective.

SYNTHÈSE DES ENTRETIENS

Les communautés religieuses

Représentants de la communauté musulmane

À Kaya.

Il souligne l'amalgame qui est fait selon les musulmans entre la lutte contre le travail des enfants et une communauté religieuse à propos de la question des talibés. Il estime qu'en ce qui le concerne la sensibilisation a été bien faite auprès des musulmans afin de bien montrer que la lutte n'est pas dirigée contre l'islam. Il constate cependant qu'il ne pèse d'aucun poids réel pour faire passer le message. La sensibilisation devrait être faite par les plus hautes autorités religieuses de la communauté, ce sont à elles de prendre en main la sensibilisation. Il faut trouver le moyen de parler avec les grands marabouts afin qu'ils prennent position sur le trafic.

Il remarque que les enfants (talibés) une fois ramenés repartent souvent, tant ils ont l'espoir que l'école coranique peut déboucher sur une bonne formation dans un pays arabe. De leur côté, les parents sont prêts à donner leur enfant même s'il doit mourir là-bas. En fait, ni les maîtres coraniques, ni la plupart des parents ne voient le mal qui est dénoncé. Pour eux, il ne s'agit pas d'un trafic car mendier pour le maître est considéré comme normal. Ce changement est déjà ancien, il date d'environ trente à quarante ans lorsque des groupes importants s'en allaient vers le Ghana.

Les maîtres coraniques sont originaires de Kaya mais ils emmènent souvent les enfants ailleurs. Ils effectuent des tournées pour faire la collecte des élèves ; ils passent dans les villages, ils ont un circuit dans un certain nombre de villages. Le maître coranique a un logeur dans chaque village qui diffuse l'information : on demande à ceux qui ont besoin de mettre leur enfant à l'école coranique de bien vouloir le lui confier. Certes, il existe des écoles coraniques dans les villages mais on désire aller ailleurs pour acquérir un bon savoir.

Dans la province de Kaya, on compte environ une vingtaine de maîtres coraniques qui peuvent avoir chacun jusqu'à 70 élèves. Il propose d'augmenter les écoles [publiques] à proximité des villages.

Représentants de la communauté protestante

À Touran.

La plus grande cause des départs c'est la pauvreté et pour certaines filles c'est pour préparer le mariage (pour obtenir leurs ustensiles de cuisine). Selon eux c'est pour être civilisés, pour aller faire la grande ville, pour voir beaucoup de choses. Ils partent nombreux, les autres reviennent et ils influencent ceux qui ne sont pas encore partis. Il y a un plus grand problème encore que ces départs d'adolescents. On voit que les toutes petites mineures, au niveau des filles, celles qui ne peuvent arriver à Ouagadougou ou à Bobo-Dioulasso, viennent se former ici à Tougan en vendant de l'eau fraîche, des gâteaux et après deux ou trois ans, elle est devenue une fille et elle s'envole. Elle part à Ouagadougou ou à Bobo-Dioulasso. Maintenant c'est par étapes qu'elles procèdent.

La conséquence c'est qu'elles reviennent avec des MST, elles viennent contaminer la maladie au village. D'autres n'ont reçu aucun salaire et elles reviennent pauvres ; d'autres se perdent totalement. Le système de vente [des gâteaux ou de l'eau fraîche] est le suivant. La patronne (qui n'est pas forcément quelqu'un de la famille) se met d'accord avec la fille. Elle lui donne 1 500 francs par mois pour vendre des gâteaux ou de l'eau glacée (elle est engagée comme servante). Après six ou sept mois la fille retourne au village.

Au niveau des jeunes, les départs se faisaient déjà avant au niveau de nos papas. Ils sortaient pour aller travailler, mais c'étaient des personnes majeures. Ce n'est pas comme les mineurs aujourd'hui. Avant ils savaient pourquoi ils partaient, ils avaient l'âge mûr, un but précis vers la Côte d'Ivoire ou le Sénégal. Maintenant les enfants mineurs enchaînent [à la suite des parents] mais eux, ils ont exagéré.

Que faire pour lutter ? Il faudrait une conférence au niveau national pour savoir comment combattre le fléau. Il faut la force, l'Africain ne comprend que cela, pas quand on le caresse petit à petit. Il faut augmenter la surveillance, les amendes. Il faut emprisonner sinon la sensibilisation ne sert à rien. La question de l'excision par exemple c'est la force : si on t'attrape c'est l'amende et la prison et pour celle qui a fait l'excision également.

Représentants des transporteurs

Kaya.

Ils font remarquer que si les transporteurs dénoncent le trafic, ils sont eux-mêmes membres de la communauté. Or, les transporteurs qui le font reçoivent des menaces de tout le monde : des autres transporteurs et de la population. Ils veulent pouvoir se sentir en sécurité. Les réunions de sensibilisation sont une bonne chose, mais il y a ceux qui viennent et ceux qui ne viennent pas.

Les transporteurs voient les départs, les enfants qui viennent des villages et leur point de chute en Côte d'Ivoire mais ils ne peuvent intervenir. Il est difficile de contrôler car nous ne recevons aucun soutien pour intervenir. On s'aperçoit que les renseignements portés sur les cartes d'identité sont faux. S'il n'y a pas de transactions sous forme de trafic, on peut les laisser partir. Le trafic interne n'est pas toujours un trafic d'enfants. Ce sont les parents qui sont d'accord pour que les enfants partent. Ils disent que s'est lié à un oncle, un parent qui a un plan de cacao ou de café ou bien c'est la pauvreté, l'absence de scolarisation et que l'enfant n'a rien à faire. Ils demandent aux transporteurs de ne rien faire, de fermer les yeux. La transaction a lieu au niveau des villages. Les gens les envoient et une fois arrivés à la gare routière, ils demandent si quelqu'un veut les employer. S'il y a un client, il y a entente sur le prix et le secret fondamental est que si l'enfant doit partir travailler à 125 francs l'année on le paie 75 et les 50 qui restent reviennent au transacteur. Dans ce cas, il faudrait que le président [des transporteurs] puisse intervenir auprès des parents avec suffisamment d'autorité.

Car bien entendu il est possible de contrôler. Nous avons appris le 22 octobre 2002 par la radio qu'il y aurait une loi punissant le trafic. Mais jusqu'à présent nous n'avons aucune connaissance de l'existence de cette loi [promulguée le 27 mai 2003]. Au niveau des transporteurs nous sommes mal informés et, surtout, on dit que la loi n'est pas appliquée. Donc ce n'est pas la peine d'avoir peur. Actuellement, ce n'est qu'une sensibilisation. Aujourd'hui, même si tu enfreins la loi, rien ne peut t'arriver. Au niveau des transporteurs, si à chaque départ il y avait un contrôle on pourrait atteindre l'objectif. Il nous faudrait une autorisation, une protection pour qu'en tant que membre du CVS le transporteur puisse jouer son rôle : contrôler et être protégé au-dessus. Actuellement, nous ne sommes pas vraiment confiants sur le fait que nous serons soutenus. Les transporteurs souhaiteraient avoir un badge pour sécuriser et officialiser leur fonction. Un badge les autorisant à vérifier s'il y a des mineurs ou non.

Normalement, le contrôle devrait se faire en deux fois : sur la route et au niveau de la gare routière. Et à la gare internationale pour les départs vers Abidjan, Dori, le Ghana. Les transporteurs préconisent la stratégie du plaidoyer auprès des propriétaires de cars et des chefs de gare (billetterie), car au niveau des transporteurs ils sont dispersés, fractionnés. Si le plus grand

transporteur de Kaya dit « le trafic des enfants, je ne suis pas d'accord » alors cela aura des effets. À Kaya, le lundi et le jeudi sont jours de marché. Il faut renforcer les contrôles (des forces de sécurité) ces jours-là. Les départs ont lieu vers la Côte d'Ivoire et le Bénin (pour le coton). Quant à Ouagadougou, les départs ont lieu à tous les moments. En ce qui concerne les transports extérieurs il y a huit sociétés de cars plus une vingtaine de petits cars. Quant aux transports intérieurs on compte dix sociétés de cars plus un très grand nombre d'autres transporteurs. Le prix du voyage vers la Côte d'Ivoire est de 22 500 francs jusqu'à Wawa. Il existe une différence de prix entre le côté des rebelles et celui des FANCI. Il y a moins de contrôles du côté rebelles et plus du côté gouvernemental, ainsi il faut compter 25 000 francs pour faire Kaya-Bouaké et 42 500 francs pour Kaya-Abidjan. Qui paie pour l'enfant ? C'est le client et l'argent payé par le client est retiré au paiement du salaire de l'enfant.

À Djibo.

C'est le syndicat des transporteurs qui m'a désigné pour être dans le CVS. Je participe également aux animations. Avant on projetait des vidéos. Actuellement avec l'hivernage il y a peu de moyens. La loi fait problème. Moi, je suis à la gare routière, quelqu'un vient prendre un billet, il me dit que dix personnes partent à Ouagadougou. Il ne me dit pas s'il y a des enfants. Je lui dis le prix, Djibo-Ouaga c'est 3 000 francs, il paie l'argent, je donne les billets. À ce moment, moi, je n'ai pas vu les enfants et j'ai déjà pris l'argent. Pour moi ce sont des grandes personnes. Et, au moment où je pars, je me rends compte qu'il s'agit d'enfants. Alors arrivé au poste de contrôle, on me dit de ramener les enfants au village. Maintenant, que ce sont des enfants et qu'il faut les ramener à Diguel [leur village]. Je dois prendre mon argent pour le carburant et les ramener. C'est cela le problème. Il n'en est pas question. La situation est telle que c'est le transporteur qui va subir les effets de la loi. Il va donc contourner les barrages pour échapper à la loi. Souvent tu vois quelqu'un qui vient et qui paie le transport avec deux enfants. Tu ne peux pas lui demander d'où viennent les enfants. Maintenant, arrivés à la gendarmerie on te dit ce sont des enfants trafiqués, il faut les ramener à Diguel. Tu vois comme cela coûte cher. Cela fait que les transporteurs même s'ils voient qu'il s'agit d'enfants trafiqués, ils ferment les yeux. Par rapport à la loi, il faut un changement de comportement, mais c'est un processus.

Je te donne un autre exemple. Moi, transporteur, je viens pour aller aux sites d'or. Les enfants veulent y aller. Si moi je refuse de les prendre, un autre transporteur va les prendre. Donc la solution, c'est avant le poste de contrôle : on fait descendre les enfants pour contourner le poste.

Actuellement dans la journée les contrôles sont nombreux, mais la nuit il y en a peu à cause des coupeurs de route [les contrôles officiels ont été réduits pour ne pas être confondus avec les coupeurs de route]. Mais les véhicules continuent à circuler la nuit [et les enfants avec].

En général, les enfants dogons (les filles) partent à Ouagadougou ou à Niamey pour travailler. Sur les sites d'or ce sont principalement des Riimaaybe [anciens esclaves des Peuls] et des Mossi. Sur les sites d'or ce sont les enfants ayant fui l'école qui travaillent [En 2003, l'Action sociale a envoyé des agents sur les sites aurifères où travaillent de très jeunes enfants et elle a appuyé l'activité d'un partenaire spécialisé, l'APRODEM].

Si je vois quelque chose je ne dénonce pas le transporteur mais je conduis les enfants à la police. Ou si un marabout me demande de les transporter, je ne peux pas refuser.

Représentants des forces de sécurité

Gendarmerie

À Kaya.

Avant avec les transporteurs l'information ne passait pas, ce n'est plus le cas maintenant ; mais les transporteurs hésitent à nous aviser car ils se sentent menacés. Il faudrait mettre en place un processus officiel pour protéger les transporteurs ou une structure de contrôle à l'embarquement

car les transporteurs n'ont pas de couverture officielle. Ils sont nés ici, ils ont grandi ici. Tous les transporteurs ne sont pas impliqués [dans le trafic], si un transporteur ne se sent pas en sécurité, il ne donnera aucune information. Il faut les protéger et si nous sommes tenus informés nous pouvons agir. Il faudrait aussi recevoir des informations des villages (connaître les habitudes des gens, etc.).

Les lundis et jeudis les cars viennent de Côte d'Ivoire, principalement les lundis. Ces jours-là les gens amènent les enfants des villages, ils se procurent de fausses pièces d'identités (l'âge ne correspond pas avec les photos), d'où la nécessité d'une vigilance accrue sur les pièces d'identité. Avec la crise ivoirienne, on assiste à une accentuation. Ceux qui travaillaient le cacao sont rentrés mais actuellement avec le début de la récolte, ils repartent et emmènent des enfants car il n'y a plus de main-d'œuvre en Côte d'Ivoire. Ceux qui ont leurs champs là-bas, les grands frères, partent avec les enfants pour faire la récolte. Deux cas ont été repérés où les enfants avaient 9 et 13 ans.

À Djibo.

Le gendarme, en service depuis 2001 et membre du CVS depuis 2003, n'a pas reçu de formation particulière sinon les consignes de son collègue à la passation des pouvoirs. Ils sont intervenus à plusieurs reprises pour des interceptions. La dernière fois il y a une vingtaine de jours [début octobre 2004] à propos du déplacement en camion d'une dizaine d'enfants. Le chauffeur avait déjà été informé du problème, il ne pouvait donc pas discuter. Le chauffeur, le camion et les enfants ont été conduits jusqu'à l'action sociale vers 16 heures. Vers 23 heures, après négociations, le chauffeur a été autorisé à convoier les autres passagers. Mais il a dû revenir chercher les enfants et les ramener à leur point de départ. C'est lui qui a supporté tous les frais (carburant, vivres, eau). Cela constituait en fait l'amende. Lors de l'interception des enfants il n'y a pas eu de constat de gendarmerie ni de procédure judiciaire. Il est inutile de faire des papiers donc on les confie à l'action sociale.

Après cela, l'activité des gendarmes a consisté à sensibiliser les transporteurs. Après cette interception tous les transporteurs ont été avertis individuellement qu'il n'est pas bon de transporter de jeunes enfants. Aucune poursuite n'a été engagée jusqu'à maintenant. Il faut d'abord sensibiliser ; la démarche c'est de faire connaître la loi. Ils sont obligés de respecter, nous avons les moyens de réprimer. La répression ne peut tout régler. Il faut stopper le système. Mais la répression permet seulement de limiter le phénomène.

La pratique est difficile. Comme c'est notre pays on connaît les réalités socio-économiques et on arrive à jongler. Il y a effectivement des textes qui disent de punir mais il y a aussi un arrêté. Nous pensons d'abord à la sensibilisation avant la répression. Les peines prévues sont lourdes, les gens ont faim, il est difficile d'appliquer systématiquement les textes. La lutte est difficile parce qu'ici c'est la culture des gens d'aller chercher de l'argent. C'est essentiellement le manque de moyens, ils croient qu'ils vont trouver mieux ailleurs. C'est l'ignorance.

Ici, il y a un seul transporteur vers la Côte d'Ivoire. Mais les enfants qui quittent ne vont pas forcément en Côte d'Ivoire. Ils quittent pour cinq ou six mois puis, ils reviennent. Beaucoup de filles viennent ici. Elles sont plus grandes (14/15 ans) que celles qui vont sur Ouagadougou. Ce sont généralement des fonctionnaires qui les emploient. Les bonnes gagnent entre 4 000 et 5 000 francs. Celles qui vendent de l'eau, elles ont 10 % sur la vente. Elles gagnent plus que les bonnes si ce sont de bonnes vendeuses.

Cela existe depuis 1990 environ. À partir de Ouagadougou on ne pouvait pas se rendre compte du phénomène. Au Sanmatenga, les jeunes partaient en Côte d'Ivoire mais pour les filles c'était très rare. Le phénomène tel qu'on le voit maintenant est relativement récent.

À Touran.

Les parents considèrent comme normal d'envoyer les enfants. Il existe un mouvement entretenu de départ d'enfants à partir de cet endroit. Que faut-il faire à cet endroit pour que les filles

restent ? Il est difficile d'appliquer la loi. Qui est à l'origine du trafic ? C'est difficile de le découvrir lors d'un contrôle. La loi est là c'est vrai, mais...

Il n'est pas interdit à tout enfant de voyager, cela dépend du motif du voyage (élève, visite à un parent, etc.).

Actuellement, il est difficile de dire que les transporteurs sont des trafiquants même s'il y a une complicité. Nous, on cherche d'autres personnes, celle qui a organisé le déplacement d'un nombre impressionnant d'enfants. Quand il n'est pas avéré que le transporteur agit dans le sens du trafic, si les enfants ont déjà payé leur transport, on récupère l'argent et on le leur restitue. Il y a de nombreuses difficultés pour appliquer la loi. Certes, les véhicules qui transportent les enfants, c'est une complicité ; mais à ce stade il est difficile d'envoyer les transporteurs en prison pour cela. Les gens ne comprendraient pas que pour une telle infraction, on puisse mener quelqu'un en prison. Sauf si le trafic était vraiment avéré, on ne pourrait qu'appliquer la loi.

Au moment de l'interception, de prime abord les enfants sont apeurés. On ne peut pas négocier ; il faut faire dans la rigueur, quitte ensuite à rassurer les enfants. Certains enfants tentent de s'échapper. Les enfants on les conduit au niveau de l'Action sociale. Il est impossible de les garder sinon ils seraient traumatisés.

En 2004, il y a eu peu d'activités, en 2003, nous avons eu trois à quatre cas d'intervention. Nous n'intervenons vraiment que lorsque l'on sent qu'il y a un départ massif. Sinon, nous organisons des missions ponctuelles à deux gendarmes. Au niveau de la gendarmerie, nous sommes disséminés dans les localités et il y a bien d'autres missions à accomplir au niveau de la province. La mission à assigner serait celle-ci : une loi est prévue qui réprime. Il faudrait un service spécifique à ce sujet pendant une période déterminée, car nous savons bien que la plupart des enfants partent à la fin des récoltes.

Les filles qui travaillent à Tougan [petites bonnes], cela relève de l'Action sociale. Il nous est difficile de fouiller le domicile pour dire qu'un tel emploi une petite bonne sauf si l'enfant se porte chez nous ou si les parents se plaignent. Là on intervient, sinon c'est impossible. Ce sont les femmes salariées qui emploient les filles, il leur faut quelqu'un pour s'occuper du bébé. L'argent qu'on leur donne ne dépasse pas 5 000 francs par mois, c'est le maximum.

Police

À Touran

Il y a un problème avec la justice. La police judiciaire, se pose le problème du délai de la garde à vue. Elle concerne les personnes qui accompagnent les enfants et le chauffeur lui-même dont il n'est pas exclu qu'il soit lui-même un trafiquant. Le délai de la garde à vue est de 72 heures plus un délai supplémentaire de 48 heures [à demander au juge]. Il y a donc obligation de lancer rapidement la procédure.

En fait, il faudrait des personnes affectées spécialement à l'enquête, à la recherche des filières, avec des moyens financiers pour envoyer un agent là d'où viennent les enfants. Je souhaiterais que les services spécialisés se donnent des moyens pour le faire et que l'on pénètre le milieu. Jusqu'à il y a trois ou quatre ans, dans le cadre de la police communautaire, il y avait un service au niveau de la direction nationale qui s'occupait des enfants. À notre niveau [direction provinciale de la police], c'est surtout le manque de moyens. Actuellement il n'y a que des généralistes. Il est impossible de parler du problème avec les enfants car il n'y a aucun moyen pour les nourrir. Il faut les libérer rapidement. Dans ces conditions, il est impossible de remonter les filières. D'ailleurs, la garde à vue ne les concerne pas, les enfants sont remis à l'Action sociale ou au préfet.

Il existe une carte d'identité mais il faut un autre document qui prouve que l'enfant est avec un parent à Ouagadougou. Il part pour étudier ou pour quoi ? Au transporteur de vérifier s'il est mineur ou autre. Ce sont les plus habilités à rencontrer les enfants. Lorsque des adolescents viennent pour faire des pièces d'identité, nous cherchons à savoir pour quelle raison ils veulent la pièce. On peut avoir une pièce d'identité à partir de 15 ans, or il faudrait repousser cet âge jusqu'à

18 ans. C'est d'ailleurs l'âge légal de la majorité (celui à partir duquel on peut passer un concours).

En ce qui concerne l'application de la loi. Si c'est une situation de trafiquant/convoyeur, on doit appliquer la loi. Mais si c'est une situation où le transporteur cherche seulement à avoir son transport, on ne peut que libérer le chauffeur car il n'y a pas d'intention coupable. Il ne connaît ni l'origine des enfants ni leur destination. Le transporteur est de bonne foi, on le sensibilise. Appliquer la loi c'est quand il y a le trafiquant. Avec le transporteur la pénalité ne s'applique pas. Mais si le chauffeur est en même temps le convoyeur, on applique la loi. Il faut voir le côté humain de la chose et l'intention coupable qui est là. On relâche le transporteur et on l'amène à collaborer avec nous. Réprimer, c'est braquer la personne ; mieux vaut l'avoir de son côté. Notre premier travail c'est la sensibilisation avant la répression.

Par réseaux on entend à partir du tuteur, de l'hôte à Ouagadougou. Certains enfants versent même un salaire au tuteur chaque mois. Cette personne peut avoir 200 enfants qui versent 3 000 francs chaque mois. Si la personne ouvre un compte, elle a un intérêt quelque part [Faire fructifier argent]. Ces enfants sont placés. Quelqu'un à Ouagadougou commande 30 enfants selon le système arriver payer avec le chauffeur. Tu le croises en gare, il te donne le transport. Ces enfants où peuvent-ils avoir l'argent à 12 ou 13 ans si quelqu'un ne leur donne pas le transport ? Toutes les situations peuvent exister, les parents, le tuteur...

Il y a la nécessité de connaître comment ces gens s'en vont, qu'est-ce qu'ils attendent. Ou bien que tous ceux qui partent passent par l'Action sociale, qu'on les accompagne, qu'on les aide. Il faut savoir quels sont les facteurs pour pouvoir traiter le problème à la source. Il faut des mesures d'accompagnement. Il faut organiser des rencontres avec les jeunes, les organiser, former un groupement de jeunes, leur dire qu'on leur donne des moyens (20 ou 30 béliers). Chacun engraisse les animaux jusqu'à la tabaski. Ils peuvent vivre sur leur terroir. Ils peuvent finalement s'acheter des vêtements, des habits. Il s'agit de leur montrer qu'ils vont chercher un bonheur illusoire. Il faudrait une collaboration au niveau des États pour éviter la création de nouveaux circuits.

Représentants des associations

Association aide au développement, membre du CVS de Kaya.

L'association compte 17 travailleurs permanents (rémunérés par les cotisations des membres et l'argent des consultations) et 380 membres. Elle est présente dans trois provinces du Centre-Nord (Kaya, Boulsa et Kongoussi) et elle intervient dans différents domaines depuis 1997. Elle travaille en partenariat avec l'Unicef pour la diffusion sur l'ensemble des thèmes. L'association anime deux radios qui émettent chacune 18 heures hebdomadaires en langue nationale (80 %) et en français autour de la communication pour le développement. Le programme de l'association est mis en œuvre avec l'Action sociale. Le rôle de l'association est d'aider à la prise de conscience à tous les niveaux grâce aux noyaux relais. C'est le processus même de formation des noyaux relais qui détermine leurs résultats : il faut avoir de son côté tous les leaders d'opinion, le chef du village, etc. Chaque noyau relais est construit selon un schéma unique de cinq personnes, comprenant : le délégué du village, le représentant du chef de village, l'agent de santé villageois, un représentant du comité de gestion, une autre personne-ressource.

Les noyaux relais effectuent un travail de porte à porte sur de nombreux thèmes : excision, promotion de l'éducation, construction de la paix (lors de la crise ivoirienne), centres Bisango (maternelles en milieu rural en langue nationale), éradication du vers de Guinée et, à partir de juin 2003, travail et trafic des enfants. Depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, il y a deux émissions par semaine sur ce thème.

Il existe 61 noyaux relais constitués dans autant de villages, soit au total 315 membres. Ils prennent en compte toutes les sensibilités du village. Les noyaux relais proches sont intervenus

pour alerter le CVS puis la gendarmerie. Ailleurs, ils donnent des informations mais le temps de venir à Kaya, il est trop tard. Les résultats sont très probants. Il y a une prise de conscience des populations, un engagement des autorités et aussi un engouement au niveau des villages autour des activités (jeux radiophoniques, projection de films, représentations théâtrales). Ces activités sont toujours centrées sur le thème [du moment]. Nous obtenons les résultats que nous voulons, ainsi de l'éradication totale de l'excision par exemple. Les associations se sont impliquées au niveau régional notamment dans la création d'un réseau de 75 associations : s'unir pour mieux agir.

Association Wu-Pakwe (« auto suffisance alimentaire et garde l'argent »), membre du CVS de Touran.

L'association existe depuis 1992 sur deux provinces. C'est plutôt une association de développement avec des partenaires extérieurs (surtout néerlandais), elle a mis en œuvre trois programmes sur trois ans. Cela leur paraît normal de partir [les enfants, les parents] dans la mesure où il n'y a pas d'autres alternatives. Nous ne vivons pas les mêmes conditions de vie, la perception de la population locale ne peut pas être la même que la nôtre. Mais en fait en ce qui concerne le phénomène, nous sommes convaincus que cela présente des désavantages pour le développement. Eux voient les avantages éphémères (par exemple, un vélo), puis ils retombent dans la situation initiale. Il va porter des vêtements un certain temps mais est-ce que ces déplacements à l'extérieur changent fondamentalement les conditions de vie ? Cela ne favorise pas le développement durable, ça va même à l'encontre. Comment faire comprendre aux populations que cela les détourne du développement véritable ? Les parents sont impuissants ; les raisonner ne permet pas d'avoir une emprise sur les enfants.

Il faut des mesures d'accompagnement, faire prendre conscience à la population des désavantages pour qu'elle regarde le phénomène d'un autre œil. Il faut donner une occupation aux jeunes, leur faire espérer tout ce qu'ils vont chercher ailleurs, leur donner de l'espoir sur place.

Pour la réinsertion, il faut aller jusqu'au bout du processus : il faut équiper les jeunes après l'apprentissage. Au niveau du village, il faut lancer des activités de contre saison parce qu'il n'y a pas d'eau. Lancer des activités génératrices de revenus, créer des facteurs de production. Ils ont même un accès difficile à l'eau pour boire (on ne parle même pas de l'eau potable).

Même les grands projets au niveau de l'État, comme les centres de formation, ont des effets pervers. On forme les jeunes dans de nombreux domaines, on les équipe mais les jeunes n'arrivent pas à s'intégrer dans le tissu social. Ils ont un accès difficile aux institutions de crédit, ils n'ont pas de moyens, il n'y a pas de mesures d'accompagnement. Il faut aller jusqu'au bout.

Q. Peut-on parler de réseaux ?

Il ne faut pas exclure de parler en terme de réseaux. Mais il ne faut pas confondre les réseaux et le trafic. Chez le logeur, les gens viennent y puiser les bonnes du Sourou. Il n'est pas exclu, comme au niveau des villages, que les départs soient organisés. C'est également une bonne affaire pour les transporteurs ; il va bouger nuitamment pour aller au Mali. Il ne craint rien : la brigade de gendarmerie est à 100 km. On ne peut pas nier l'existence de formes de trafic. Certains savent et ne font rien, d'autres aident. Mais dans la majorité des cas [il n'y a pas de réseaux] ce sont les jeunes qui se lèvent pour dire ; « Nous, on y va ».

Ocades (Organisation catholique de développement et de solidarité), membre du CVS de Touran.

L'association agit sur 4 départements dont le développement humain, dans plusieurs domaines :

- Promotion de la femme : sensibilisation pour l'autopromotion des femmes ; microprojets qui permettent de mener des activités rémunératrices dans les villages pour que les femmes qui restent sur place ainsi que les jeunes filles ; formation ; animation par rapport aux maladies (sida) ;
- PPN ou Puits et environnement : sensibilisation dans les villages ; animation pour

l'autopromotion des populations parce que par rapport à la faible pluviométrie les jeunes se déplacent vers les grandes villes pour revenir avec des biens. En ce moment les bras valides partent, le village est mort. Un animateur diffuse certaines pratiques dans les champs afin d'augmenter les rendements. On intervient sur les tranches d'âge, notamment auprès des jeunes. On favorise les demandes de grillage (le puits plus le grillage). On les incite à faire de la maraîcher culture.

- Alphabétisation
- Solidarité et partage (vers les personnes démunies).

À Ocales on fait tout pour que les jeunes puissent rester sur place. On lance des projets sur les cultures de contre saison. Je connais pas mal de familles qui envoient les enfants. C'est l'évolution actuelle qui amène chacun à chercher le progrès, à avoir plus d'argent. C'est ce qui conduit à cette exploitation des enfants. C'est le développement qui a amené cela. Il suffit que la personne ait les moyens, il peut embaucher quelqu'un. Si ces jeunes avaient des occupations peut-être ne partiraient-ils pas.

C'est surtout l'argent qui a changé la mentalité des hommes, il faut avoir plus. Avant ce n'était pas comme cela. C'est le fait de se copier : « J'ai vu un tel, sa fille est partie ; elle a ramené ceci, cela... ». C'est l'ambition qui domine beaucoup.

Élus locaux.

À Touran.

Le maire, non membre du CVS mais invité à la rencontre par le CVS. Outre les ONG représentées au sein du CVS, je signale que l'ONG « Écla » intervient également dans la commune (alphabétisation et maraîcher culture). Touran en tant que telle ne rencontre pas le phénomène, sauf avec les enfants des villages qui viennent y travailler. La plupart des salariés utilisent ces enfants pour les travaux domestiques. Si ces enfants ne venaient pas travailler, cela créerait des difficultés au niveau des familles. Ils touchent entre 1 500 à 5 000 francs par mois. Ce sont de jeunes enfants de 10 à 12 ans ou plus. Dans un premier temps, ils travaillent ici puis l'année suivante ils vont à Ouagadougou ou à Bobo-Dioulasso où les prestations sont plus importantes. Les enfants ne perçoivent que les aspects positifs. Ils ignorent ou minimisent les aspects négatifs. Une fois mariées (un des mobiles importants c'est le trousseau), il n'est pas certain que ces filles auront l'occasion de sortir de nouveau. La loi d'accord mais c'est l'aspect négatif de la migration qu'il faut combattre. La ville ne peut pas se passer de cette main-d'œuvre à prix abordable. La question c'est : comment mieux organiser les choses pour minimiser les aspects négatifs ?

Chefs coutumiers

À Touran.

Chef de terre (celui qui fait les aruspices), membre du CVS. Sur la question du trafic des enfants, on peut dire que c'est la pauvreté. Ils partent, ils reviennent avec quelque chose à la main et quand les autres les voient, ils ont envie d'y aller à leur tour. Nous, ici, on ne peut pas les empêcher de partir parce qu'ils ramènent beaucoup de choses. Prends une fille qui va se marier, si tu n'as pas l'argent à la main, il faut que la fille sorte parce que nous ici on est sans rien. Donc, il faut que la fille sorte pour aider son papa.

Enfants en réinsertion

À *Kaya*, sept enfants sont en réinsertion depuis janvier 2004. Certains sont en apprentissage, d'autres sont au village. Le suivi est assuré par l'Action sociale au niveau de la direction provinciale ce qui nécessite d'impliquer le haut-commissaire. Il existe une bourse d'apprentissage pour les droits de l'enfant (besoins alimentaires, sanitaires) qui permet de libérer l'artisan. On assure à l'artisan qu'il n'aura pas à payer l'entretien de l'enfant. L'Action sociale soutien l'enfant pendant un certain nombre de mois dans l'espoir que l'artisan prendra un engagement moral

ensuite. Le choix de l'artisan se fait de la manière suivante : il est identifié par l'Action sociale, on s'assure qu'il n'a pas trop d'apprentis, qu'il est sensible à la problématique du trafic, etc. Du côté de l'enfant, c'est lui qui indique ce qu'il a envie de faire en fonction des offres de la région. On évalue comment s'implique la famille de l'enfant qui a un tuteur à Kaya. À Djibo. Ce sont quatre filles (couture) et deux garçons (mécanique moto) qui sont en réinsertion.

Les filles [des Dogons] et les garçons ont été interceptés et placés avec l'appui de l'Unicef, du préfet et des autorités. Ils ne représentent pas la totalité des enfants interceptés. Le choix des enfants placés se fait entre les autorités et les délégués des villages et en fonction du nombre de bourses. Il existe un réel problème de moyens car tous les cas ne peuvent être appuyés. Le préfet fait un choix définitif. Il voit les parents, juge des motivations des parents et des enfants. Avant de les placer on organise une rencontre avec les parents des enfants. On leur demande s'ils peuvent trouver un tuteur en ville. Il existe un problème entre les deux villages (Diguel et Doundoubangou) de provenance des filles, ce qui fait qu'elles ne peuvent être logées ensemble. Les ateliers où elles vont être réinsérées sont déjà définis. Elles ont demandé à repartir en famille pour la durée de l'hivernage. L'Action sociale a accepté de façon à ce qu'il n'y ait pas de rupture avec les parents. Les deux garçons sont également repartis pendant l'hivernage dans la mesure où la mécanique motos fonctionne également au ralenti.

Pour permettre aux filles de bénéficier de fonds après leur placement, des animaux leur ont été donnés pour l'embouche. Il existe un appui financier (différent selon les familles) pour acheter des animaux afin de réduire le degré de vulnérabilité des enfants et le risque de départ. Actuellement la saison est mauvaise et en plus il y a les criquets. Les enfants contournent la gare routière (où il y a souvent des contrôles) pour échapper à la police ou à la gendarmerie. Dans le Sourou, les alternatives au départ ne semblent pas intéresser. Ici, certaines on les ramène, elles repartent. Il faudrait créer une certaine ambiance entre ces gens et nous. Il existe une tendance à penser que l'ethnie dogon soit seulement capable de fournir des bonnes. Ici, à Kaya, qu'elles puissent apprendre la couture scandalise d'une certaine manière des gens en ville.

Ici, c'est une zone de transit pour les Maliens [la frontière est à 80 km]. Les Maliens interceptés sont renvoyés jusqu'au dernier village du Burkina avant le passage de la frontière. Il y a un marché à 13 km au Mali où on demande de venir chercher les enfants pour les rapatrier.

Entretien avec l'apprenti en mécanique motos Goro Bakar, village de Doundoubangou, 20 ans, fils du délégué du village.

Je ne suis ni parti ni n'ai été intercepté. Mon nom a été donné au niveau du village. [Dans le cadre du soutien aux familles fragiles]. Je suis content de mon travail et de ma progression. Non, le patron ne me frappe pas. Comme c'est moi qui cherche la connaissance pour le moment on ne me paie pas. Cela fait une année que j'ai commencé. Lorsque l'information est venue au village, cela a passé par le délégué qui a réuni la population pour lui dire qu'on sollicitait un enfant pour apprendre la mécanique motos. La population a estimé que le fils du délégué c'était bien. Je souhaiterais avoir une trousse à outils pour pouvoir exercer moi-même. Plus un moyen de déplacement pour tourner dans les villages et y effectuer les réparations. Moi, particulièrement, ma famille compte beaucoup sur moi. Je suis un soutien d'autant plus que les criquets sont venus ravager notre zone. Cette année la saison a été mauvaise, il faudrait un soutien en vivres. S'il y a à manger les gens ne vont pas partir.

Visite d'un atelier de couture

À Kaya.

L'enfant réintégré est content de la visite. Depuis qu'il a commencé son apprentissage, il comprend le b. a - ba de la formation, cela va lui servir plus tard. Par rapport à la vie au village il ne regrette pas sa vie ici. Il a été pris dans le trafic interne vers la mine d'or d'Essakane. Il n'avait pas commencé à travailler car il a été intercepté dans un car sur la route par un contrôle routier de la police. Ils étaient deux avec son compagnon de route. Le tailleur. Lorsque l'Action sociale est

venue me voir, j'ai volontiers accepté de le prendre comme apprenti. Une certaine somme (37 000 francs) m'a été donnée pour les besoins de l'enfant en février 2004. L'Action sociale a également donné quelques vêtements. En dehors de cela, moi aussi j'ai fait un effort pour l'encourager. Je lui laisse l'argent des petites réparations, celui du repassage. L'enfant dort chez un parent gratuitement. S'il a besoin de quelque chose, il le dit, je le lui donne.

Moi, quand j'ai appris le métier, on me tape, on me prive de nourriture si je fais une erreur. Mais le monde change. Il propose d'accueillir d'autres enfants, ceux qui ne vont pas à l'école. Mais les moyens manquent pour agrandir la boutique pour faire des chemises, des robes...

J'ai deux machines, l'une dont je suis propriétaire et l'autre en location pour laquelle je paie 5 000 F à chaque fin de mois. On peut avoir une machine neuve à partir de 70 000 ou 80 000 francs.

Visite d'un atelier de menuiserie.

À Touran.

Cinq enfants interceptés en 2002-2003 sont placés ici, ils sont mélangés aux autres apprentis et entament leur deuxième année. Le centre relève du ministère de l'Emploi et de l'AEICAF. Les enfants passeront trois ans au total en apprentissage à raison de neuf mois par an au centre et trois mois dans leur famille. Le but est de former des jeunes qui s'installeront à leur propre compte dans leur milieu. On leur dispense quelques cours théoriques et beaucoup de pratique. La première année a été difficile (maniement des outils), mais avec la deuxième année on constate une amélioration sensible. Les enfants ne sont pas complètement analphabètes mais du niveau du cours élémentaire. Un ou deux pourraient recevoir des cours d'alphabétisation en plus de l'apprentissage. Cela est important pour la compréhension de la théorie, pour savoir mesurer, etc. Au niveau de la matière première, comme l'État envoie la matière première trop tard et en quantité insuffisante, il faudrait avoir une personne-ressource au niveau des centres pour se procurer la matière. Par exemple, trouver des commandes en ville, comme nous le faisons déjà, permet d'acheter les matières. Au niveau de l'atelier le matériel s'use rapidement. La durée de vie d'une varlope est de trois ans. Cela entrave la formation quand le matériel ne suit pas. Donc si quelqu'un peut aider...

Pour les enfants, il faut avoir une vision à long terme. Comment les équiper à la sortie ? Ils n'ont pas même un minimum. Ils devraient pouvoir repartir vers leurs villages avec une petite unité de menuiserie, avec le matériel de base : un établi, une scie, un rabot, une varlope, une paire de tenailles, un arrache-clou, un marteau, un serre-joint, un vilebrequin, un mètre, une équerre, une râpe.

Visite d'un atelier de couture, « La Samaritaine ».

À Touran.

L'atelier forme 14 filles, dont 5 filles interceptées et là placées par l'Action sociale, qui verse uniquement les frais pour la scolarité. Les filles sont parrainées par des parrains français (appui avec une association strictement privée). La directrice prend elle-même en charge certains enfants. Pour les filles placées, il est nécessaire de les encadrer pour les alphabétiser, leur apprendre à mesurer et à couper, sinon les exercices théoriques sont rendus impossibles. L'apprentissage est de trois ans, plus la cuisine, plus autres messages, etc. Il y a quelques problèmes du côté des parents des filles placées qui viennent toujours quémander quelque chose. Quelques-uns proposent du bois que tu peux payer. Mais il faudrait apporter une aide du côté des mamans qui font partir les filles. Les parents apprécient le travail. Un père est intervenu pour faire changer le logeur qui faisait trop travailler sa fille. À la fin de l'apprentissage, il faudrait prévoir un atelier pour l'enfant, soit : une machine, une table à coupe, une chaise, une surfileuse, au total environ 225 000 à 250 000 francs. Plus le petit matériel : fer à repasser, ciseau (une bonne paire coûte 6 000 francs). Sinon, comment vont-elles se débrouiller sans matériel ?

Visite d'un atelier de soudure.

À Touran : Entretien avec deux enfants placés.

Ils sont placés depuis un an pour un apprentissage de trois ans en tout. Il y a avec eux trois autres apprentis. Ils sont visiblement contents de leur apprentissage. Au début, en 2003, ils ont reçu un sac de riz, un sac de maïs, une tenue de travail et 5 000 francs pour leur entretien. Ils mangent chez des parents. Mais cette année ils n'ont rien reçu : leur tenue de travail (la chemise et le pantalon) est gâtée. Ils ont chacun reçu des lunettes et des chaussures l'an dernier. Mais les vêtements de protection s'usent rapidement : chaussures, lunettes et gants de protection des mains. Cette année comme ils commencent à connaître le travail, ils doivent manipuler des objets brûlants. Ils demandent des gants et le renouvellement des fournitures de l'an passé. Ils ont également un problème de soins. Et un autre problème de nattes pour dormir, y compris chez les parents.

Visite du centre d'artisanat féminin.

À Touran : Entretien avec deux jeunes filles placées.

Le centre accueille 40 enfants au total dont 2 placés. On y apprend la couture (en principe pendant trois ans). Actuellement c'est la deuxième année. En plus de la couture, on dispense l'enseignement suivant : alphabétisation, table numérique, coiffure et cuisine. Les thèmes développés par le centre portent sur : la santé de la reproduction, l'économie sociale et familiale, le code des personnes et de la famille.

La grande préoccupation du centre est celle-ci : comment placer les files après leur formation ? Il faut leur trouver des stages et des crédits pour qu'elles puissent mener l'activité qu'elles souhaitent, couture ou coiffure. Ce sont les filles elles-mêmes qui ont demandé à choisir leur activité. Les deux adolescentes ont un problème de nourriture chez leur tuteur. Il faudrait aider la famille. L'une ne sait pas encore quoi choisir : couture ou coiffure ? L'autre veut faire couture et elle s'inquiète de comment trouver le matériel pour s'installer.

Rencontre avec des femmes appuyées

À Kaya.

[Il a été impossible d'arriver à leur faire comprendre le sens du terme trafic en langue locale moore, langue de l'entretien]. Vous nous avez apporté un appui par rapport à la situation des enfants partis [ou qui sont susceptibles de partir] en Côte d'Ivoire. Les enfants sont là actuellement. Ils ne souhaitent pas repartir à cause de la situation difficile en Côte d'Ivoire (guerre). Ils ont commencé à apprendre une activité.

Mais le besoin d'aller à l'aventure existe. Ils voient d'autres enfants partir. Ce sont généralement les garçons qui partent. Moi [une des femmes] ma façon de voir est que l'enfant doit pouvoir prendre en charge les parents et le départ soulage un peu cette charge. En réalité, les migrations existent depuis longtemps et les enfants partaient. Alors que maintenant le départ des enfants est réglementé. Les familles ne sont pas satisfaites car les départs constituaient un espoir pour les familles. L'appui aux mères leur a apporté un soulagement. La prise en charge de l'éducation de l'enfant et de sa formation les soulage. Mais la saison hivernale est mauvaise dans la zone, des difficultés sont à venir. Elles souhaitent un appui alimentaire (mil) et un appui des pouvoirs publics pour l'éducation des enfants.

À Touran

Rencontre avec un groupe de huit femmes qui ont bénéficié de crédits du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF). Comme on le sait, la condition d'obtention du crédit est d'être organisé en association de femmes. L'objectif de l'association elle-même est la lutte contre le trafic des enfants (la sensibilisation). Si l'association peut avoir une subvention pour mieux œuvrer dans ce sens, elle sera la bienvenue. Ce sont en tout une trentaine de femmes qui ont bénéficié de ces crédits. Une seule d'entre elles n'a pu rembourser. Le crédit est de 50 000

francs sur un an. On rembourse 55 000 francs. Chacune pouvait choisir son activité : vente de vivres, préparation du dolo local (alcool), couture (investissement dans les matières premières), etc. Pour toutes le bilan est positif. L'une a utilisé son bénéfice (dans la couture) pour la scolarité et les fournitures des enfants et pour d'autres besoins. L'autre a utilisé son bénéfice (dans le dolo) pour soigner et entretenir les enfants, etc. Sur les conditions de remboursement des crédits, elles suggèrent qu'on leur laisse un mois ou deux avant de commencer à rembourser. Ainsi, pour un crédit qui courre début octobre, elles commenceraient à rembourser en décembre ou en janvier. À la fin du remboursement, elles demandent que l'on leur octroie un nouveau crédit et si possible que l'on en augmente le montant. Et même rapidement car actuellement [octobre] c'est la récolte du mil (pour la fabrication du dolo).

Programme intégré de communication (PIC)

Les grandes actions de sensibilisation sont exécutées dans le cadre du PIC. C'est une approche communautaire et participative fondée sur trois stratégies : le plaidoyer, la mobilisation sociale, la communication pour le changement de comportement avec, en outre, deux éléments concomitants : la pérennisation et le renforcement des capacités. Le contenu du message porte essentiellement sur les méfaits et les risques du phénomène, en terme de mal donc. La loi du 27 mai 2003 portant définition et répression du trafic d'enfant(s) constitue à cet égard un élément majeur du plaidoyer de l'Unicef. Avec l'idée complémentaire de faire comprendre aux gens qu'il ne suffit pas de ne pas envoyer leurs enfants [à l'extérieur], il faut encore les éduquer. En fait, les grandes actions de sensibilisation sont exécutées dans le cadre du PIC. L'Unicef apporte un appui radio dans une province donnée et les services techniques de l'État donnent également leur appui. L'action pérenne est réalisée par les noyaux relais qui doivent assurer le porte à porte. Pour le plaidoyer il existe deux modules de formation : la communication interpersonnelle et les thèmes à aborder. Le Burkina Faso se félicite d'être le seul pays opérationnel au niveau du PIC, puisque les autres pays en seraient uniquement au stade de l'élaboration des objectifs.

À Touran.

Soirée d'animation organisée avec le Centre diocésain de communication (CEDICOM) dont les responsables ont fait le déplacement depuis Ouagadougou. Le Cedicom anime une radio « Fréquence espoir ». Les émissions sont diffusées de 6 à 23 heures tous les jours (en français, dioula, moore, byanu et san) dans un rayon de 60 km autour de Dédougou et de 30 km autour de Tougan. Un film (17 minutes) est présenté dans le cadre du PIC. Il s'agit d'un documentaire « La galère silencieuse », en langue dioula, sur le travail dans un site aurifère. Le film est suivi d'un débat. On note la présence d'une bonne centaine de personnes, celle de l'adjoint au maire, des autorités religieuses, des associations des femmes, de l'association des jeunes. L'information sur la tenue de la séance est passée par les conseillers de secteur de la ville. Le débat souligne à quel point la plupart des gens présents sont désarmés face à l'importance du phénomène (dont ne sait pas bien non plus ce qu'il est).

Exemples de questions :

Quelles solutions allons-nous trouver pour l'avenir de nos enfants (un conseiller municipal) ?

Des enfants quittent, quelles en sont les causes ? Connaissons les causes avant de faire quoi que ce soit. C'est la pauvreté qui amène nos enfants à quitter. Certes, il y a cinquante ans il y avait également la pauvreté. Mais aujourd'hui c'est le matériel, le gain du matériel qui est important et qui pousse nos enfants à quitter.

Les responsables ce sont les familles nombreuses. Chaque enfant n'est pas satisfait, il cherche à trouver une situation meilleure. C'est surtout le manque de moyens qui pousse les enfants à partir et même le manque de moyens qui empêche les parents de les empêcher de partir.

Le problème du trafic ? N'est-ce pas un mal nécessaire ? Ils vont travailler alors que l'oisiveté est

mère de tous les vices. Ce n'est pas mal en soi, mais c'est la manière qui est mauvaise. Il faut accompagner le mouvement [applaudissements assez nourris]. La polygamie est l'une des causes. Celui qui a plusieurs femmes a de nombreux enfants et de nombreuses bouches à nourrir. Donc l'enfant peut vouloir partir ou son papa l'inciter à partir.

Il faut suivre l'exemple du Mali où des associations parrainent les enfants qui veulent travailler. La solution c'est les activités de contre saison. [On note qu'aucun des intervenants ne vient du milieu rural]. Il faut que l'État prenne en compte le phénomène, il faut mettre un âge pour ne pas sortir. Il faut fixer le salaire (harmoniser le salaire des enfants) et lutter contre les patrons qui maltraitent les enfants. Etc.

Voir également l'Association Munyu des femmes de la Comoé et sa radio qui entre dans le programme du PIC dans le cadre de l'appui à la communication sur les thèmes de l'excision et de la lutte contre le trafic des enfants et les pires formes de travail des enfants.

Rencontre avec les noyaux relais

À l'origine, les noyaux relais portaient le nom aujourd'hui abandonné de Comités villageois de communication pour le changement de comportement (CVCCC). Au nombre de 250 dans les provinces appuyées par l'Unicef les noyaux relais visent à une décentralisation de l'action. Ils sont composés de cinq membres, dont au moins deux femmes. Ils assurent la pérennisation des actions de sensibilisation par une communication de proximité dans les villages (travail de porte à porte par des causeries de groupe dans les villages ou par des réunions les jours de marché) en même temps qu'ils dissuadent et restreignent la marge de manœuvre de potentiels trafiquants d'enfants. Ils reprennent les messages radios dans lesquels sont abordées à partir du problème posé les causes, les conséquences et les solutions. Les thèmes traités à la radio sont multiples (trafic, polygamie, mariage forcé, etc.), l'action des noyaux relais est par conséquent polyvalente. Ils disposent de vélos pour faciliter leurs déplacements et aussi pour les motiver car ils ne sont pas payés.

À Kaya.

Les cinq membres du noyau relais (quatre hommes, une femme) sont présents : le délégué villageois, agriculteur et éleveur, né en 1947 ; un cultivateur et alphabétiseur (et superviseur) en langue nationale, né en 1958 ; une cultivatrice d'environ 44 ans ; un agent PSP (Poste de santé primaire), agent de santé communautaire, un agriculteur né en 1969. Ils écoutent tous la radio communautaire *Manegda* (« arranger ») qui a bénéficié du financement de l'Unicef, en septembre 2003, pour la mise en œuvre du plan intégré de communication (PIC). Quand l'animateur du PIC a pris contact avec eux pour installer une cellule de sensibilisation, ils se sont sentis concernés. Ils ont accepté pour aider la communauté et pour faire comprendre [relayer] les thèmes traités à la radio. Parce que les gens sont analphabètes et ne sont pas ouverts, pour aider les populations à « sortir de l'obscurité » par l'éducation, en pensant que la communauté allait saisir la perche pour être ouverte au monde extérieur. Quand l'animateur est venu, nous nous sommes présentés. Nous ne savions pas exactement en quoi cela consistait puis nous avons bien compris. En plus nous avons reçu des moyens sur le terrain, une bicyclette plus une formation. Au sein de la communauté il n'y a eu aucun signe de résistance. Et si la santé et la radio locale parlent de ces problèmes, la population a pensé que ce serait bien qu'il y ait une cellule au village même. En réalité la preuve est faite ce soir [représentation théâtrale] que cela marche. La mobilisation a été faite hier. Si nous n'étions pas appréciés par la population il y aurait des signes. Nous sommes bien accueillis dans les concessions. Le fait que le chef de village se déplace est le signe d'une adhésion, qu'eux sont en train de se défendre.

À Moussodougou (Banfora)

Le village (Koumanlery en turka et Moussodougou en dioula) est composé de trois hameaux Koloko, Mondon et Dianman. Les cinq membres du noyau relais (quatre femmes et un homme) sont présents : deux restauratrices, une secrétaire à la préfecture, un cultivateur et une agricultrice. Leur motivation pour participer au noyau relais est la suivante : il y a eu une causerie à la radio sur la nécessité de la mise en place d'un noyau relais, nous avons compris la nécessité de lutter. C'est la question de la scolarité, la nécessité de scolariser les filles comme les garçons. Le noyau relais existe depuis 2002-2003. Le suivi du noyau relais est assuré par l'association Munyu en relation avec l'Action sociale, la gendarmerie, la police. Tout le noyau relais a reçu une formation grâce à l'association Munyu à propos de l'excision. La sensibilisation c'est des causeries par quartier sur un thème choisi. Le noyau relais se rend dans d'autres villages (deux fois dans le mois). En ce qui concerne le mariage forcé, les membres se déplacent au niveau des parents pour expliquer pourquoi les jeunes n'en veulent pas. Avant, par exemple, les parents ne voyaient pas la nécessité de scolariser les filles. Maintenant, grâce à la sensibilisation, on scolarise. À propos de l'excision, il y a eu sensibilisation et il n'y a plus de cérémonies d'excision, au moins en groupe. Peut être y en a-t-il en cachette mais, avec l'appui du chef de village, il n'y en a plus. En tout cas, le noyau relais n'a rien entendu à ce sujet, peut être que l'on s'en méfie. Une des stratégies par rapport à l'excision, c'est que nous nous sommes entendues avec le service de santé qui signale les petites filles excisées. C'est un bon moyen de contrôle. Avant, les enfants partaient en Côte d'Ivoire pour le coton (les garçons) et les filles allaient travailler. Mais depuis la mise en place du noyau relais, il n'y a plus de départs. Non, il n'y a pas de frustration au niveau des enfants parce qu'on leur a dit pourquoi ils ne devaient pas partir. Le pourquoi ? Il peut être malade et ne pourra pas se soigner, et même certains d'entre eux peuvent mourir. Ils peuvent travailler dans la canne ou le coton, on peut leur donner de la drogue. Parfois on leur coupe la tête pour faire des sacrifices. Donc on dit tout cela aux enfants. Arrivés là-bas on peut leur donner de lourds travaux. Il peut y avoir des départs pour aller visiter des parents. Mais pour tout départ il y a un questionnement. Ceux qui revenaient contents ? Certes, il y a le vélo, mais peut-être était-il malade. Il y a des contacts avec les autres noyaux relais des autres localités, notamment lors des assemblées dans les écoles. Le noyau relais n'a pas de contact direct avec le CVS, mais uniquement avec l'association Munyu qui en est membre. Les membres du noyau relais insistent sur plusieurs points :

- Ils ont été formés mais une seule sensibilisation ne suffit pas.
- Avant le trafic se faisait. La sensibilisation c'est bien mais cela ne suffit pas. Il faut quelque chose d'autre pour retenir les jeunes (et les femmes) au niveau du village. Et si on laisse tomber la sensibilisation, les gens vont reprendre.
- La loi sur l'interdiction de l'excision est rigoureusement appliquée, mais comment reconverter les exciseuses ?
- Ils suggèrent un appui plus soutenu à l'association pour augmenter le travail des noyaux relais. Celui-ci n'est pas facile parce que ce sont des gens qui laissent leur propre activité pour faire la sensibilisation. Ils pourraient au moins avoir de quoi manger dans la journée lorsqu'ils se déplacent, cela ajouterait à la motivation.

Tutrices et tuteurs d'enfants placés

À Touran.

Il n'y a pas de problèmes majeurs sur le placement car ce sont des enfants qui n'avaient pas la chance d'aller à l'école. Ils/elles souhaitent que l'Unicef continue à appuyer les enfants pour la formation. Ils apprécient positivement l'entreprise. Tous ou toutes font état de problèmes alimentaires et demandent une aide alimentaire. L'un est un rapatrié de Côte d'Ivoire et il n'a pas

de terres à cultiver. Une autre fait remarquer que l'enfant a été retiré de chez un patron qui l'exploitait, mais il ramenait des vivres. Alors que maintenant qu'il est placé, il ne ramène plus rien. Tous demandent du matériel après leur formation pour l'installation des enfants.

Organisations non gouvernementales

Terre des Hommes

(Membre du CVS de Tougan).

L'idée des Comité de vigilance et de surveillance est fondamentalement une bonne idée. À défaut des CVS il aurait fallu créer une autre structure. Au niveau de Terres des Hommes, l'organisation, qui a repris le concept en l'aménageant, s'oriente vers le département et le village. L'idée de désigner des « points focaux » est une bonne idée, cela va dans le sens d'une déconcentration, cela fait descendre les choses. Mais la désignation du chef de village ou d'un autre personnage n'est pas vraiment convaincante dans la mesure où son propre enfant est peut-être parti. Il conviendrait plutôt de choisir des personnes ressources. Il existe une certaine confusion lorsque les CVS existent plus comme un gendarme que comme organisme de prévention. La sensibilisation intervient en second plan alors que pour Terre des Hommes c'est notre première activité en tant qu'ONG. La forme répressive des CVS dépend beaucoup d'une tradition administrative ; le terme dioula *fama* qui désigne l'administration renvoie d'ailleurs à la notion de puissance, de force. Cela a certains avantages lorsqu'il s'agit de mettre de l'ordre, cela constitue un handicap quand il s'agit d'impulser des changements de comportement sur la longue durée. Les populations perçoivent bien les difficultés liées à la migration mais le problème qu'elles posent c'est : quelles sont les alternatives ? Quelles portes de sorties proposez-vous pour les enfants ? Tant que ces questions ne seront pas résolues, les enfants continueront de partir. En ce qui concerne les alternatives, les gens proposent un grand nombre de choses. Elles ne sont pas réalistes ou pas adaptées à la réalité, on demande des barrages, des crédits, des écoles et aussi des centres de loisir pourquoi pas. On a construit des écoles mais elles ne sont pas fréquentées ; on a construit des barrages, mais là où ils existent les jeunes partent également ; on peut impulser la maraîcher culture, mais où écouler les produits si la commune n'est pas capable d'évacuer ou d'absorber la production ? Il y a également tout le reste (savonnerie, teinture, tissage, couture...), mais se pose toujours le problème des débouchés et des marchés. Certes on peut fabriquer du savon localement mais souvent il revient aussi cher que le savon produit industriellement. Seule l'existence localement d'ONG, permet aux gens d'être accompagnés, de leur chercher des marchés.

Nous n'avons pas la maîtrise réelle des données qui permettrait la mise en évidence d'une véritable situation de trafic. Il existe une synergie entre migration et trafic (on peut estimer que le trafic existe parce qu'il y a migration). Les parents encouragent les filles à partir ou elles-mêmes sont très motivées pour partir. Pour ma part, je n'ai pas encore vu que l'on a intercepté quelqu'un avec un trafiquant. Par contre, j'ai vu l'interception d'un maître coranique avec 30 enfants qui partaient vers le Mali pour travailler dans les champs de coton. De plus en plus nous pensons que les véritables réseaux sont les maîtres coraniques. Je n'ai pas connaissance d'autres réseaux. Avec les événements en Côte d'Ivoire, il y a de moins en moins de départs vers ce pays mais plutôt des départs vers la filière coton au Burkina même (les jeunes s'y étaient habitués en Côte d'Ivoire). Ils gagnent 200/250 FCFA par jour, soit trois fois qu'un adulte. Ainsi, on constate une augmentation des départs vers l'intérieur et au Sourou, avec la vigilance des transporteurs et des gendarmes, les filles se dirigent plutôt vers le Mali. Certes les filles partent, mais les garçons également. Mais il y a un nombre plus élevé de filles que de garçons pour la même tranche d'âge. (8 à 18 ans). Les filles partent également plus jeunes que les garçons. À huit ou neuf ans elles sont capables de garder les bébés alors que ce qu'on demande aux garçons est un travail plus physique.

En ce qui concerne les interceptions, avec la loi, avec les différents acteurs des CVS, avec les gendarmes il y a une certaine dynamique. Aujourd'hui, il n'est plus normal de voir un enfant seul dans un car. On se demande où il va et avec qui il est. Il existe un partenariat Terre des Hommes/Unicef pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants. L'Unicef est toujours invitée à nos analyses et à notre planification ; elle prend une part importante dans les orientations de l'ONG. En outre, Terre des Hommes est présente dans le comité de pilotage avec l'Unicef pour la lutte contre le trafic. Ils existent des rencontres régulières avec Marie-Berthe Ouedraogo et Frédérique Boursin. Dans le département de Touéni, Terre des Hommes agit dans le domaine de la santé et de la lutte contre le trafic et l'exploitation du travail. Trois animateurs sont chargés des activités de communication dans les villages. Terre des Hommes appuie également le CVS départemental dans la mise en œuvre du plan d'action. Il existe également le projet d'une structure, un « Centre communautaire d'écoute », où les gens intéressés pourraient venir se renseigner ou avoir des informations sur le phénomène.

Enfin Terre des Hommes travaille en partenariat avec l'Action sociale, en tant que membre du CVS, notamment pour la prise en charge des enfants interceptés et les rencontres avec les parents. En fait, Terre des Hommes possède des moyens logistiques pour déposer les enfants, ce qui n'est pas le cas du CVS en tant que tel. En matière de fonctionnement du CVS, il faudrait doter la structure de ressources propres, notamment pour la communication et la logistique (il faudrait au moins une moto). Il faudrait penser à des indemnités pour les membres. Certes, ce n'est peut-être pas du seul rôle de l'Unicef, mais il faut aux gens une motivation. L'Unicef, enfin, devrait prendre en charge les enfants interceptés. La logique de prévention est peu prise en compte. On constate un déficit de coordination et de synergie : c'est ainsi qu'il n'existe pas de plan de lutte contre le trafic au niveau provincial. Or, l'Unicef en tant qu'élément moteur pourrait impulser dans ce sens et tous les acteurs pourraient s'y impliquer.

Association Munyu (« Courage ») des femmes de la Comoé.

(Membre du CVS de Banfora, appuyée par l'Unicef)

L'association a été créée le 6 mars 1992 et reconnue officiellement le 8 septembre 1992. Pendant la période de la Révolution, il n'existait qu'une seule organisation de femmes : l'UFB (Union des Femmes du Burkina). L'UFB a été « déconnectée », et n'est plus une organisation étatique. Au niveau de la Comoé, tous les responsables de l'époque, et les femmes elles-mêmes, ont souhaité avoir toujours une organisation pour aider les femmes à gérer leur statut, d'où la création de Munyu. L'association, fortement courtisée par les hommes politiques, compte 10 000 membres (uniquement des femmes) dans 17 départements des provinces de Houet, de la Comoé et de Léraba et dans une trentaine de villages dans la province de Kéné Dougou, 15 secteurs de la commune de Banfora et 24 villages du département de Banfora. Les membres de l'association sont à 95 % des agricultrices analphabètes, seulement 2 % des membres sont des fonctionnaires qui perçoivent un salaire. Pour être membre il suffit d'adhérer en prenant une carte (200 francs), la cotisation annuelle qui était de 600 francs par femme et par an entre 1992 et 2002, est passée à 2000 francs depuis 2003. L'augmentation de la cotisation en 2003 a été faite dans le but de soutenir la radio. En effet, l'association anime, depuis le 6 juin 2000, une radio communautaire avec 10 h 30 d'émissions du lundi au vendredi et 2h 30 les samedis et dimanches. C'est la seule association féminine possédant une radio de toute la sous-région. Oxfam-Grande-Bretagne a aidé à la mise en œuvre de la radio pour des programmes sur la scolarisation des filles. La radio émet dans un rayon de 150 km et couvre deux provinces (Comoé et Kéné Dougou) ; elle est très écoutée avec environ huit langues parlées ; les animatrices se déplacent dans les villages pour préparer les émissions. Elle compte actuellement onze permanents à l'antenne comme animateurs : six femmes et cinq hommes ; trois d'entre eux sont entièrement bénévoles.

L'association bénéficie de l'appui de l'Unicef depuis les trois dernières années (programmes, carburant, matériel) afin de lui permettre de mieux aller vers la communauté. Par ailleurs, dans le cadre de l'appui à la communication, la radio entre depuis deux ans dans les programmes du PIC

sur les questions de l'excision et de la lutte contre le trafic des enfants et les pires formes de travail des enfants.

L'association est membre des CVS avec un membre délégué. Elle était déjà présente sur le terrain et faisait déjà un certain nombre de choses avant la création des CVS. L'association intervient dans six domaines :

- L'éducation : alphabétisation, encadrement de jeunes filles dans des centres ménagers, sensibilisation à la scolarisation, en particulier des filles, soutien au sport des enfants dans les écoles primaires (l'association décerne une coupe annuelle).
- La santé. C'est purement une activité de sensibilisation : excision, sida, vaccination, allaitement maternel. Mise en œuvre en 2003-2004 d'une mutuelle de santé dont le lancement est prévu fin 2004.
- Promotion économique de la femme : aider les femmes à obtenir de petits crédits (agricoles pour des activités génératrices de revenus, moulins pour l'allègement des tâches, un restaurant (à la Maison de la femme), un télé centre et un centre d'hébergement).
- Environnement : comme ce sont les femmes qui coupent le bois, il s'agit de les impliquer dans la lutte contre la désertification. Gestion de quelques bornes fontaines.
- Développement rural : agriculture et élevage, l'association encourage le démembrement et les champs collectifs, le jardinage.
- Communication (voir ci-dessus).

L'association mène des activités de sensibilisation et des activités éducatives en plus des animations radio. Elle possède des correspondants villageois qui aident à la circulation des informations auprès de groupes d'écoute, d'amis. La mobilisation sociale est orientée vers les groupes organisés (toute association) afin de les amener à intégrer les thèmes dans leurs activités, à ce qu'ils servent de relais pour aller parler à leurs membres.

L'association, enfin, anime des noyaux relais. Elle en contrôle 60 dans autant de villages. Ces noyaux relais reçoivent une formation, ils interviennent pour la sensibilisation dans trois ou quatre domaines que l'association se refuse de disjoindre : éducation, excision, trafic. La sensibilisation porte donc sur plusieurs thèmes et l'avantage des noyaux relais, c'est qu'après le passage des thèmes à la radio, les noyaux relais les reprennent au niveau du village : ils continuent le message. Ce qui confère à l'association un énorme impact au niveau de la sensibilisation.

En ce qui concerne le trafic, cela était déjà une préoccupation de l'association. Lors d'un atelier avec Terres des Hommes. À Moussodougou (4 villages), il a été défini un plan local de communication. En effet, dans ce village de nombreux jeunes partaient pour aller travailler dans les champs de coton en Côte d'Ivoire. En plus, la coutume des mariages forcés incitait les jeunes, filles comme garçons, à quitter le village. Le but de l'atelier était de trouver les causes des départs, leurs conséquences et les solutions à apporter avec les populations. Au niveau de la radio, six messages passent à l'antenne sur des microprogrammes car c'est après les cultures que les jeunes sortent, vers : Ferkessedougou et la Côte d'Ivoire pour la canne à sucre ; les grands champs de coton de la Côte d'Ivoire et de même pour le café et le cacao. Il y a de nombreux jeunes de la région, garçons et filles, qui travaillent dans la canne sucre ici à Banfora (mais personne au-dessous de 16 ans).

Un des succès de l'association a trait à la scolarisation des filles grâce volet éducation, « Associations des mères éducatrices » et le projet d'éducation par la radio. L'évaluation qui a été faite de l'impact de cette campagne est concluante. Dans les villages ciblés par la sensibilisation, on note près de 25 % d'augmentation de la scolarisation des filles. À Sokouraba, par exemple, lors de la rentrée 2002, le nombre de filles inscrites a doublé. Il y a même tellement eu de demandes que toutes les filles n'ont pu être inscrites. La population a construit un hangar pour que les enfants puissent toutes entrer à l'école. Une ONG a pris la suite.

L'association s'est occupé des jeunes filles avant même que les termes trafic et exploitation apparaissent ; elle forme depuis quelques temps des filles domestiques (aides familiales). En

effet, de nombreuses filles venues de Ponu, de Gaoua, de Mangodara, de Loropeni..., sont employées en ville. Parfois, ce sont des gens qui les amènent ; elles sont maltraitées, les salaires ne sont pas versés. L'association leur donne une formation car, qu'on le veuille ou non, elles sont là. Mieux vaut faire en sorte qu'elles soient formées, placées, suivies. Le salaire est versé à l'association qui le leur reverse. Une personne de l'association est responsable du suivi et va les voir une fois par mois. Elle s'entretient avec l'enfant sans le tuteur puis avec le tuteur. Avant le placement elle s'est entretenue avec les parents puis avec ceux qui vont employer la fille. L'association insiste sur le volume de travail à donner aux enfants, sur le fait de l'adapter à leur âge. Elle veille à ce qu'elles aient droit à un jour de repos par semaine. La fille rejoint sa famille un week-end par mois. Les employeurs sont motivés parce que les filles ont reçu une formation, qu'ils ont des assurances qu'il n'y aura pas de vols.

Cependant, l'association ne peut former un grand nombre de filles. Or, en ville au moins une famille sur deux emploie une fille. Certaines ont 12 ou 13 ans. Elles sont payées de 3 000 à 4 500 francs par mois tandis que celles qui sont placées à Ouagadougou par l'association touchent 11 000 francs et à Banfora 7 000 francs. Sur chaque salaire mensuel 1 000 francs sont reversés à l'association. C'est au moment de la visite [octobre 2004] la deuxième expérience de formation, l'une avec une formation de 3 mois (une trentaine de filles, dont certaines ont continué une autre formation) ; l'autre avec une formation de 6 mois (une vingtaine de filles). Trois filles sont placées à Ouagadougou (en fait, deux sont revenues à Banfora et la troisième s'est évanouie dans la nature), une est placée à Bobo-Dioulasso et le reste à Banfora. Elles ont entre 15 et 18 ans.

Le recrutement des filles pour la formation s'effectue par une information donnée au niveau de l'association et de la radio. Les membres viennent les inscrire. Les filles passent un entretien et un test avec l'Action sociale et le soutien d'Aide à l'enfance Canada. Il n'existe pas de locaux disponibles pour la formation. Le critère d'âge pour le recrutement des filles et la formation ménagère est le suivant : niveau CM2, soit des filles de 16 ou 17 ans. Mais, en réalité, s'inscrivent aussi des filles qui ont passé leur bac et des gamines de 12 ou 13 ans. Cette année l'association n'a pas fait de recrutement afin de faire le bilan des deux expériences et poser un certain nombre de questions : comment être appuyé pour faire des études ? Faut-il envisager un centre complet où les filles seraient hébergées et nourries ? Cette année l'association va approcher l'enseignement de base afin d'ouvrir des cours du soir. Il faut penser à celles qui n'ont pas le CP. C'est l'innovation de cette année. L'association signale des difficultés par rapport à la radio qui tiennent à la durée de vie du matériel et aux charges. Elle reçoit une subvention de l'État et un apport de l'Unicef pour des microprojets et pour de l'équipement (matériel de reportage, sonorisation, vidéo, moyens de déplacement : deux motos homme et une Yamaha dame), mais cela n'est pas suffisant.

Association féminine Pawelgbuudu (Membre du CVS de Ouagadougou).

L'association a été introduite dans le CVS par une autre association, la Convention pour la culture de la paix (CCP), également dans le CVS. Celui-ci a été mis en place par le Haut-Commissaire en 2003. Il y a eu une réunion débat avec les autres membres des CVS à Kompki Yipala autour de la question du trafic des enfants. La communauté musulmane est venue bien après la constitution du CVS qui tient régulièrement des réunions. L'association Pawelgbuudu se fixe comme objectif de lutter contre la pauvreté, d'organiser la participation effective des femmes au développement de la femme et de la famille ; de combattre officiellement les cas de violation des droits de l'enfant et de la femme ; de contribuer à l'assistance des enfants et femmes victimes de l'exclusion. L'association ne reçoit pas d'aide de l'Unicef en tant que telle mais, à travers le comité de vigilance et de surveillance, elle a pris en charge certains enfants pour les scolariser (avec financement Unicef). Ainsi de certains enfants d'une famille de dix-sept enfants au total dont aucun ne va à l'école. Le père est décédé, la famille est musulmane et on met les enfants au loin dans des écoles coraniques. L'association s'occupe de trois enfants de cette famille plus une

enfant orpheline d'une autre famille, soit quatre enfants au total. La dernière enfant travaillait comme servante dans une famille. Elle a été prise en charge pour trois ans à compter de 2003. Les enfants n'avaient pas d'acte de naissance. C'est la présidente de l'association qui, à ses propres frais, les a emmenés à la mairie afin de faire des jugements supplétifs. Il a fallu « diminuer » leur âge pour les faire accepter à l'école. En définitive, ce sont six enfants qui ont été scolarisés (les trois premiers ont été pris en charge l'an dernier) et dont l'association assure le suivi. En 2003, l'Unicef a contribué à la scolarisation des enfants avec des livres, des nattes, des couvertures, des lampes. Mais, souvent les mamans demandent quelque chose, pas directement de l'argent, mais la présidente sait qu'il faut donner [de sa poche]. Les recettes de l'association proviennent des contributions des membres, qui sont environ une cinquantaine, uniquement des femmes. L'association effectue également des collectes auprès des collègues de la présidente à la Cour des comptes. Depuis juin 2004, Pawelgbuudu s'est lancé dans la fabrication de soubala (l'équivalent local du cube Maggi) comme source de revenus pour l'association. C'est un produit purement naturel qui trouve un important débouché. C'est avec le produit de la vente du soubala que l'association peut aider les veuves et les orphelins, qui sont au cœur de son action.

MALI, RESUME EXECUTIF

Au Mali, la société civile, notamment la COMADE (Coalition malienne pour la défense des droits des enfants), est à l'origine de la prise de conscience politique par le gouvernement du phénomène du trafic des enfants dès 1995. En août 1999, l'expression de la volonté politique du gouvernement marque une nouvelle avancée avec la « déclaration de guerre » contre le trafic des enfants que constitue Sikasso II. À cette occasion les concertations sur le trafic transfrontalier des enfants entre le Mali et la Côte d'Ivoire permettent d'établir un contrat moral entre les autorités et les populations de Sikasso pour lutter contre le trafic.

Par la suite, des mesures juridiques, administratives et préventives contre la traite seront établies. Les acquis concernent, pour l'essentiel, des avancées législatives et réglementaires, la plupart du temps pionnières dans la sous-région. Il en est ainsi du renforcement des dispositifs juridique et judiciaire avec l'aggravation des sanctions et l'augmentation des contrôles de police sur l'ensemble du territoire et aux frontières, le renforcement de la coopération régionale et la ratification des conventions et lois.

Cependant, ces acquis mettent surtout en évidence la volonté du gouvernement de répondre aux sollicitations internationales et induisent, en définitive, peu de transformations dans les mentalités à la base, y compris dans le domaine de la sensibilisation, malgré la création d'environ cent cinq (105) mécanismes communautaires de surveillance.

Alors que l'engagement des autorités était total jusqu'en 2004, des changements au sein du ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF) et au sein de la direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille semblent avoir ouvert une ère d'incertitude et une certaine démobilisation des instances intermédiaires intervenant dans le cadre du trafic.

La fonctionnalité et l'efficacité des structures de surveillance communautaires, près de trois ans après leur création, demeurent toujours problématiques. De fait, on estime à seulement 5 % le nombre de structures de surveillance communautaires véritablement motivées et fonctionnelles. Ceci souligne à quel point il y a urgence à réfléchir sur la manière de poursuivre l'action. Aujourd'hui, plus qu'une dynamisation des dispositifs communautaires en place, il faut une mise à plat radicale de l'expérience au niveau national. La contradiction à résoudre s'énonce ainsi : la prévention ne peut se faire qu'à la base, or les structures communautaires ne répondent pas ou ne répondent que très imparfaitement à cette mission.

L'hétérogénéité des comités, leur ancienneté variable, leur appartenance statutaire et de nombreuses autres variables rendent difficile toute comparaison entre eux. Il est indispensable de définir des mécanismes de suivi et d'évaluation des activités des comités à partir d'indicateurs standards afin d'évaluer sur des critères communs les activités qu'ils mènent.

Les lourdeurs bureaucratiques représentent, par ailleurs, un frein à tous les niveaux. Ainsi, entre la dénonciation par la presse de l'exploitation de talibés burkinabés dans la zone rizicole, en 2002, et l'annonce par les pouvoirs publics de mesures immédiates, il a fallu attendre plus de deux ans pour que soient créés des comités de surveillance communautaires dans cette région (Niono).

Les comités de suivi et de coordination des activités du Plan d'action national de lutte contre le trafic des enfants créés au niveau des régions et des cercles demeurent encore des structures peu actives, voire inexistantes. Le fait que la Direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille ne dispose pas d'antennes propres dans les cercles représente un handicap sérieux. C'est, en effet, la Direction du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées qui assure le plus souvent le suivi des comités. Or, le Développement social doit faire face à des tâches

multiples et à des sollicitations diverses avec un personnel réduit. La lutte contre le trafic des enfants est une tâche supplémentaire et parfois subsidiaire car elle ne s'inscrit pas nécessairement parmi les priorités du service.

En conséquence, par absence de suivi ou du fait d'un suivi épisodique, les comités locaux sont abandonnés à eux-mêmes ; ils n'ont aucune relation entre eux. Ils ont tendance, dans le meilleur des cas, à s'autonomiser pour agir ou, plus généralement, à attendre l'arme au pied une incitation pour se mobiliser qui ne vient pas. L'image de l'« arme au pied » définit très exactement la posture des comités locaux maliens au moment de l'enquête.

Rappel de quelques points positifs :

- *La criminalisation du trafic des enfants dans le nouveau Code pénal (août 2001) ;*
- *L'institution d'un titre de voyage tenant lieu d'autorisation de sortie pour les enfants de 0 à 18 ans (novembre 2001) ;*
- *L'élaboration du Code de protection de l'enfant (juin 2002).*
- *Les accords avec la Côte d'Ivoire (septembre 2000), le Burkina (juin 2004) et le Sénégal (juillet 2004) en matière de lutte contre la traite et le trafic transfrontalier des enfants.*
- *L'extrême sensibilité et réactivité des médias et des organisations non gouvernementales au problème du trafic transnational des enfants.*

MALI

Historique

Au Mali, le phénomène de la migration des populations frontalières en direction de la Côte d'Ivoire est une pratique ancienne qui appartient aux légendaires relations entre les peuples de Sikasso et ceux du nord de la Côte d'Ivoire. Plus récemment, la proximité du Mali avec la Côte d'Ivoire, pays où existent de grandes exploitations agro-industrielles, pays économiquement plus riche, a constitué une attraction pour les populations du Mali à la recherche de ressources pour vivre. C'est vers 1970 que débute cette nouvelle migration d'abord vers Bouaké puis vers d'autres régions de la Côte d'Ivoire. Parallèlement, à la suite des grandes sécheresses des années 1970 et de celle de 1984-1985, les migrations vers Bamako et les autres centres urbains s'accélérent. C'est de ce moment que l'on peut dater l'aspect visible du trafic interne, tandis qu'apparaît progressivement le phénomène des enfants talibés mendiants, en rupture avec les formes traditionnelles antérieures de mendicité.

Le pays découvre pour la première fois, en août 1991, le phénomène du trafic transnational d'enfants lorsque l'Amicale des ressortissants maliens de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire) aide au rapatriement de vingt-sept enfants âgés de 12 à 16 ans. Puis, en 1992, c'est le consul du Mali à Bouaké qui rapatrie, en deux convois, douze enfants. La Direction du Développement social à Sikasso diffuse, à destination des villages pourvoyeurs de la région, des messages à la radio sur les dangers de la migration des jeunes. Il s'agit de la première action connue de sensibilisation. Simultanément, dans la commune de Ségué-Iré (« Mieux vaut rester unis ») (Nangari, Bandiagara) se crée spontanément, en 1992, à l'initiative de la jeunesse, la première brigade de surveillance communautaire destinée à lutter contre la migration des jeunes filles (dogons) qui quittent leurs villages pour s'employer en ville comme domestiques. L'année suivante deux organisations ouvrières chrétiennes lancent une campagne de soutien aux « petites bonnes » de Bamako pour promouvoir leurs droits en tant que femmes et leur fournir une formation. En effet, une enquête menée auprès de sept cents aides ménagères indique que leur temps de travail quotidien varie de 11 à 15 heures pour un salaire moyen de 5 000 francs par mois.

Création : approche méthodologique

À l'occasion de la date anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1995, lors du forum annuel dénommé Espace d'interpellation démocratique (EID), la COMADE (Coalition malienne pour la défense des droits des enfants) interpelle de manière incisive les autorités à propos du trafic des enfants. On peut dater de ce moment la première étape de la lutte : la prise de conscience politique du gouvernement. C'est ainsi que sur instructions du Premier ministre se déroulent, du 20 au 22 août 1996, des Journées de réflexion sur le phénomène de la traite des enfants entre le Mali et la Côte d'Ivoire entre des représentants de l'administration publique, des autorités locales et du syndicat des transporteurs. Cette phase initiale, ou Sikasso I., voit la création d'une Commission nationale de réflexion sur le phénomène de l'adoption internationale et de lutte contre le trafic d'enfants (août 1998) ; la création d'un ministère des Enfants et de la famille (1998) ; la création d'une Commission interministérielle sur l'adoption internationale et le trafic d'enfants (janvier 1999) ; la création, enfin, d'une Direction nationale pour la promotion des enfants et de la famille (mai 1999) qui sera plus tard chargée de la définition et de la mise en place des comités de surveillance communautaires.

En août 1999, l'expression de la volonté politique du gouvernement marque une nouvelle avancée avec la « déclaration de guerre » contre le trafic des enfants que constitue Sikasso II. Les Concertations sur le trafic transfrontalier des enfants entre le Mali et la Côte d'Ivoire, organisées par le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, ouvertes à la société civile, sont l'occasion d'établir un contrat moral entre les autorités et les populations de Sikasso pour lutter contre le trafic. Ces concertations font apparaître une évolution dans l'approche du phénomène du trafic et, en particulier, elles marquent le passage d'une logique uniquement axée sur la répression à une logique ouverte au développement (politique de développement économique des zones frontalières, réinsertion économique des jeunes).

La prise de conscience politique du gouvernement s'exprime également au niveau international. C'est ainsi que Mme Diarra Afoussétou Thiéro, à l'époque ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, s'engage formellement à Genève devant le Comité des droits de l'enfant (28 septembre 1999) et déclare : « Le trafic des enfants est une réalité dans mon pays, nous allons engager selon notre conviction et avec nos modestes moyens la lutte contre ce fléau ». Conformément aux recommandations issues de Sikasso II., les autorités régionales et la ville de Sikasso mettent en place deux structures chargées de gérer toutes les questions liées à la lutte contre le trafic transfrontalier d'enfants : un comité consultatif composé des services régionaux de l'État, de la société civile et des transporteurs ; une cellule de pilotage de lutte contre le trafic d'enfants qui est l'organe technique du comité consultatif (octobre 1999). En janvier 2000, le gouvernement met en place un dispositif provisoire de gestion des rapatriements, un partenariat qui rassemble le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, les autorités de Sikasso et les ONG. Finalement, en mars 2000, un atelier national est réuni pour l'élaboration d'un Plan d'action d'urgence de lutte contre le trafic des enfants avec l'appui de l'Unicef et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le contenu de la plateforme de Libreville I sert de cadre pour son élaboration ; il se fonde, en particulier, sur la conception commune que le trafic transfrontalier doit constituer la priorité pour les pays de la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre. Le plan adopté, en mai 2000, par le conseil des ministres représente le premier document politique national de cette importance dans la sous-région ; il inaugure une deuxième étape de la volonté politique du gouvernement de traiter le problème. En effet, le Plan d'action d'urgence vise à établir des mesures juridiques, administratives et préventives contre la traite et comprend cinq volets : une collaboration internationale pour le rapatriement entre le Mali et la Côte d'Ivoire) ; un volet éducation, communication et sensibilisation ; l'amélioration des dispositifs administratifs et juridiques ; la réhabilitation et la réinsertion des enfants victimes rapatriés ; le suivi et la coordination des activités.

Un comité interministériel restreint de huit ministres est désigné pour appuyer le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille chargé de la mise en œuvre. Le plan prévoit, en particulier, entre juin 2000 et décembre 2001, la mise en place de soixante-quinze structures de surveillance communautaires. La mise en œuvre immédiate du Plan d'action débouche sur l'Accord de coopération entre le Mali et la Côte d'Ivoire relatif à la lutte contre le trafic transfrontalier des enfants (1er septembre 2000). C'est la première initiative en Afrique à établir des procédures formelles de coopération contre le trafic d'enfants entre deux États. Ont lieu également dans le cadre de ce plan d'action de lutte contre le trafic d'enfants, une rencontre avec les médias à Sikasso et une rencontre des partenaires techniques et financiers sur son financement. Simultanément, Save the Children établi, en collaboration avec la Direction pour le Développement social et régional (DRPFEF), un centre de transit à Sikasso (centre Horon So) en faveur des enfants victimes de trafic. Des patrouilles de surveillance des frontières sont effectuées par trois brigades mobiles de sécurité aux frontières du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. En 1999, entre janvier et octobre, soixante et onze enfants avaient été rapatriés de Côte d'Ivoire.

Enfin, le ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales envoie un message à toutes les collectivités locales pour la création et la mise en place progressive de Structures communautaires de surveillance (SCS) — souvent appelées Brigades de surveillance

communautaire —, dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti afin, notamment, d'identifier les enfants et les éventuels trafiquants d'enfants.

Structure de fonctionnement

Les comités de surveillance communautaires — le nom finalement retenu — relèvent de la Direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille (DNPEF) qui dépend du ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF) dont les directions régionales assurent la coordination des comités locaux tandis que le secrétariat technique de ces comités est assuré par les services du Développement social et de l'économie solidaire (ou ministère du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées). Le comité régional est présidé par le délégué du gouvernement (actuel préfet). La mise en place des comités se situe dans le cadre de l'exécution du plan d'action national d'urgence. Ce plan a été conçu à partir des résultats de l'enquête prospective conduite par le ministère (MPFEF) en partenariat avec l'Unicef et de l'étude nationale sur le trafic transfrontalier des enfants menée par le programme BIT-IPEC.

La mise en place officielle des comités de surveillance, essentiellement tournés vers le trafic transfrontalier, a débuté en janvier 2002 dans la région de Sikasso (à Zégoua et Misséni, deux villages frontaliers avec la Côte d'Ivoire, dans le cercle de Kadiolo) ; mais certains comités existaient déjà sans être « officiellement » reconnus. En fait, les comités de surveillance communautaires revêtent différentes formes et sont relativement hétérogènes tant dans l'historique de leur formation que dans leur composition. Ils vont des relais communautaires érigés en comités, aux comités classiques en passant par les associations villageoises. Autrement dit, les comités émanent de plusieurs intervenants : certains ont été créés par l'État à travers les services de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et leurs partenaires, essentiellement des ONG, d'autres ont été créés à partir d'initiatives locales parfois anciennes. L'annexion de ces diverses initiatives par le ministère de la Promotion de l'enfant et de la famille se réalise plus sur la base d'un partenariat que d'une adhésion formelle ; elle favorise la multiplication de liens lâches avec le ministère. De fait, il n'existe aucun texte législatif ou de document officiel portant création des structures de surveillance communautaires mais, cependant, tout se passe comme si elles avaient été créées par le gouvernement et, de fait, elles en dépendent. Elles relèvent toutefois de l'ordonnance de 1958 (n° 41 PDG du 28 mars) sur les associations (sorte de loi de 1901) et plusieurs responsables insistent sur les aspects positifs du caractère non formel de ce type de structures qui permet d'intégrer les initiatives locales. Le risque existe cependant de possibles récupérations politiques, ici ou là, dans le cadre des collectivités décentralisées ; et plus encore d'une autonomisation sans contrôle.

Le dernier répertoire (non daté) recense 105 comités de surveillance communautaires répartis entre 4 régions et 18 cercles. L'enquête a pointé, dans les zones visitées, la disparition de certains d'entre eux ou leur non-existence (Bankass-central 2 dans le cercle de Bankass ; Kendié et Tiéguou dans le cercle de Bandiagara ; Djenné-central 2 dans le cercle de Djenné) et la création récente de comités non encore comptabilisés dans le répertoire (région de Ségou, cercle de Niono, à Molodo, Sirifila Boundy et Niono-ville). À Bandiagara-central, il n'existe toujours pas de véritable brigade de surveillance bien qu'elle soit inventoriée au répertoire. Ce cas particulier a probablement valeur plus générale. En effet, en 2002, la directrice régionale de la Promotion de l'enfant et de la famille avait insisté auprès des maires pour qu'ils constituent des brigades de surveillance. À Bandiagara-central, comme sans doute ailleurs, le nouveau bureau municipal n'a pas encore pris le dossier en mains. Enfin, à Mopti ville on signale seulement l'existence d'un comité relais sans qu'il y ait de comité de surveillance stricto sensu. À Ségou, a été créé un comité régional. Il n'a pas été possible de vérifier si cela était le cas à Koulikoro.

À l'exception de la région de Sikasso, il n'existe pas actuellement de structure dans tous les cercles des cinq régions retenues ; Sikasso avec 50 structures de surveillance communautaires

représentant près de la moitié de l'ensemble, suivi de la région de Mopti avec 31 structures. La distribution par cercle des comités s'établit ainsi : Sikasso (cercles de Sikasso, Kadiolo, Bougouni, Yanfolila, Yorosso, Kolondièba), Koulikoro (cercles de Nara, Kati et Dioïla), Mopti (cercles de Bankass, Bandiagara, Douentza, Djenne et Koro), Ségou (cercles de Bla, Baraouli, San, Tominian et Niono). La cinquième région retenue est celle du district de Bamako pour laquelle, sauf erreur, il n'existe pas de structure particulière. On peut s'interroger également sur l'absence, dans le Plan d'action nationale d'urgence, de la région de Kayes dont l'économie repose pourtant principalement sur l'émigration (vers l'Europe et de nombreux pays africains) et qui possède une frontière commune avec la Mauritanie et le Sénégal. Or, comme on le sait, les talibés mendiants maliens s'activent en grand nombre au Sénégal. L'explication avancée pour le choix des régions est que le ministère disposait de peu de moyens et que, par conséquent, le Plan d'action devait être orienté en priorité vers les régions où l'actualité du moment était la plus brûlante par rapport aux effets internationaux du phénomène.

Or, l'analyse, juste à l'époque, de l'existence d'un trafic transfrontalier important, principalement vers la Côte d'Ivoire, doit être sérieusement actualisée alors que la crise ivoirienne a fortement contribué au ralentissement de la migration des enfants hors des frontières. Selon des observations faites localement, les flux depuis deux ans auraient subi d'importantes transformations. Au lieu d'emprunter la voie directe vers la Côte d'Ivoire les trajets se modifient avec des voies de passage par le Ghana et d'autres pays de la sous région. On constate également l'arrivée inédite au Mali de jeunes filles nigérianes, souvent des prostituées, qui au lieu de se rendre en Côte d'Ivoire gagnent Bamako, Ségou ou Sikasso. Il y a, par ailleurs, une évidente sous-estimation du problème avec des pays autres que la Côte d'Ivoire comme la Guinée ou le Sénégal. Dans ce dernier pays une bonne partie des talibés à Dakar sont Maliens.

Enfin, au moment de l'enquête, le consultant a cru comprendre qu'il existait un profond malaise au sein de la direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille. Le changement de ministre, le départ de M. Mohamed Attaher Maïga qui avait conçu le lancement — en phase avec les conceptions de l'Unicef — des comités de surveillance communautaires, les incertitudes d'un certain nombre de cadres sur leur devenir, des mutations et, semble-t-il, une moindre volonté politique — voire une véritable incompréhension politique au niveau du ministère —, tout cela entraîne une démobilitation des instances intermédiaires et laisse planer un doute sur la pérennité des structures de surveillance.

Missions

Selon les termes de référence de la Direction nationale de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, la mise en place des structures de surveillance communautaires se situe, comme on vient de le voir, dans le cadre de l'exécution du Plan d'action nationale d'urgence de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants. Cette action visait à impliquer principalement les populations des zones frontalières et des zones pourvoyeuses dans la lutte contre le trafic des enfants.

Une des priorités dans la lutte contre le trafic d'enfants a été la mise en place d'un système de prévention des situations de risques et de vulnérabilité des enfants basé sur les mécanismes communautaires de surveillance et le renforcement aux différents postes de police et de gendarmerie au niveau des frontières. Le comité de surveillance communautaire est donc une organisation locale ayant pour objectif de lutter contre le trafic des enfants sous toutes ses formes. Il est composé d'hommes et de femmes, de tout âge, issus de toutes les couches sociales et de toutes les professions mandatés par la population pour agir en vue de diminuer voire d'éradiquer le phénomène du trafic des enfants. Intervenir davantage en amont du trafic, en prévenant le départ des enfants hors des villages et des communautés, devrait a priori faciliter et renforcer le contrôle et la prévention des départs des enfants dans le cadre d'un trafic. La mise en place de mécanismes communautaires de surveillance des violations des droits des enfants en général et

des situations de trafic en particulier constitue un axe stratégique essentiel de prévention du trafic. Elle permet l'implication des communautés dans le dispositif de sauvegarde des droits des enfants. Cette approche relève aussi bien du souci d'une plus grande efficacité, que d'une approche fondée sur la responsabilisation des communautés dans la prise en charge de leurs problèmes. L'implication des communautés dans le dispositif de sauvegarde des droits des enfants doit les amener à :

- Surveiller les mouvements migratoires des enfants au niveau du village ;
- Surveiller le ressort territorial du village, notamment les pistes rurales et les voies fluviales surtout d'accès aux autres pays ;
- Dénoncer aux autorités compétentes, toute personne suspectée et/ou responsable de trafic d'enfants ;
- Intercepter les enfants qui tenteront de passer les frontières nationales (entrée et sortie) en demandant des informations complètes sur tous les cas suspects ;
- Tenir des rencontres périodiques pour faire le point de la situation relative au trafic des enfants ;
- Consigner dans des supports (cahiers, registres, etc.) les informations sur les cas de trafic d'enfants dénoncés ou confirmés ;
- Échanger les informations avec les autres villages ;
- Mener des actions de sensibilisation sur le trafic des enfants en vue d'une prise de conscience des dangers du phénomène par la population ;
- Élaborer et mettre en œuvre les stratégies les plus appropriées de lutte contre le trafic des enfants au niveau communautaire ;
- Entreprendre toute action légale pouvant contribuer à l'éradication du trafic des enfants.

Composition des comités de surveillance communautaires

Les structures se composent de cinq membres au minimum et de vingt et un au maximum. En réalité, leur composition est généralement laissée à l'initiative des communautés sur la base d'un modèle où l'on retrouve des personnes influentes, des représentants d'associations déjà existantes, soit : le chef de village, les chasseurs *dozo* — censés parcourir la brousse et repérer les trafiquants —, et pour les mêmes raisons, les bergers, les anciens, les religieux, la coordination des associations et organisations féminines (CAFO), le directeur des écoles, etc. Au niveau des cercles, on trouve également un représentant du sous-préfet, de la gendarmerie, du service du développement social, du service de la jeunesse, de l'association des transporteurs. À ce niveau, la direction du Développement social, en tant qu'animateur principal, assure le secrétariat des comités de surveillance. C'est d'ailleurs le représentant de cette même direction qui lors des réunions anime les débats ou sensibilise aux différents thèmes.

Dans la commune de Ségué-Ire (Bandiagara) le comité de surveillance quasi autonome et atypique, qui existe depuis 1992, est fort de trente-six personnes à raison de deux représentants par village ou par hameau, un homme et une femme. Le bureau compte six personnes (quatre hommes et deux femmes), il se réunit chaque fin de mois.

Moyens et stratégies d'action

Les comités de surveillance communautaire fonctionnent sur la base du volontariat. Lors de sa création le comité reçoit une enveloppe symbolique de 25 000 francs de la part du ministère de la Promotion de la femme de l'enfant et de la famille (MPFEF) sur le budget de l'État pour acquérir les fournitures nécessaires (registres, cahiers, bics). En fait, cette dotation a été rapidement supprimée parce qu'il y a eu, selon des personnes interviewées, une telle sensibilisation au niveau national sur le trafic des enfants que les gens ont immédiatement pensé « qu'il y avait à boire et à

manger », un profit à en tirer, et ils venaient pour obtenir quelque chose.

À l'initiative de l'Unicef, certains comités ont été dotés de bicyclettes et quelques-uns de motos.

Comités relais

Selon l'ONG GAAS-Mali (voir ci-dessous), dans la zone Koro, Bankass, Bandiagara, des comités relais auraient été mis en place dans tous les villages à l'exception de deux villages de la commune de Ségué. Les comités relais sont composés de jeunes des deux sexes. Ils interviennent sur des thèmes liés à la scolarisation, sur les conséquences du trafic et sur les droits et devoirs des enfants. Dans son rapport trimestriel, de juin à août 2004, l'ONG avance des chiffres flatteurs sur la présence massive des enfants lors des « camps de leadership de jeunes ». Et, en effet, les photographies prises en ces occasions montrent une forte participation.

Le consultant s'est intéressé à l'activité d'un comité relais à Bandiagara-ville. La désignation des relais a été faite en concertation avec les directeurs d'écoles selon certains critères (rendement à l'école, éveil par rapport au milieu, etc.). Les élèves retenus (de l'école fondamentale, de la 2e à la 6e année) ont reçu une formation à Mopti. Le comité relais constitué de dix élèves a eu une certaine activité, en juin 2003, à l'occasion d'une campagne de sensibilisation selon l'approche genre (un garçon, une fille). Cette campagne a touché trois groupes scolaires (huit écoles du 1er cycle et trois du second cycle). Mais aujourd'hui le relais n'est plus fonctionnel. Les élèves choisis étaient majoritairement des enfants de fonctionnaires ; or, il y a eu des mutations parmi les parents des élèves choisis et les relais actuels ne sont pas plus de cinq. Dans ces conditions, il leur est difficile de mener des activités. En définitive, le comité relais de Bandiagara-ville n'a eu qu'une existence éphémère.

Points positifs

Les acquis pour lutter contre le trafic et l'exploitation du travail des enfants concernent, pour l'essentiel, des avancées législatives et réglementaires, la plupart du temps pionnières dans la sous-région. Ainsi du renforcement des dispositifs juridique et judiciaire avec l'aggravation des sanctions et l'augmentation des contrôles de police sur l'ensemble du territoire et aux frontières, le renforcement de la coopération régionale et la ratification des conventions et lois. Ces acquis mettent surtout en évidence la volonté du gouvernement du Mali de répondre aux sollicitations internationales et induisent, en définitive, peu de mutations à la base, y compris dans le domaine de la sensibilisation, malgré la création d'environ cent cinq (105) mécanismes communautaires de surveillance. Parmi les points positifs on retiendra :

- *La création d'une Direction nationale pour la promotion des enfants et de la famille (1999) ;*
- *La criminalisation du trafic des enfants dans le nouveau Code pénal (août 2001) ;*
- *L'institution d'un titre de voyage tenant lieu d'autorisation de sortie pour les enfants de 0 à 18 ans (novembre 2001) ;*
- *L'élaboration du Code de protection de l'enfant (juin 2002) ;*
- *La formation sur les textes et conventions relatifs au trafic d'enfants par LUTRENA ;*
- *Les accords avec la Côte d'Ivoire (septembre 2000), le Burkina (juin 2004) et le Sénégal (juillet 2004) en matière de lutte contre la traite et le trafic transfrontalier des enfants.*
- *Le Plan stratégique national de lutte contre le trafic et les autres formes d'exploitation des enfants pour la période 2002-2006 ;*
- *L'extrême sensibilité et réactivité des médias et des organisations non gouvernementales au problème du trafic transnational des enfants.*

Interception/Réintégration

Alors qu'il existe une intense circulation d'enfants dans le pays, en particulier vers des destinations internes, le niveau des interceptions paraît faible. En l'absence de statistiques globales, le consultant a relevé de manière aléatoire l'interception par le comité de surveillance de Bankass de quinze fillettes lors de quatre opérations distinctes (cf. Annexe Les migrations dogons). Les interceptions effectuées à Bla (cercle de San, région de Ségou) concernaient uniquement, en 2003, des talibés burkinabés se dirigeant vraisemblablement vers les rizières de l'office du Niger (cf. Annexe Les talibés burkinabés). Leur rapatriement, en l'absence de fonds propres affectés au service social de Bla, a fait surgir de nombreuses difficultés. Il a fallu faire appel à une ONG, World Vision, au préfet et jusqu'à l'ambassade du Burkina Faso à Bamako.

Des enfants ont été rapatriés venant de l'étranger. À Mopti, six enfants ont été ramenés de Dakar, le 5 octobre 2004, grâce au concours de l'OIM et de la DNPFEF. Ils ne voulaient pas rentrer, disant faire de petits métiers à Dakar. À Mopti toujours, on signale le cas d'un enfant d'environ douze ans ramené de la frontière Mali/Côte d'Ivoire et conduit à Koro son village.

Dans le cercle de Tominian (région de Ségou), on recense quatre enfants originaires de la région rapatriés de Côte d'Ivoire, en 2001, et quatre autres enfants au début de 2004 en provenance, ceux-là, de l'intérieur du pays. En 2004, il y a encore eu deux enfants rapatriés de Côte d'Ivoire mais ils étaient accompagnés de leurs parents.

À Dioïla, on compte vingt à vingt-cinq enfants revenus de Côte d'Ivoire. Leur réintégration a été assurée par l'ONG Guanina, ils ont reçu du matériel : des bœufs de labour et des charrues et une formation pour être tailleur, fileur ou agriculteur. À Bankass, l'Association pour la promotion des initiatives de développement communautaires a effectué la prise en charge de cinquante-sept enfants rapatriés de Côte d'Ivoire, en 2003 et 2004, dans le cadre d'un accord avec l'OIM (cf. Rencontre avec des associations infra).

Il faut noter que les enfants rapatriés ne sont pas toujours des enfants victimes de trafic mais souvent des orphelins refoulés de Côte d'Ivoire où ils ont perdu leurs parents à la suite des événements.

Commentaires :

Dans un document interne, la Direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille constate, près de trois ans après la création des premières structures de surveillance communautaires que « leur fonctionnalité et leur efficacité demeurent toujours au centre des questions ». De fait, lors d'un entretien avec le consultant, le directeur, M. Mohamed Attaher Maïga, a estimé à environ 5 % le nombre de structures de surveillance communautaires vraiment motivées et fonctionnelles. Ce constat réaliste de la part de quelqu'un ayant une vue d'ensemble de la situation, montre à quel point il y a urgence à réfléchir sur la manière de poursuivre l'action. Certes, les fora régionaux qui étaient prévus pour la fin de l'année 2004 vont dans le bon sens ; mais, aujourd'hui, plus qu'une dynamisation des dispositifs communautaires en place, le besoin se fait sentir d'une mise à plat radicale de l'expérience au niveau national. La contradiction à résoudre s'énonce ainsi : la prévention ne peut se faire qu'à la base, or les structures communautaires ne répondent pas ou ne répondent que très imparfaitement à cette mission.

L'examen des dysfonctionnements, comme nous allons le voir, peut apporter des éléments de réponse mais il est à craindre que cela ne soit pas suffisant. En premier lieu, il est évident que les comités de suivi et de coordination des activités du Plan d'action national de lutte contre le trafic des enfants créés au niveau des régions et des cercles demeurent encore des structures peu actives, voire inexistantes. En raison du caractère « informel » des comités, il n'existe pas de liens clairement établis et réguliers entre ces comités et les structures de surveillance communautaires. Au fond, les organes de coordination et de suivi n'interviennent que de manière épisodique ou, comme nous avons pu le constater dans plusieurs cas, uniquement lors de la création du comité de surveillance communautaire et, par la suite, l'organe supérieur ne se manifeste plus. Le fait que la

Direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille ne dispose pas d'antennes propres dans les cercles représente un handicap sérieux. C'est, en effet, la Direction du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées chargée de l'action humanitaire et de la promotion des collectivités qui assure le plus souvent le suivi des comités. Or, le Développement social doit faire face à des tâches multiples et à des sollicitations diverses avec un personnel réduit. La lutte contre le trafic des enfants est une tâche supplémentaire et parfois subsidiaire car elle ne s'inscrit pas nécessairement parmi les priorités du service.

En outre, l'efficacité des personnels est relative compte tenu des mutations qui provoquent une forte rotation ou du départ prochain à la retraite de tel agent. Du coup, les nouveaux agents manquent d'expérience, ils ne sont pas mis au courant des dossiers ou, quand ils le sont, ils ne reprennent pas toujours les initiatives de leurs prédécesseurs. Dans ces conditions, il est difficile de maintenir la pression sur les comités villageois. Quant aux agents proches de la retraite, ils rechignent à s'investir dans la cause du trafic ou bien s'en désintéressent carrément. Par ailleurs, au niveau de telle direction provinciale de la Promotion de l'enfant et de la famille, le consultant a pu constater que le responsable ne se rend jamais sur le terrain, il envoie un agent et attend ses informations de relais locaux. Enfin, il n'existe à peu près aucune concertation et donc aucune synergie entre les services ce qui entrave l'action et décourage les meilleures volontés d'agir.

La première mesure urgente à prendre devrait donc consister à motiver et à rendre véritablement opérationnelles les structures intermédiaires au niveau des cercles. La solution idéale serait évidemment la nomination d'un agent uniquement chargé de la lutte contre le trafic des enfants pour éviter la dépendance à l'égard de l'Action sociale et cet agent aurait en plus quelques moyens à sa disposition. On pourrait même envisager une évolution de ses missions qui s'orienteraient, en plus du trafic, vers une notion de protection globale de l'enfant (contre les violences, l'excision, etc.) et pour le respect de ses droits. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de lutte contre le trafic au niveau du cercle permettraient de concrétiser pour tous un certain nombre d'objectifs. Quoi qu'il en soit, c'est probablement au niveau du cercle qu'il faut intervenir prioritairement avant même de penser au redémarrage des comités villageois.

Quant aux structures de surveillance communautaires leur diversité et leur hétérogénéité rendent difficile toute mesure d'ordre général. Un constat s'impose cependant, les structures qui marchent correctement sont celles où l'on trouve une forte individualité capable d'entraîner dans l'action, pour des raisons de convictions personnelles, les autres membres du comité. C'est le cas à Bankass, à Ségué-Iré. C'est également le cas au niveau des cercles, mais dans une moindre mesure, à Tominiou ou San par exemple. La dynamique des structures dans San tient surtout au rôle d'intermédiaire que joue le représentant de l'ORTM à San (Sékou Saouati). Malheureusement, il s'agit à chaque fois de cas individuels dont l'ardeur et la motivation propres sont difficilement transmissibles. Or, comme on l'a vu, c'est la notion même de bénévolat strict qui pose problème.

En même temps, même là où les structures maintiennent le contrôle sur les enfants et les adolescents dans une main de fer, comme à Ségué-Iré en pays dogon, elles ne peuvent que freiner l'exode des jeunes sans pouvoir l'arrêter tellement est forte la pression des jeunes et leur volonté de partir. Alors même que les structures traditionnelles se sentent également concernées, comme le *hogon* (ou conseil animiste) à Binè, elles se révèlent totalement impuissantes à enrayer le phénomène et ne peuvent que le déplorer. C'est le constat que le consultant a pu faire, tant au Mali qu'au Burkina Faso : dans les sociétés dogons, les adultes hommes sont parfaitement incapables de comprendre, et encore moins de maîtriser, la frénésie de départ des enfants, et en particulier des fillettes.

À l'inverse, en l'absence d'un membre véritablement rassembleur au sein du comité, l'intérêt des uns et des autres se disperse, diffère, s'oppose parfois et les actions du comité s'individualisent fortement. Une fois le comité mis en place, on voit tel ou tel s'arroger le droit de prendre une décision sans concertation avec les autres membres. À cause de cela, ou pour d'autres raisons encore, on constate une désaffection importante des membres. Quelquefois il ne reste plus qu'une

seule personne dans la structure. Même des structures dynamiques comme celle de Bankass souffrent d'une forte déperdition de membres : à peine un tiers des membres est opérationnel dans ce cas. Il faudrait probablement renouveler régulièrement les comités de surveillance — tous les deux ans ? — afin de pallier à l'hémorragie des membres.

Pour le reste, bien souvent, les structures ont été mises en place de manière bureaucratique — « C'est quelque chose qui est venu du haut », dit-on — afin de satisfaire à une directive de l'administration. Elles sont donc d'emblée peu portées à s'animer. Ensuite, par absence de suivi, la structure est abandonnée à elle-même ; elle s'étiole avant même de s'être véritablement mise en mouvement. Ou bien, elle s'applique pendant un certain temps à réaliser les directives puis, elle s'enlise jusqu'à devenir une structure purement formelle. C'est ainsi, comme le remarquent plusieurs informateurs, que les structures une fois constituées ont tendance à « s'occuper de leurs propres affaires ». Les comités s'activent un peu à la saison sèche, mais dès que les membres s'adonnent à leurs activités agricoles, les comités s'immobilisent. Même là où existe au niveau du cercle une volonté de faire bouger les choses, les responsables se heurtent à un grand immobilisme : « les brigades n'ont aucune fonctionnalité », « le comité n'est pas dynamique, il ne fonctionne pas. », sont les constatations que l'on entend le plus souvent. Bref, du fait d'un suivi épisodique, les différents comités n'ont aucune relation entre eux ; ils ont également tendance, dans le meilleur des cas, à s'autonomiser pour agir ou, plus généralement, à attendre l'arme au pied une incitation pour se mobiliser.

Les lourdeurs bureaucratiques représentent un frein à tous les niveaux. Ainsi, entre la dénonciation par la presse de l'exploitation de talibés burkinabés dans la zone rizicole (voir annexe Les talibés burkinabés), en 2002, et l'annonce des pouvoirs publics de mesures immédiates, il faut attendre plus de deux ans pour voir la création de comités de surveillance communautaires dans cette région. De la même manière, après une année d'exécution de son programme par l'ONG Care-Mali dans le cercle de Bla et la création de comités auprès de cinq communes (Touna, Fani, Falo, Yangasso, Diaramana), l'ONG revendique deux comités actifs, ceux de Fani et de Falo. En fait, le maire de la commune rurale de Fani ne parle actuellement que d'une phase de formation et de sensibilisation. Le comité n'existe encore qu'au niveau de la commune et la formation de comités villageois dans les dix-huit villages débute seulement. On voit à quel point est lent le processus de mise en mouvement.

Au bout du compte, les comités sont très limités dans leurs actions à cause du manque de moyens de déplacement ; d'absence de motivation des membres ; du manque d'appui technique (dans le cas notamment des comités créés sans l'appui des partenaires du plan d'action national) ; celles-ci après plusieurs années se limitent toujours dans la plupart des cas à la sensibilisation. On peut s'interroger sur la nature et la pertinence de cette sensibilisation.

D'une part, tous les comités de surveillance communautaires n'ont pas reçu la formation sur les dispositifs de prévention et de lutte contre le trafic d'enfants. Cette formation est nécessaire dans la mesure où divers débats ont permis d'identifier un certain nombre d'obstacles liés à la méconnaissance de tous les dispositifs en matière de lutte contre le trafic des enfants et aux missions assignées aux comités. Les membres du comité ne possèdent pas le même niveau d'information sur la nature de leur action. L'appréciation de la situation varie donc selon les membres et d'un comité à l'autre. Ce qui est vrai pour les membres des comités l'est également pour les autorités locales, les divers intervenants et a fortiori pour les villageois.

D'autre part, comme les comités ont été clairement mis en place en réponse au mouvement transnational des enfants, notamment vers la Côte d'Ivoire, les mandats qu'ils se donnent manifestent une confusion évidente à propos de la distinction entre le trafic des enfants et la migration des enfants, en particulier la migration saisonnière. Certains comités, comme à Ségué-Iré ou à Daiola tentent de filtrer systématiquement tous les déplacements d'enfants. À Ségué-Iré, il faut un laissez-passer pour se rendre au marché de Bankass, à Daiola il existe un cahier d'enregistrement sur lequel sont signalés les départs et les retours des enfants, y compris pour des achats à Ségou. Certes, une des missions des comités est de « Surveiller les mouvements

migratoires des enfants au niveau du village », mais on peut se demander jusqu'à quel point ces contrôles tatillons, et d'autres mesures, ne sont pas contradictoires avec l'application de la Convention des droits de l'enfant. Le fait que les directives nationales ne distinguent pas entre trafic externe et trafic interne, ne précisent pas non plus de différences selon le genre, conduit des comités à empêcher féroce toute migration et d'autres à pratiquer un grand laxisme à l'égard des mouvements internes : « Ce sont des enfants qui vont chez des parents. C'est une affaire entre parents nous, on ne s'en mêle pas ». Bref, les comités de surveillance communautaires auraient besoin d'être accompagnés, compte tenu de la complexité du phénomène contre lequel ils interviennent, ils auraient besoin de directives opérationnelles plus claires ; mais cela relève d'un suivi constant et on a vu que cela n'était pas le cas. Le risque existe d'une dérive ou même d'une application aberrante au niveau local des décisions prises au niveau national.

Le rôle des uns et des autres, officiels et non officiels, devrait également être mieux défini. C'est ainsi que beaucoup de membres des comités se posent la question de la légitimité dont ils bénéficient pour intervenir auprès de leurs concitoyens. Cette absence de statut légal comme entrave à l'action du comité a été fortement soulignée à Bankass : « Le problème c'est qu'ils n'ont aucun badge (ou carte professionnelle) pour se faire identifier. Ils tapent sur ceux qui résistent. Mais sur quelle base agissent-ils ? Sur quel texte juridique s'appuient-ils ? Car, quel statut ont-ils pour faire ce travail ? ». La brigade demande un statut légal et l'intégration d'un conseiller juridique. Au fond, les comités qui agissent avec la gendarmerie et la justice souffrent d'un manque de reconnaissance alors que, dans leur optique, ils se situent souvent aux avant-postes. La question de la légitimité des comités est d'ailleurs récurrente et elle a été également abordée au Burkina Faso par des membres des CVS, en particulier par les transporteurs.

Comme il a été dit, l'hétérogénéité des comités, leur ancienneté variable, leur appartenance statutaire et de nombreuses autres variables rendent difficile toute comparaison. Pour ce faire, il serait nécessaire de définir des mécanismes de suivi et d'évaluation des activités des comités à partir d'indicateurs standards. Il semble bien que les comités de surveillance communautaires ne disposent pas de supports harmonisés de collecte de données. Cette situation ne facilite pas l'évaluation des activités qu'ils mènent. Cependant, deux difficultés de fonctionnement reviennent avec insistance dans les entretiens : l'absence de statut légal des membres des comités de surveillance et le caractère bénévole de leur intervention qui ont pour conséquence la démotivation de la plupart de ses membres. Il serait peut-être utile de réfléchir à l'institution d'une prime d'encouragement en nature ou en espèces, sans que cela ne soit un salaire.

En conclusion, on fera état de remarques diverses recueillies au cours des entretiens. Les agents de l'administration ont attiré l'attention sur le manque de ressources financières visant à aider les comités de surveillance contre le trafic des enfants. Ils font également remarquer que les directions régionales ont souvent des ressources financières et matérielles inappropriées contre le trafic. Ainsi, il n'existe aucune ligne budgétaire pour les hébergements des enfants interceptés ou rapatriés et pour l'accompagnement de ces enfants dans leur famille. La réhabilitation des enfants victimes de trafic est bien souvent inexistante.

Enfin, se manifeste à peu près partout un problème en ce qui concerne les moyens de déplacement, notamment pour la surveillance de l'espace communal les jours de foire et la surveillance des transporteurs qui peuvent charger à l'extérieur de la ville ou du village. L'Unicef pourrait fournir de petites motos. Les membres des comités indiquent leur préférence pour la petite Yamaha classique plutôt que des moto-cross, qui seraient plus facilement convoitées et éventuellement détournées par le maire ou le préfet. Les agents déplorent une formation juridique mal adaptée et une rotation importante des juristes qui restent peu de temps au même poste. Ils indiquent qu'il n'y a aucun magistrat spécialisé dans le droit des enfants ; ainsi, par exemple, un président de tribunal de commerce peut être nommé du jour au lendemain président du tribunal pour enfant. Enfin, les informations par rapport aux normes nationales et internationales sur la question sont mal connues : il n'y a ni diffusion de ces normes ni vulgarisation.

Il y a à l'évidence un problème de coopération entre les communes, la société civile, le secteur

privé et le gouvernement. On a déjà remarqué le suivi chaotique à l'égard des comités : « Pendant un temps, la direction régionale appelait pour s'informer mais actuellement les choses sont au point mort ». La gendarmerie est critiquée pour son manque de collaboration : les gendarmes ne signalent pas les mouvements, il y a rétention de l'information et en même temps, selon les agents de l'administration, les gendarmes arrêtent un peu n'importe qui. Outre la gendarmerie, il existe de nombreuses organisations non gouvernementales qui agissent sans concertation entre elles ou avec les autres intervenants. Enfin, l'arrivée de nouvelles équipes communales dont la composition est parfois profondément bouleversée, peut modifier l'appréhension par les élus des plans de lutte contre le trafic et l'exploitation du travail des enfants. Les nouvelles équipes, notamment lorsqu'il y a prise en charge financière de tel ou tel aspect d'un projet, ne se sentent pas nécessairement engagées par rapport aux plans précédents. Elles peuvent également être plus sensibles aux intérêts économiques locaux ou tout simplement aux pressions de leurs administrés par rapport au phénomène migratoire. Des suggestions sont faites par les agents ou les membres des comités : l'établissement d'une véritable synergie entre les différents intervenants dans le domaine de la lutte contre le trafic des enfants, notamment entre les services techniques de l'administration concernés, les collectivités décentralisées et les partenaires au développement. Il serait temps enfin de renforcer la mobilisation sociale en faveur des enfants victimes du trafic à travers une campagne d'information, d'éducation et de communication massive. En effet, l'effervescence nationale sur le sujet qui s'était manifestée lors des révélations sur le trafic transfrontalier des enfants vers la Côte d'Ivoire est aujourd'hui bien retombée. Ceci aussi, explique en partie le caractère routinier des comités de surveillance villageois.

Rencontre avec des membres des comités de surveillance communautaires

Bankass (cercle de Bankass, région de Mopti) : Entretien avec Bakary Samaké, animateur jeunesse et sport, président de la brigade de surveillance.

À la base de la création du comité il y a la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille. C'est elle qui en a pris l'initiative il y a environ trois ans [en 2002, lors du Plan d'action national de lutte]. Nous avons constitué un noyau qui a reçu une formation sur le trafic à Mopti, puis sur place ici : qu'est-ce que le trafic, quelles sont ses causes, comment cela se passe-t-il, quelles sont les conséquences du trafic, etc. ? Nous avons également reçu une formation sur le permis pour la sortie des enfants de moins de dix-huit ans.

Sur le fonctionnement de la brigade, nous-mêmes étions intéressés à cause du scandale causé par les filles qui revenaient avec des grossesses. Cela nous faisait mal. Le but du comité est le suivant : cibler les réseaux (coxers, etc.), traquer les réseaux, procéder à la récupération des enfants. Notre travail est de surveiller la sortie des enfants (à l'autogare, etc.) pour les conduire à la gendarmerie. La brigade effectue un travail bénévole. Nous avons seulement touché des *per diem* lors de la formation par la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille. Et nous avons reçu deux vélos. Il y a deux femmes dans la brigade. L'une vient de se marier, l'autre enseigne et donc elle n'est pas tellement disponible. En fait, la structure est laissée à sa propre initiative. L'intérêt des uns et des autres diffère.

Il faudrait élaborer un plan d'action par la brigade afin de priver (sic) les gens de partir. La solution c'est de fixer les jeunes. Les enfants vont faire la récolte de riz dans le Macina. Il faudrait aménager le Sourou (bras de la Volta noire qui vient du Burkina Faso). Et développer d'autres activités comme le filage du coton. Il existe des sections d'alphabétisation (sur financement Unicef). La brigade, c'est une vingtaine de membres. Notre action c'est d'empêcher la sortie par Bankass, par Dialassagou, Koulogo, Tori, Doundè, par les autres portes de sortie vers le Burkina Faso. Par Sokoura et l'exode vers l'Arabie saoudite. Par Wongoro une sortie vers le Burkina Faso.

Nous avons conduit quatre opérations :

1e opération : interception de trois fillettes de 11 à 14 ans.

2e opération : interception de treize fillettes dont quatre se sont échappées. Les filles restantes ont été conduites à la gendarmerie. Nous avons également mis la main sur le coxer.

3e opération : interception d'une fillette du cercle de Koro, qui était fiancée. On a voulu l'enlever pour l'emmener à Bamako. Le fiancé a été informé de la chose ; il s'est battu avec celui qui voulait enlever la fille. Ils ont été conduits à la brigade de gendarmerie.

4e opération : interception de deux fillettes de 13 et 16 ans dont l'une a l'habitude d'aller à Bamako et qui emmenait l'autre.

En ce qui concerne les réseaux, la plupart des trafiquants sont des coxers, des gens de la zone : « J'ai un ami dans telle ville qui cherche une bonne ». D'ici on la conduit à Sikasso qui est un relais vers la Côte d'Ivoire. C'est une première définition du réseau. En deuxième lieu, autrefois les gens enlevaient des femmes. On assiste à une transformation de cet aspect culturel. Maintenant on enlève des fillettes de 14 ou 15 ans, on les charme et on fuit avec. La fille s'embauche quelque part et le garçon aussi. La fille amène la nourriture. Et, troisièmement, quand des jeunes reviennent avec une moto, les parents poussent leurs enfants à partir en leur disant qu'ils sont des « bons à rien ». Ils les incitent à faire comme les autres.

Le réseau, cela a deux aspects. Il peut y avoir un réseau organisé. Le deuxième aspect est hérité des habitudes. Les gens ont l'habitude d'aller ailleurs (en Gambie, à Dakar, pour l'arachide). Aujourd'hui cela a seulement changé de destination. Auparavant la migration était organisée au sein de la famille. Le chef de famille décidait de qui partirait telle année. Ce qui a dévié aujourd'hui c'est cela. Chacun court derrière son intérêt. Chacun pour soi. Les parents incitent les enfants à partir pour payer l'impôt ou autre chose. Celui qui revient avec quelque chose se montre ; il donne envie aux autres d'y aller. C'est le phénomène le plus fort qui incite les jeunes à partir. Ils ne reviennent même plus pour l'hivernage [pour aider à la récolte].

Le domaine du trafic d'enfants est très complexe. Bankass est une zone de transit. Le but c'est de ne plus passer par la répression et d'essayer d'en venir à la prévention. Les filles sont plus nombreuses à partir que les garçons. Tous les enfants sont prêts à partir. Ce sont de jeunes ruraux. Dès que l'occasion se présente ils sont prêts à partir. Même les villages peuls sont atteints au même titre que les villages dogons. Le plus souvent les filles ce sont les mamans qui les font partir sans en avertir le père. Ce n'est pas seulement la pauvreté, c'est le désœuvrement (les cultures ne durent que quatre mois), la monotonie de la vie. Cela donne envie de changer d'air, l'envie de se distraire. Les jeunes sont dans les villages comme des moutons : ils s'ennuient. Certes, il faut lutter contre le trafic, créer les conditions pour que l'enfant ait accès à l'éducation. Mais il ne suffit pas de dire comme l'Unicef que l'éducation est un droit, il faut aussi des classes et des maîtres.

Entretien à Ségou avec Diallo Souleymane, chef de la division régionale de la direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille.

Au niveau de la région de Ségou, il existe quatorze structures mises en place en février et mars 2002. Leur répartition géographique est la suivante : Tominian (Timissa), San (Daelen, Teneni, Tamarro, Zamblena), Bla (Bla, Yangasso, Diaramana, Touna, Falo), Ségou (Samena), Baraouéli (Baraouéli, Tamani, Kamba). L'ensemble de ces quatorze structures a été constitué en 2002.

En ce qui concerne la fonctionnalité, les structures qui fonctionnent normalement sont celles de San et Timissa plus celle de Samena à Ségou. Elles ont envoyé au moins deux rapports (fiches de collecte de données sur le mouvement des enfants). On constate un problème dans Bla, aucune des structures n'a fourni de rapport. Peut-être faut-il les remobiliser ou les restructurer. Un point très important à considérer, c'est que là où cela ne fonctionne pas il faut restructurer les comités pour qu'ils soient plus fonctionnels. Quelquefois il n'y a plus qu'une seule personne dans la structure. La dynamique des structures dans San tient surtout au rôle d'intermédiaire que joue le représentant de l'ORTM à San (Sékou Saouati). Dans le cercle de Bla, cela ne fonctionne pas. Plus récemment, fin septembre 2004, quatre nouvelles structures de surveillance par rapport au

travail des enfants ont été constituées au niveau des communes dans la région de Niono. Les quatorze premières structures s'intéressent à l'exode des enfants avec une orientation spécifique vers le trafic d'enfants. L'Unicef a envoyé quatre bicyclettes pour les structures les plus méritantes : Tamaro, Zemblena, Teneni, Daelen. La création d'une structure s'effectue lors d'une assemblée générale dans un village. Sont présents l'ensemble des représentants des couches sociales et la présidence du comité de surveillance est donnée soit au chef de village soit au sous-préfet (cas de Falo, Yangasso et Tamani), soit dans certains cas au président de l'association des chasseurs (cas de Barouéli) ou bien encore au président de la coordination des jeunes (cas de Zemblena). Il n'y a pas de définition de la structure. On leur dit « prenez un président » et tous les autres sont membres et parmi eux ils désignent un secrétaire permanent. Les raisons des départs sont les suivantes : aller en quête d'argent pour avoir des habits. Les garçons partent vers les grandes villes et l'extérieur (Burkina et Côte d'Ivoire) ; les filles vont se placer comme aides ménagères à Ségou ou Bamako.

Le trafic en tant que tel n'est pas visible. Mais des détournements sont possibles en cours de route ou à l'arrivée. Dès que vous sortez, vous êtes vulnérable. En 2002, selon les renseignements fournis par quatre structures, il y a eu 225 départs dont 25 % vers l'extérieur. La sécurité veut bien que l'on intercepte tous les mineurs mais le problème c'est à qui les confier d'autant que la prise en charge alimentaire n'est pas prévue.

Entretien à Barouéli avec Mody Sylla, chef du village de Barouéli et président du comité de surveillance [pays Marka].

Même mon propre gosse vient de s'enfuir pour aller en ville. Il n'a même pas voulu faire l'hivernage avec nous. Certains ont même peur de travailler avec nous, de nous aider. Ici, le départ des filles est peu fréquent, mais les garçons oui. Certains reviennent, d'autres non. Ils n'aiment pas cultiver la terre. Ils préfèrent aller en ville pour cirer les chaussures. Autrefois, et même actuellement, il y avait des départs vers l'étranger. Ma fille vient de m'appeler, elle est au Canada. D'autres sont au Congo-Brazzaville, au Cameroun, au Gabon, en Angola, en France, aux USA, en Espagne, au Canada et en Côte d'Ivoire. Même au Ghana. Ils cherchent la richesse, l'argent.

La brigade ou le comité existe depuis au moins quatre ans. Elle a été créée à l'initiative de Ségou, de la Direction régionale de la Promotion de l'enfant et de la famille. En période sèche cela fonctionne un peu mais dès qu'arrivent les travaux champêtres les membres ne sont plus fonctionnels. Le comité va dans les gares, ils demandent aux transporteurs où vont les enfants qu'ils transportent. C'est tellement facile de partir maintenant, il y a des voitures tous les jours à toute heure, ils sortent à 4 heures du matin par exemple. Pour payer le transport certains travaillent ici pour avoir l'argent. Les parents acceptent que les enfants partent. Et la plupart du temps les enfants vont chez des parents. Dans les villages environnants, les enfants fuient pour venir travailler ici (en période morte) et au moment de l'hivernage ils repartent vers leurs villages. Ici, ils fabriquent le banco pour les maisons, ils ramassent le fumier pour les champs, ils coupent les vieux pieds de coton. Le coton est très exigeant, il demande beaucoup de travail. Le travail est contraignant et en même temps toujours peu rentable. De juin à juin pour une récolte, il est difficile de récupérer l'argent investi. La brigade a uniquement été installée pour le trafic des enfants [et pas pour le travail des enfants]. À Ségou, ils ont peut-être intercepté des enfants, mais ici nous non. Les enfants trafiqués sont venus de Côte d'Ivoire ; il y a eu un ressortissant de Sanzando en 1998. Et plus tard, en 2001, il y a eu deux enfants dont les parents avaient été tués en Côte d'Ivoire. Ils sont venus par le Ghana vers Banemba.

Entretien dans la commune de Béléko (région de Koulikoro) avec N'Golo Coulibaly, directeur de l'école A (1er cycle), président du comité de surveillance.

Le comité a été créé en 2001 à l'initiative de Koulikoro par le coordinateur et par Mme Mariko Aminata Sidibé chargée de la cellule à Dioïla [Service du Développement social et de l'économie

solidaire]. Le bureau compte dix membres, avec des représentants de : la mairie, la société civile, des transporteurs, de la jeunesse, du service de santé. Il y a eu quelques visites de sensibilisation. Les choses sont devenues très dormantes. Il y a un problème d'argent. Comment organiser la formation afin de motiver le comité ? Comment le redynamiser afin de le mettre en capacité de fonctionner réellement. C'est un comité dormant, quelque chose qui est venu du haut. Il faut donner une formation aux membres. Il y a eu une réunion avec la structure supérieure et depuis plus rien. Il y a eu quelques cas de refoulés pris à la frontière et reconduit dans leur famille. L'ONG Guanina a été chargée de leur réhabilitation (petit élevage). Mais tout cela s'est effectué à l'insu du comité, j'ai d'ailleurs porté plainte. J'ai vu cela comme une manière de saboter notre travail. Tout cela s'est passé au niveau de la mairie et les responsables de la mairie [pourtant membre du comité] n'ont pas convié le comité. On ne constate pas de départs importants ici. Le coton et le petit maraîchage permettent de retenir les enfants.

Les transporteurs doivent prendre des mesures de prévention et signaler les enfants à la mairie mais il n'y a jamais eu de cas.

Entretien à Dioïla (région de Koulikoro) avec Mme Mariko Aminata Sidibé, du service du Développement social et de l'économie solidaire.

La direction régionale de Koulikoro a été mise en place en 2001. Sur six comités, trois des comités sont actifs : Mena, Diébé et Gnandjilj. Les autres (Fana, Massigui et Béléko) le sont moins. Nous avons reçu quatre vélos. J'en ai donné un à Mena, à Diebé et à Gnandjila. J'hésite sur le comité à qui donner le quatrième [le consultant constate la présence du vélo dans son emballage]. Oui, les comités ont reçu des registres, mais je n'ai pas vu ces registres revenir. Il faudrait former des relais en alphabétisation pour tenir les registres. Il y a eu quelques enfants de sept ou huit ans récupérés par le syndicat des transporteurs. Parmi ces enfants, j'ai nourri une fillette pendant une semaine. Je n'ai eu aucun argent pour la nourrir et, ensuite, pour la ramener en moto dans sa famille. On compte vingt à vingt-cinq enfants revenus de Côte d'Ivoire. Ils ont reçu un peu de matériel à travers l'ONG Guanina : des bœufs de labour et des charrues et une formation pour être tailleur, fileur ou agriculteur.

Rencontre avec des associations

Entretien avec Abdoulaye Guindo dit Allayefenu, directeur l'Association pour la promotion des initiatives de développement communautaire (APIDC). Bankass (cercle de Bankass, région de Mopti)

L'Association pour la promotion des initiatives de développement communautaire (APIDC) a été créée le 15 novembre 1997, elle a son siège à Bankass, chef-lieu de préfecture (région de Mopti). Elle intervient dans l'inventaire des initiatives de développement (sécurité alimentaire, hydraulique villageoise et pastorale, promotion des activités féminines, protection des enfants, etc.) et dans le renforcement des capacités d'autopromotion des communautés organisées à travers la formation, l'information, le financement et les échanges d'expériences. Elle bénéficie de l'expérience du Programme d'appui à la gestion des terroirs villageois du Séno-Gondo (Fonds d'équipement des Nations Unies).

L'APIDC intervient depuis plusieurs années dans les cercles de Bankass, Koro et Bandiagara dans le domaine du trafic des enfants et sur d'autres aspects du développement local. L'ONG a une bonne expérience en matière de réinsertion des enfants victimes de trafic à travers le Projet conjoint de réinsertion et réhabilitation des enfants victimes de trafic (PCRET).

L'ONG a fait une proposition technique et financière à l'Unicef, en août 2004, pour la mise en œuvre du projet de lutte contre le trafic des enfants, « Exode précoce des enfants : prévention et réinsertion des enfants interceptés et victimes du trafic dans le cercle de Bankass », visant à la réinsertion de deux cents enfants (200) dans le cercle de Bankass à l'horizon 2006.

Le travail de l'APIDC, en ce qui concerne le trafic d'enfants, a débuté avec l'OIM à propos du trafic transfrontalier entre le Mali et la Côte d'Ivoire (1999 à 2002). L'ONG a répondu à l'avis d'appel d'offre lancé auprès des ONG susceptibles d'intégrer des enfants. C'est ainsi que l'APIDC a été choisie. Avec le soutien de l'OIM, nous avons pris en charge vingt-quatre enfants (24) rapatriés de Côte d'Ivoire, en 2003, et trente-trois enfants (33) en 2004 soit au total cinquante-sept enfants (57). Parmi les vingt-quatre enfants de 2003, il y a une dizaine de filles. Ils ont été réinsérés dans cinq communes.

Nous leur apportons une aide dans divers domaines de la formation professionnelle : pour les filles, en teinture (3), art culinaire ou gargote (3), coupe et couture (4) ; pour les garçons, en mécanique moto (2). Nous les soutenons également pour des activités génératrices de revenus : embouche ovine (engraisser) et culture attelée.

En ce qui concerne l'embouche (10 filles et 28 garçons), nous leur donnons un mouton, les soins vétérinaires, le fourrage, une charrette et un âne. Cela leur permet de prendre un départ. Ensuite, à la première vente l'enfant reprend l'opération à son niveau. Pour la culture attelée (7 garçons), nous leur fournissons une paire de bœufs, une charrue de fabrication locale, les accessoires (joug, etc.) et une charrette. Les animaux sont soignés et vaccinés. Les semences sont sélectionnées. Ils bénéficient, en outre, des formateurs et des services vétérinaires et agricoles. Les enfants sont accompagnés jusqu'à la saison hivernale. À ce moment on effectue le point sur le bénéfice que l'enfant a pu dégager sans le coût de l'équipement.

Au vu de ces réalisations, l'ONG a été fortement sollicitée par des enfants victimes de mariage forcé ou de mariage précoce ou bien victimes de mésententes familiales ou d'autres sévices afin de bénéficier des protections et des interventions de l'APIDC. Mais compte tenu de ses moyens, l'association ne peut répondre qu'à quelques isolés. Actuellement la formation est terminée. L'association rencontre diverses difficultés. En ce qui concerne la formation professionnelle, le bailleur table sur cinq ou six mois et c'est toujours trop court. Mais c'est la durée du contrat légal. Ensuite, on favorise la mise en place d'une espèce de contrat moral avec les formateurs.

La suggestion que nous faisons serait de prolonger le temps de formation, de payer les enfants tandis que le formateur bénéficie du travail de l'enfant. Bankass est un grand lieu pourvoyeur de l'exode. Il y a à cela plusieurs facteurs économiques et sociaux. Et d'abord un appauvrissement général d'une région dans laquelle il n'y a plus rien à faire après la récolte. Certains facteurs sociaux comme les conflits interfamiliaux sont engendrés par le problème de la polygamie. Dans ces familles il arrive fréquemment que le chef de famille soit en désaccord avec l'une de ses femmes dont les descendants pâtissent de ce conflit familial. Le père favorise un enfant plutôt qu'un autre et cela pousse l'enfant qui ne s'entend plus avec son père à l'exode.

Il y a en plus la question du mariage forcé et du mariage précoce pour les filles. On donne la fille à une famille. Dès sa naissance l'enfant est destinée à telle famille. L'enfant ayant peur des représailles des parents [si elle refuse le conjoint imposé] part en exode. En général, elle ne revient pas et se marie ailleurs avec tout ce que cela comporte. Le mariage précoce répond à des considérations religieuses et traditionnelles. On dit que la fille doit toujours être mariée vierge, vers 13 ou 14 ans. C'est pour échapper à cela qu'elle prend la fuite et part en exode. Naturellement, il y a ces préceptes religieux et traditionnels et à côté le code malien de la famille, de la tutelle et de la parenté. Il interdit le mariage sans consentement sous peine de punition.

Également, il y a pas mal d'orphelins refoulés de Côte d'Ivoire. Ils y ont perdu leurs parents à cause de la situation. Nous menons des actions pour les réintégrer dans les familles en soutenant financièrement ces familles et en assurant une formation professionnelle aux enfants. Si l'enfant est vraiment en bas âge on l'inscrit à l'école et on verse les frais de scolarisation à la famille d'accueil. Dans le cadre du travail avec l'OIM, nous avons découvert les causes des départs évoqués ci-dessus. Mais il faut élargir le domaine d'action. Car l'enfant qui quitte sa famille pour des raisons conflictuelles et qu'on ramène en famille, est-ce que cela résout son problème ?

On sent la nécessité d'avoir un juriste pour sensibiliser les parents autour de la question du mariage forcé. Il faudrait pouvoir faire appel à un psychologue ou à un sociologue lorsque

l'enfant quitte à cause de la marâtre. Une situation où le père veut détourner les animaux de l'enfant pour les enfants d'une autre femme. Il faudrait des démarches auprès des parents pour des tentatives de réconciliation. Quand au trafic avec la Côte d'Ivoire et les gens que l'on rapatrie ? En fait, avec la guerre on peut dire que les agents de rapatriement sont sur place. Maintenant, avec le conflit, si les Dioulas (Maliens, Burkinabés ou Guinéens) apprennent que les planteurs (les Baoulés et autres autochtones) emploient des enfants, ils les libèrent. Souvent ces enfants migrent d'eux-mêmes, d'autres deviennent enfants soldats. Certains reviennent par leurs propres moyens.

Il y a eu des rapatriements en 2002, 2003 et début 2004. L'office chargé des rapatriements a arrêté son action. Maintenant c'est le sauve-qui-peut avec des retours spontanés. À propos de la lutte contre le trafic il est nécessaire d'intercepter les enfants au départ. Car malgré tout ce qu'on peut dire [de mauvais] sur la Côte d'Ivoire les enfants ont envie de partir. Dans des localités comme Bankass il existe une brigade d'interception des enfants mineurs. Un jour comme aujourd'hui, un mardi, jour de foire, il y a des véhicules en provenance de partout.

La situation complexe. Le plus souvent les enfants partent volontairement. Il existe une complicité des transporteurs. L'enfant voyage à crédit et rembourse à l'arrivée. L'exploitation commence là avec le cercle vicieux du remboursement. Lorsque le transporteur a fait cela une ou deux fois, il peut s'entendre avec un planteur : « Bien, la prochaine fois je t'envoie combien d'enfants ? ». Mais le trafic où l'on vient s'entendre avec les parents sans le consentement de l'enfant, il y a peu de cas. En réalité, les enfants partent volontairement avec la complicité de la mère ou du père.

Il existe quelques rares cas de filles emmenées par des Hadjala dans un but de prostitution (4 ou 5 cas). Mais les filles qui avaient été enlevées ont été ramenées ici sur dénonciation d'un jeune du village : il les avait vues et reconnues au bordel où il allait. L'exode des filles c'est un phénomène récent qui date d'après 1990. Les garçons partent comme l'avaient fait avant eux leurs pères et leurs grands-pères. C'est ainsi qu'on trouve à Kumassi et à Accra au Ghana de fortes colonies dogons.

Les filles c'est après 1990 qu'elles ont commencé à partir vers la Côte d'Ivoire. Elles ont fait de nouvelles découvertes vers Bamako ou Mopti. En fait, les plus jeunes commencent d'abord par travailler à Bankass, à Koro, à Bandiagara ou à Sévaré [au plus proche]. C'est une espèce de stage pour se dégrossir. La deuxième année elles se rendent à Bamako, à Sikasso, à Ségou ou à Koutiala. La troisième année elles partent pour Abidjan ou pour Dakar. Il y a même des filles qui quittent l'école pour s'en aller [le taux global de scolarisation est de 31 % dans le cercle de Bankass].

Les raisons ? Quand tu es assis ici devant la télévision et que tu vois comment ils vivent là-bas : tu pars. Avec la dégradation des conditions de vie localement et l'évolution des moyens de transport (leur rapidité) : tu pars. Il faudrait que les filles atteignent un certain niveau avant de partir. Dans la mesure où on ne peut pas empêcher les gens de partir, il faut leur donner une préparation à l'exode.

L'argent n'est pas en question : c'est la curiosité. Le volet préparation consisterait à les mettre en garde sur les risques qu'elles courent avant tel âge, à les prévenir contre certains dangers au lieu de leur dire « on va te casser la gueule ». Et en ville il devrait y avoir une structure capable de les aider.

À Bankass, en ce qui concerne les enfants interceptés ou rapatriés, il n'existe aucun centre d'accueil. Ils sont hébergés à l'hôpital par les services sociosanitaires au même titre que les malades. C'est comme si c'était la prison. Ou bien encore à la gendarmerie qui convoque les parents pour le retour en famille. Il manque donc une structure d'accueil pour quinze à vingt personnes. L'APIDC a soumis un projet en ce sens à l'Unicef. Les locaux sont d'ailleurs réservés par l'association et comme le consultant a pu s'en rendre compte parfaitement bien adaptés (séparation filles et garçons dans des structures naturellement climatisées) et immédiatement prêtes pour recevoir les équipements nécessaires. Il reste à construire des toilettes et un mur de

clôture. Il n'existe pas non plus de moyens de raccompagnement des enfants dans leur famille. Il existe à Bankass une radio, Radio FM Séno.

Entretien avec Aibon Dolo, superviseur du projet DOL/GAAS-Mali (US-DOL, Care Mali et World Vision). Bankass (cercle de Bankass, région de Mopti)

Les activités de l'association sont menées dans des villages ciblés, soit dix communes de la région de Mopti : Ségué, Dialassagou, Youdjou, Dinangourou, Wangoro, Koulogon, Barassara, Sanga, Koro-ville et Djankabou. Il a été procédé à la mise en place de relais dans six villages test au niveau de chaque commune. Ce comité est composé de dix personnes (en général, cinq hommes et cinq femmes) sur le modèle Unicef, avec comme objectifs de prévenir le mouvement des enfants et de dénoncer les cas suspects aux autorités.

L'ONG organise des camps de leaderships des jeunes de trois jours dans chacune des communes concernées. Les enfants y sont sensibilisés et éduqués sur leurs droits et devoirs, sur les conséquences du trafic et de l'exploitation du travail des enfants et sur l'importance de la scolarisation. Au troisième trimestre 2004, ce sont 2 396 enfants qui ont été sensibilisés dont 388 qui n'étaient pas scolarisés.

Tous les enfants de six à huit ans des quartiers et hameaux sont recensés sans aucune discrimination afin qu'ils échappent à l'exode précoce et pour les canaliser vers l'éducation. Dans les villages ciblés, l'association s'appuie sur les alphabètes afin qu'ils réalisent le recensement de tous les enfants dans le but de les canaliser vers les structures d'éducation formelles et informelles. Au niveau de ces villages GAAS-Mali travaille avec les associations de parents d'élèves (APE) et les structures de gestion des écoles. Un autre groupe ciblé est celui des élus communaux. Ce sont eux qui sont chargés de faire la sensibilisation après formation par l'ONG. Si tous les enfants vont à l'école, ils ne seront pas tentés par l'exode. Simultanément, l'ONG tente d'impliquer le conseil communal lors de la mise en place des comités de surveillance (par exemple dans la commune de Bara-Sara).

Il y a un problème de sensibilisation de l'enfant. On pense que l'enfant doit aller chez un parent en ville. Or, si le parent [en ville] demande un enfant, je ne peux refuser. Il existe certains milieux où le phénomène est structuré, la jeune fille part en exode pour chercher son trousseau. C'est la maman qui décide.

Un autre phénomène est celui des enfants talibés. On suppose qu'ils vont dans les rizières dans la région de Ségou [Office du Niger]. L'envoi des enfants talibés est un phénomène plus difficile à cerner. Les gens pensent qu'ils vont être éduqués alors qu'en réalité on les exploite.

Les réseaux sont difficiles à cerner par rapport au phénomène sociétal. Que faire si l'enfant part voir des parents ? Non, il n'y a pas de statistiques actualisées sur les cas de rapatriement des enfants.

Entretien à Bla (région de Ségou) avec Pierer Saye, directeur de la base, et Élysée Dembélé, responsable du programme DOL.

Le projet (2003-2007) US DOL intervient dans la région de Ségou (cinq communes), dans celle de Mopti (dix communes) et dans le district de Bamako (deux communes). L'objectif du projet est de réduire les risques du trafic et l'exploitation du travail des enfants à travers l'accès à l'éducation dans les structures formelles et non formelles, une protection légale accrue et la sensibilisation sur les dangers du trafic. Le projet financé par les États-Unis d'Amérique est piloté par CARE Mali pour la zone de Mopti et World Vision pour celle de Ségou. Exécuteurs du programme L'association revendique la mise en place de vingt comités de surveillance. Après une année d'exécution, cinq structures ont été créées dans cinq communes de la région de Ségou, deux dans le cercle de Bla (Fani et Falo), trois dans le cercle de San (Dieri, Daelen et Ténéni). Le choix des communes s'est effectué lors du lancement alors que tous les acteurs étaient présents

qu'ils s'agissent des autorités ou des représentants des divers services. Il s'agit encore actuellement d'une phase de formation et de sensibilisation. Pour la commune de Fani, constitué de dix-huit villages, l'association a l'appui du maire et des chefs de village. Ils doivent constituer dans chacun des dix-huit villages des comités de surveillance de cinq membres, hommes et femmes, afin de suivre le mouvement des enfants et de sensibiliser la population pour le recrutement des enfants à l'école. À Yangasso, par exemple, lors d'un camp d'enfants et d'autres activités, la sensibilisation est très bien passée pour les inscriptions à l'école. Mais l'école n'offre que quatre-vingt-seize places et il a fallu arrêter les inscriptions à cent quarante élèves. On mène des campagnes de sensibilisation pour envoyer les enfants à l'école et, au bout du compte, il n'y a pas de place à l'école. En outre, il n'y a aucune perspective ni aucun débouché dans le secondaire. Bref, la vague que l'on est en train de créer dans le primaire, les écoles secondaires seront incapables de l'absorber.

Les chefs de village n'ont actuellement aucune notion sur la manière d'enregistrer les enfants et sur les mouvements des enfants. Ils seront tenus de donner des informations à l'association, pour mesurer notamment jusqu'à quel taux ils pourront réduire le mouvement des enfants. L'association conduit des activités sportives avec distribution de maillots, etc. Il a été suscité des camps d'enfants, avec trois cents enfants dans chacune des communes, afin de les informer sur leurs droits et devoirs, sur les conséquences du départ, etc. La procédure sur le terrain, dans les localités d'intervention, s'organise ainsi :

- Informer la population, lors d'une cérémonie de lancement, sur le thème « Un meilleur avenir pour les enfants du Mali » ;
- Mobiliser les services techniques (administrations, etc.), afin de donner tout renseignement au niveau de la santé, de la gendarmerie, etc.
- Recueillir des informations par rapport au mouvement des enfants à l'intérieur du pays ;
- Revenir ensuite vers les communes, définition d'un plan d'action avec l'association des parents d'élèves fédérale, apporter une formation. Cette activité, au niveau des communes, doit interpeller tout le monde : les structures étatiques, les associations, les leaders d'opinion, les syndicats, et toutes les couches de la population, les femmes, etc.

Les enfants, filles et garçons, vont vers les villes. Cela est dû à la pauvreté, au manque d'emplois ou d'activités sur place. Dans certains cas il s'agit d'aller découvrir d'autres horizons. Il s'agit souvent d'un mouvement volontaire, souvent également les parents aident à partir. À partir du moment où l'enfant de l'autre rapporte quelque chose moi aussi je veux que mon enfant rapporte quelque chose. Malgré tout certaines familles retiennent leurs enfants. Dans la commune de Falo (vingt-six villages) la migration est plus forte que dans celle de Fani (dix-huit villages). On demande aux populations elles-mêmes de constituer des comités de surveillance alors que déjà ils sont peu performants [pour empêcher les enfants de partir].

À Falo et à Dieli, et même ailleurs, ce sont des femmes mariées qui s'en vont tellement cela est devenu une mode. Et les hommes restent à la maison. Elles sont en dehors de la tranche d'âge visée par le projet (six à dix-huit ans). Elles avaient déjà cette habitude de partir avant le mariage. Un entretien du consultant avec le maire de Fani, Bakary Traoré, confirme l'activité de US-Dol et World Vision dans sa commune. Il précise qu'il existe un comité dans les dix-huit villages (dont douze sont plus particulièrement suivis), comportant cinq personnes par comités, y compris les femmes. Mais, il remarque que les comités en sont encore uniquement dans une phase de démarrage. En fait, il pense qu'il faudrait d'abord une formation et ensuite seulement constituer les comités. Il propose par mesure d'efficacité la formation d'un comité centralisé au niveau de la commune.

RECOMMANDATIONS

- Ouvrir un débat au niveau national dans chacun des pays sur les causes du trafic et les solutions à y apporter afin de pallier la baisse de mobilisation et de recadrer les actions (Assises nationales sur le trafic des enfants).
- Réaliser une saisie globale par pays des données concernant le trafic des enfants pouvant servir d'instrument de mesure et de base fiable aux discussions et aux propositions d'action.
- Rééquilibrer les priorités en direction de la dimension interne du trafic afin de mettre en conformité les choix opérationnels et les dispositifs avec les réalités de terrain.
- Actualiser la nature des flux transfrontaliers et mettre au jour les réorientations de ces flux en fonction du contexte géopolitique régional.
- Réajuster les actions de répression et de prévention à l'avantage de la prévention. Simultanément, dans les cas avérés de trafic, arriver à des condamnations exemplaires et fortement médiatisées.
- Établir une véritable synergie entre les différents intervenants dans le domaine de la lutte contre le trafic des enfants notamment entre les administrations concernées (collaboration interministérielle), les collectivités décentralisées et les partenaires au développement.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de lutte contre le trafic (logique de prévention) au niveau du cercle (Mali), de la province (Burkina Faso) ou de l'arrondissement (Bénin) afin de concrétiser un certain nombre d'objectifs où tous les acteurs pourraient s'impliquer.
- Motiver et rendre véritablement opérationnelles les structures intermédiaires tant au niveau des cercles (Mali) qu'à celui des arrondissements (Bénin).
- Nommer, au sein des structures intermédiaires, des agents uniquement chargés de la lutte contre la traite des enfants et faire évoluer leur mission vers une notion de protection globale de l'enfant et pour le respect de ses droits.

COMITES LOCAUX

- Définir des mécanismes de suivi et d'évaluation des activités des comités locaux à partir d'indicateurs standards afin d'évaluer sur une base identique les activités qu'ils mènent.
- Donner des directives opérationnelles claires aux comités locaux afin d'éviter toute initiative intempestive ou toute application aberrante des décisions prises au niveau national.
- Définir la légitimité des membres bénévoles des comités locaux à intervenir auprès de leurs concitoyens.
- Former et/ou recycler périodiquement les membres des comités locaux pour qu'ils maîtrisent le contenu de la Convention relative aux droits de l'enfant et des techniques de communications

efficaces.

- Les informer largement sur les normes nationales et internationales en matière de traite des enfants.
- Réfléchir à une manière d'encouragement en nature ou en espèces des membres des comités locaux pour pallier aux insuffisances du bénévolat.
- Renouveler régulièrement les membres des comités locaux — tous les deux ans ? — afin de pallier à l'hémorragie des membres et à l'enlèvement routinier.
- Résoudre la question des moyens de déplacement des membres des comités pour la surveillance de l'espace communal.

SCOLARISATION

- Faire appliquer strictement les lois concernant l'obligation de scolarité des enfants ;
- Rendre effective la gratuité de l'école primaire et, plus largement, assurer toutes les dépenses liées à l'école ;
- Instaurer des cantines scolaires pour encourager et maintenir à l'école les enfants qui habitent loin ;
- Apporter un appui à l'amélioration des infrastructures scolaires (en qualité et en capacité) ;
- Améliorer la qualification des enseignants, notamment communautaires, pour prévenir les déperditions scolaires ;
- Lutter contre les abus sexuels d'enseignants sur leurs élèves qui favorisent la déperdition scolaire et le refus de scolarisation par les parents ;
- Vulgariser l'expérience de l'Unicef « fille pour fille » dans les écoles primaires.
- Mettre en œuvre pour les enfants déscolarisés ou jamais scolarisés des systèmes de scolarisation alternative ou des programmes massifs d'alphabétisation.

SENSIBILISATION

- Renforcer la mobilisation sociale en faveur des enfants victimes du trafic à travers une campagne massive pour le respect des droits économiques, sociaux et culturels des enfants et les impliquer dans la mise en œuvre de leurs droits. La promulgation d'un code général de l'enfance pourrait y contribuer.
- Revoir le contenu des messages de prévention. Abandonner la conception manichéenne actuelle en terme de bien et de mal et la remplacer par une approche plus didactique, plus complexe et plus nuancée, notamment en direction des enfants et de leurs parents.
- Simultanément, réviser à la baisse et recentrer les thèmes de la sensibilisation sur l'essentiel et

développer une stratégie de prévention non stigmatisante à l'égard des parents et des enfants.

- Privilégier de manière très significative le soutien apporté aux radios communautaires tant sur le plan de l'équipement (matériel de reportage, sonorisation, vidéo) que de celui des moyens de déplacement. Favoriser la création de telles radios lorsqu'elles n'existent pas.

EXPLOITATION DU TRAVAIL INFANTILE

- Intervenir en aval avec l'ouverture d'antennes spécialisées en milieu urbain qui auraient à traiter des questions du travail, du logement, des maladies, etc., et qui constitueraient un véritable recours pour les enfants.
- Envisager des dispositions dérogatoires sur le travail des enfants, hors exploitation, et à l'intérieur d'un cadre légal qui devrait inclure :
 - Une réglementation des horaires de travail, des travaux autorisés et du salaire ;
 - Une obligation de suivre une formation ;
 - Un droit de recours pour l'enfant travailleur et la désignation d'un médiateur ;
 - Des modalités de visite par les inspecteurs du travail ;
 - L'ouverture d'un système d'épargne sécurisé pour les enfants domestiques (le vol et la perte de leurs revenus sont leur plus grand problème) ;
 - Un appui à la professionnalisation d'une filière « aide ménagère » ;
 - Un Code de conduite des employeurs à l'égard des enfants domestiques, et des actions spécifiques dans leur direction afin de faire appliquer la législation du travail et les textes sur la protection de l'enfant.
 - Faire appliquer des règles interdisant d'employer comme aides ménagères des filles d'âge scolaire sans offrir à celles-ci des possibilités de s'instruire.
 - Légiférer quant au transfert de l'enfant de ses parents biologiques à un tiers afin de contrecarrer le dévoiement du confiage d'enfants (Bénin). Le transfert d'autorité parentale doit être reconnu et avoir fait l'objet d'une convention écrite et visée par l'autorité compétente.

REINSERTION

- Former des personnels pour la médiation avec les familles et définir une méthodologie d'écoute.
- Prévoir la prise en charge des enfants interceptés et la logistique pour leur accompagnement dans les familles.
- Doter les enfants, une fois leur formation terminée (menuiserie, soudure, couture...) des outils leur permettant d'exercer le métier qu'ils ont appris.

- Imaginer une gamme de formations beaucoup plus diversifiée dans le cadre de la réinsertion.

RELIGION

- Inciter les plus hautes autorités religieuses musulmanes à prendre une position ferme et motivées contre l'exploitation des enfants talibés.
- Soumettre à autorisation l'ouverture de toute école coranique (sur le modèle des médersas) avec un cahier des charges précis dans le but d'éviter que n'importe qui ouvre une école et fasse n'importe quoi.
- Adopter des procédures judiciaires spécifiques contre les tuteurs et les maîtres coraniques se livrant à l'exploitation des enfants.
- Associer la hiérarchie catholique (Bénin) dans la lutte contre le trafic d'enfants et impliquer les paroisses comme relais locaux d'un réseau national.
- Lancer une vaste campagne de sensibilisation dans la province de Djibo (Burkina Faso) auprès de la population accompagnée de la réinsertion massive des enfants talibés mendiants.
- Mener une enquête au début de l'hivernage dans la zone de l'Office du Niger (Mali) pour mesurer l'ampleur du phénomène de l'emploi dans les rizières des talibés burkinabés.

AUTRES

- Obtenir un engagement ferme des transporteurs contre le trafic et notamment de la part des plus importants d'entre eux.
- Généraliser la mise en place de systèmes de microcrédits en faveur des femmes.

ANNEXE I

LES « PETITES BONNES » DOGONS BURKINA FASO ET MALI

La migration précoce des fillettes dogons est essentiellement une migration saisonnière pendant la morte-saison. En effet, c'est principalement pendant les mois de septembre (fin de la saison des pluies et des travaux champêtres) et janvier que l'on observe le départ des migrantes. Leur retour se fait généralement aux mois de mai et de juin (au début de la saison des pluies et des travaux champêtres). Dans des systèmes de vie d'une grande précarité, la migration est utilisée comme une stratégie permettant d'obtenir des ressources supplémentaires, en argent ou en biens.

En réalité, la migration précoce des fillettes dogons relève de facteurs plus complexes, économiques et culturels à la fois. Certes, les filles migrent pour chercher du travail (principalement en tant qu'aides ménagères dans les centres urbains), dans l'optique de réunir suffisamment d'argent en vue de payer leur trousseau de mariage ; mais elles partent aussi dans l'optique de « faire la grande ville », de « se civiliser ». La prégnance des modèles urbains est considérable et elles désirent aussi s'ouvrir au monde. Ainsi, au Mali, beaucoup de fillettes donnent comme raison de leur départ l'apprentissage de la langue bamanan. C'est-à-dire l'envie d'acquérir le moyen linguistique de leur désenclavement culturel. La motivation est considérable et cette recherche de connaissances doit être appréciée positivement chez des fillettes généralement exclues de l'école.

L'accent mis sur le genre, les programmes de promotion des femmes et de leurs droits par les organisations internationales et leurs relais locaux ont éveillé, à juste titre, un certain nombre d'espérances jusque chez ces fillettes promises au mariage précoce et au viol légal. Leur départ est donc aussi très largement un acte de résistance dans la mesure où les institutions de la famille et du mariage sont en crise. On mesure à quel point l'approche actuelle d'interdiction de la migration et de répression à l'égard des fillettes et leur reconduction (réinsertion dit-on) dans des familles en crise va à l'encontre des processus d'émancipation féminine.

Il s'agit d'un phénomène migratoire inédit, et il serait bon de le traiter comme tel. On en veut pour preuve la contagion des départs qui commence à gagner, principalement au Mali, des femmes mariées. On retiendra également le soutien financier (paiement du voyage) et moral indéfectibles des mères à leurs filles, tant au Mali qu'au Burkina Faso, comme si elles-mêmes avaient une revanche à prendre à travers elles. On notera encore dans ces sociétés dominées par les hommes leur désarroi face au départ des fillettes et leurs craintes à les voir partir en raison des conséquences que la migration pourrait avoir sur le changement des mentalités. Enfin, comme le constate un directeur provincial de l'Action social et de la solidarité nationale (Burkina Faso), « les alternatives au départ ne semblent pas les intéresser. Certaines filles on les ramène, elles repartent ». Et, en effet, ce qu'elles cherchent ne se trouve pas sur place.

La vision fortement stigmatisante des agences internationales et les simplifications d'un raisonnement en termes de trafic évacuent une analyse plus approfondie du phénomène. Celle-ci est à mettre en relation avec les changements sociaux majeurs qui s'opèrent aussi bien dans les sociétés d'origine de cette main-d'œuvre domestique féminine que dans les sociétés urbaines d'accueil. Dans les centres urbains de plus en plus de femmes s'insèrent dans la population active ; ces activités en dehors du domicile créent un besoin de main d'œuvre féminine et infantile — notamment parce que la fillette ne menace pas l'harmonie du ménage — pour la réalisation des travaux domestiques. Au fond, on assiste à la rencontre d'un double mouvement d'émancipation :

celui des femmes des classes moyennes urbaines et celui des « petites bonnes » dogons.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, il semblerait que la « libération » d'une génération de femmes, ayant eu accès à l'éducation, puis à un travail à l'extérieur de l'univers domestique, compromette aujourd'hui les chances d'une certaine catégorie de petites filles à reproduire le parcours de leurs aînées. En effet, eu égard au coût de la main d'œuvre adulte comparée au niveau de salaire des femmes sur le marché du travail, l'accès des femmes à l'emploi semble fortement corrélé à l'exploitation d'une main-d'œuvre infantile, docile et peu coûteuse, pour les remplacer dans les tâches domestiques.

Dans les trois pays visités le consultant a rencontré un certain nombre d'associations qui prennent en compte les réalités, soit : la présence massive dans les centres urbains d'une main-d'œuvre domestique féminine et infantile qu'il faut aider. On lira, par exemple, pour le Burkina Faso, les entretiens avec l'Association Munyu des femmes de la Comoé. Mais on peut citer également dans le même pays, un collectif d'ONG, la Cobufade (Coalition au Burkina Faso pour les droits de l'enfant). Au Mali, l'APAF - Muso Danbé (Appui à la promotion des aides familiales), œuvre auprès des jeunes filles employées comme domestiques à Bamako. Une formation sur la santé, l'hygiène, les garanties juridiques et la Convention sur les droits de l'enfant leur est offerte. Plusieurs d'entre elles apprennent aussi à lire et à écrire ainsi qu'à cuisiner et à coudre, ce qui leur permet ainsi d'augmenter leurs chances d'embauche. Des familles chez qui les jeunes filles travaillent reçoivent également une formation sur les droits des enfants et sur le travail domestique afin d'assurer le bon traitement des filles et de réduire les abus et les mauvais traitements.

Ces associations ont ouvert une voie réaliste et l'Unicef pourrait réfléchir à une action massive en direction des fillettes aides ménagères en s'inspirant des expériences déjà acquises. La migration s'opère dans des conditions où ces fillettes, souvent très jeunes, ne disposent pas de suffisamment d'informations pour se protéger, une fois en ville. En effet, elles sont vulnérables à plus d'un titre : le fait qu'elles ne soient pas allées à l'école et la méconnaissance de leurs droits les exposent à l'exploitation de leurs employeurs ; leur jeune âge en fait des victimes de grossesses précoces, et les expose aux risques du VIH-SIDA. Plutôt que de déplorer une situation sans intervenir — sinon en amont par la sensibilisation et la répression dont on voit partout qu'elles sont un échec —, il serait plus judicieux d'intervenir en aval, sur le modèle des haltes d'écoute pour les *vidomègon* au Bénin. Mais de manière bien plus systématique avec l'ouverture d'antennes spécialisées en milieu urbain qui auraient à traiter des questions du travail, du logement, des maladies, etc., et qui constitueraient un véritable recours pour les fillettes.

D'autres mesures pourraient être envisagées :

- Un appui à la professionnalisation d'une filière « aide ménagère » ;
- Un Code de conduite des employeurs à l'égard des enfants domestiques, et des actions spécifiques dans leur direction afin de faire appliquer la législation du travail et les textes sur la protection de l'enfant.
- Enfin, il serait souhaitable de créer un système d'épargne sécurisé pour les enfants domestiques (le vol et la perte de leurs revenus sont leur plus grand problème). On pourrait même envisager que les gouvernements concernés se conforment à l'appel de la Conférence panafricaine de 1993 qui demandait de faire appliquer des règles interdisant d'employer comme aides ménagères des filles d'âge scolaire sans offrir à celles-ci des possibilités de s'instruire.

En définitive, l'éradication des pratiques telles que l'exploitation du travail (ou la traite des enfants) exige que l'on aille au-delà des incantations des campagnes de sensibilisation, en

adoptant un ensemble exhaustif de mesures visant l'offre (les familles d'origine des enfants), la demande (les employeurs d'enfants), les intermédiaires (sanctions à l'encontre des trafiquants d'enfants), et les enfants eux-mêmes (prestations éducatives et sanitaires convenables).

ENTRETIENS

BURKINA FASO

Entretien avec des fillettes dogon en apprentissage de couture. Mercredi 20 octobre 2004 à Djibo (traducteur, Aly DIALLO).

GORO, SAFOURA, village Doundoubangou, 15 ans. Les raisons de mon départ ? Je suis partie à la recherche de l'argent afin de pouvoir m'habiller, acheter des pagnes, des chaussures, des habits, des ustensiles de cuisine. Ma mère était au courant et elle était d'accord. Non, je ne suis pas fiancée au village. Je voulais aller à Ouagadougou mais j'ai été interceptée à Djibo. Nous étions quatre, avec celles qui sont ici. Je pense que l'apprentissage de la couture est un métier qui va me rapporter quelque chose. Je voudrais des ustensiles de cuisine et des vêtements pour préparer le mariage. Nous aimerions que l'on nous appuie dans notre fonction, la couture. Dans le sens du métier, pour avancer.

Mon bélier est mort [Celui donné pour l'embouche et qui devait lui permettre de bénéficier de fonds après son placement. La mère voulait en obtenir 40 000 francs au marché ; elle a refusé une offre à 37 000 francs. De retour à la maison le bélier s'est étranglé avec sa corde. La mort de cette bête, outre la perte financière, a provoqué un véritable drame familial et la dépression jusqu'à ce jour de la mère].

GORO, SALI, village de Diguel, 15 ans. [Elle n'a pas de parenté avec Safoura malgré le nom]. Je voulais aller à Ouagadougou pour travailler, avoir de l'argent pour m'acheter des ustensiles de cuisine et des vêtements. Je partais sans connaître personne à Ouagadougou. Ma maman a économisé un peu sur ses récoltes (haricots, riz) après les travaux champêtres pour me donner un pécule. Je suis partie avec 3 500 francs [C'est exactement le coût du voyage en taxi-brousse pour Ouagadougou avant la dernière augmentation des prix. Avec un gros camion, il faut compter 1 500 francs]. J'ai été arrêtée à Djibo avec d'autres filles qui ne sont pas celles-là. J'apprends la couture. Cela me convient et cela pourra me servir. Avec une machine je pourrais avoir plus d'argent que si j'étais allée à Ouagadougou. Maintenant je ne compte plus y aller. Je désire la même chose que l'autre, des ustensiles et de l'habillement afin de préparer mon mariage. Moi, je suis déjà promise à quelqu'un là-bas. Je connais déjà mon futur mari. J'aimerais aussi avoir des bijoux et puis des chaussures.

GORO, SALAMATA, village de Diguel, 15 ans.

Je voulais aller à Ouagadougou pour y travailler et avoir de l'argent pour m'acheter des vêtements, des draps, des nattes, des ustensiles de cuisine (marmites, seaux, assiettes) et des bijoux. Je partais seulement, sans connaître personne, pour travailler. Quel travail ? Je peux faire le ménage, laver les affaires. Je connais un grand nombre de camarades qui sont parties. Aucune n'est revenue. Ici, j'apprends la couture. Le travail me plaît beaucoup. Cela peut me permettre d'avoir un peu d'argent pour subvenir à mes besoins. Je pense que c'est mieux que d'aller à Ouagadougou. Au départ, ma maman m'a donné le déplacement pour Ouagadougou, 3 000 francs. J'ai été interceptée à Djibo. Je souhaite avoir des animaux. J'ai déjà un mouton mais j'en veux plus. Je veux des ustensiles de cuisine, de l'habillement, des bijoux (bracelets, colliers). Je ne suis pas promise à quelqu'un mais ce sont mes parents qui vont chercher pour moi.

GORO, AMSSETOU, village de Diguel, 13 ans.

Je suis partie pour aller travailler à Ouagadougou, pour avoir de l'argent afin de m'acheter de l'habillement. J'ai vu mes deux sœurs qui sont allées travailler à Ouagadougou (où nous avons des connaissances) et qui sont revenues avec des ustensiles de cuisine, des traverses pour les rideaux, un lit, des nattes. J'aimerais avoir tout cela. J'ai une sœur qui travaille à Ouagadougou, j'allais la rejoindre. Je peux faire le ménage, laver la vaisselle. Ma maman m'a donné 3 000 francs pour partir. Mon papa était au courant et il n'a rien dit [pour l'empêcher]. J'ai été interceptée à Djibo. J'apprends la couture. J'aime bien le travail de la machine. Je pense continuer à mon compte après. J'avais un mouton mais il est mort, il y a déjà longtemps. Je souhaite comme les autres avoir des bracelets, des colliers, des vêtements, un lit, etc. Je ne suis promise à personne mais j'aimerais avoir mon trousseau.

Entretien avec GORO BOUREMA, cultivateur, 52 ans, père de la fillette Safoura. 20 octobre 2004 à Djibo.

Les départs ? Cela a commencé depuis très longtemps. Maintenant notre activité principale c'est l'agriculture. La saison ne donne pas bien, nous ne pouvons nous entretenir, cela engendre l'exode vers les villes. À ma génération certains partaient travailler, mais moi je suis allé à l'école coranique à Bandiagara. À l'époque c'était différent des talibés actuels. Il suffisait d'avoir sa boîte, de demander pour avoir à manger en suffisance et, à l'inverse, de maintenant il y avait peu de mendiants. Maintenant les mendiants en plus de demander à manger, ils mènent d'autres activités comme le vol. La mendicité n'est plus comme avant. Elle a un autre objectif : obtenir de l'argent. La raison principale des départs maintenant, ceux qui partent c'est dans le but de venir en aide aux parents parce que chez nous il n'y a pas de travail. Donc il faut aller le chercher. [Il évoque le cas des filles en apprentissage à Djibo : quand elles auront appris un métier, cela va leur permettre de les fixer]. Pour le départ de ma fille, je lui ai donné 4 000 francs pour le voyage. Le plus souvent c'est avec la complicité de la maman. Ce n'est pas toujours que le papa accepte, le plus souvent il n'accepte pas. C'est la maman qui essaie de le ménager et d'organiser le départ à l'insu du papa. Les filles quand elles partent, elles peuvent quitter le village pour aller à Ouagadougou sans y connaître quelqu'un. C'est comme si elles partaient à l'aventure. Une fois arrivées à Ouagadougou, si elles ne sont pas satisfaites, elles peuvent même continuer pour aller jusqu'au Niger. Si cela fait longtemps que les parents n'ont pas reçu de nouvelles et qu'elle ne revient pas, ce sont les parents qui vendent des animaux pour aller les chercher [ils vont jusqu'au Niger]. Dans certains cas, tant qu'on ne va pas les chercher, elles ne reviennent pas. Certaines sont promises d'autres non. Mais beaucoup partent. Sur mon village, je peux faire les estimations suivantes : les filles les plus âgées sont déjà parties, les plus petites (11-13 ans) sont déjà à Djibo [qui constitue la première étape]. Celles qui sont mariées ou promises (18-20 ans) elles sont déjà à Ouagadougou ou plus loin encore. Celles qui sont à Djibo, ce qu'elles touchent est variable selon le patron. Mais elles reçoivent entre 5 000 et 6 000 francs par mois pour s'occuper du ménage. Je suis très content de la situation de ma fille. Nous avons perdu un bœuf. Cela a traumatisé la maman tellement il était gras et gros [évalué à 37 500 francs]. Il suggère de donner trois à cinq moutons [au lieu d'une seule bête] afin que si l'un meurt, les autres puissent survivre. Il demande un appui au niveau des machines à coudre. Dans notre zone les machines sont dispersées dans les villages. L'idée serait de déplacer les machines avec les filles dans tel village puis dans tel autre et ainsi de suite. Il faudrait leur faciliter les déplacements les jours de marché. Les enfants demandent des moyens de déplacement comme des vélos.

Entretien avec GORO ISSAKA YAHYA, fils du chef de village (le chef est présent à l'entretien mais en raison de son âge c'est le fils qui répond), jeudi 21 octobre 2004 au village de Diguel (traduction Belem Raogo).

C'est dans les années 1974, lors du premier conflit Mali-Burkina [repère chronologique] que les jeunes ont commencé à sortir. C'est à cette époque qu'ont commencé les départs massifs vers la

ville ou ailleurs. Oui cela ne dépasse pas vingt ou trente ans. Pour ces départs [actuels], ils évoquent comme raison la recherche du bien être, mais c'est un faux prétexte. Ils prennent cela comme raison de partir. Mais pour nous, parents, ce n'est pas quelque chose qui est fondé. Les enfants prennent plaisir à sortir de leur terroir pour aller sur d'autres terroirs pour leurs propres raisons [quelque chose qui échappe aux adultes]. Quand on s'entretient avec les enfants, ils disent que c'est pour aller chercher du matériel ou bien ils prennent prétexte de la mauvaise saison pour partir. Mais en réalité c'est un faux prétexte. Ils partent sans que les parents le sachent, ils s'entendent entre eux. Dans un premier temps, si un seul enfant décide de partir, ce qu'il va aller voir là-bas au retour il va le raconter à ses camarades. Cela va susciter la curiosité des autres et les inciter à partir. Si un seul d'entre eux part et s'il revient avec un beau complet, cela va également inciter les autres à partir.

Le problème d'alimentation et autres disettes cela ne date pas d'aujourd'hui ; or avant les enfants ne partaient pas. Ils partent contre le gré de leurs parents. Ils partent au loin et ne donnent plus de leurs nouvelles. Les parents n'arrivent pas à maîtriser le départ des enfants qui, de toute façon, se débrouillent pour partir.

Q. Pourtant les parents, au moins la mère, donnent l'argent du voyage et même un peu de nourriture.

Oui. Il existe une certaine complicité entre la mère et l'enfant, surtout avec les filles. Elles s'arrangent entre elles à l'insu du père. Lorsqu'elles s'arrangent, la maman peut payer le transport à l'insu du père et lui ne s'ingère pas dans leur histoire. Pour le couscous [la nourriture emportée par les enfants], souvent ils le font parce qu'ils considèrent que l'enfant ne va qu'à Djibo. Mais l'enfant continue. Les enfants s'entendent avec le propriétaire d'un véhicule, puis ils remboursent leur transport en travaillant.

Q. Pourtant en donnant 3 000 francs, les parents savent bien que les enfants ne vont pas à Djibo.

Je reconnais que des parents contribuent souvent, qu'ils sont au courant mais c'est surtout la complicité mère/fille qui joue. D'autres parents connaissent la destination de l'enfant et contribuent à son transport. Ce sont principalement les filles qui partent, elles sont plus nombreuses que les garçons [et ce dès les débuts, vers 1974]. Le constat que nous avons fait c'est que les filles sont beaucoup plus curieuses et quand l'une d'entre elles va quelque part, quand elle revient et qu'elle le raconte aux autres, elles sont bien plus tentées que les garçons d'aller voir ailleurs. Par exemple, si une fille part pour enlever de l'eau, les autres vont se lever pour voir comment l'autre a fait pour tenter d'obtenir quelque chose. Actuellement, chacun se lève pour partir à l'aventure mais on ne peut même pas appeler cela aventure — et encore moins du trafic — parce que d'autres sont déjà parties et elles sont déjà installées là-bas. Donc, quand elles démarrent d'ici (par groupes de dix, quinze ou vingt filles), une fois arrivées à destination elles se renseignent et quand elles découvrent quelqu'un de leur ethnie, elles se réfèrent à cette personne. Le transporteur peut savoir où se trouve cette personne ou bien il les héberge et elles travaillent deux ou trois mois pour rembourser le transport.

Q. N'y a-t-il pas quelqu'un qui vient au village afin de convaincre les enfants de partir et qui va les héberger là-bas ?

Bon, c'est une possibilité parce que celui qui est en ville a tous les moyens pour vivre. Mais ici cela n'est jamais arrivé.

Q. Le départ des filles qui ne reviennent pas, cela fait-il problème lorsqu'elles sont déjà promises ?

Cela pose problème quand ta fille qui est déjà destinée à quelqu'un, part. Si elle part, il y a un problème pour le fiancé qui veut se marier alors que sa femme n'est pas là. Si le mari est patient, on attend jusqu'à son retour pour faire le mariage. Quand on a donné une fille à un jeune garçon et que la fille ne revient pas, il peut toujours aller chercher une autre femme ailleurs.

Q. Y a-t-il une différence entre l'héritage de la fille et du garçon qui expliquerait le départ moindre des garçons ?

Effectivement, le problème existe. Au décès du père, et même du vivant du père, le garçon est

plus enclin à gérer les biens. Ici c'est l'héritage selon les principes coraniques, il y a donc une part pour la fille ; certes, elle est petite. Certains même ne le respectent pas. De toute manière, le garçon est bien plus privilégié que la fille dans ce domaine.

Q. Quelle perception as-tu de l'action sociale ?

Il y a eu des missions d'information ici. On nous a bien expliqué les raisons de l'interdiction du départ des enfants. Il y a eu également une sensibilisation sur le fait que toute personne peut réussir dans un terroir en utilisant les ressources disponibles sur place. Voir l'exemple du Sourou (formation à l'élevage et à la culture) afin que les jeunes filles puissent se prendre en charge. Il y a le placement pour apprendre un métier, cela va les aider à rester. L'action sociale fait tout dans le domaine du trafic.

Q. Quelles mesures faudrait-il prendre pour enrayer le trafic ?

Dans un premier temps il faut sensibiliser, mettre l'accent là-dessus vis-à-vis des enfants et des parents. Dans un deuxième temps, il faut promouvoir l'apprentissage des métiers. Cela va leur donner un savoir, donc une ouverture d'esprit et avec ce savoir-faire ils vont pouvoir vivre de leur métier. Troisièmement, il faut qu'il y ait une concertation pour conjuguer les actions à tous les niveaux : au niveau familial, à celui des structures de transport, des autorités coutumières et administratives pour freiner voire éradiquer le phénomène. Je souhaite que l'appui déjà apporté aux enfants continue [il en est satisfait] parce que les enfants qui sont actuellement dans les ateliers, une fois qu'ils vont quitter les ateliers et revenir, au lieu de rester sans rien faire, ils font [par défaut] de l'élevage. Il faut renforcer l'appui aux deux niveaux : le métier et l'élevage, l'un compensant l'autre au cas où l'un ne marcherait pas ou moins bien.

Entretien avec les pères des fillettes placées à Djibo. Jeudi 21 octobre 2004, village de Digue. [Le consultant a l'impression qu'ils connaissent déjà assez bien la musique et qu'ils ne vont dire que ce qu'ils voudront].

GORO BELKO, père de Salamata, cultivateur.

Moi-même quand l'enfant est partie je n'étais pas là. Elle a dit qu'elle allait travailler à Djibo pour revenir. Elle avait l'habitude d'y aller. Elle a été interceptée et placée dans un atelier. Je suis satisfait du placement de l'enfant dans un atelier.

Q. Comment vois-tu les choses après l'atelier ?

L'essentiel c'est que l'enfant ait un métier plus tard, ce que je ne veux pas c'est qu'elle vagabonde et tombe enceinte.

GORO GIBLIROU, père de Sali, cultivateur.

J'étais vers Bobo-Dioulasso quand l'enfant est partie. Je ne connais pas les raisons de son départ. En fait, c'est la première fois ; elle ne connaissait même pas Djibo. Je suis satisfait du placement parce que l'enfant pourra se prendre en charge quelle que soit sa situation.

GORO MAMOUDOU, père d'Amssétou, cultivateur.

J'étais au courant du départ de sa fille. Mais elle disait qu'elle allait uniquement à Djibo faire des travaux domestiques et qu'elle allait revenir pour l'hivernage. Elle ne connaît personne à Ouagadougou. C'est bien si l'enfant a un métier, cela va lui profiter à l'avenir, donc c'est une bonne chose.

Visite à dix-huit fillettes dogons, Maliennes et Burkinabés, interceptées le 20 octobre 2004 au poste de police de Ouagadougou-Ouahi. [Seule l'une d'entre elles connaît quelques mots de moose et personne ne parle leur langue, le dogon, pour pouvoir s'entretenir avec elles de manière satisfaisante. C'est l'un des problèmes de communication rencontrés par les comités de vigilance et de surveillance hors de leur zone de langue].

Liste des enfants hébergées au centre d'accueil du CVS de Ouagadougou en attendant leur rapatriement.

Mardi 26 octobre 2004, Ouagadougou.

1. ONGOÏBA AMSETOU Onze ans, de Niangassagou (Mali), Dogon, elle avait 250 francs sur elle. Elle est la 6^e enfant d'une famille de 6 enfants.
2. ONGOÏBA HAONA Onze ans, de Mandaro (Soum, Burkina Faso), Dogon, elle avait 250 francs sur elle. Elle est la 4^e enfant d'une famille de 7 enfants. Elle allait à Ouagadougou pour travailler comme domestique pendant sept mois.
3. ONGOÏBA AMSETOU Treize ans, de Niangassagou (Mali), Dogon, elle avait 250 francs sur elle. Elle est la 7^e enfant de la famille.
4. ONGOÏBA RAMATA Treize ans, de Niangassagou (Mali), Dogon, elle avait 300 francs sur elle. Le père est polygame avec 7 enfants, elle est le 3^e enfant de la famille.
5. ONGOÏBA KADIDIA Treize ans, de Niangassagou (Mali), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est la 8^e enfant d'une famille de 13 enfants.
6. ONGOÏBA AMSETOU Treize ans, de Donna (Mali), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 5^e enfant d'une famille de 6 enfants.
7. ONGOÏBA ATINE Treize ans, de Diguel (Soum, Burkina Faso), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 3^e enfant d'une famille de 3 enfants. Elle allait à Ouagadougou pour travailler comme domestique pendant sept mois.
8. ONGOÏBA FATIMATA Quinze ans, de Mandoro (Soum, Burkina Faso), Dogon, elle avait 250 francs sur elle. Elle est le 1^e enfant de la première femme. Elle allait à Ouagadougou faire le ménage pour 5 000 francs par mois pour une durée de sept mois.
9. GORO AÏSSATA Quinze ans, de Bangadou (Mali), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 2^e enfant d'une famille de 6 enfants.
10. GORO NOURA Quinze ans, de Diguel (Soum, Burkina Faso), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 7^e enfant d'une famille polygame de 10 enfants.
11. ONWEBA HABIBA Quinze ans, de Mandaro (Mali), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 1^e enfant d'une famille polygame de 3 enfants.
12. ONWEBA SAOUDATOU Dix-sept ans, de Diguel (Soum, Burkina Faso), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 3^e enfant d'une famille polygame de 5 enfants.
13. GORO ABIBATA Dix-huit ans de Bingadiéf (Soum, Burkina Faso), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 6^e enfant d'une famille de 11 enfants. Elle allait à Ouagadougou travailler comme domestique. Elle était accompagnée de sa mère.
14. GORO RAMATA Dix-huit ans de Diguel (Soum, Burkina Faso), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 4^e enfant d'une famille de 6 enfants.
15. GUEME NBIBATA Dix-huit ans de Diguel (Soum, Burkina Faso), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 5^e enfant d'une famille de 9 enfants.
16. ONEBA MAÏMOUNA Dix-huit ans de Diguel (Soum, Burkina Faso), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 2^e enfant d'une famille polygame de 4 enfants.
17. GORO HABIBA Dix-neuf ans de Bangadou (Mali), Dogon, elle avait 500 francs sur elle. Elle est le 4^e enfant d'une famille polygame de 5 enfants.
18. ONWEBA FANTA Vingt ans de Mandaro (Mali), Dogon, elle avait 1 000 francs sur elle. Elle est enfant unique (?).

MALI

Entretien avec Amadou Dégéné à Sévaré. Animateur du projet Académie-enseignement pour l'éducation de base.

C'est l'ensemble du pays dogon qui est fournisseur de bonnes. On assiste à un véritable dépeuplement du milieu, alors que les filles et les garçons remplissent les mêmes tâches pour les

travaux agricoles. À la morte-saison, de janvier à mai après la fin des récoltes en novembre/décembre, certaines localités sont totalement dépeuplées. Les garçons partent également vers Kayes, Abidjan ou Bamako. Ici, ils sont employés comme manœuvres sur les champs, comme journaliers agricoles pour le désherbage et le sarclage. Ils touchent 1 000 francs par jour, mais ils doivent se prendre complètement en charge [logement, nourriture]. Garçons et filles dogons se rencontrent en ville où ils ont des rapports sexuels. On relève l'importance du sida. Les filles, elles, vont vers Mopti, Ségou ou Bamako. Elles partent chercher leur trousseau. Elles reviennent souvent avec une grossesse, ce qui est un déshonneur pour l'ensemble de la communauté. Nombreux sont ceux (filles et garçons) qui reviennent malades du sida. Il existe une sorte d'émulation entre les différentes communautés : elles s'observent entre elles. Lorsqu'une fille d'une communauté part en ville, l'autre part également. On constate une véritable compétition entre divers sous-groupes. Il ne s'agit pas d'une compétition pour partir, mais d'une compétition pour éviter le déshonneur, autour de la « pureté » du groupe. Les communautés se sont organisées avec la création de certaines associations. Si les filles ne reviennent pas dans le délai imparti, une délégation du village va la chercher. Si elle n'obtempère pas, il y a paiement d'une amende et jusqu'à l'expulsion de la famille du village dans les cas graves. On met en œuvre des sanctions qui visent à l'exclusion du tissu social comme, par exemple, la répudiation par le père de sa femme, parce que les filles partent de connivence avec la maman. C'est un déshonneur pour le père de famille parce qu'il ne réussit pas à s'imposer.

Par ailleurs, des parents peuvent tout vendre pour lever des émissaires chargés de ramener la fille au village. Les Dogons constituent un milieu pourvoyeur à la différence des Peuls et des Bozos. Il n'y a qu'un seul village bambara pourvoyeur (Barbé) dans la région. Chez les Dogons il est de tradition pour les filles de rechercher le trousseau pendant la période creuse. Chez les Peuls le trousseau n'a pas la même importance. Ce qui compte c'est le troupeau et la vente du lait, et cela constitue une occupation permanente. Chez les Bozos qui vivent des bancs de poissons, il n'y a pas de période vacante. Les hommes pêchent tandis que les femmes s'occupent de la préparation du poisson (séchage, mise en sac...). On trouve des familles d'accueil spécialisées pour l'hébergement des bonnes. Elles ont avec elles certaines relations de parenté. Les filles viennent généralement en groupe, parfois jusqu'à trente. Dans les villages où existe une surveillance des comités, elles se dérobent ; elles prennent rendez-vous avec un convoyeur. Elles n'emportent aucun bagage, rien qui puisse prouver qu'elles vont partir.

Lorsqu'elles viennent en groupe, l'une d'entre elles au moins a déjà une connaissance en ville. C'est chez cette parente (généralement une vieille femme) que quinze ou vingt filles viennent loger. Elles se regroupent chez la vieille qui se charge souvent de leur trouver du travail. Ici, on sait qu'à telle période de l'année, c'est l'arrivée des bonnes. Ou bien on les voit se promener en ville par groupes de sept, huit ou dix, habillées de cotonnades indigo ou d'habits de couleurs vives (où dominant les rouges et les jaunes) et elles vont ainsi de famille en famille pour se louer. La vieille, la logeuse, peut avoir de quinze à vingt filles qui lui confient leur rétribution mensuelle. Elle investit cet argent dans le commerce si bien qu'au moment du départ cet argent n'est pas toujours récupéré. Or, si la fille n'a pas d'argent, elle ne peut rentrer car elle ne peut pas payer son trousseau. Sinon, elles repartent en convoi comme elles sont venues. Chaque communauté juge le volume de la charge ramené par la fille. Le matin, avant d'aller sur leur lieu de travail, elles exécutent tous les travaux pour la vieille (piller le mil, balayer, laver...). Elles doivent se lever très tôt pour être à la première heure sur leur lieu de travail et préparer la bouillie. Elles travaillent toute la journée. Elles servent le repas vers 21 heures puis lavent les ustensiles de cuisine. Certaines contribuent à la ration alimentaire de la logeuse et à celle des filles qui n'ont pas encore trouvé de travail. Elles effectuent un travail saisonnier, donc il y a une période sans beaucoup de bonnes. En période normale, à Mopti, elles reçoivent 3 000 francs par mois. Cela peut monter jusqu'à 7 500 francs pendant l'hivernage lorsqu'il y a raréfaction des bonnes. Mais c'est un maximum. Le salaire est discuté avec l'employeuse. On trouve toujours parmi les filles l'une d'entre elles qui est plus dégourdie que les autres. C'est elle qui mène la négociation. Les

employeurs sont les familles de fonctionnaires. L'emploi d'une bonne représente un certain signe de standing même si cela ne constitue pas toujours une nécessité. C'est un signe de prospérité. En outre, le fait de vivre en ville concourt à faire d'une femme une citadine et, du coup, elle ne peut plus laver. C'est ainsi que les femmes sont complètement désemparées quand les bonnes repartent. Cela est lié à l'apparition des classes moyennes et au développement des villes. Autrefois, la femme ne travaillait pas [elle n'avait pas d'emploi salarié], une fois mariée son travail était domestique. Et c'était un véritable manquement au contrat si elle ne le faisait pas. Désormais, ce ne sont plus seulement les fonctionnaires qui ont des bonnes mais bien d'autres personnes. Généralement c'est le mari qui prend cela en charge, le salaire de la bonne est de sa responsabilité. Du point de vue de la nourriture, elles ne reçoivent pas les parties les plus charnues. Il leur est interdit de casser une louche ou un verre sous risque d'une forte réprimande. Ce sont des filles de la campagne peu habituées à utiliser des verres et des assiettes. Certaines d'entre elles sont utilisées comme vendeuses, notamment de boissons en sachets. On compte le nombre de sachets au départ et, au retour, le nombre de sachets invendus. S'il en manque un on le fait payer à la bonne. Elles ne bénéficient d'aucun repos, sauf quand elles vont laver les ustensiles. Elles s'endorment sur un escabeau vers midi, pas même dans un coin ombragé. Elles subissent une véritable exploitation. Leur ration alimentaire n'est pas comme cela se doit. Certaines filles volent : des condiments, de la viande, certains ustensiles disparaissent. Certaines bonnes ne connaissent pas grand-chose. Leurs émoluments varient en fonction de leurs connaissances. Si elles savent faire les choses (préparer convenablement la nourriture ou laver correctement les habits) cela contribue à l'augmentation du salaire. Certaines ne parlent que dogon alors qu'en ville on parle bambara, ce qui provoque un grand nombre d'incompréhensions. Alors, on se parle par gestes ce qui pour certains employeurs ramène la fille au rang de bête de somme. Les comportements sont différents envers les filles ; celle qui ne comprend ni le bambara ni le peul est considérée comme une bête de somme.

Dans le lot, il peut y avoir d'excellentes relations avec l'employeur. Telle bonne peut recevoir de nombreux cadeaux au moment de son départ (vieux vêtements, chaussures usagées...). Après huit ou dix mois certaines sont bien intégrées à la famille. Elles reviennent l'année suivante. Il y a création de liens de fraternité entre les différentes familles qui envoient des cadeaux en retour dans le cadre d'une certaine réciprocité. Certaines des filles, au contraire, changent constamment d'employeur : pour voir. L'âge des filles varie de 12, 16, 17 ans jusqu'à 21 ans. Les fillettes de 6 à 8 ans sont rares. Une fois mariées, elles ne reviennent plus.

Ces filles ne sont pas déscolarisées : elles n'ont jamais été à l'école. Dans la région, le taux de scolarisation est le plus bas du pays (35 %). Il n'y a pas assez d'écoles. À la fin du 1er cycle [1re à la 6e année] il existe un examen de passage pour entrer en 7e. Ceux qui réussissent le passage dans le second cycle doivent aller suivre l'enseignement dans un autre village. Il y a de nombreux abandons à ce moment. On ne trouve que quelques filles déscolarisées comme bonnes.

Si elles avaient été à l'école, elles auraient pu entendre parler de certains de leurs droits. Or, elles ne contestent jamais ; elles ne disent jamais non. Cela conforte les patrons dans l'idée qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent parce qu'elles ne disent jamais non. Leur seule défense est dans la fuite.

Note

Il existe une diversité du pays dogon avec de nombreux dialectes et trois zones agroécologiques distinctes : la zone des falaises, la zone sablonneuse ou Seeno et la zone argileuse ou Samori. Le pays dogon se poursuit au Burkina Faso au Sourou, du nom d'un bras de la Volta noire. Outre les populations Dogons, on trouve des Peuls, des Dafings et des Samogos.

Au Mali, il faut distinguer entre la falaise, où l'on fait du maraîchage, où l'on cultive l'oignon et où l'on fabrique des tissus ; et le plateau, le Seeno, où on ne trouve que le mil. De nouvelles activités sont apparues depuis quelques années, en réaction, pour favoriser la rétention des enfants. Le processus est en cours. Ils se tournent maintenant vers la confection et la

commercialisation de tissus *bogolan* alors qu'auparavant ceux-ci étaient uniquement destinés à la consommation interne. Côté burkinabé, l'aménagement du barrage hydro-agricole de Leri sur le Sourou permet l'exploitation rizicole et maraîchère. [*Bogolan* (terme bambara). Cotonnade teinte avec du banco, reconnaissable à ses motifs orangés à bruns sur fond écru. À la mode au Mali dans les années 1980. Depuis a été beaucoup copié un peu partout].

Le milieu dogon est devenu d'une extrême méfiance à force d'être soumis à la question par des missions dont on ne voit pas les résultats. Du coup, il existe un discours stéréotypé dont le but est de se débarrasser de l'interlocuteur du moment.

Kendié (cercle de Bandiagara).

Une importante réunion se tient à la mairie. À la demande du consultant de rencontrer des membres du comité recensé dans le répertoire de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille, on précise qu'il n'existe aucun comité. Du moins qu'il n'a jamais été mis en place officiellement mais qu'il existe quelques membres dans le village. C'est en fait une petite structure informelle qui cherche « à empêcher le départ des filles et des jeunes garçons qui n'ont pas l'âge et qui peuvent être trompés en route ».

Entretien avec BENE GUINDO (62 ou 63 ans), fondateur du comité de surveillance à Kendié.

Il y a cinq ans [1999], nous avons mis en place un petit bureau mais les choses n'ont pas tellement évolué depuis. Le bureau était constitué d'environ cinq personnes. C'est un vieux dont l'enfant avait fui qui a évoqué le problème au cours d'une réunion. À la suite de cela nous avons mis en place spontanément un bureau constitué de trois hommes et de deux femmes. Aujourd'hui cela ne fonctionne plus. Nous l'avons mis en place pour empêcher l'exode des enfants, pour les surveiller. Lorsque ceux-ci étaient en fuite, nous voulions obliger les parents à aller les chercher ou sinon à régler une amende de 10 000 francs. En réalité, les gens ne payaient pas, il y avait de grandes difficultés entre les villageois. L'amende si elle avait été versée devait servir à aider les personnes âgées incapables d'effectuer par eux-mêmes les travaux champêtres. Ici, l'exode est ancien et cela ne fait que croître d'année en année. À l'origine, nous n'en voulions pas, mais les familles avaient des besoins et nous avons dû laisser faire. Maintenant cela a pris une telle tournure que même les tout-petits partent. On ne voit pas comment on pourrait stopper cela. Ce sont des enfants de 14 à 20 ans, filles et garçons. Il y a ici un vieux qui n'a que deux enfants : l'aîné est à Bamako, le cadet, le dernier à pouvoir soutenir le vieux, est parti. Il ne sait même pas comment récolter. L'exode enlève de la main-d'œuvre au village. Ceux qui partent en ville n'ont plus le goût de revenir. Les filles vont à Bamako, à Sévaré ou à Mopti ; les garçons vont à Bamako à Abidjan. Certains partent temporairement, d'autres ne reviennent plus et d'autres encore reviennent avec des bébés et des maladies. Beaucoup parmi celles qui reviennent en état de grossesse étaient fiancées avant leur départ. Certains acceptent de les prendre en mariage. Des filles refusent de se marier, car elles veulent retourner en ville.

Les choses ont commencé à devenir insupportables depuis quatre à cinq ans, c'est ce qui a provoqué la mise en place du comité. Le plus souvent, quand ils voient des camarades revenir de la ville avec de nombreux bagages, elles/ils ont envie de partir à leur tour. Ils s'en vont volontairement. Personne ici ne passe dans les villages. Et même si cela existe, il est difficile de le savoir. Ils vont à la foire de Bandiagara (les lundis et vendredis). Les filles partent pour avoir leur trousseau. Ce sont généralement des ustensiles de cuisine et un peu d'argent pour les petites dépenses, des habits, du matériel pour laver le linge, des marmites, des seaux. Ce sont des cadeaux que la mère doit donner [et qu'elle ne peut plus donner] ; c'est cela que la fille va chercher. Elle travaille en ville comme aide ménagère ; elle s'occupe des enfants, de la cuisine, du linge. Les garçons eux font des petits boulots. Pas seulement à Abidjan, mais également dans les villages où ils cultivent les champs de plantations ; ils s'embauchent comme journaliers.

Non, je n'ai connaissance d'aucun cas de mauvais traitement rapporté par les enfants. Ils taisent tout cela.

Entretien avec DAOUDA AMADOU YALCOUE (35 ans), quartier Sougué, commerçant, secrétaire général du comité de surveillance. Commune de Ségué-Ire [« Mieux vaut rester unis »] (cercle de Bandiagara, préfecture de Nangari)

Le comité de surveillance existe depuis 1992. Il comprend trente-six personnes et le bureau compte six personnes (quatre hommes et deux femmes). Le bureau se réunit chaque fin de mois. Quelquefois les trente-six se réunissent. Les représentants des jeunes participent à la réunion. Pourquoi trente-six ? Parce qu'il y a deux représentants par village ou hameau, un homme et une femme. Les femmes représentées peuvent être mariées ou non. La création du comité a pour origine le fait que les filles se déplacent vers la ville et qu'au retour elles ne rapportent rien que des problèmes. Elles reviennent souvent en état de grossesse ou bien avec des bébés ou bien encore elles avortent. Et elles apportent des maladies. Au niveau du village, cela constituait une honte (*dogo*), il fallait donc trouver une solution, d'où la création du comité.

Dès lors, pour se déplacer il faut obligatoirement le cachet du comité [il existe un formulaire fabriqué localement]. L'autorisation coûte 500 francs et elle est donnée pour trois à quatre mois. Même en cas de maladie ou pour aller visiter des parents, il faut une autorisation. Sauf pour aller à Bandiagara. Cependant, pour Bandiagara, il est nécessaire d'en informer le comité.

Si la personne part à l'insu du comité, c'est la maman qui est chargée de ramener la fille. La raison pour laquelle on oblige la maman dont la fille a fui à aller la chercher, c'est à cause de la complicité mère/fille. Des amendes sont prévues d'un montant de 10 000 francs [lorsqu'une fille part sans autorisation]. En général, les parents paient. Même si c'est une femme mariée, il lui faut l'autorisation du mari [pour partir]. Il est formellement interdit d'aller travailler pour gagner son trousseau, car en réalité elles profitent de cela pour partir.

Actuellement, les départs sont ralentis mais comme c'est l'hivernage les mauvaises femmes veulent partir. Ce matin même [11 octobre 2004] elles sont allées voir le chef de village et également le bureau suite aux rumeurs comme quoi elles voudraient partir. Une réunion est convoquée pour le 14 octobre afin d'en discuter. Dès sa mise en place le comité a fait du bon boulot, donc les autres comités viennent s'inspirer de notre expérience.

Non, le comité n'a aucune relation avec la Direction de la Promotion de l'enfant et de la famille ou avec la Direction du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées. Une fois seulement il y a eu une aide de l'ONG Ampro-Sahel pour l'alphabétisation des filles dans le cadre du trafic d'enfants. Certains enfants partent clandestinement [à l'insu du comité], quelques-uns à l'insu des parents. Les garçons peuvent partir sans problème, sauf ceux qui ont entre 7 et 18 ans. Ils vont à Bamako, en Côte d'Ivoire, au Cameroun ou en Afrique du Sud.

Q. Que pensent les filles de ce contrôle ?

Elles voient cela comme une injustice mais rares sont celles qui se comportent bien. Elles disent que non seulement les hommes n'ont aucune occupation à leur donner mais, en plus, ils les empêchent de partir.

Q. Elles ont des droits cependant ?

Oui, mais elles n'ont pas les moyens [de les faire valoir, de s'opposer]. Au départ elles revenaient avec des maladies [sida] que nous n'arrivions pas à traiter. Depuis les mesures que nous avons prises il n'y a plus de cas de ce genre. Avant, quand elles partaient c'est les mamans qui travaillaient à la place des filles. Maintenant elles sont vraiment tranquilles.

Entretien avec ISSIAKA TEMBINE, maire sortant. Commune rurale de Wadouba (Kani-Gougouna) (cercle de Bandiagara)

En 2002 ou 2003, nous avons reçu un message de l'Administration territoriale nous demandant de créer un comité de surveillance par rapport au trafic d'enfants. Cela nous a été demandé parce qu'au niveau de Sikasso on avait constaté un trafic d'enfants. Le message a été envoyé sur tout le territoire.

La mairie, en collaboration avec l'administration, a convoqué tous les chefs de village. Lors de la

rencontre, on a expliqué les buts des comités, les instructions données par l'État : cibler la sortie des enfants. À partir de tel âge tout enfant non muni d'un certificat doit être arrêté. Ce certificat sera délivré par le maire. Nous étions obligés de dire aux chefs de village de mettre en place des comités de suivi pour le départ des enfants vers la ville. À chaque fois qu'un enfant devait s'en aller, il était question qu'il passe au niveau du maire, avec les parents et le chef de village pour confirmer son départ. C'est ce qu'on avait dit. Le maire devait délivrer une attestation et l'enfant devait être enregistré dans un registre à la mairie. Théoriquement, les choses devaient être organisées de cette manière avec l'ouverture d'un registre. En réalité, il n'y a aucun cas de départ d'enfant mineur. Nous avons uniquement répondu à des directives administratives.

Dans la commune, on n'a signalé aucune perte d'enfant. Seule une fillette a été interceptée. La plupart des départs ce sont des majeurs (après 18 ans) après l'hivernage. Ils partent en masse. Après le 22 septembre [fête nationale] le départ est lancé. Les filles vont à Ségou, à Sévaré et à Bamako, rarement à Abidjan. Les garçons vont à Abidjan et à Bamako.

La fille vers 15 ou 16 ans elle peut se marier [l'âge légal avec consentement des parents est fixé à 15 ans] : elle veut partir.

Les départs des filles ? Au retour, elles renonçaient à leur mari ; elles avaient atteint un certain degré de civilisation ; elles ne voulaient plus des maris qu'on leur proposait. On constatait aussi des grossesses non désirées ; elles revenaient avec des bébés. Il fallait mettre fin au départ des filles de manière radicale. Il y a eu une rencontre au niveau du *hogon* [conseil animiste traditionnel, présent dans tous les villages dogons] et jusqu'à présent on empêche les filles de partir.

Certaines d'entre elles observent cette interdiction. Mais, du coup, les filles ne peuvent avoir leur trousseau ; elles ne sont pas éveillées [pour comprendre le sens de l'interdiction]. Il y a une pression des filles et des mamans pour mettre fin à cette interdiction. Le problème c'est que ce sont les mamans qui les incitent à partir ; elles leur donnent le transport. Les filles partent avec la complicité de leur mère. Le vrai fond du problème c'est qu'au moment du mariage la maman n'a pas les moyens d'accompagner sa fille [en lui fournissant le trousseau].

Dans le temps, il n'y avait pas d'évolution. Les garçons et les filles ne portaient pas. Et on pouvait imposer le mariage. Mais actuellement on voit autre chose. Si on impose une fille au garçon, il n'en veut pas. Si on lui propose une fille qui n'a pas le look, il n'en veut pas. Pour se faire voir par un garçon, il faut pour une fille avoir fait au moins un tour en ville. L'école contribue également à l'évolution [des mœurs et des mentalités] et à l'émancipation des enfants. Une fille qui arrive au niveau supérieur, quand on lui dit d'aller se marier elle refuse. Chacun tente de suivre le train de la ville. En réalité, il n'y a aucun trafic d'enfants mais seulement des départs volontaires. C'est une région très pauvre, c'est cela qui oblige les garçons et les filles à déferler vers la ville. La fille étant très pauvre, le peu qu'on lui donne, elle le prend. On apprend que la logeuse a pris l'argent ou que la maîtresse n'a pas payé un ou deux mois. Ce sont des novices [à qui cela arrive].

***Entretien avec MAMOUDOU GOUDIENKILE, chef du hogon [conseil animiste traditionnel].
Village de Binè (cercle de Bandiagara).***

Le *hogon* s'est réuni suite à des contacts entre plusieurs villages et des méfaits qu'ils avaient constatés de l'aventure des garçons et des filles. Ces méfaits les voici : quand les filles partent en exode, elles reviennent avec des maladies [sida] qu'on ne sait pas soigner. Les parents épuisent tous leurs biens dans les soins sans même arriver à sauver les patients. Ensuite, certaines filles reviennent en grossesse ou avec des bébés et on ne sait même pas à qui attribuer ces enfants. Certaines à leur arrivée refusent leur fiancé pour retourner en ville. C'est à cause de tous ces problèmes que l'ensemble du conseil des chefs a décidé de se réunir pour arrêter une décision. Cette réunion a eu lieu il y a trois ans [2001/2002]. La décision prise a été de mettre fin à ce genre d'exode et de demander aux parents dont les enfants sont partis d'aller les chercher et de les ramener. Les parents qui refuseraient d'aller chercher ces enfants, les autres villageois se

désolidariseront de tous leurs actes et de tous leurs travaux. Il n'y a eu aucun cas de refus sur ce plan. Les enfants, filles et garçons, qui ne sont pas en âge de travailler, il leur est interdit de partir. Les garçons de moins de 17 ans, ce sont ceux-là ces garçons et ces filles qui sont concernés. Les filles à 15 ans elles peuvent être fiancées et on les empêche aussi de partir. Il n'y a aucun cas de trafic par ici. La décision est uniquement fondée sur ce qui vient d'être dit : maladies, grossesses, etc. Le résultat c'est qu'aujourd'hui il y a un ralentissement des départs, mais ils n'ont pas été stoppés.

Les garçons vont en Côte d'Ivoire et à Bamako, au Gabon, au Cameroun. Les filles partent à Mopti, à Ségou, à Bamako ou Sikasso comme femmes de ménage, pour garder les bébés ou dans les petits commerces de banane...

Les filles ne sont pas contentes de cela mais elles n'arrivent pas à faire entendre leur voix dans les réunions. En cas de problème, ce sont les hommes qui prennent les charges (les médicaments notamment). La solution donc c'est d'entraver les départs. Et, quand elles ramènent quelques biens, c'est uniquement pour elles. Cela ne rentre pas dans les dépenses familiales ; elles ne participent pas aux dépenses du foyer. Donc c'est pourquoi il faut refuser la mesure. Non, je ne pense pas qu'elles puissent se révolter un jour. Mais si l'homme est installé en ville, il peut demander à ce qu'on lui amène sa femme. Il existe une fracture entre les familles par rapport aux mesures alors que nous étions habitués à vivre en communauté. Or, quelque chose qui fait se désunir les familles n'est pas à encourager. On ne peut accepter des choses qui vont mettre les familles dos à dos dans les villages. Tout ce que le *hogon* fait va dans le sens de la communauté et ce n'est pas une façon de limiter la liberté des enfants, garçons et filles. C'est une façon de rester unis dans tous les actes que nous posons.

Entretien avec FRANÇOIS DIARRA, direction du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées. Tominian.

Dans le nord du cercle de Tominian (région de Ségou) on trouve de nombreux Dogons. Ce sont eux qui migrent. Il existe d'ailleurs des traditions anciennes vers le Ghana puis la Côte d'Ivoire. Prenons le cas d'Untel qui n'a presque pas connu son père. Celui-ci est parti quand Untel était jeune. Certains sont restés en Côte d'Ivoire et ils ont changé leur nom de Mounkoro en Koné.

Par contre, au sud, dans la zone cotonnière (vers le cercle de Yorosso), il y a très peu de migration de la part des populations bobos, dafings et miniankas. Au nord, chez les Dogons, Timissa, Koula, Fougasso ou Wan (ou Ouan) constituent les villages de départ. Lors des campagnes de vaccination nous avons constaté l'absence des filles entre 13 et 15 ans. Elles partent vers Bamako, Ségou, San, Sikasso, Koutiala et Niono. Elles s'engagent comme bonnes ou servantes au niveau des familles. Elles pratiquent des activités ménagères ou la vente d'oranges. Certaines reviennent au début de l'hivernage. Les garçons partent également car après l'hivernage il n'y a plus d'occupations. Et rares sont les endroits où il y a de l'eau. On descend donc en ville et on revient avec l'hivernage. La migration est temporaire. En général, ils reviennent mais si tu dois retourner à la maison avec zéro franc, la honte te fait rester en ville.

Le déplacement des enfants est probablement cautionné par les parents. Il n'y a pas d'écoles. C'est seulement maintenant que commencent à apparaître les écoles communautaires. Il n'y a plus de travail après l'hivernage. Ils partent en ville et reviennent en famille. Le départ des enfants s'effectue par petits groupes. Ils commencent par travailler à Tominian pour obtenir le transport et vont ensuite à San ou plus loin. Au niveau de la ville, il y a une sorte d'exploitation parce que ces gens n'ont pas de possibilités de négociations.

Dans les zones de Koula, de Fangasso et de Lanfiala la migration des enfants est importante. Il y a de plus en plus de filles qui, vers 12 ans, ont envie de quitter leurs parents pour apprendre à connaître la ville et pour gagner l'argent du trousseau (des inox, de jolis pagnes de la ville, etc.). Après l'hivernage il y a très peu de choses à faire et la tentation de la ville est forte. Elles cherchent un petit revenu. Cela peut se prolonger et elles se marient là bas. Sinon, le retour, c'est comme une fête. Il y a une espèce de compétition entre les parents : « Mon enfant a ramené ceci

ou cela », « Vois ce que mon enfant a ramené », etc.

En ce qui concerne les jeunes filles, le phénomène a débuté au début des années 1980. Mais ce n'était pas une vague. C'était uniquement celles qui se sentaient capables ou qui vivaient une situation difficile en famille. Mais, à cette époque, elles revenaient toujours et sans ramener d'enfants comme maintenant.

Aujourd'hui, le volume des départs est très important. Dans tous les marchés, partout, il y a des cars spéciaux, des camions qui viennent ramasser les jeunes filles (de la fin septembre jusqu'en décembre), surtout lorsque le sarclage est terminé. Le transporteur ne va pas refuser un client parce que c'est un enfant. Il existe également un phénomène récent, il date de moins de cinq ans : c'est le départ de femmes mariées. Elles partent pour aller chercher autre chose. Elles reviennent chez leur mari après un ou deux ans. Oui, oui il y a des femmes qui ont jusqu'à 35 ans et qui partent avec leurs enfants. Elles reviennent souvent avec d'autres enfants et, dans le contexte actuel, avec de nombreuses maladies.

ANNEXE II

L'EMPLOI DE TALIBÉS BURKINABÉS DANS LES RIZIÈRES DE LA RÉGION DE NIONO AU MALI

En 2002, L'Essor, l'un des grands journaux nationaux maliens publie une série d'articles révélant l'exploitation de centaines de jeunes travailleurs burkinabés par des maîtres coraniques dans les rizières de la région communément appelée de l'Office du Niger. L'enquête (des 29 juillet au 1er août puis des 9 au 12 août), mené dans le village de Ting (commune rurale de Pogo) et intitulée « Les damnés des rizières », a un retentissement considérable dans le pays, d'autant plus qu'elle est relayée, au plan international, sur les ondes de Radio France Internationale.

Les trente-sept ONG maliennes regroupées au sein de la Coalition malienne des droits de l'enfant (COMADE) dénoncent le « silence inexplicable » du gouvernement à ce sujet. Dans un communiqué du 3 septembre 2002, le gouvernement décide de « prendre les mesures qui s'imposent », deux semaines après les articles de presse. Parmi ces mesures, figurent l'adoption de procédures judiciaires contre les tuteurs et les maîtres coraniques se « livrant à l'exploitation des enfants » et l'interdiction de tout enfant de moins de 15 ans dans les rizières « à des fins d'exploitation économique ». Selon le même communiqué, des actions de sensibilisation seront « intensifiées » dans les « zones à risque », et des structures communautaires de surveillance de l'application des décisions seront mises en place. C'est seulement deux ans plus tard (octobre 2004), avec beaucoup de retard donc, que la division régionale (de Ségou) de la direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille incite à la création de quatre comités de surveillance dans les communes de Niono, de Bolodo, de Sirifila Boundy et de N'Gegou. L'objectif est d'augmenter le nombre de structures de surveillance — il n'en existait aucune jusqu'alors — dans la zone rizicole (Nioro, Macina). Le but, explicitement affiché lors de la mise en place des comités, est d'éviter que l'on dise — comme cela a été le cas en Côte d'Ivoire d'enfants maliens pour le cacao —, que des enfants burkinabés sont exploités dans les rizières maliennes.

Les articles publiés par l'Essor tendent à prouver que les enfants ou adolescents, parce qu'ils constituent une main-d'œuvre docile et moins chère, sont indispensables à la réussite d'une bonne saison agricole dans la zone rizicole. Ils sont « importés » du Burkina Faso ou de la région de Mopti au début de chaque hivernage et sont placés auprès des grands exploitants qui reversent leurs salaires à leurs maîtres. Il est de notoriété publique que le cercle de Niono connaît, en début d'hivernage, une grande affluence de maîtres coraniques accompagnés de dizaines de talibés. L'interception, à l'initiative du préfet de Niono, le 23 juin 2003, d'un véhicule transportant vingt-cinq enfants âgés de 10 à 15 ans confirme la pérennité de la pratique. L'enquête de gendarmerie montre que les vingt-cinq enfants, pour la plupart des Burkinabés, ont été recrutés dans les rues de Ségou d'où ils devaient gagner N'Débougou (dans la zone de l'Office du Niger). Ce sont, en fait, les talibés d'un maître coranique burkinabé, Zakaria Badin, résidant à Ségou. À N'Débougou, les enfants devaient être placés auprès des grands exploitants agricoles — qui figurent parmi les notables de Niono — pour effectuer les travaux champêtres, notamment l'arrachage des plants de riz (10 000 francs l'ha), l'épandage des plants (10 000 francs l'ha) ou le repiquage (20 000 francs l'ha).

Toutes ces prestations sont payées en espèces par les propriétaires des champs et l'argent est immédiatement versé à celui qui place les enfants. Dans la pratique, ce sont les exploitants agricoles eux-mêmes qui sollicitent les maîtres coraniques. À défaut, les propriétaires des champs contactent les chefs d'équipe nommés par les maîtres coraniques pour la supervision des travaux.

C'est dans ce contexte, au lendemain de la mise en place des comités, que le consultant s'enquière auprès membres de trois des comités (Niono, Bolodo et Sirifila Boundy) de la présence ou non d'enfants travailleurs qui seraient transportés depuis le BurkinaFaso pour effectuer les travaux rizicoles, du repiquage jusqu'au battage. Le consultant cherche à savoir s'il est bien exact que le maître coranique, qui arrive généralement avec un groupe de quarante ou cinquante enfants, les répartit en deux groupes et les met à la disposition des exploitants, en sachant qu'un groupe de vingt ou vingt-cinq enfants peut repiquer de 4 à 6 hectares.

En dehors des membres du comité de Sirifila Boundy, où l'accueil a été très courtois et les réponses honnêtes et bien argumentées, les entretiens dans les deux autres communes ont été plutôt acides. De fait, les membres des comités de surveillance de Molodo et de Niono ont déploré que l'accent mis sur le trafic dans cette zone très productive puisse avoir des incidences négatives sur la productivité. Ils ont laissé clairement entendre que la présence du consultant pourrait contribuer davantage encore à la stigmatisation de la région et de l'Office du Niger.

À Bolodo, la réaction du représentant de l'Office du Niger, et membre du comité, — arrivé précipitamment et toujours ulcéré par l'émission de RFI de 2002 — se révèle d'ailleurs franchement hostile. Il entraîne les autres membres, déjà peu amènes, dans son hostilité. On martèle : ici ce n'est pas la Côte d'Ivoire ! Enfin, à Niono, où les membres du comité, une partie du conseil municipal, sont déjà vraisemblablement avertis des questions, l'entretien tourne court. Le consultant constate, de la part des membres du comité, une volonté clairement affichée de protéger l'Office du Niger de toute suspicion en matière d'exploitation du travail des enfants. Il n'a pas été possible, faute de temps, d'établir la nature des liens entre les membres du comité de surveillance qui dirige également la municipalité et les grands exploitants agricoles.

En définitive, tant à Bolodo qu'à Niono, les dénégations sur l'existence de l'exploitation du travail des enfants s'expriment de manière si véhémement que le consultant en retire l'impression — certes, purement subjective —, que la fonction première du comité de surveillance pourrait bien être plus de veiller à l'image de l'Office du Niger que de combattre le trafic lui-même. Ou alors, dans la discrétion la plus totale, à l'abri de la mauvaise publicité et des médias. Il est difficile dans ces conditions de se prononcer sur l'importance réelle du phénomène dans cette région. Il ressort cependant des entretiens avec des membres du comité de Sirifila Boundy que depuis deux ans, c'est-à-dire depuis les révélations de la presse, les groupes de quarante à cinquante talibés ont pratiquement disparus. Les talibés sont divisés en très petits groupes de deux ou trois sans être accompagnés par le maître coranique, qui reste à distance, et ils se fondent dans les villages chez un logeur d'origine burkinabé. Et le chef d'équipe remet directement l'argent qu'ils ont gagné au maître coranique. Le pic de l'exploitation du travail se situerait vers 2002 et il y aurait, depuis, une nette régression du nombre d'enfants burkinabés ou, peut-être, une plus grande invisibilité. Quoi qu'il en soit, et contrairement aux affirmations des comités de Bolodo et de Niono, le phénomène perdure sous une forme atténuée ou non. On en veut pour preuve l'interception à Bla, dans la nuit du 11 au 12 décembre 2003, de cinquante-trois enfants qui venaient tous du Burkina Faso en passant par le canton de Banena. Ou bien encore, l'interception par les forces de sécurité, entre décembre 2003 et mai 2004, de plusieurs cars se dirigeant vers Ségou avec à leur bord quelque deux cents enfants burkinabés. Les enfants sont présentés comme des talibés alors qu'en réalité leur destination finale semble être les rizières de l'Office du Niger. Plus récemment, en juillet 2004, le chef de la division régionale (Ségou) de la direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille, a accompagné à Bobo Dioulasso seize enfants burkinabés qui avaient été interceptés par les gendarmes à San.

Au demeurant, les enfants ou adolescents employés sur les rizières de l'Office du Niger ne sont pas tous des Burkinabés. On signale également le recrutement d'enfants par des intermédiaires,

dans la région de Mopti, de Bankass ou de Kolondiéba, pour aller travailler dans les champs de riz de Niono. Enfin, au niveau de la sous-région il semble se dessiner une réorientation des flux sous couvert d'enseignement coranique. La réorientation serait une réponse à la fois aux difficultés d'accès à la Côte d'Ivoire et un moyen de contrecarrer sous « label » religieux les dispositifs de prévention du trafic mis en place. Ainsi, en mai 2004, une trentaine de mineurs âgés de huit à dix-sept ans ont été interceptés par la police du Burkina Faso à Faramana à la frontière avec le Mali. Les trafiquants, deux faux marabouts burkinabés, tentaient de faire passer les enfants au Mali par petits groupes.

Il serait certainement instructif de mener une enquête au début de l'hivernage dans la zone de l'Office du Niger pour mesurer la réalité et l'ampleur du phénomène. Au demeurant, l'organisation de la migration à raison d'une quarantaine d'enfants par groupe (soit le nombre habituel de talibés autour d'un maître coranique) et à raison de deux ou trois groupes d'enfants par village est notoirement connue de tous. Les gendarmes semblent bien informés de la question mais le poids financier, social et politique des grands exploitants rizicoles empêche probablement une mise au jour radicale des pratiques. À l'exception de l'interception du convoi de juin 2003, d'ailleurs fortuite, on remarque que toutes les interceptions d'enfants ont eu lieu en dehors de la zone rizicole.

ENTRETIENS

Entretien dans la commune de Molodo avec SAMA BOUARE, 1er adjoint au maire, MAMADOU KALOGA, 3e adjoint au maire, plusieurs membres du comité de surveillance, dont le représentant de l'Office du Niger, JEAN DEMELE le représentant des chrétiens, ALOU DIKO et la secrétaire du bureau, RAMATOU TOURE.

Le bureau du comité de surveillance a été constitué la veille, le mercredi 13 octobre. Il a été mis en place par une équipe venue de Sékou de la Direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille (Achille Matoukou et Souleymane Diallo). Il a été constitué une commission de suivi. Étaient convoqués les chefs de village, les imams, les représentants des églises, les associations villageoises (AV), les groupes de femmes (Cafo), la jeunesse, l'association de santé communautaire (ASCO), la mairie, l'Office du Niger, bref l'ensemble de la société civile. Le maire est le président du comité, la secrétaire en est la directrice de l'école fondamentale, le bureau compte dix membres. Un atelier de trois jours est programmé pour la formation.

La directrice de l'école fondamentale et secrétaire du bureau constate que le travail des enfants, dans la zone de l'Office du Niger, date de longtemps. Les Burkinabés de onze à dix huit ans (mais certains dépassent la vingtaine) qui viennent ici sont toujours accompagnés d'un marabout. Il faut y ajouter le système des enfants locaux au travail. Depuis trois ans le phénomène avait pris une grande ampleur. Cependant depuis un an, on constate une sensible diminution à la suite d'une intervention à l'antenne d'un journaliste de RFI. Cela a eu un grand effet et a provoqué l'intervention des autorités. Même les paysans ont pris conscience de la présence des enfants étrangers et leur nombre depuis a beaucoup diminué. La mise en place du comité va encore en réduire le nombre. Il est prévu une sensibilisation à l'Office du Niger.

Le travail de repiquage se fait de juin à août, la récolte a lieu en novembre et décembre. En septembre et octobre [où il n'y a pas de travaux à effectuer] les Burkinabés sont à Ségou à l'école coranique. Le désherbage est payé 10 000 francs l'ha mais on ne le donne pas à faire aux enfants burkinabés parce qu'ils sont incapables de distinguer les jeunes pousses de riz de l'herbe. Le repiquage et le désherbage sont faits par des enfants étrangers, les Mossi, mais ils ont de 18 à 25 ans parce qu'il faut être grand pour effectuer la mise en gerbe. De même, les enfants ne peuvent pas faire le fauchage. Il faut faire attention sinon la production est foutue en l'air. En fait, les enfants effectuent seulement le repiquage et l'épandage de la pépinière. Ici, il n'y a pas de problème d'exode des enfants [locaux], qu'ils soient garçons ou filles, car le riz les occupent

douze mois sur douze. Celui qui quitterait le village pour aller ailleurs, il gagnerait moins d'argent qu'ici.

Au niveau de la scolarisation, la directrice constate un taux élevé de scolarisation mais ne peut fournir aucun pourcentage même approximatif, sinon un ordre de grandeur autour de 60 %. La commune [qui a maintenant des compétences au niveau de l'enseignement préscolaire et de l'alphabétisation] n'a « pas payé une craie pour l'école ». Ce sont les parents qui prennent en charge les enfants pour leur scolarisation.

Entretien dans la commune de Sirifila Boundy avec le maire, MAMADOU TANGARA, et le secrétaire général, DRAMANE DIARRA, tous deux membres du comité de surveillance.

Le comité fort de douze personnes est composé, outre Mamadou Tangara et Dramane Diarra, de la manière suivante :

- Mahamoud Cissé, 1^{er} adjoint au maire, président du comité ;
- Kalilou Bouaré, agent à l'Office du Niger ;
- Semba Cissé, représentant des musulmans ;
- Fanta Sidibé, représentante de la coordination des associations et organisations féminines (Cafo) ;
- Mariamu Diallo, représentante de la direction des écoles ;
- Ezekiel Touré, représentant des protestants ;
- Émilienne Boro, représentante des catholiques ;
- Badiou Bouaré, chef de village ;
- Moussa Traoré, associations villageoises ;
- Modibi Dahou, représentant des jeunes.

Sirifila Boundy est une zone d'attraction agraire, elle attire la main-d'œuvre des villages voisins. La commune compte dix-sept villages dont quinze s'occupent de riziculture. Et ici qui dit riziculture dit aussi « désaisonniser », soit un travail en saison pluvieuse et un travail de saison sèche dans les zones exondées. Les deux autres villages (Tigabougou et Ngounadocoura) s'adonnent à la pêche. Ils bénéficient d'un projet de développement de la Banque islamique. Avant 1990, la migration vers l'extérieur était bien plus forte qu'actuellement. Si l'exode rural est moindre c'est à cause de l'agriculture et du maraîchage. Les gens restent en place. C'est à travers les clans familiaux, le cousinage, les rapports d'affinité ou de filiation que les enfants viennent faire le maraîchage ou la riziculture. En ce qui concerne les Burkinabés, nous avons eu beaucoup de désagréments. Ils ont ici des rapports familiaux. Depuis l'indépendance, on trouve ici des émigrés burkinabés venus de villages mossis et qui continuent d'entretenir des rapports avec leurs familles restées au Burkina Faso. On compte deux villages mossi sur la commune, Ringandé et Siguiwoncé, qui datent du déplacement des populations à l'époque coloniale. Les Mossis sont d'abord venus pour le coton puis, vers 1971, on est passé en totalité au riz.

Certains marabouts emploient des jeunes de manière clandestine. Mais désormais [depuis les révélations de la presse], les marabouts se méfient. Les enfants sont divisés en petits groupes et on ne voit plus de grands groupes d'une dizaine d'enfants comme auparavant. Les enfants eux-mêmes se méfient parce que cela peut porter préjudice à leur marabout. C'est ainsi que depuis deux ans, on ne voit plus de grands groupes comme dans le passé. Même ceux qui arrivent clandestinement ne sont plus accompagnés d'un maître. Et une fois arrivés ils se dispersent.

Les enfants venaient avec leurs maîtres pour chercher de l'argent. Le chef d'équipe (âgé de 25 à 30 ans) prend l'argent qu'il envoie au maître. Mais cela a diminué depuis deux ans. Ils venaient surtout pour la récolte et le repiquage de contre saison. Le désherbage, lui, ne nécessite pas une grosse main-d'œuvre. Pour les gens d'ici la récolte est payée 10 000 francs/ha et le repiquage 20 000 francs/ha. Pour eux [les Burkinabés], ils touchent 7 500/ha pour la moisson et 17 500/ha pour l'arrachage et le repiquage. Les enfants reçoivent le petit-déjeuner et le déjeuner. Les chefs

d'équipe viennent de l'extérieur. [Généralement Burkinabés, les chefs d'équipe jouent le rôle d'intermédiaires entre les maîtres coraniques et les exploitants agricoles].

Ce sont des groupes de quarante personnes environ. On comptait deux ou trois groupes d'enfants dans chacun des quinze villages de la commune, soit entre 1 200 et 1 800 enfants et adolescents. Le phénomène a fortement chuté face aux réactions de l'administration, la presse a critiqué le phénomène, les autorités religieuses ont condamné la migration avec des enfants et leur exploitation à des fins lucratives. Maintenant, il est devenu rare de voir des groupes. Le gouvernement s'est impliqué, les organisations féminines se sont fortement impliquées. Quarante-vingt-dix pour cent des enfants venaient du Burkina Faso. Si les choses continuent de cette manière le phénomène sera bientôt totalement éradiqué.

Entretien dans la commune de Niono avec le maire, ABOUBACAR FOMBA, la première adjointe, RAHMATOU AÏDARAN, et deux autres adjoints, membres du comité de surveillance.

Oui, il y a des Burkinabés installés dans tous les villages de la commune [depuis longtemps]. Le phénomène des maîtres coraniques date maintenant de quelques années. Ils se déplaçaient avec des enfants. L'administrateur a dénoncé la chose à la radio. Et cela a disparu. Le conseil municipal répond de manière franchement hostile aux questions du consultant. L'entretien tourne court.

ANNEXE III LES TITRES DE VOYAGE

Le titre de transport ou l'autorisation administrative de sortie ont été introduits en vue de prévenir le trafic. Sous leurs formes actuelles, l'accès à ces documents apparaît totalement irréaliste pour des populations rurales en raison du nombre de pièces à fournir. Les obstacles pratiques (éloignement du chef-lieu, fournitures de photos et de photocopie, corruption, etc.), et finalement le coût du document, sont multiples et dissuasifs. Comme il a déjà été relevé, l'introduction de ce document supplémentaire, plutôt que de sécuriser la circulation des enfants, accroît le besoin de recourir à des intermédiaires afin de négocier avec la police et les gendarmes l'absence de pièces et, paradoxalement, rend leur voyage probablement plus clandestin en augmentant la vulnérabilité et les risques.

Voici ci-après la teneur d'un spot d'information d'une radio locale malienne sur l'institution d'un titre de voyage tenant lieu d'autorisation de sortie :

Spot sur la réglementation de la sortie des enfants hors du territoire national (En français et traduit en langues).

« Nos enfants sortent régulièrement depuis des années pour aller chercher de l'argent, des matériels à l'étranger. Ils sont jeunes et fragiles, âgés de 15 à 18 ans et parfois moins. Les autorités nationales, régionales, locales s'inquiètent des conséquences néfastes de ces sorties à l'étranger notamment de leur exploitation économique. C'est pourquoi les autorités ont décidé d'instaurer des titres de voyage pour les enfants âgés de 0 à 18 ans. Ce texte est en vigueur depuis le 1er novembre 2001 en république du Mali. Le titre de voyage est obligatoire pour tout enfant ne détenant pas un passeport. Le titre de voyage tenant lieu d'autorisation est établi par les services de la police nationale, les gendarmeries, les préfets.

Pour avoir ce titre, il faut faire :

- Une demande timbrée à 100 francs ;
- Une copie de l'acte de naissance de l'enfant ;
- Fournir une autorisation attestée par le maire de la commune de résidence des parents ;
- Fournir une photocopie de la carte d'identité et une photo d'identité de l'un des parents ou tuteur ;
- Fournir un timbre de 200 francs.

Chacun de nous est responsable de la protection de nos enfants contre les abus divers. Les parents doivent s'assurer que leurs enfants voyagent dans des conditions de sécurité et de transparence. Les transporteurs doivent exiger des parents la détention de ces documents de voyage indispensables au déplacement des enfants. Ceux qui reçoivent les enfants à l'arrivée doivent connaître leur provenance et leur famille d'origine. »

GAAS-Mali/MSN US DOL, Radio Orona Koro.

[Région de Bankass].

Au Bénin, la procédure d'obtention (et les pièces à fournir) pour l'autorisation administrative de sortie du territoire (instituée le 24 juin 1995) paraît tout autant irréaliste à l'égard de populations largement analphabètes. Là, l'obtention d'un faux document est largement facilitée par les trafiquants.

Procédure d'obtention et pièces à fournir :

- Une demande écrite adressée au sous-préfet (actuellement avec la décentralisation au maire) ou toute autre autorité équivalente avec avis motivé du chef de village, de quartier, de ville ou d'arrondissement ainsi que de l'assistant social compétent.

- La carte d'identité du requérant ;
- L'acte de naissance de l'enfant ;
- Trois photos d'identité de l'enfant ;
- La carte d'identité, l'acte de naissance et trois photos d'identité de celui qui va garder l'enfant à destination.
- Une caution remboursable équivalente aux frais de rapatriement éventuels de l'enfant à verser dans un compte bancaire ouvert à cet effet par le ministère des Affaires étrangères. Cette caution devra être restituée à l'ayant droit en cas de retour libre, et définitif de l'enfant.
- Au vu de toutes ces pièces, le sous-préfet (ou le maire) fait procéder à une enquête avant d'accorder ou de refuser l'autorisation demandée. Cette enquête concernera la réalité du consentement des parents, l'exactitude des motifs allégués pour le déplacement, la moralité du déclarant et de la personne accompagnant l'enfant.

ANNEXE IV PERSONNES RENCONTRÉES

MALI

5 octobre 2004

Dakar

- Réunion avec Jean-Claude Legrand et Pierre Ferry, Unicef.

6 octobre 2004

Bamako

- Réunion avec Frances Turner, représentante de l'Unicef au Mali, Guido Borghese, coordinateur principal des programmes, Viktoria Perschler et Pierre Ferry, Unicef.

7 octobre 2004

Sélingué

- Entretien avec Moussa Beidy Tamboura Direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille (DNPEF).

8 octobre 2004

Bamako

- Entretien avec Kléna Sanogo, Directeur de l'Institut des sciences humaines.
- Discussion de l'enquête avec : Frances Turner, Guido Borghese, Viktoria Perschler et Pierre Ferry, Unicef.
- Entretien avec Joanne Doucet de Save the Children Canada.
- Entretien avec Témoré Tiolenta, sociologue et Claude Fay, anthropologue.

9 octobre 2004

Bamako

- Entretien avec Mohamed Attaher Maïga, directeur à la Direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille.

10 octobre 2004

Sévaré (région de Mopti)

- Entretien avec Amadou Dégéné, Projet Académie-enseignement pour l'éducation de base.
- Entretien avec Ousmane Diarra, directeur régional à Mopti de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille.
- Entretien avec Souleymane Koné, Directeur national de l'éducation de base.

Lundi 11 octobre 2004

Mopti

- Rencontre avec Kassoum Diabaté, adjoint régional de la Direction du développement social, de la solidarité et des personnes âgées.

Kendié (cercle de Bandiagara, région de Mopti).

- Rencontre avec Hamidou Yalcouyé, maire de la commune et Moussa Nantoumé, 3^e adjoint au maire.

- Entretien (en dogon) avec Bènè Guindo, fondateur du comité de surveillance.

Ségué-Ire (cercle de Bandiagara, région de Mopti).

- Rencontre avec Ousmane Kansaye, adjoint au maire.

- Entretien (en dogon) avec Daouda Amadou Yalcoué, secrétaire général du comité de surveillance.

Tégou (cercle de Bandiagara, région de Mopti)

Il n'existe aucun comité de surveillance malgré qu'il soit répertorié.

Wadouba (Kani-Gogouna) (cercle de Bandiagara, région de Mopti)

- Rencontre avec Arouna Sangaré, sous-préfet.
- Entretien avec Issiaka Tembiné, maire sortant.

Mardi 12 octobre 2004

Binè (cercle de Bandiagara, région de Mopti)

- Entretien (en dogon) avec Sekou Goudienkilé, chef de village.
- Entretien (en dogon) avec Mamoudou Goudienkilé, chef du hogon (conseil animiste).

Bankass (cercle de Bankass, région de Mopti)

- Entretien avec Abdoulaye Guindo dit Allayefenu, directeur de l'Ong APIDC (Association pour la promotion des initiatives de développement communautaire).
- Entretien avec Bakary Samaké, animateur jeunesse et sport, président de la brigade de surveillance.
- Entretien avec Aibon Dolo, de l'Ong GAAS-Mali, superviseur du projet DOL.

Bandiagara (région de Mopti)

- Entretien avec Alma Saïdou Diallo, administrateur des Affaires sociales, Direction du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées.

Mopti

- Entretien avec Ousmane Diarra, directeur régional de la Direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille.

Mercredi 13 octobre 2004

Tominian (cercle de Tominian, région de Ségou)

- Rencontre avec Woundian Tapa Sissoko, commandant de cercle.
- Entretien avec François Diarra, Direction du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées.

San (cercle de San, région de Ségou)

- Entretien avec Yacouba Diarra, chef de service à la Direction du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées.

Bla (cercle de Bla, région de Ségou)

- Entretien avec Mamari Sidibe, chef de service à la Direction du développement social, de la solidarité et des personnes âgées.
- Entretien avec Sakary Diarra (secrétaire) et Pierre Saye (directeur de la base), World Vision.
- Entretien avec Elysé Dembélé, programme DOL.

Commune de Fani (18 villages) (cercle de Bla, région de Ségou)

- Entretien avec Bakary Traoré, maire de Fani.

Jeudi 14 octobre 2004

Ségou

- Rencontre avec Maïga Mariam, directrice régionale à la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille.
- Entretien avec Diallo Souleymane, chef de la division régionale de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille.

Molodo (région de Niono)

- Entretien avec Sama Bouaré, 1er adjoint au maire, Mamadou Kaloga, 3e adjoint au maire, et des membres du comité de surveillance : Jean Démélé, Alou Diko, Ramatou Touré, secrétaire du bureau, un représentant de l'Office du Niger, etc.

Sirifila Boundy (région de Niono)

- Entretien avec Mamadou Tangara, maire de la commune et Dramane Diarra, secrétaire général, membres du comité de surveillance.

Niono

- Entretien avec Aboubacar Fomba, maire de la ville, Rahmatou Aidaran, Ire adjointe au maire, et deux autres adjoints Abdourahmane Touré et Moussa Koné, membres du comité de surveillance.

Vendredi 15 octobre 2004

Baraouéli (région de Ségou)

- Entretien avec Dagnon Yaya, service du Développement social et de l'économie solidaire.
- Entretien avec Souleymanbe Traoré, chef du service du Développement social et de l'économie solidaire.
- Entretien (en banamba) avec Mody Sylla, chef du village de Barouéli, président du comité de surveillance.

Béléko (cercle de Dioïla, région de Koulikoro)

- Entretien avec N'Golo Coulibaly, directeur de l'école A (1er cycle), président du comité de surveillance.

Dioïla (région de Koulikoro)

- Entretien avec Mariko Aminata Sidibé, service du Développement social et de l'économie solidaire.

Samedi 16 octobre 2004

Bamako

- Entretien avec Mohamed Attaher Maïga, directeur à la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille (démissionnaire).

BURKINA FASO

Lundi 18 octobre 2004

Ouagadoudou

- Entretien avec Fodé Conté, magistrat, Unicef (section protection de l'enfant).
- Entretien avec Jean-Baptiste Zougrana, Directeur de la Protection de l'enfant et de l'adolescent.
- Réunion pour apporter des modifications au programme du consultant, à sa demande, avec M. Diouf, coordinateur, Moumouni Saouadougou, administrateur du programme information/communication, Daouda Mounian, son adjoint, Fodé Conté, Frédérique Boursin, consultante Unicef.

Mardi 19 octobre 2004

Kaya (province du Sanmatenga, région du Centre-Nord)

- Entretien avec Sessouma Daouda, directeur provincial de l'Action sociale et de la solidarité nationale du Centre-Nord.
- Rencontre avec X, Directeur régional de l'Action sociale et de la solidarité nationale.
- Réunion générale avec le CVS (10 membres présents).
- Entretiens particuliers avec : Samuel Bamogo, président de l'Ong Association communautaire et développement ; Ouedraogo Kassoum, représentant des musulmans et deux représentants des transporteurs (Amaro et Ouedraogo).
- Rencontre (en moose) avec des femmes appuyées.
- Visite d'un atelier de couture et entretien (en moose) avec l'artisan, Marius Akindes, et l'enfant placé comme apprenti, Compaoré Larba.
- Rencontre et entretien (en moose) avec les cinq membres d'un noyau relais : Karim Ouedraogo, Y. Mahamoudou Ouedraogo, Nopoko Ouedraogo, Amidou Ouedraogo et Issa Ouedraogo.

Mercredi 20 octobre 2004

Djibo (province du Soum)

- Entretien avec Samporé Aruna, Directeur provincial de l'Action sociale et de la solidarité nationale.
- Entretien avec Diallo Aly, éducateur social.
- Entretien (en dogon) avec quatre fillettes placées : Goro Safoura, Goro Sali, Goro Salamata, Goro Amssétou.
- Visite au stand-marché et entretiens avec les animateurs, Ousséni Hassan, Romba Michel et Belem Raogo.
- Entretien (en dogon) avec Goro Bourema le père de la fillette Safoura.
- Entretien (en dogon) avec deux garçons placés : Goro Bakar et un autre.
- Entretien (en peul) avec Boukary Belko, chef du village de Djibo.
- Réunion générale avec le CVS.
- Entretiens particuliers avec deux des membres du comité : le maréchal des logis chef, Raogo Ouedraogo et Cissé Oumarou, représentant des transporteurs.

Jeudi 21 octobre 2004

Diguél (province du Soum).

- Entretien (en dogon) avec Goro Issaka Yahya, fils du chef de village il remplace son père trop âgé.
- Entretien avec les pères des fillettes placées en stage à Djibo : Goro Belko, père de Salamata, Goro Giblirou, père de Sali, Goro Mamoudou père de Amssétou.

Vendredi 22 octobre 2004

Tougan

- Rencontre avec Zabsomé Boukaré, Directeur départemental de l'Action social, président du CVS.
 - Rencontre avec Samuel P. Zoungrana, secrétaire général de la province.
 - Réunion du CVS (13 personnes).
 - Entretien avec Lagnono Lamoukiri, maire de Touran, invité au CVS.
 - Entretiens particuliers avec des membres du CVS : Boro Zakaria, enseignant francoarabe ; Dr Ki Lasina, coordinateur de l'association Wu-Pakwe ; Gnakena Juillet, directeur provincial de la police ; Dielo Dominique, adjudant de gendarmerie ; Bougna Trabo, chef de terre coutumier à Tougan ; Koné Noé, représentant de l'organisation OCADES (Organisation catholique de développement et de solidarité) et Drabo Paul, représentant de la communauté protestante.
 - Visite d'un atelier de menuiserie, où sont placés cinq enfants, et entretien avec Kaboré Pousga, responsable du centre et formateur.
 - Visite d'un atelier de couture, « La Samaritaine » et entretien avec la directrice, Micheline Diéni.
 - Visite d'un atelier de soudure dirigé par Seremé Souleymane et entretien (en moose) avec deux enfants placés : Zerbo Boubacar et Boro Jean.
- Entretien (en moose) avec un groupe de huit femmes bénéficiaires de crédits FAARF (Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes).
- Entretien (en moose) avec des tuteurs et tuteuses des enfants placés (7 personnes présentes).
 - Visite du centre d'artisanat féminin et entretien (en moose) avec deux jeunes filles placées : Boro Gisèle et Koussoubé Alice.
 - Entretien avec Zabsomé Boukaré, Directeur départemental de l'Action social, président du CVS.
 - Projection d'un film suivi d'un débat et entretien avec Jacques Pao du Cedicom (centre diocésain de communication).

Samedi 23 octobre 2004

Tougan

- Entretien avec Édouard Zerbo de Terres des Hommes.

Dimanche 24 octobre 2004

Banfara (Province de la Comoe, région des Cascades)

- Entretien avec Laurence Hema, responsable de l'association Munyu (« Courage ») des femmes de la Comoé.

Lundi 25 octobre 2004

Banfara (Province de la Comoe, région des Cascades)

- Entretien avec Mounian Daouda, cellule communication de l'Unicef.
- Entretien avec le Bureau exécutif de l'association Munyu des femmes de la Comoé : Hema Laurence (responsable), Aïssatou Kassa (chargée de la communication), Juliette Sougué (chargée de la radio), Honorine Traoré, Sata Karama (suivi des bonnes dans les familles), Geneviève Hema (chargée des droits humains), Aïcha Caroline Baro (trésorière adjointe). Moussodougou (département de Moussodougou, province de la Comoe, région des Cascades)
- Visite au chef de village, Sourabié Nounbié Ousman.
- Entretien avec les membres du noyau relais : Ouattara Traoré, restauratrice ; Sourabié Ouattara Aminata, restauratrice ; Sombié Ouattara Karidja, secrétaire à la préfecture ; Sourabié Adama, cultivateur ; Hétéié Magobala, agricultrice.

Mardi 26 octobre 2004

Ouagadougou.

- Entretien avec Assita Zongnaba, éducatrice, Direction régionale de l'Action sociale, membre du CVS de Ouagadougou.
- Rencontre avec dix-huit fillettes dogons interceptées le 20 octobre 2004.
- Entretien avec Fati Souré Ouadreogo, greffière à la Cour des comptes, présidente de l'association féminine Pawelgbuudu (AFP), membre du CVS.

Mercredi 27 octobre 2004

Ouagadougou

Débriefing, huit personnes présentes : Zougrana Jean-Baptiste, directeur de la Protection de l'enfant et de l'adolescent ; Marie-Berthe Ouedraogo ; Zoma Maïmouna, ministère de l'Action sociale ; Moumouni Saouadougou, administrateur du programme information/communication ; Daouda Mounian, adjoint PIC ; Frédérique Boursin, consultante Unicef ; Segbo Pascaline, représentante de la GTZ-Burkina.

BÉNIN

Jeudi 28 octobre 2004

Cotonou.

- Entretien avec Mary Chabi, juriste, Unicef.
- Entretien avec Frédéric Baele, Association des volontaires pour le progrès (ASVP).
- Entretien avec Benoît Biagini, Croix-Rouge de Belgique et Hubert F. R. I. Dedegbe, Croix-Rouge béninoise, chef de projet, responsables du centre d'accueil de la Croix-Rouge.
- Entretien avec les sœurs salésiennes, Foyer Laura Vicuña.

Samedi 30 octobre 2004

Parakou.

- Entretien avec Orou Pibou Sanni, directeur de l'Association pour la protection de l'enfance malheureuse (APEM).

- Entretien dans la commune de Sikki avec une vingtaine de femmes (membres de l'APEM) dont Mmes Sourokou Gnaki et Soulé Zerma Ganigui.
- Entretien au village de Naro Gando avec un groupe de femmes (membres de l'APEM) dont : Mmes Soulé Mariam, Gourma Satou et Woroubouko Yapenon.
- Visite au siège de l'APEM.

Dimanche 31 octobre 2004

Nikki

- Rencontre salle de la mairie avec le comité de la ville. Sont présents (20 personnes) : Moussia Afoudah président de CRDE-ONG, Sacca Koto (responsable du CPS), Alidou Boukari (chef de quartier), Messouna Zouliath (animatrice APEM), Zodougbeho J. Lucas (trésorier CRDE-ONG), Boni B. Benoît (membre de la CDRE-ONG), Djaouga M. Boubacar (président ANYAN-ONG), Idrissou Mama Awaou (Association Développement), Imorou Sylla Akilou (membre de CRDE-ONG), Chabi Gani Gado (responsable Droit de ?), Kora Tikin Gounas (C/CS), Odjo Tolofon Loth (membre CRDE-ONG), Kora Bata Yarou (gendarmerie), Sanni Orou Pibou (président de l'APEM), Kora Zimé (président CAPE), Issoufou Axvoula (CAPE), Akanro Seylifou (CAPE), Gamore Yarima Kora (CAPE).
- Entretiens individuels avec M. Gounoukora Tikin, inspecteur chef de la circonscription scolaire ; Mme Messouna Zouliath, animatrice APEM ; M. Sacca Koto, responsable du centre de promotion sociale ; M. Afoudah Moussia, président du Cercle de réflexion sur la défense et le respect des droits de l'enfant (CRDE-ONG).
- Rencontre avec les responsables à la brigade de gendarmerie.

Parakou

- Entretien avec Nassourou Bako Arifari, ethnologue.

Lundi 1er novembre 2004

Abomey

- Entretien avec Olivier Feneyrol de Terre des Hommes.

Mardi 2 novembre 2004

Village de Zahla (Za-Kpota, arrondissement de Allahe).

- Entretien avec Roger Dognon (le père) et Hervé Dognon (le fils).
- Village de Zahla (Za-Kpota, arrondissement de Allahe).
- Entretien avec Amoussou Nestor Dognon Symphorian, chef du village et membre du comité de vigilance.
 - Entretien avec Olivier Dognon, enfant rapatrié du Nigeria, apprenti menuisier, suivi pour sa réinsertion par Terres des Hommes.

Za-Kpota (arrondissement de Allahe).

- Entretien avec deux personnes (le père et le fils) choisies au hasard.

Bohicon.

- Entretien avec Arsène Metunhoué de Terre des Hommes.

Mercredi 3 novembre 2004

Commune de Bopa.

- Entretien avec Boniface Ogoudaré, responsable du centre de promotion social.

Arrondissement de Badazouin.

- Entretien avec Vignizoun Holonou, chef d'arrondissement.
- Hameau de Kpavé (village Annanmé), arrondissement de Badazouin.
- Rencontre avec un groupe de villageois, principalement des femmes.
- Quartier Ganhonou, village Médégbo, arrondissement d'Agbodji.
- Rencontre avec un groupe de villageois, hommes et femmes.

Jeudi 4 novembre 2004

Commune de Kétou.

- Entretien avec Léa Kassa, responsable du centre de promotion sociale.

Hameau de Mkpere (arrondissement d'Okpomèta).

- Entretien avec des villageois, hommes et femmes, dont le président du comité, Pascal Egebede.

Commune d'Obatèdo (arrondissement de Idiyin).

- Entretien avec des villageois, hommes et femmes.

Village d'Alagbede (arrondissement d'Okpomèta).

- Entretien avec un groupe de femmes.

Village d'Adakplame (arrondissement d'Okpomèta).

- Entretien avec le délégué puis avec un groupe de femmes dont une prêtresse *vodun*.

Vendredi 5 novembre 2004

Cotonou.

- Entretien avec Louis Tokpanou, chef de la Brigade de protection des mineurs (BMP).

- Entretien avec Issa Mama Aboudou, Directeur de la Famille, de l'enfance et de l'adolescence (DFEA) et de Mme Scolastique Dossouyovo sa collaboratrice.

ANNEXE V CHRONOLOGIE

La chronologie rappelle un certain nombre de conventions, de textes de lois, d'accords, d'études, d'ateliers, de séminaires, de réunions, d'événements, etc. Leur mise en perspective permet de comprendre le phénomène de la traite des enfants et des adolescents dans son contexte international, dans celui de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et dans ses logiques nationales pour les trois pays concernés par l'enquête (Bénin, Burkina Faso et Mali). On a tenté de dresser le tableau aussi complet que possible des manifestations les plus significatives en rapport avec la traite et le travail des enfants, en prenant en compte les initiatives de l'Unicef ou d'autres organisations, l'activité des comités locaux et des ONG sur place. Ce tableau cependant est loin d'être exhaustif dans la mesure où, localement, l'information disponible ne fait l'objet d'aucune compilation périodique. La documentation, éparse et lacunaire, est donc difficile à recueillir. Ainsi, pour ne retenir que ces exemples, il est impossible d'avoir une vue synthétique du nombre d'arrestations de trafiquants et du nombre de condamnations effectives. Il n'existe pas même de compilation fiable quant au nombre d'enfants interceptés ou rapatriés ; cela n'autorise aucune évaluation sérieuse des résultats obtenus ni ne permet de mesurer, dans un sens ou dans un autre, l'évolution de la traite des enfants. La seule certitude c'est qu'elle continue.

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL.

- **12 Septembre 1961** : Tananarive : Convention générale de coopération en matière de justice (Convention dite de Tananarive).
- **27 Juin 1981** : Nairobi : Adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (entrée en vigueur le 21 octobre 1986).
- **1985** : Grand Bassam : Forum régional enfants et jeunes de la rue. Le forum établit une différence entre les enfants *dans* la rue et les enfants *de* la rue (sont considérés comme enfants et jeunes de la rue ceux qui ont élu domicile dans la rue et y exercent leurs activités lucratives ou de survie).
- **20 Novembre 1989** : Adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle considère l'enfant non comme un objet mais plutôt comme un sujet de droits et de tous les droits simultanément.
- **9 Juillet 1990** : Addis Abéba : Charte africaine relative aux droits et au bien être de l'enfant.
- **16 Juin 1990** : Une Journée de l'enfant africain est instituée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) devenue l'Union africaine (UA). Elle est commémorée chaque année le 16 juin en souvenir du massacre des enfants de Soweto en 1976.
- **1992** : Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). L'objectif du programme est de contribuer à l'abolition progressive du travail des enfants en renforçant la capacité des pays de s'attaquer à ce problème et en créant dans le monde entier, un mouvement pour le combattre.
- **28 Mars au 1er avril 1993** : Ouagadougou : Conférence panafricaine sur l'éducation des filles. Adoption de la déclaration de Ouagadougou (1er avril) qui appelle les gouvernements, les organismes latéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales et les responsables politiques à faire de l'éducation des filles une de leurs priorités.
- **29 Mai 1993** : La Haye : Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.
- **18 au 23 Juillet 1994** : Bouaké : Rencontre des enfants et jeunes travailleurs et création du Mouvement des enfants et jeunes travailleurs (MAEJT). Les délégués de groupes et

d'associations de travailleurs domestiques, de travailleurs indépendants (porteurs, chargeurs de briquets, cireurs cordonniers) identifient 12 droits prioritaires et définissent une stratégie de défense ainsi qu'un programme de travail. La rencontre de Bouaké marque la naissance du mouvement international des enfants et adolescents travailleurs africains.

- **Juillet 1996** : Abidjan : Consultations techniques régionales et sous-régionales sur l'exploitation du travail des enfants (Unicef, OIT).
- **27 au 31 Août 1996** : Stockholm : Premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants. Extension à l'Afrique du programme international du BIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).
- **1996** : WAO-Afrique, membre de Social Alert, soulève pour la première fois la problématique du travail des enfants.
- **1996** : Accord quadripartite de rapatriement des enfants entre le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria. C'est le premier du genre.
- **Avril-Mai 1997** : Étude prospective sur le trafic des enfants (WAO-Afrique Togo, Anti-Slavery International, Agir ensemble pour les droits de l'homme).
- **27 au 30 Octobre 1997** : Oslo : Conférence internationale sur le travail des enfants.
- **1997** : Anti-Slavery International informe le Groupe de travail [des Nations Unies] sur les formes contemporaines d'esclavage de l'existence d'un trafic ou d'une traite des enfants du Togo vers d'autres destinations en Afrique et en Europe.
- **1997** : Lomé : Consultation sous-régionale sur le trafic transfrontalier des enfants domestiques, avec la participation de représentants des gouvernements et des ONG. Les discussions portent sur la stratégie de mobilisation sociale, sur le renforcement de la capacité institutionnelle et de la coopération sous-régionale pour mieux contrôler le mouvement du trafic.
- **20 au 22 Février 1998** : Libreville : Plateforme commune d'action entre l'Unicef et l'OIT.
- **6 au 8 Juillet 1998** : Cotonou : Atelier technique sous-régional sur le travail et le trafic des enfants, et particulièrement les filles domestiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (Unicef et BIT). Cet atelier marque, pour la première fois, la reconnaissance officielle du trafic des enfants (la traite comme commerce illégal). Une typologie de la pratique est tentée. Simultanément, l'atelier tend à encourager la recherche et l'action au niveau national. C'est la première fois que l'Unicef s'occupe de la question de la traite d'enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cet engagement initial porte sur des interventions en faveur des enfants victimes de traite à des fins d'exploitation comme domestiques.
- **15 au 17 Septembre 1998** : Lomé : Séminaire sous-régional sur le trafic des enfants (WAO-Afrique/Radda Barnen/Alliance des Save) qui définit trois axes d'intervention : renforcement et application des législations, mobilisation sociale, réhabilitation des victimes et prévention.
- **Octobre 1998** : Au Togo, un séminaire des chefs traditionnels sur le trafic des enfants (WAO-Afrique) encourage la mise en place de comités villageois de surveillance des mouvements d'enfants. C'est la première fois que l'idée de comités locaux apparaît.
- **1998** : Unicef : Guide méthodologique pour l'analyse de situation des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection en Afrique de l'Ouest et du Centre (Bureau régional). Le guide vise à recentrer l'analyse de situation des enfants selon l'approche droit.
- **17 Juin 1999** : Genève : Adoption de la Convention n° 182 du BIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.
- **Octobre 1999** : Programme sous-régional de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) : Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre. La question des « migrations, du confiage et du trafic » des enfants fait l'objet de recommandations spécifiques.
- **Octobre 1999** : Démarrage dans neuf pays (notamment le Bénin, le Burkina Faso et le Mali) du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC).
- **30 Novembre au 3 Décembre 1999** : Abidjan : Consultation régionale Pour une vision de l'enfant en Afrique de l'Ouest et du Centre au début du XXIe siècle. Les débats soulèvent la

question du trafic d'enfants à des fins d'exploitation.

• **9 au 10 Décembre 1999** : Lomé : À l'occasion du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, les enfants des pays de la CEDEAO lancent un appel (dit Appel de Lomé) pour inciter les gouvernements à ratifier la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

• **1999** : Constitution d'un réseau africain francophone contre l'abus et la négligence de l'enfant.

• **22 au 24 Février 2000** : **Libreville I.** : Première Consultation sous-régionale sur le développement des stratégies de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation du travail en Afrique de l'Ouest et du Centre (deuxième consultation en mars 2002). La réunion contribue à définir une conception commune de la traite et l'adoption de la Plateforme commune d'action marque le début d'un processus régional vers cette stratégie commune. Le trafic transfrontalier doit constituer la priorité pour les pays de la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre. À cette occasion, présentation de l'Étude sous-régionale sur le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (Laetitia Bazzi-Veil) financée par l'Unicef/WCARO. L'étude identifie approximativement douze routes sur lesquelles les enfants sont victimes de la traite et dresse une typologie des pays concernés en « pays de destination », « pays d'origine », « pays de destination et d'origine » et/ou « pays de transit/d'étape ». Le trafic est défini comme « l'ensemble du processus par lequel un enfant est déplacé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays dans des conditions qui le transforment en valeur marchande pour l'un au moins des adultes en présence et quelque soit la finalité du déplacement... ».

• **2 au 5 Mai 2000** : Lomé : Atelier technique régional ministériel sur les droits des enfants et des femmes.

• **15 au 17 Mai 2000** : Séminaire sous-régional des ONG pour la lutte contre le trafic des enfants (WAO-Afrique, Plan International, Unicef, Save the Children).

• **18 au 20 Juillet 2000** : Cotonou : Atelier sous-régional sur la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants. Adoption d'un plan d'action sous-régional (OIT/IPEC).

• **Juillet 2000** : Déclaration commune d'intention (DCI) entre le Bureau régional de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le bureau de l'OIM de Dakar pour un cadre de partenariat sur la mise en œuvre des stratégies et des programmes de lutte contre la traite d'enfants et de femmes.

• **1er Septembre 2000** : Bouaké : Signature, sous l'égide de l'Unicef, de l'Accord de coopération entre le Mali et la Côte d'Ivoire relatif à la lutte contre le trafic transfrontalier des enfants. C'est la première initiative en Afrique à établir des procédures formelles de coopération contre le trafic d'enfants entre deux États.

• **31 Octobre au 3 Novembre 2000** : Dakar : Atelier régional sur les droits des adolescents au développement et à la participation.

• **31 Octobre-14 Novembre 2000** : Bamako : 5e Rencontre du Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs (MAEJT) qui insiste sur le « droit à rester au village ; à ne pas s'exoder [sic] ».

• **15 Novembre 2000** : Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CCTO) ainsi que le Protocole additionnel à cette convention visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La Convention marque l'accord de la communauté internationale sur une définition normative de la traite.

• **Décembre 2000** : SOS Trafic, sur les traces d'enfants volés (Social Alert).

• **Décembre 2000** : Libreville : Adoption de la Plateforme commune d'action de la Conférence sous-régionale sur le développement des stratégies de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle est le résultat d'un engagement intensif de l'Unicef.

• **Février 2001** : Dakar : Consultation régionale sur l'Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

• **Mars 2001** : Cotonou : Élaboration d'un plan régional d'action par le BIT, l'Unicef, les États et les ONG.

• **30 Mars au 18 Avril 2001** : Affaire du bateau *Etireno*. Contrairement à son mandat habituel

l'Unicef pèse de tout son poids pour faire admettre aux autorités béninoises l'existence de la situation de trafic dans le bateau. Le centre Oasis de Terre des Hommes accueille vingt-trois (23) enfants âgés de trois à quatorze ans débarqués de l'*Etireno*. La publicité donnée par les médias internationaux à l'odyssée du bateau permet d'attirer l'attention des bailleurs, des décideurs et de la société civile sur le trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre.

- **15 Avril 2001** : Brian Wilson, secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, dénonce l'esclavage d'enfants dans le secteur du cacao, exhortant les compagnies britanniques à s'assurer que leurs fournisseurs ne se livrent pas à de tels trafics.

- **Avril 2001** : Grand-Bassam : Atelier technique régional sur les droits des enfants et les médias.

- **8 Mai 2001** : Publication d'une *Selected Bibliography on Trafficking in Human Beings (March 1998-May 2001)*, Unicri, Turin.

- **Juin 2001** : Lomé : Rencontre des ONG africaines.

- **Juin 2001** : l'Unicef estime à quelque 200 000 les enfants trafiqués chaque année en Afrique de l'Ouest et du Centre (AFP 28 juin 2001).

- **25 Juillet 2001** : Côte d'Ivoire : Mise en place d'un Comité national de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants.

- **16 au 19 Octobre 2001** : Accra : Séminaire régional de formation et de sensibilisation sur les droits économiques, sociaux et culturels des enfants en Afrique de l'Ouest.

- **17 au 19 Décembre 2001** : Yokohama : Deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants.

- **21 Décembre 2001** : Dakar : Déclaration des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Plan d'action relatifs à la lutte contre la traite des personnes, en particulier les enfants et les femmes (2002-2003). Ces deux instruments portent principalement sur les réponses à la traite des êtres humains en matière de justice criminelle.

- **Décembre 2001** : Stratégies de lutte contre le trafic des enfants : l'expérience de Save the Children Suède en Afrique de l'Ouest (Save the Children).

- **2001** : Genève : Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre (BIT-IPEC). Projet sous-régional LUTRENA.

- **4 au 9 Janvier 2002** : Bamako : Premier Forum social africain (FSA) sur le thème « Une autre Afrique est possible ! ».

- **8-10 Janvier 2002** : Yamoussoukro : Première Rencontre spécialisée d'Interpol sur le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Mali). Adoption de seize recommandations regroupées sous le titre, Déclaration de Yamoussoukro. La traite est définie comme « un phénomène où un individu (appelé un intermédiaire), moyennant argent ou par la violence ou la ruse, déplace un individu de moins de dix-huit ans dans ou hors d'un territoire ».

- **18 Janvier 2002** : Bamako : Lancement de la Campagne Carton rouge au travail des enfants, au cours de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations, Mali 2002.

- **28 au 29 Mars 2002** : Bamako : Déclaration des ministres et Principes directeurs de Bamako issus de la Première rencontre internationale pour l'harmonisation des législations nationales contre l'exploitation des enfants dans l'espace francophone et autres pays africains.

- **25 au 27 Mars 2002** : Ouagadougou : Conférence syndicale sous-régionale sur le travail et le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest (syndicats affiliés à la CISL).

- **13 au 15 Mars 2002 : Libreville II** : Consultation sous-régionale sur Le trafic transfrontalier des enfants. Confirmation des principes de Libreville I et recommandation d'établir une convention régionale (d'ici décembre 2004) contre la traite, en veillant qu'elle comporte la pleine protection des droits humains des enfants victimes de la traite.

- **27 Mars 2002** : Niamey : Les cinq pays membres du Conseil de l'entente (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Togo) et le Mali décident d'instituer un laissez passer pour accompagner les enfants mineurs voyageant au sein de leur espace communautaire.

- **Avril 2002** : Centre de recherche Innocenti : *La traite d'enfants en Afrique de l'ouest, réponses*

politiques. Le document met l'accent sur le rôle que doit jouer la presse pour sensibiliser l'opinion publique au phénomène. L'étude déplore les histoires sensationnelles, exceptionnelles, privilégiant l'aspect « esclavagiste » que publient souvent les médias de l'Afrique de l'Ouest.

- **26 au 30 Mai 2002** : New York : Déclaration et Plan d'action issus de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants. Rimah Salah, directrice régionale de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest indique que des études ont estimé à 200 000 le nombre des enfants exploités chaque année en Afrique Centrale et de l'Ouest.
- **12 Juin 2002** : Première Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants.
- **1er Juillet 2002** : Début du processus d'entrée en vigueur du protocole Harkin-Engle pour une certification publique volontaire du cacao, afin d'assurer aux consommateurs que le chocolat qu'ils achètent n'est pas fabriqué à partir de cacao produit par des enfants exploités.
- **Juillet 2002** : La traite des enfants figure au programme du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).
- **17 Septembre 2002** : L'Agence américaine pour le développement international (USAID) et le Département du travail rendent publique les résultats d'une enquête qui indique qu'environ 284 000 enfants travailleurs sont employés dans des conditions dangereuses dans les plantations de cacao en Afrique de l'Ouest.
- **4 au 6 Novembre** : Cotonou : Séminaire sous-régional sur le travail des enfants.
- **Décembre 2002** : Lomé : Réunion régionale pour évaluer l'application du Plan d'action de la CEDEAO contre la traite des êtres humains.
- **2002** : La moitié du chocolat produit aux États-Unis proviendrait de cacao récolté par des enfants travaillant en Côte d'Ivoire.
- **Janvier 2003** : Bamako : Journée de réflexion sur les trafics d'enfants entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.
- **5 au 7 Février 2003** : Libreville : 1re Rencontre sur l'harmonisation des législations nationales en matière de lutte contre le trafic des enfants en Afrique francophone de l'Ouest et du Centre et Déclaration de Libreville (7 février).
- **24 au 30 Avril 2003** : Ouagadougou : Semaine de l'enfant africain défavorisé.
- **Avril 2003** : Anti-Slavery International, Projet sous-régional de lutte contre le travail et le trafic des enfants domestiques.
- **12 Juin 2003** : Deuxième journée mondiale contre le travail des enfants sur le thème du travail des enfants.
- **14 Août 2003** : Badagry (Nigeria) : Mémoire d'entente entre les présidents béninois Mathieu Kérékou et nigérian Olusegun Obasanjo, suite à la fermeture de la frontière entre les deux pays. Les deux présidents prennent l'engagement de coopérer en vue d'identifier, de traquer et de poursuivre devant la justice les trafiquants et leurs agents d'une part, et d'autre part de protéger et de rapatrier toutes les personnes victimes de trafic.
- **25 au 29 Août 2003** : Séminaire régional sur le rôle du dialogue social au service de la lutte contre le trafic et le travail des enfants (Organisation démocratique des syndicats des travailleurs africains, ODSTA).
- **30 Septembre au 1er Octobre 2003** : Dakar : Consultation régionale pour l'Afrique sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme.
- **18 au 26 Novembre 2003** : Ouagadougou : Premier atelier régional des associations des enfants et des jeunes travailleurs sur le trafic d'enfants.
- **26 au 28 Janvier 2004** : Lomé : lancement du Projet de lutte contre le trafic et le travail des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest (Anti-Slavery International).
- **24 au 25 Février 2004** : Abuja : Séminaire parlementaire sur le trafic humain en Afrique de l'Ouest : le rôle des parlementaires.
- **22 au 23 Mars 2004** : Bamako : Atelier sous-régional sur la traite et le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest, avec pour objectif de dégager un plan d'action sous-régional de lutte contre le trafic.

- **23 Avril 2004** : Centre de recherche Innocenti : *La traite des êtres humains en Afrique, en particulier des femmes et des enfants*, l'étude présentée à Cotonou informe sur une approche unique d'une définition de la traite.
- **2 au 5 Juin 2004** : Mbour (Sénégal) : Forum de la société civile pour l'Afrique francophone sur la promotion et la protection des droits des enfants de la rue, organisé par le Consortium for Street Children (Londres).
- **12 Juin 2004** : Journée mondiale contre le travail des enfants.
- **25 Juin 2004** : Accord de coopération entre le Mali et le Burkina Faso en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants. Cette initiative, après celle entre le Mali et la Côte d'Ivoire (1er septembre 2000), est la deuxième du genre sur tout le continent africain.
- **28 Juin au 8 Juillet 2004** : Bamako : Atelier sous-régional sur l'éducation alternative.
- **22 Juillet 2004** : Accord de coopération entre le Sénégal et le Mali en matière de lutte contre la traite et le trafic transfrontalier des enfants.
- **Décembre 2004** : Adoption de la Convention sous-régionale de lutte contre le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre.

II. LOGIQUES NATIONALES.

BÉNIN

- **5 Juillet 1961** : Loi (n° 61-20) relative au déplacement des mineurs qui stipule en son art. 3 : « Toute personne qui accompagne un enfant de moins de dix-huit ans vers l'étranger sans y être autorisée risque une peine de deux à cinq ans de prison ». On constate que le déplacement des mineurs constituait déjà à l'époque une préoccupation pour le législateur. La loi prévoit également la notion de « trafiquant », sans que l'on distingue clairement aujourd'hui à quoi elle réfère. La loi, bien que vétuste, règle toujours au plan pénal la question de la répression en matière de trafic d'enfants.
- **9 Septembre 1967** : Création (décret 67-316/PR/MGM) du Centre national de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (CNSEA) et de deux directions régionales à Parakou et à Aplahoué. Outre sa première fonction d'accueil des mineurs en conflit avec la loi, le CNSEA tend désormais à devenir un centre d'accueil des enfants victimes de trafic.
- **10 Juillet 1969** : Création de tribunaux spécialisés pour enfants dans le traitement de la délinquance juvénile (Ordonnance 69-23/PR/MJL). La responsabilité pénale est fixée à 18 ans.
- **17 Avril 1973** : Ordonnance (73-37) modifiant les dispositions du Code pénal en ce qui concerne la traite des personnes et les enlèvements de mineurs. À l'époque, le renforcement des sanctions pénales par le législateur vise à répondre à la migration des adolescents et à l'enlèvement des mineurs vers le Nigeria.
- **17 Mai 1974** : Convention collective générale béninoise du travail réglementant les conditions du salaire et d'emploi des jeunes travailleurs (garçons et filles de moins de 18 ans) qui ne sont pas liés à une entreprise par un contrat d'apprentissage.
- **29 Juin 1983** : Création de la Brigade de protection des mineurs (BPM) (Décret 83-233). Après la Conférence nationale et la désaffiliation de la police des Forces armées béninoises, la BPM est régie par le décret du 20 août 1990 (90-186) portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la police nationale. La Brigade de protection des mineurs dépend de la Direction de la police judiciaire (arrêté 045/MIS/PAT/DGPN du 28/02/1991). Elle a compétence nationale.
- **Novembre 1987** : Cotonou : Séminaire national sur la sauvegarde de l'enfance malheureuse pour un développement social harmonieux.
- **1987** : Le phénomène des *vidomègon* apparaît pour la première fois comme problématique de recherche du travail des enfants : Elvire Comlan, *Le travail des enfants en république populaire du Bénin, le cas des filles vidomègon* (Mémoire de maîtrise en sociologie, Cotonou).
- **1989** : Création par Mgr Isidore de Souza du Carrefour d'écoute et d'orientation (CEO) de l'archevêché de Cotonou pour l'accueil des filles *vidomègon*, des filles trafiquées, des cas de

mariage forcé, les filles en conflit avec leurs parents, etc.

- **26 Février 1990** : Le ministre camerounais des Affaires étrangères saisit son homologue béninois au sujet d'un réseau de trafic de mineurs.
- **23 Avril 1990** : Le ministre gabonais des Affaires étrangères saisit son homologue béninois de la traite de mineurs de 10 à 14 ans, voire moins, qui s'opère entre le Bénin et son pays.
- **3 Août 1990** : Ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
- **11 Décembre 1990** : Constitution.
- **27 Juin 1991** : Le consulat honoraire du Bénin à Pointe Noire au Congo transmet une plainte au ministère des Affaires étrangères et de la coopération (MAEC) faisant état de cas de trafic d'enfants à partir du Bénin.
- **1er Octobre 1993** : Dans le cadre de la promotion de la scolarisation des jeunes filles, lettre circulaire (n° 3532/MEN/CAB/DAPS/SA) qui exonère les filles des droits de scolarité dans les zones rurales au niveau de l'école primaire et à 50 % au niveau du secondaire (la mesure sera étendue aux garçons à la rentrée 2000-2001). Elle est largement ignorée puisqu'elle n'a pas été appuyée des mesures d'accompagnement devant favoriser son application effective.
- **1993** : Plan national d'action (PNA) en faveur de l'enfant et de la femme.
- **Juin 1994** : Enquête conjointe Unicef/MTEAS (DPS), *Les enfants vidomègon, les enfants en rupture, les enfants abandonnés au Bénin*, Cotonou. L'étude estime à 71 365 le nombre d'enfants placés à Cotonou et à 18 984 ceux qui le sont à Porto Novo ; 85 % des *vidomègon* sont des filles, 72 % des enfants ont entre 10 et 14 ans. Sur 155 ménages enquêtés, 151 abritaient au moins un *vidomègon*. (Voir également décembre 1999 et 2001).
- **26 Septembre 1994** : Le consulat honoraire du Bénin à Pointe Noire au Congo adresse un nouveau rapport au ministère des Affaires étrangères et de la coopération (MAEC) pour signaler la persistance de cas de trafic d'enfants à partir du Bénin (voir 27 juin 1991).
- **30 Septembre 1994** : Création (décret n° 94-314) d'un Comité de coordination et de suivi du Programme national d'action en faveur de l'enfant et de la femme.
- **22 Décembre 1994** : Un rapport du consulat général du Bénin à Libreville fait état de la situation critique de nombreuses filles béninoises au Gabon et en Guinée équatoriale.
- **1994** : Création par l'Initiative Vioutou de lieux d'écoute sur les marchés pour les fillettes travailleuses. L'action qui débute à Sainte Rita s'étend ensuite à Ménontin, Aédjedo et Dantokpa. En 1999, quatorze points d'écoute sont devenus opérationnels.
- **1994** : Quatre-vingt-deux (82) jeunes ont été interceptés aux frontières pendant l'année écoulée.
- **24 Juin 1995** : Décret (95-191) sur l'autorisation administrative de sortie pour les enfants de moins de 18 ans. L'accompagnateur doit être de bonne moralité. Le motif du voyage doit être sérieux et dans l'intérêt de l'enfant. Le même texte précise que tout enfant de moins de 14 ans ne peut être confié à un tiers s'il doit sortir du territoire national (sauf cas social ou médical). Le décret alourdit les procédures de sortie du territoire de la République. (Voir annexe « Les titres de voyage »).
- **20 au 22 Novembre 1995** : Parakou : Séminaire national sur : Les droits de l'enfant à la vie et à la famille et les pratiques coutumières au Bénin.
- **1995** : Création de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves et étudiants du Bénin (FENAPEB). Les premières associations de parents d'élèves ont fait leur apparition en 1975.
- **1995** : Cent quarante-six (146) jeunes dont vingt-neuf étrangers (29) ont été interceptés, principalement aux frontières, pendant l'année écoulée. Parmi les Béninois 62 % sont des filles et 38 % des garçons.
- **1996** : Ratification de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.
- **1996** : Accord quadripartite de rapatriement des enfants entre le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria.
- **1996** : Quatre cent soixante-quatorze (474) jeunes dont soixante et un (61) étrangers ont été interceptés, principalement aux frontières, pendant l'année écoulée. Parmi les Béninois 77 % sont

des filles et 23 % des garçons.

- **27 Février 1997** : Communication en Conseil des ministres pour l'approbation du projet de loi relatif aux enfants placés auprès de tierces personnes (les *vidomègon*), par le ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme, le ministre de la Santé, de la promotion sociale et de la condition féminine, le ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale. Il s'agit d'élaborer un texte juridique permettant une plus grande protection des enfants placés et, en particulier, de prévoir des textes pour décourager les déplacements d'enfants à l'étranger ou encore, de fixer l'âge de quatorze ans pour le placement des enfants. Le processus législatif n'a toujours pas abouti.
- **Mars 1997** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, élaboration et lancement d'une charte dans laquelle les signataires s'engagent entre autres à : « ne placer aucun de leurs enfants auprès d'une tierce personne avant l'âge de 14 ans, et à ne mettre en gage ou céder contre une quelconque contrepartie aucun enfant de la famille ; à ne pas accepter ou à chercher à prendre sous son toit un enfant de moins de 14 ans pour des tâches domestiques et/ou commerciales ». La Charte est jugée comme difficilement applicable dans le contexte béninois et, de fait, elle n'est pas appliquée.
- **Mai 1997** : Cotonou : Création d'une halte d'accueil au marché international Dantokpa pour les *vidomègon*.
- **Décembre 1997** : Création par le ministère de l'Éducation nationale et de la recherche scientifique d'un réseau national multisectoriel pour promouvoir spécialement la scolarisation des filles.
- **1997** : Création d'une Cellule nationale des enfants ayant besoin de mesures spécifiques de protection (CN/EABMSP).
- **1997** : Séminaire national sur les droits de l'enfant et la violence au Bénin.
- **1997** : Séminaire national sur la lutte contre le trafic des enfants en république du Bénin. La Brigade des mineurs présente des statistiques sur le nombre d'enfants refoulés en partance pour l'étranger.
- **1997** : Appui au Bénin du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Installation d'un Comité directeur national pour le suivi du programme.
- **1997** : Libreville : Création d'un comité *vidomègon* au sein de l'Association béninoise d'entraide et de solidarité pour venir en appui aux enfants en détresse au Gabon en attente de leur rapatriement.
- **1997** : Neuf cent quatre-vingt-onze (991) jeunes dont cent quatre-vingt-neuf (180) étrangers ont été interceptés, principalement aux frontières, pendant l'année écoulée. Parmi les Béninois 87 % sont des filles et 13 % des garçons.
- **27 Janvier 1998** : Loi (n° 98-004) portant un nouveau Code du travail (remplace le Code du travail du 28 septembre 1967). L'article 166 indique que : « Les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise avant l'âge de 14 ans » ; et l'article 168 précise : « L'inspecteur du travail peut requérir l'examen des femmes et des jeunes travailleurs par un médecin agréé en vue de vérifier si le travail dont ils sont chargés n'excède pas leurs forces ».
- **4 Février 1998** : Comité de liaison des organisations sociales de défense des droits de l'enfant (CLOSE) (enregistré au ministère de l'Intérieur en octobre 2001), réseau issu à 100 % de la société civile.
- **Février 1998** : Cotonou : Expérience réussie d'un système d'épargne crédit mis en place par les vendeuses du marché de Sainte Rita (les « Mamans du marché de Sainte Rita »).
- **Avril-Juillet 1998** : Étude sur Les enfants placés au Bénin (Anti-Slavery International et Enfants solidaires du monde, ENSAM) par Alain François Adihou *et al.* Ce travail établit une distinction entre enfants placés et enfants confiés ; il met en évidence le phénomène des *vidomègon*.
- **6 au 8 Juillet 1998** : Cotonou : Atelier technique sous-régional sur le travail et le trafic des enfants, et particulièrement les filles domestiques en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cet atelier marque, pour la première fois, la reconnaissance officielle du trafic des enfants (la traite comme

commerce illégal). Les recommandations de l'atelier définissent notamment comme domaine d'intervention la protection et l'accompagnement des « enfants domestiques ».

- **Juillet 1998** : Cotonou : Étude sur Le trafic des enfants entre le Bénin et le Gabon (Anti-Slavery International, Esam, A. F. Adihou).

- **13 Octobre 1998** : Création (décret n° 98-466) du ministère de la Protection sociale et de la condition féminine (devient le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité en mai 2001).

- **1998** : À Porto Novo 2 et à Dowa, le Centre de promotion sociale (CPS) organise, tous les mercredis, pour les enfants placés des cours d'alphabétisation en langue goun.

- **1998** : 1 059 jeunes auraient été interceptés, principalement aux frontières, pendant l'année écoulée.

- **15 Janvier 1999** : Loi (n° 97-028) portant organisation de l'administration territoriale.

- **Avril 1999** : Création, entre le Bénin et le Gabon, d'une commission interministérielle mixte (réunissant les ministères des Affaires étrangères) afin de rechercher des solutions coordonnées en matière de lutte contre le trafic des enfants.

- **1er Juin 1999** : L'interception d'un groupe de quatre-vingt-douze (92) enfants, âgés de 7 à 17 ans, à Hillacondji, près de la frontière togolaise, fait la une de plusieurs journaux. Les enfants sont ramenés dans les locaux de la Brigade de protection des mineurs à Cotonou. Soixante-cinq (65) enfants munis de papiers « en règle » sont immédiatement relâchés, avec les adultes qui les accompagnent. Les vingt-sept (27) autres enfants sont entendus par la BPM, sept (7) d'entre eux sont placés au Carrefour d'écoute et d'orientation (CEO) de l'archevêché de Cotonou.

- **Juin 1999-Avril 2001** : Mise en œuvre d'actions dans le processus de lutte contre le travail précoce des enfants et pour l'éducation des enfants béninois.

- **Juin 1999** : Pendant le mois, cent soixante-quatorze (174) enfants béninois ont été interceptés et vingt-deux passeurs arrêtés à Malanville (frontière Bénin/Niger), à Krake (frontière Bénin/Nigeria), à Hillacondji (frontière Bénin/Togo), à Aflao (frontière Ghana/Togo) et à Noé (frontière Ghana/Côte d'Ivoire).

- **16 Juillet 1999** : À la suite de l'arrestation de 92 enfants (21 juin 1999), trois adultes sont déférés devant la justice en flagrant délit pour infraction à la loi du 5 juillet 1961 sur les autorisations de sortie du territoire de mineurs. Ils sont condamnés à quatre mois de prison avec sursis. C'est la première condamnation du genre.

- **23 Juillet 1999** : Lors du Conseil des ministres, un rapport sur l'ampleur du trafic des enfants est soumis au président de la République Mathieu Kérékou qui mandate différents ministères pour prendre des mesures adéquates à partir d'une stratégie en trois axes principaux : sensibilisation des populations, information des ambassadeurs des pays concernés pour une action conjuguée, renforcement de la surveillance aux frontières et des sanctions à l'égard des auteurs de trafic.

- **Juillet 1999** : Le projet ESD/Initiative Vioutou du Service diocésain de développement et d'action caritative (SDDAC) de l'archevêché de Cotonou et l'Association des enfants et jeunes travailleurs (AEJT) de Cotonou, mènent de concert une campagne d'information d'écoute et de sensibilisation dans quinze villages pourvoyeurs d'enfants (départements du Zou et de l'Atlantique). Les villageois constituent des comités locaux pour exercer un contrôle sur tout départ d'enfants de leurs villages. De nombreuses interventions sur les radios locales et nationales ainsi que des débats à la télévision nationale sont menés par les acteurs de cette campagne d'information.

- **Août 1999** : À la suite d'une recherche commune menée par l'Unicef et le gouvernement du Bénin, les premiers Comités villageois de surveillance (45 comités locaux de lutte contre le trafic des enfants) sont mis en place en zone rurale dans des régions réputées pourvoyeuses d'enfants : sous-préfectures de Zè (département de l'Atlantique), de Dogbo (département du Couffo) et d'Agbangnizoun (département du Zou), par le ministère de la Protection sociale et de la famille.

- **28 Octobre 1999** : Ratification de la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum de travail

des enfants.

- **22 Novembre 1999** : Création de la Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE) (décret n° 99-559) pour l'élaboration d'une politique nationale en faveur de l'enfance, la création de comités départementaux, etc. La commission est placée sous l'autorité du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme.
- **Novembre 1999** : Depuis janvier, rapatriement du Gabon d'une cinquantaine d'enfants.
- **Décembre 1999** : La cellule nationale Enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection (soutenue par l'Unicef) produit une étude sur le travail des enfants qui estime à 409 500 le nombre d'enfants travailleurs au Bénin dont 199 000 de filles.
- **1999** : Étude sur le Trafic des enfants entre le Bénin et le Gabon (Norbert Fanou-Ako, Alain François Adihou). Première étude sur les enfants placés au Bénin. L'un des résultats remarquables atteints sur le terrain, selon les auteurs, est d'enrayer le trafic dans la sous-préfecture de Bopa (département du Mono).
- **1999** : À Malanville, à la frontière avec le Niger, mise en place d'un comité de surveillance par des habitants originaires de Djougou, localité pourvoyeuse d'enfants pour le Niger. Cette initiative communautaire est appuyée par l'ONG locale, PIED (Programme d'insertion des enfants déshérités).
- **1999** : Six cent soixante-dix-huit (678) jeunes ont été interceptés, principalement aux frontières, pendant l'année écoulée.
- **Mai 2000** : Mémoire sur le trafic des enfants présenté lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO.
- **2000** : Un groupe d'internautes s'élève dans une pétition adressée aux autorités publiques du pays contre la plaie sociale dite « vidomègon ».
- **2000** : Deux cent vingt-sept (227) jeunes ont été interceptés aux frontières pendant l'année écoulée. Une étude (D. Mama, 2001) indique que trois mille neuf cent soixante douze enfants (3 972) ont été interceptés par la Brigade de protection des mineurs entre 1994 et 2000.
- **30 Mars au 18 Avril 2001** : Affaire du bateau *Etireno*. Contrairement à son mandat habituel l'Unicef pèse de tout son poids pour faire admettre aux autorités béninoises l'existence de la situation de trafic dans le bateau. Le centre Oasis de Terre des Hommes accueille vingt-trois (23) enfants débarqués de l'*Etireno*. La publicité donnée par les médias internationaux à l'odyssée du bateau permet d'attirer l'attention des bailleurs, des décideurs et de la société civile sur le trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre.
- **Mai 2001** : Séminaire de réflexion des Officiers de police judiciaire (OPJ) sur la Convention relative aux droits de l'enfant.
- **Juin 2001** : *Étude sur l'élaboration de stratégies pour abolir le trafic des enfants à des fins d'exploitation économique en Afrique de l'Ouest et du Centre* (CRI/WCARO/Unicef-Bénin).
- **12 Juillet 2001** : Comité de suivi technique du projet d'appui à la lutte contre le trafic d'enfants (Arrêté ministériel n° 232/MISD/DC/SG/DPP/SA modifié par l'arrêté n° 734 de 2002).
- **17 au 18 Août 2001** : Abomey-Calavi : Séminaire-atelier de réflexion des magistrats. Actes du séminaire : Pour une application plus efficiente des textes de lois relatifs au trafic des enfants (2e éd. mars 2002).
- **6 Novembre 2001** : Ratification de la Convention n° 182 du BIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants (Loi 2001-08). La convention établit l'âge minimum d'accès à l'emploi à 14 ans. De cette convention qui offre aux États la possibilité de fixer un âge pour les travaux légers, le Bénin retient 12 ans comme âge minimum pour les travaux légers dont la liste doit être déterminée par les autorités (elle n'a pas encore été établie à ce jour).
- **17 Décembre 2001** : Décret (n° 2001-542) sur le suivi des différentes conventions internationales.
- **2001** : Un responsable de la police rapporte à un journaliste que sur les quarante-cinq personnes qu'il a arrêtées pour trafic d'enfants, entre 1997 et 2001, aucune n'est jamais allée en prison (Human Rights Watch, 2003).

- **Janvier 2002** : Première réunion des différents acteurs impliqués dans le trafic des enfants afin de rendre effective leur coordination.
- **Février 2002** : Cotonou : Étude, *Droit des enfants et état civil* (Fondation Regard d'Amour, Ambassade des États-Unis) (2e éd. juin 2003).
- **10 Mai 2002** : Arrêté (n° 03/030/PDM/SG-SASC) portant création, composition et attribution du Comité de suivi du système d'alerte et d'intervention en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant.
- **Août 2002** : Genève : *Étude nationale pour l'identification des obstacles à la mise en œuvre effective des principes et droits fondamentaux du travail au Bénin* (BIT/Bertin C. Amoussou).
- **24 au 26 Novembre 2002** : Porto-Novo : Atelier national de coordination pour la lutte contre le trafic d'enfants.
- **Décembre 2002** : *Étude de base pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la migration et le trafic des enfants dans le Zou* (MFPSS/Ambassade royale du Danemark).
- **Décembre 2002** : Adoption du Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants.
- **2002** : Une étude de la Banque mondiale (Kielland et Ouensavi, *Le phénomène des enfants travailleurs migrants au Bénin*) montre que 8 % des enfants de 6 à 16 ans (soit 99 000) ont quitté leur famille pour travailler. La moitié d'entre eux reste au Bénin, l'autre moitié, 49 000 dont 18 850 filles, est envoyée à l'étranger.
- **27 au 30 Janvier 2003** : Cotonou : Atelier de formation sur la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action du projet de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail.
- **17 Mai 2003** : Création d'un Réseau des journalistes béninois pour la lutte contre le trafic et la maltraitance des enfants (Retrame-Bénin) avec l'ambition de « défendre par tous les moyens de communication, les droits de l'enfant ».
- **10 Juin 2003** : Première campagne de sensibilisation synchronisée Bénin-Togo de lutte contre le trafic des enfants, lancée à Prékété (commune de Bassila), localité frontalière entre les deux pays.
- **10 Juillet 2003** : Cotonou : Signature d'un protocole d'accord entre l'USAID et le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité, pour la lutte contre le travail et le trafic des enfants au Bénin. L'USAID apportera un « appui institutionnel aux centres de promotion sociale, ainsi qu'aux comités locaux de la société civile ».
- **29 au 31 Juillet 2003** : Bohicon : Atelier de réflexion sur les stratégies de suivi des activités des comités locaux de lutte contre le trafic des enfants (MFPSS et Unicef).
- **Juillet 2003** : Mise en œuvre du Projet de lutte contre le travail des enfants dans le secteur de l'artisanat avec l'ONG Groupe de recherche et d'action pour le développement humain (GRADH).
- **14 Août 2003** : Badagry (Nigeria) : Mémoire d'entente entre les présidents béninois Mathieu Kérékou et nigérian Olusegun Obasanjo, suite à la fermeture de la frontière entre les deux pays. L'accord vise à contenir la criminalité transfrontalière, notamment le trafic d'êtres humains.
- **10 au 12 Septembre 2003** : Tohoué (Djregbé) : Formation sur le trafic et le déplacement illicite des enfants aux agents de sécurité et à ceux des autres structures intervenant dans le transport au port de Cotonou.
- **21 au 27 Septembre 2003** : Les 42 membres du Parlement des enfants du Bénin tiennent leur première session parlementaire, organisée sous l'égide de l'Unicef, de l'Ong Plan Bénin et du groupe recherche et développement.
- **26 Septembre, 15 Octobre et 7 Novembre 2003** : Le Nigeria renvoie des enfants travailleurs dans leur pays d'origine. Du 26 septembre au 7 novembre rapatriement au Bénin de cent seize (116), soixante-quatorze (74) et douze (12) enfants qui travaillaient dans des carrières de concassage de granit à Abeokuta (État d'Ogun), tous des garçons, originaires pour la plupart de

Za-Kpota dans le département du Zou. L'effet d'annonce médiatique de la part du Nigeria autour des enfants (la presse avance les chiffres de 6 000 ou 12 000 enfants travailleurs dans les carrières) attire de nombreux bailleurs de fonds. Neuf personnes impliquées dans ce trafic ont été arrêtées et mise en prison en attendant leur jugement.

- **29 Septembre au 1er Octobre 2003** : Le ministère de la Justice organise un séminaire sur les droits des enfants à l'intention des aires des départements du Septentrion.
- **30 Septembre 2003** : La ministre de la Famille et de la protection sociale, Massiyatou Latoundji, expose les conditions de rapatriement des 116 enfants béninois en provenance du Nigeria, et laisse entendre que d'autres poches d'exploitation de mineurs sont en cours d'identification, ce qui pourrait mener à la reconduction de près de 6 000 autres enfants vers le Bénin.
- **4 Décembre 2003** : Za-Kpota : cent quatre-vingt-six (186) enfants en provenance des carrières d'Abeokuta sont restitués à leurs parents par le gouvernement du Bénin. L'Unicef, la Croix-Rouge et la fondation Terre des Hommes s'engagent à implanter à Za-Kpota des infrastructures socio-éducatives capables de maintenir les enfants sur place. Selon les estimations de la Brigade de protection des mineurs (BPM), au moins 6 000 enfants béninois sont exploités dans différentes carrières au Nigeria. Cependant, depuis cette date les rapatriements ont cessé.
- **30 Décembre 2003** : Dans son Message sur l'état de la Nation, le président Mathieu Kérékou revient sur la « ténébreuse affaire Etireno exploitée avec cynisme et qui a failli entacher la réputation de notre pays sur la scène internationale ».
- **2003** : En début d'année, suite à la réforme de l'administration territoriale, la décentralisation devient effective.
- **2003** : Accord avec la Fédération nationale des artisans du Bénin (FENAB), structure employeuse de main-d'œuvre infantile, pour l'élaboration d'un Projet de lutte contre le travail infantile dans le secteur de l'artisanat. Il est prévu de permettre à des milliers d'enfants apprentis d'accéder au moins à une formation alternative fondamentale.
- **2003** : Création du Fonds d'appui à la solidarité nationale (FASN), avec un objectif essentiel : la lutte contre la pauvreté.
- **2003** : Campagne de lutte contre le trafic des enfants de Social Alert Bénin auprès des taxis motos.
- **2003** : Semaine de lutte contre le trafic et le travail des enfants organisée par la Confédération générale des travailleurs du Bénin (CGTB).
- **2003** : Vingt-trois (23) trafiquants ont été déferés devant le procureur de la République et quatre cent six (406) enfants victimes de trafic ont été interceptés pendant l'année écoulée. Le nombre important d'enfants récupérés tient aux rapatriements en septembre, octobre et novembre d'enfants du Nigeria.
- **Mars et Juin 2004** : Rencontres Bénin-Nigeria sur la réponse à apporter à la traite des personnes, en particulier des enfants, avec l'élaboration d'un draft pour un Accord de coopération entre le gouvernement de la république du Bénin et le gouvernement de la république fédérale du Nigeria. L'accord attend toujours d'être formalisé.
- **9 Avril 2004** : Cotonou : Journée de concertation avec la presse béninoise sur le trafic des enfants.
- **13 Avril 2004** : Cotonou : Confirmation, par la Cour d'appel, de la condamnation à 18 mois d'emprisonnement ferme par le tribunal correctionnel d'Abomey (jugement du 4 mars 2003), de W. G., un conducteur de véhicule qui se livrait au trafic d'enfants entre le Bénin et le Nigeria. Les faits remontent au 12 janvier 2003.
- **16 Avril 2004** : L'organisation non gouvernementale Sin-Do publie les résultats d'une enquête sur les jeunes filles placées : « Le phénomène *vidomègon* : une gangrène pour l'éducation des filles ».
- **19 Avril au 15 Mai 2004** : Afin de maintenir la pression, trois ans après l'*Etireno*, l'Unicef, l'Union européenne et le centre culturel français de Cotonou (en partenariat avec RFI) organisent

un ensemble de manifestations et de réflexions pour rappeler que le trafic ne s'est pas tari. Une étude (Innocenti Reserach Center) sur : *La Traite des êtres humains en Afrique, en particulier des femmes et des enfants* est présentée à cette occasion (24 avril).

- **28 au 29 Juin 2004** : Porto Novo : Atelier de présentation et de discussion de la planification stratégique des activités nationales du projet LUTRENA.
- **15 Juillet** : Hillacondji : Vingt-sept enfants, âgés de six à 12 ans, victimes de trafic et quatre convoyeurs béninois qui voyageaient dans un minibus sont interceptés par la police des frontières. Les convoyeurs ont d'abord déclaré qu'ils emmenaient les enfants en colonie de vacances en Côte d'Ivoire et au Ghana. Parmi eux, dix-sept enfants béninois arrivaient des régions de Za-Kpota et de Dassa-Zoumè ; les dix autres, dont neuf filles, venaient du Nigeria.
- **29 au 30 Juillet 2004** : Bohicon : Atelier pour l'élaboration des supports de collecte de données sur la situation des enfants au Bénin.
- **24 Août 2004** : Promulgation, par le président de la République, du Code des personnes et de la famille. Il contient un article véritablement révolutionnaire : la polygamie est déclarée contraire à l'égalité entre l'homme et la femme.
- **29 Octobre 2004** : Le Bénin se dote d'un observatoire syndical contre le travail des enfants en vue de mieux impliquer les travailleurs à l'éradication du phénomène.
- **3 Novembre 2004** : Formalisation de la mise en réseau de dix-neuf structures d'accueil, d'accompagnement et de réinsertion des enfants en situation difficile et des structures travaillant directement avec les enfants en situation difficile.
- **2004** : De janvier au 7 novembre [départ du consultant], vingt-cinq (25) trafiquants ont été déferés devant le procureur de la République et deux cent quarante-sept (247) enfants victimes de trafic ont été récupérés.

BURKINA FASO

- **1960** : Interdiction, en raison de ses abus, du Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'œuvre (SIAMO).
- **9 Mars 1960** : Convention entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso pour le transfert de travailleurs (ratifiée le 2 juin) ; l'art. 5 en fixe l'âge minimum à 18 ans (convention gelée en 1980).
- **9 Mai 1961** : Loi (n° 19-61) relative à l'enfance délinquante ou en danger. Constitue l'essentiel de la législation spécifique aux enfants.
- **24 Juillet 1964** : Loi (11/64/AN) sur la circulation des mineurs.
- **13 Août 1973** : Franceville : Convention relative à la coopération technique en matière de main-d'œuvre entre le Burkina Faso et le Gabon (convention gelée en 1980).
- **17 Août 1977** : Décret (77-311) fixant les conditions de travail des gens de maison.
- **1980** : Premiers cas signalés de trafic. Trois enfants, de 14 à 16 ans, sont interceptés en Côte d'Ivoire et rapatriés au Burkina Faso.
- **16 Novembre 1989** : Code des personnes et de la famille (An VII-13/FP/PRES), permet aux parents de contraindre leur enfant mineur à revenir dans la maison qu'il a quitté sans autorisation.
- **23 Juillet 1990** : Ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant qui interdit expressément « la vente et la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit » (art. 35).
- **2 Juin 1991** : Constitution de la IV^e République qui, en son art. 2, stipule que « sont interdits et punis par la loi, l'esclavage, les pratiques esclavagistes, les traitements inhumains, cruels et dégradants, la torture physique et morale, les sévices et les mauvais traitements infligés aux enfants et toutes les formes d'aviilissement de l'homme ».
- **Novembre 1991** : Analyse de la situation des enfants et des femmes du Burkina Faso, étude Unicef-Burkina.
- **1991** : Adoption du Plan d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant au Burkina Faso pour les années 1990.

- **27 Août 1992** : Ratification de la Charte africaine des droits et du bien être de l'enfant.
- **22 Décembre 1992** : Promulgation du Code du travail (Loi n° 11-92 ADP), notamment l'art. 87 qui porte interdiction d'employer les enfants de moins de quatorze ans (14) pour tout type d'emploi ou de travail.
- **1993** : Plan d'action en faveur de l'éducation des filles, qui a comme objectif général, l'augmentation du taux de scolarisation des jeunes filles.
- **23 Mai 1996** : Confirmation de l'égalité d'accès de la femme à la terre par la Loi (n° 014/ADP) portant réorganisation agraire et foncière.
- **24 Juin 1996** : Promulgation de la Loi portant orientation de l'éducation de base (n° 13/96/ADP du 9 mai). La scolarisation est gratuite et obligatoire de six à seize ans (art. 2). Du point de vue juridique, il s'agit d'une évolution. Dans la pratique, la portée de cette disposition reste limitée.
- **13 Novembre 1996** : Adoption de la Loi (n° 43-96 ADP) portant Code pénal. Elle sanctionne notamment : « Celui qui aura enlevé, fait enlever, détourné ou déplacé un mineur » (art. 398 à 402) ; « Ceux qui font subir des violences physiques aux enfants » (art. 332) ; les agressions sexuelles dont sont particulièrement victimes les jeunes filles (art. 412 à 415, 417, 422 et 426). La loi punit les auteurs et complices de mariage forcé.
- **1996** : Interception de cinq (5) enfants, âgés de 9 à 15 ans, à destination de la Côte d'Ivoire.
- **Juin 1997** : Création du ministère de la Promotion de la femme.
- **11 Août 1997** : Ratification de la Convention n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi.
- **3 au 5 Décembre 1997** : Ouagadougou : Conférence sur le phénomène des enfants de la rue (ministère de l'Action sociale et de la famille et Unicef).
- **1997** : Interception, pendant l'année écoulée, de quarante-neuf (49) enfants à destination de l'Allemagne, du Nigeria, de la Côte d'Ivoire et du Ghana.
- **Juin 1998** : Étude : *Situations, conditions de vie et de travail des enfants et des jeunes sur les sites aurifères du Sahel* (Save the Children Found UK).
- **1998** : Étude à l'initiative du programme IPEC sur 2 000 enfants travailleurs dans quatre secteurs (agriculture et élevage, orpaillage, métiers à risque et emploi domestique).
- **1998** : Étude UERD sur le confiage des enfants.
- **15 Janvier 1999** : Loi (n° 97-028) portant organisation de l'administration territoriale.
- **Février 1999** : Adhésion au Programme international de lutte contre les pires formes de travail des enfants (BIT-IPEC).
- **12 Octobre 1999-2002** : Plan national d'action sur le travail des enfants.
- **1999-2003** : Plan d'action de lutte contre la pratique de l'excision.
- **Mars 2000** : Interception d'un car transportant vingt-deux (22) enfants recrutés avec l'accord de leurs parents pour aller travailler dans des plantations en Côte d'Ivoire. L'événement connaît une grande médiatisation et provoque une prise de conscience.
- **Mai 2000** : Étude à l'initiative du programme IPEC sur l'état du trafic des enfants au Burkina Faso.
- **16 Juin 2000** : Le ministère de l'Emploi, du travail et de la sécurité sociale propose une définition du trafic d'enfants : « Ensemble d'un processus et des conditions par lesquelles un enfant est retiré du champ de la protection et de l'autorité parentale pour être objet de transaction et soumis à des conditions inhumaines de vie et de travail ».
- **3 Août 2000** : Mise en place d'un Comité directeur national afin de coordonner la mise en application des différents programmes du BIT, de veiller aux conditions d'accès à l'emploi et à l'amélioration des conditions de travail.
- **2000** : Étude : *Condition de vie des enfants dans les sites aurifères du Sahel : Essakane et Korol Kadje* (Save the Children Found UK).
- **2000** : Interception, pendant l'année écoulée, de soixante-seize (76) enfants.
- **Mars 2001** : Étude relative au trafic d'enfants au Burkina Faso. Aspects juridiques et institutionnels (Terre des Hommes).

- **25 Mai 2001** : Ratification de la Convention n° 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.
- **31 Mai 2001** : Début de la mise en œuvre du Projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants (mai 2001 à juin 2002) dans cinq régions du Burkina Faso (Centre, Centre-Ouest, Nord, Sahel et Hauts Bassins) à travers l'implantation de Comité de vigilance et de surveillance (CVS). Réalisée par le ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale (MASSN) avec l'appui financier et technique de l'Unicef.
- **16 Juin 2001** : Célébration de la Journée de l'enfant africain sous le thème « Luttons ensemble contre le travail, le trafic et l'exploitation sexuelle des enfants ». Organisation d'une caravane de presse qui a sillonné les zones particulièrement pourvoyeuses de main-d'œuvre infantile.
- **2 Juillet 2001** : Loi (n° 013-2001/AN) de décentralisation consacrant la région à la fois comme circonscription administrative et collectivité territoriale.
- **3 Juillet 2001** : Trafic des enfants : des comités de surveillance en formation [au Yatenga] (*Le Pays*, n° 2417).
- **25 Juillet 2001** : Création d'un Comité national de lutte contre le trafic et la traite des enfants.
- **14 Octobre 2001** : La gendarmerie de Ouahigouya intercepte un transport de quarante-quatre (44) fillettes à destination de Ouagadougou à des fins de placement domestique. Elles ont entre 13 et 18 ans et sont originaires du Sourou (Tougan et Kiembara).
- **18 et 19 Octobre 2001** : Ouagadougou : Rencontre de restitution des résultats d'une étude sur *La situation du travail domestique et le trafic des enfants au Burkina Faso* (Anti-Slavery International, WAO-Afrique, GRADE-FRB). L'enquête confirme l'existence du trafic des enfants.
- **21 Novembre 2001** : Ratification de la Convention de Palerme.
- **Novembre 2001** : Depuis le mois de septembre 2001, interception de deux cent huit (208) enfants.
- **Décembre 2001** : Depuis mai 2000, deux cent onze enfants burkinabés ont été rapatriés de Côte d'Ivoire.
- **2001** : Interception, au cours de l'année écoulée, de six cent quarante-cinq enfants (645) dont cinquante et un (51) enfants étrangers rapatriés dans leur pays d'origine, notamment le Nigeria (13) et le Mali (8).
- **Janvier 2002** : Étude sur *Le trafic d'enfants au Burkina Faso* (Terre des Hommes Allemagne).
- **19 Avril 2002** : Interception, par la brigade territoriale de Koudougou, d'un car à Godé transportant dix-neuf enfants (3 filles et 16 garçons), âgés de douze à dix-neuf ans, à destination de la Côte d'Ivoire. Ils proviennent du Boulkiemdé, du Boulgou, du Kadiogo et de la Sissili.
- **Avril 2002** : Interception suivie de l'emprisonnement d'enfants burkinabés à Bouaké. Mise en place du Comité de vigilance et de surveillance (CVS) de Niangoloko pour lutter contre le trafic transfrontalier.
- **Mai 2002** : Support de formation sur la *Problématique du travail et du trafic des enfants au Burkina Faso*, (Frédérique Boursin).
- **Mai 2002** : Depuis le mois de septembre 2001, interception de quatre cent quarante (440) enfants (70 % relèvent du trafic interne, 26 % du trafic externe). Entre avril 2000 et mai 2002, interception de sept cent quatre-vingt-onze (791) enfants.
- **Mai 2002** : Le premier recensement du genre dénombre 2 059 enfants de la rue dont 538 à Ouagadougou (contre 81 en 1990).
- **Juin 2002** : Au cours de l'exécution du Projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants (mai 2001-juin 2002), seul un trafiquant a été jugé au tribunal de Dori.
- **10 au 12 Juillet 2002** : Atelier de validation des résultats du Projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants. Module IEC sur le *Trafic des enfants au Burkina Faso* : (Unicef/MASSN).
- **Septembre 2002** : Confection d'un kit de formation afin d'harmoniser les sessions de formation des membres des CVS dispensées par les formateurs.
- **26 au 28 Novembre 2002** : Le ministère du Travail, de l'emploi et de la jeunesse organise un

Atelier sur l'identification des éléments essentiels pour une législation nationale sur le trafic des enfants.

- **Novembre 2002** : Le Burkina Faso dispose de 21 CVS dans 21 provinces sur les 24 soutenues dans le cadre du projet Unicef/MASSN de lutte contre le trafic des enfants.
- **2002** : Étude de la Banque mondiale et de Terre des Hommes, Burkina Faso : *Migration de la main-d'œuvre enfantine d'origine rurale*.
- **2002** : Une enquête prospective menée par le ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale et d'autres partenaires, révèle que 1 091 enfants ont été interceptés par les services de sécurité au cours de la période allant de 2000 à 2001.
- **2002** : Trois cent quarante-cinq enfants (345) ont été interceptés pendant l'année dont trois cent quatre (304) en trafic interne et quarante et un (41) en trafic transfrontalier qui ont été rapatriés.
- **19 Février 2003** : Campagne nationale de lutte contre le trafic des enfants (février 2003-février 2004) (BIT-IPEC). Mise en place de trois structures : la Cellule de coordination, la Commission d'information large public presse médias, la Commission chargée de la caravane d'information et de sensibilisation.
- **24 au 30 Avril 2003** : Ouagadougou : Semaine de l'enfant africain défavorisé.
- **27 Mai 2003** : Adoption par l'Assemblée nationale de la loi (n° 38-2003/AN) portant définition et répression du trafic d'enfant(s), suite à un important plaidoyer de l'Unicef. Au niveau des sanctions, la loi précise (chap. II, art. 4) : « Est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 300 000 à 1 500 000 francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque se livre à un trafic d'enfant(s), quel que soit le lieu de commission de l'infraction ». La loi a été promulguée le 30 juin 2003.
- **24 Juin 2003** : Le président du Faso lance l'initiative 25/2005 visant à permettre au maximum de filles d'accéder à une éducation de base.
- **Juin 2003** : Analyse par Terre des Hommes de la migration des enfants de la province du Sourou, *Les filles domestiques au Burkina Faso : traite ou migration ?*
- **19 au 20 Août 2003** : Ouagadougou : Atelier de définition des pires formes du travail des enfants au Burkina Faso (MTEJ).
- **28 au 29 Août 2003** : Le ministère de l'Emploi, du travail et de la jeunesse organise un stage de formation à l'intention de quarante journalistes sur le trafic des enfants. Les participants créent un réseau de journalistes engagés dans la lutte contre le trafic des enfants.
- **Août 2003** : Entre avril et août 2003, trois cent six enfants ont été interceptés dans le pays dont cent quatre-vingt-quinze (195) garçons et cent onze (111) filles. Cent vingt neuf (129) enfants avaient moins de 13 ans.
- **1er au 3 Septembre 2003** : Bobo-Dioulasso : Session de formation des fonctionnaires de police de la région Haut-Bassins à la lutte contre le trafic et le travail des enfants.
- **9 au 10 Septembre 2003** : Ouagadougou : Atelier d'élaboration des textes sur le travail des enfants au Burkina Faso (MTEJ).
- **16 Octobre 2003** : Ouagadougou : Conférence sur les droits de l'enfant en relation avec les pires formes de travail des enfants et plus particulièrement le trafic.
- **2003** : Dix-sept trafiquants (17) d'enfants ont été arrêtés et poursuivis (selon des textes antérieurs à la loi du 27 mai 2003). Deux d'entre eux ont été condamnés à six mois de prison avec sursis ; le reste des accusés a été acquitté pour insuffisance de preuves. Aucune poursuite judiciaire n'a eu lieu dans le cadre de la nouvelle loi anti trafic.
- **2003** : Le ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale fait état de l'interception par les Comités régionaux de surveillance (CVS) et les forces de sécurité de six cent quarante-quatre (644) enfants burkinabés trafiqués dont six cent vingt (620) victimes de trafic interne et vingt-quatre (24) de trafic transfrontalier. De 2000 à 2003 ce sont mille sept cent dix (1 710) enfants qui ont été victimes de trafic dont neuf cent vingt-quatre (924) en trafic interne et soixante-cinq (65) en trafic transfrontalier.
- **7 Mai 2004** : Une trentaine de mineurs âgés de 8 à 17 ans sont interceptés par la police à

Faramana à la frontière avec le Mali. Deux trafiquants, de faux marabouts burkinabés, sont arrêtés au moment où ils tentaient de faire passer les enfants au Mali par petits groupes.

- **14 au 19 Juin 2004** : Ouagadougou : Atelier organisé par l'Association des enfants et jeunes travailleurs du Burkina (AEJTB) sur l'exploitation et le trafic des enfants.
- **25 Juin 2004** : Accord de coopération entre le Mali et le Burkina Faso en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants. Cette initiative, après celle entre le Mali et la Côte d'Ivoire (1er septembre 2000), est la deuxième du genre sur tout le continent africain.
- **8 au 9 Juillet 2004** : Kaya : Atelier de planification stratégique et d'impact de ses actions par la Coordination nationale de lutte contre le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (LUTRENA).
- **15 Juillet 2004** : L'élève commissaire de police, Issa Hamed Sawadogo, soutient un mémoire intitulé : *Trafic des enfants : la police nationale face à la recrudescence*.
- **26 au 27 Août 2004** : Ouagadougou : Atelier sur le projet de texte réglementaire sur les pires formes de travail des enfants.
- **31 Août au 2 Septembre 2004** : Atelier de formation et de lancement de la campagne radiophonique contre le trafic des enfants (Association des médias communautaires et Population media center).
- **14 Septembre 2004** : Loi (n° 033-2004/AN) portant code du travail.
- **14 et 15 Septembre 2004** : Ouagadougou : Atelier de validation du Plan d'action national de lutte contre le trafic des enfants [2005-2009]. L'atelier a défini deux recommandations : la mise en place d'un téléphone vert pour faciliter les dénonciations des cas de trafic d'enfants et la dynamisation des brigades des mineurs.
- **Septembre 2004** : Entre décembre 2002 et septembre 2004, cent douze enfants (112) ont été interceptés par les services de sécurité dans la province du Loba selon le secrétaire général de la province.
- **12 au 15 Octobre 2004** : Bobo-Dioulasso : Atelier de formation dans la lutte contre le trafic des enfants (départements de Samorogouan, Koundougou, Banzon et Satiri).
- **9 au 11 Novembre 2004** : Dano : Session de formation de lutte contre le trafic des enfants des membres du comité provincial de vigilance et de surveillance du Loba.
- **23 au 26 Novembre 2004** : Koupéla : Séminaire de formation pour les membres des Comités de vigilance et de surveillance de la lutte contre le trafic d'enfants de la province du Kourittenga. Il est révélé, au cours de l'atelier, l'existence d'un réseau national de trafic de mineurs, basé à Ouagadougou, mais ayant des cellules relais dans les gares de Pouytenga et de Koupéla.
- **7 Décembre 2004** : Installation du premier Président du Tribunal pour enfants de Ouagadougou, assisté de deux juges et de deux assesseurs nommés sur proposition du ministre de l'Action sociale et de la solidarité nationale.

MALI

- **1960** : Début des migrations vers Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).
- **1970** : Début des migrations vers Bouaké puis vers d'autres lieux en Côte d'Ivoire.
- **1980** : À la suite des sécheresses et des migrations vers Bamako et les autres centres urbains, apparition du phénomène des enfants mendians en rupture avec les formes traditionnelles antérieures de mendicité des élèves en religion (talibés). Simultanément, dans les années 1980, début de l'aspect visible du trafic interne.
- **Août 1991** : Découverte pour la première fois du phénomène du trafic transnational d'enfants quand l'Amicale des ressortissants maliens à Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire) aide à rapatrier vingt-sept (27) enfants âgés de 12 à 16 ans « qui se trouvaient dans une situation lamentable ».
- **24 Octobre 1991** : Création de la coordination des associations et ONG féminines du Mali (CAFO).
- **1991** : Création de l'organisation non gouvernementale Appui à la promotion des aides familiales (APAF) qui a pour principal objectif la protection et l'insertion professionnelle des

jeunes filles rurales et urbaines en quête d'emploi ou employées sans statut légal dans des familles.

- **23 Septembre 1992** : Promulgation du Code du travail (Loi n° 92-020).
- **1992** : Rapatriement d'enfants de Côte d'Ivoire (deux convois de 12 enfants) par le consul du Mali à Bouaké. La Direction du Développement social à Sikasso diffuse des messages à la radio sur les dangers de la migration des jeunes à destination des villages pourvoyeurs.
- **1992** : Création du premier comité villageois spontané à l'initiative de la jeunesse de la commune de Ségué-Iré (« Mieux vaut rester unis ») (Nangari, Bandiagara). Il est exclusivement dirigé contre la migration des jeunes filles dogons.
- **1992** : Adoption d'un Plan national pour la survie, le développement et la protection des enfants (1992-2000).
- **1993** : Campagne de soutien aux « petites bonnes » de Bamako pour promouvoir leurs droits en tant que femmes et leur fournir une formation. Action menée par la Jeunesse ouvrière chrétienne internationale (JOCI) et le Mouvement mondial des travailleurs chrétiens (MMTC). Une enquête menée auprès de sept cents aides ménagères indique que leur temps de travail quotidien varie de 11 à 15 heures pour un salaire moyen de 5 000 francs par mois.
- **10 Décembre 1995** : Lors du forum annuel dénommé Espace d'interpellation démocratique (EID) — à l'occasion de la date anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme —, la COMADE (Coalition malienne pour la défense des droits des enfants) interpelle les autorités sur le phénomène du trafic des enfants.
- **1996** : Intensification du trafic de main-d'œuvre infantile entre le Mali et la Côte d'Ivoire en raison des difficultés des planteurs à payer une main-d'œuvre adulte et de la multiplication des litiges fonciers.
- **20 au 22 Août 1996** : Sikasso I : Sur instructions du Premier ministre, Journées de réflexion sur le phénomène de la traite des enfants entre le Mali et la Côte d'Ivoire, organisées par le ministère de l'Administration territoriale et de la sécurité et le ministère de la Justice. C'est le premier séminaire traitant le sujet du trafic d'enfants entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Les journées sont restreintes aux représentants de l'administration publique, des autorités locales et au syndicat des transporteurs.
- **16 Septembre 1997** : Création du ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (décret n° 97-290/P-RM).
- **Mai 1998** : Des enfants maliens travaillant en Côte d'Ivoire sont rapatriés à Sikasso, souvent contre leur gré, par le consul du Mali à Bouaké. Ce sont les premiers cas à être médiatisés au niveau national. La Direction régionale de l'Action sociale lance un appel aux ONG afin qu'elles aident à couvrir les frais de rapatriement et le retour dans les villages.
- **Juillet 1998** : Rencontre des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre organisée par le Bureau régional (BRAOC) de l'Unicef.
- **Août 1998** : Création d'une Commission nationale de réflexion sur le phénomène de l'adoption internationale et de lutte contre le trafic d'enfants (23 membres). (Voir janvier 1999).
- **Octobre 1998** : Bamako : Forum national sur la mendicité enfantine.
- **1998** : Appui au Mali du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).
- **1998** : Le consulat du Mali à Abidjan estime qu'entre 1995 et 1998 plus de six cents enfants (600), principalement des garçons, ont été trafiqués du Mali.
- **1998** : Bla : Le Service social accueille cinq enfants rapatriés de Côte d'Ivoire. Ils sont originaires de Dakoumana, Diébougou, Ouentéguélé (Diaramana) et de Sorofoing hameau.
- **Janvier 1999** : Création d'une Commission interministérielle sur l'adoption internationale et le trafic d'enfants. La commission comprend des représentants de tous les ministères ainsi que de la société civile. C'est un organe de réflexion chargé de faire des recommandations au gouvernement (voir 10 décembre 1999).
- **26 Mai 1999** : Création de la Direction nationale pour la Promotion des enfants et de la famille

(décret n° 99-132/P-RM).

- **Juillet à Octobre 1999** : Une étude de l'ONG Mali-Enjeu avec l'appui de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille (DNPEF) montre que, dans le district de Bamako, les élèves de 21 écoles coraniques sur 134 pratiquent la mendicité (soit 1 404 enfants de moins de 15 ans).
- **13 au 14 Août 1999** : Sikasso II : Concertations sur le trafic transfrontalier des enfants entre le Mali et la Côte d'Ivoire, organisées par le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Les concertations, à la différence des Journées de réflexion d'août 1996, sont ouvertes à la société civile et sont l'occasion d'établir un contrat moral entre les autorités et les populations de Sikasso pour lutter contre le trafic. Ces concertations font apparaître une évolution dans l'approche du phénomène du trafic et, en particulier, elles marquent le passage d'une logique de répression à une logique de développement (politique de développement économique des zones frontalières, réinsertion économique des jeunes) (IPEC-BIT, Unicef).
- **15 Septembre 1999** : Bamako : Création de la Cité des enfants (Ordonnance n° 99- 035/P-RM).
- **28 Septembre 1999** : Genève : La ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (Mme Diarra Afoussétou Thiéro) s'engage formellement devant le Comité des droits de l'enfant.
- **Octobre 1999** : Conformément aux recommandations issues de Sikasso II, les autorités régionales et la ville de Sikasso mettent en place deux structures chargées de gérer toutes les questions liées à la lutte contre le trafic transfrontalier d'enfants : un Comité consultatif composé des services régionaux de l'État, de la société civile et des transporteurs ; une Cellule de pilotage de lutte contre le trafic d'enfants qui est l'organe technique du comité consultatif.
- **Octobre 1999** : Depuis le mois de janvier, soixante et onze (71) enfants ont été rapatriés de Côte d'Ivoire.
- **10 Décembre 1999** : la Commission nationale de réflexion sur l'adoption internationale et le trafic auprès du ministre de la Justice dépose son rapport auprès de la commission de l'Espace d'interpellation démocratique (EID).
- **1999** : L'ONG Mali-Enjeu, en collaboration avec Terres des Hommes, diligente une étude sur le trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest.
- **Janvier 2000** : Mise en place d'un dispositif provisoire de gestion des rapatriements à travers un partenariat entre le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, les autorités de Sikasso et les ONG.
- **Février 2000** : Depuis octobre 1999, réalisation d'une enquête prospective dans les régions de Sikasso, Ségou et Mopti par le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et l'Unicef avec l'appui de l'AEC et Anti-Slavery International afin de mieux connaître le phénomène du trafic d'enfants.
- **Février 2000** : Le gouvernement adopte la Plateforme d'action commune de Libreville et instruit l'étape d'un plan d'action d'urgence de lutte contre le trafic des enfants.
- **21 au 24 Mars 2000** : Atelier national pour l'élaboration d'un Plan d'action d'urgence de lutte contre le trafic des enfants (adopté le 24 mars) avec l'appui de l'Unicef, de l'AEC et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). C'est le premier document politique national de cette importance dans la sous-région. Il vise à établir des mesures juridiques, administratives et préventives contre la traite.
- **26 Mai 2000** : Adoption par le Conseil des ministres du Plan d'action national d'urgence de lutte contre le trafic transfrontalier d'enfants. Un Comité interministériel restreint de huit ministres est désigné pour appuyer le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Ce sont : la ministre du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées, le ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, le ministre de la Justice, garde des sceaux, la ministre de la Communication, le ministre de l'Administration territoriale et des collectivités locales, le ministre de la Sécurité et de la protection civile, le ministre des Affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur.

- **Juin 2000** : Le Plan national d'urgence prévoit la mise en place de 75 structures de surveillance, entre juin 2000 et décembre 2001, dans les régions de Sikasso, Mopti, Ségou et Koulikoro.
- **14 Juillet 2000** : Ratification de la Convention n° 182 du BIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants.
- **Juillet 2000** : L'ONG Mali-Enjeu lance un programme triennal destiné à combattre le trafic transfrontalier des enfants.
- **1er septembre 2000** : Bouaké : Signature, sous l'égide de l'Unicef, de l'Accord de coopération entre le Mali et la Côte d'Ivoire relatif à la lutte contre le trafic transfrontalier des enfants. C'est la première initiative en Afrique à établir des procédures formelles de coopération contre le trafic d'enfants entre deux États.
- **3 Septembre 2000** : Rencontre avec les médias à Sikasso.
- **28 Septembre 2000** : Rencontre des partenaires techniques et financiers sur le financement du plan d'action de lutte contre le trafic d'enfants.
- **Décembre 2000** : Programme d'aide de l'OIM pour le retour des enfants maliens victimes du trafic transfrontalier entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Le projet doit faciliter le retour et la réinsertion d'environ 2 000 enfants maliens se trouvant en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso (OIM, Unicef).
- **2000** : Save the Children établi un centre de transit à Sikasso, le centre Horon So (« Maison des personnes libres ») en faveur des enfants victimes de trafic, en collaboration avec la Direction pour le développement social et régional (DRPFEF).
- **2000** : Le ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales envoie un message à toutes les collectivités locales pour la création et la mise en place progressive de Structures communautaires de surveillance (SCS) — parfois appelées Brigades de surveillance communautaires —, dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti afin, notamment, d'identifier les enfants et les éventuels trafiquants d'enfants.
- **Mars 2001** : La problématique du trafic des enfants, document du ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.
- **6 Avril 2001** : Création d'un Comité national de suivi du mouvement mondial en faveur des enfants (arrêté n° 01-0651/MPFEF-SG).
- **19 Juillet 2001** : Création d'une commission nationale permanente de suivi de l'accord de coopération Mali-Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants [1er septembre 2000].
- **11 Août 2001** : Selon l'Unicef, 15 000 enfants maliens travaillent dans des exploitations agricoles en Côte d'Ivoire. L'origine de ces données serait à rechercher dans une estimation du BIT. Vérification faite, il semble s'agir d'une extrapolation sans fondements scientifiques.
- **11 au 14 Août 2001** : Première réunion de la Commission de suivi de l'accord de coopération entre le Mali et la Côte d'Ivoire.
- **20 Août 2001** : Loi (n° 01-079) portant Code pénal (art. 244 réprimant le trafic d'enfant : « Le trafic d'enfant est l'ensemble du processus par lequel un enfant est déplacé, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays, dans les conditions qui le transforment en valeur marchande pour l'une au moins des personnes en présence et quelque soit la finalité du déplacement de l'enfant, tout acte comportant le recrutement, le transport, le recel ou la vente d'enfant ; tout acte qui entraîne le déplacement de l'enfant à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays. Sera punie de la réclusion de cinq à vingt ans toute personne convaincue de trafic d'enfants »).
- **Août 2001** : Depuis septembre 2000, environ cinq cents enfants (500) ont été interceptés aux frontières avec la Côte d'Ivoire.
- **Septembre 2001** : Cadre de référence pour le trafic des enfants, document du ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.
- **1er Novembre 2001** : Décret (n° 01-354 P-RM) portant institution d'un titre de voyage tenant lieu d'autorisation de sortie pour les enfants âgés de 0 à 18 ans. Arrêté interministériel (n° 02-0302/MPFEF-MSPC-MATCL) du 20 février 2002 pour l'application du décret. Le titre de

voyage remplace le passeport et n'est exigé que lorsque l'enfant quitte le Mali pour un pays étranger. Il est confectionné 200 000 titres de voyage et 100 000 demandes de titre de voyage qui sont remis à la police. (Voir annexe « Les titres de voyage »).

- **Novembre 2001** : The international migration of young Malians : Local perceptions, processes and consequences : A qualitative research proposal (Sarah Castle, LSHTM, UK).
- **Décembre 2001** : Rapport de mise en place d'un comité local de coordination et de suivi des activités de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants du cercle de Kolondiéba.
- **Décembre 2001** : Formation des journalistes dans le cadre du plaidoyer sensibilisation-communication.
- **18 Janvier 2002** : Lancement de la campagne Carton rouge au travail des enfants, au cours de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations, Mali 2002. Forte implication de la CAFO dans la campagne avec, notamment, l'organisation d'une marche des femmes dans les rues de Bamako et d'autres manifestations.
- **22 au 27 Janvier 2002** : Mise en place officielle des comités de surveillance communautaires dans la région de Sikasso (à Zégoua et Misséni, deux villages frontaliers avec la Côte d'Ivoire, dans le cercle de Kadiolo) par la Direction nationale de la Promotion de l'enfant et de la famille (DNPEF) et l'Unicef.
- **12 Février 2002** : Décret (n° 02-067/P-RM) fixant les conditions de création et les modalités de fonctionnement des institutions privées d'accueil, d'écoute, d'orientation ou d'hébergement pour enfants. Ce décret vise à la réinsertion des enfants.
- **Avril 2002** : Lancement du Plan d'action national de lutte contre le trafic et les autres formes d'exploitation des enfants (2002-2006).
- **Mai 2002** : Formation des journalistes dans le cadre du plaidoyer-sensibilisation communication.
- **Mai 2002** : Larry Graham, président de l'Association des fabricants de chocolat (CMA) estime que, en l'an 2000, 15 000 enfants maliens travaillaient dans des conditions d'« esclavage virtuel » dans des plantations en Côte d'Ivoire.
- **1er Juin 2002-2006** : Plan stratégique national de lutte contre le trafic et les autres formes d'exploitation des enfants.
- **5 Juin 2002** : Nouveau Code de protection de l'enfant (ordonnance 02-062/P-RM) qui définit les principes généraux et devoirs fondamentaux de l'enfant au Mali. Le code condamne la mendicité comme ayant un caractère « déshumanisant pour l'enfant » (art. 63) et définit le trafic : « Le trafic d'enfant se définit comme le processus par lequel un enfant est déplacé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays dans des conditions qui le transforment en valeur marchande pour l'une au moins des personnes en présence et quelle que soit la finalité du déplacement. Sont considérés comme élément du trafic d'enfants tout acte comportant le recrutement, le transport, le recel et la vente d'enfant » (art. 63).
- **Août 2002** : L'Essor, l'un des grands journaux nationaux, publie une retentissante série d'articles à propos de l'exploitation de centaines de jeunes travailleurs burkinabés par des maîtres coraniques dans les rizières de Niono (Office du Niger). L'enquête fait beaucoup de bruit et émeut l'opinion ; elle est relayée, au plan international, par Radio France Internationale. La coalition malienne des droits de l'enfant (COMADE) dénonce le « silence inexplicable » du gouvernement. Dans un communiqué (3 septembre) le gouvernement décide de « prendre les mesures qui s'imposent ». Parmi ces mesures, figurent l'adoption de procédures judiciaires contre les tuteurs et les maîtres coraniques se « livrant à l'exploitation des enfants » et l'interdiction de tout enfant de moins de 15 ans dans les rizières « à des fins d'exploitation économique ». (Voir annexe « L'emploi de talibés burkinabés... »).
- **Août 2002** : On dénombre officiellement 84 structures de surveillance communautaires (43 à Sikasso, 31 à Mopti et 13 à Ségou).
- **Septembre 2002** : Niono : Formation des animateurs de radio de proximité de la région de Ségou.

- **Septembre 2002** : L'ONG Mali-Enjeu estime que 7 000 à 8 000 enfants maliens travaillent encore dans les exploitations agricoles ivoiriennes bien qu'ait été instaurée une Commission mixte ivoiro-malienne (1er septembre 2000), chargée de lutter contre le trafic d'enfants maliens.
- **Octobre 2002** : Sikasso : Formation des animateurs de radio de proximité de la région de Sikasso.
- **Décembre 2002** : Atelier de formation des agents d'exécution sur la législation nationale et les conventions internationales en matière de lutte contre le trafic des enfants.
- **5 au 12 Mai 2003** : Mission de suivi sur la fonctionnalité des comités de surveillance communautaires dans les régions de Mopti, Ségou et Sikasso (DNPEF et Unicef).
- **3 Juillet 2003** : Interception par le préfet de Niono d'un véhicule transportant 25 enfants âgés de 10 à 15 ans destinés à aller travailler dans les rizières.
- **29 au 30 Juillet 2003** : Session d'information et de sensibilisation des membres des réseaux de journalistes et communicateurs sur le trafic des enfants.
- **Juillet 2003** : Depuis le lancement du Plan d'action national de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants, environ 600 enfants ont fait l'objet de rapatriement et de retour dans leurs familles.
- **16 Septembre 2003** : Signature entre le BIT-IPEC et la Confédération syndicale des travailleurs du Mali (CSTM) d'une plateforme syndicale pour éliminer le travail des enfants.
- **20 Septembre 2003** : Création d'un Comité régional de coordination et de suivi des activités de lutte contre le trafic des enfants dans la région de Ségou (décision n° 113 HCRS-CAB BP).
- **27 Avril 2004** : Coup d'envoi de la signature de l'Appel international en soutien à la campagne mondiale pour l'abolition du travail des enfants.
- **Mars 2004** : L'Office chargé du rapatriement des enfants de Côte d'Ivoire cesse ses activités.
- **Mars 2004** : Programme de formation professionnelle pour les enfants des rues du district de Bamako (ministère du Développement social).
- **Mai 2004** : Interception par les forces de sécurité, entre décembre 2003 et mai 2004, de plusieurs cars se dirigeant vers Ségou avec à bord quelque deux cents enfants burkinabés. Ils sont présentés comme talibés alors que leur destination finale semble être les rizières de l'Office du Niger.
- **12 Juin 2004** : Bamako : À l'occasion de la troisième journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, Table ronde sur le thème du travail domestique des enfants (BIT/IPEC, Unicef).
- **25 Juin 2004** : Accord de coopération entre le Mali et le Burkina Faso en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants. Cette initiative, après celle entre le Mali et la Côte d'Ivoire (1er septembre 2000), est la deuxième du genre sur tout le continent africain.
- **22 Juillet 2004** : Accord de coopération entre le Sénégal et le Mali en matière de lutte contre la traite et le trafic transfrontalier des enfants.
- **6 Septembre 2004** : Bamako : Atelier de formation et d'information sur la Convention des droits de l'enfant (CDE) et le Code de protection des enfants (CPE).
- **21 Septembre 2004** : Journée communautaire de mobilisation sociale contre le travail des enfants.
- **5 Octobre 2004** : Rapatriement de six enfants à Mopti, à partir de Dakar, avec le concours de l'OIM et de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille. Les enfants refusaient de rentrer affirmant faire de petits métiers.
- **Octobre 2004** : Le thème de la rentrée scolaire 2004-2005 porte sur la lutte contre le travail des enfants. Une campagne de sensibilisation doit être lancée auprès de 1 500 000 enfants. Un concours national de rédaction sera lancé avec comme sujet : « L'utilité de la scolarisation contre le trafic d'enfants ».
- **Novembre 2004** : Préparation de fora régionaux sur les comités de surveillance communautaires (DNPEF et Unicef) pour redéfinir, plus de deux ans après leur création, leurs objectifs et réfléchir à une stratégie nationale.